Les Guerres de l'Ouest 1793-1796

LE COSTUME DU COMBATTANT VENDÉEN



d'après une gravure de O'Penguilly

Jean-Marie CROSEFINTE

NIORT - juillet 1986, novembre 2017

Avant-propos

Le présent ouvrage a été publié la première fois en juillet 1986. Sa diffusion était alors limitée (surtout auprès de diverses sociétés d'histoire et de collectionneurs de figurines historiques) puisqu'elle consistait à expédier à prix coûtant des exemplaires photocopiés à ceux qui en faisaient la demande. En outre, la médiathèque de Niort a été rendue dépositaire d'un exemplaire. Le cercle - certes restreint - des amateurs a donc été assez mal irrigué par ce mode de diffusion.

Entre temps, Internet est apparu et a changé la façon d'accéder à l'information. Aujourd'hui, il est assez facile d'offrir un écrit au monde entier. Par ailleurs, quelques amateurs se sont demandés, au gré des forums, comment se procurer mon livre. Cet intérêt m'a amené à reprendre mon ouvrage pour le mettre au format numérique, et à l'offrir à tous. C'est aussi une façon d'assurer une deuxième vie à un travail qui à l'époque m'avait demandé beaucoup de temps en recherches, rédaction et illustration. Pour l'occasion, j'ai mis en couleur certaines planches, compte tenu que les moyens d'impression actuels sont beaucoup moins limités qu'ils l'étaient à l'époque.

Cet ouvrage fait partie d'une série :

Le sacré-cœur insigne du combattant vendéen, paru en septembre 1983

Le costume du combattant vendéen, paru en juillet 1986

Les drapeaux vendéens, paru en décembre 1988

Les combattants vendéens en 100 figurines de carte, paru en septembre 1989

L'armement du combattant vendéen, paru en octobre 1989

La présentation du document au format PDF autorise bien entendu l'impression, mais aussi la consultation à l'écran. Dans ce cadre, les fonctions de recherche des visionneuses PDF, généralement accessibles par [CTRL] [F], améliorent l'accès aux informations souhaitées. Dans le même ordre d'idées, le sommaire est constitué d'hyperliens qui facilitent la navigation dans le document.

L'ouvrage d'origine était imprimé au format A5. Le présent document a lui aussi été dimensionné pour être imprimé au format A5 (ou à un format voisin). Les pages blanches surnuméraires au début et à la fin du document le destinent à être imprimé. La saisie du document a été réalisée sur un modèle A4, mais avec une taille de caractères de corps 14, supportant une réduction au format A5. Bien entendu, rien n'empêche de réaliser une impression au format A4, mais au détriment du confort de lecture..

Le document est accessible gratuitement à tout un chacun, moyennant les clauses de la licence Creative Commons. Merci de la respecter, elle la contre-partie de la gratuité.

Licence
Ce document est téléchargeable et diffusable librement moyennant le respect de la licence Creative Commons *http://creativecommons.fr/licences*
Elle confère les obligations suivantes :



attribution *(citer l'auteur en cas de réutilisation)* ***+ pas d'utilisation commerciale + pas de modification (BY NC ND)*** *: Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.*

Table des matières

1. Introduction..... 7

2. Notions élémentaires sur le territoire de la Vendée Militaire... 9

3. L'habillement du vendéen..... 16

3.1 La fabrication des étoffes en Poitou 18

3.1.1. Sur les étoffes 18

3.1.2. Sur les colorants 21

3.2 Généralités sur le costume des rebelles de la Vendée 23

3.2.1. Le costume des habitants du bocage 30

3.2.2. Le costume maraîchin 36

3.2.3. Les pièces complémentaires du costume paysan 45

La blouse.....45

La cape.....50

Les gamaches et tricouses.....51

La ceinture d'étoffe.....52

Divers.....53

3.2.4. Les femmes combattantes 56

3.2.5. Le costume des officiers nobles 58

3.2.6. Les habits particuliers de Charette 68

3.2.7. La cavalerie vendéenne 77

3.2.8. Les cavalières et "amazones" 78

3.2.9. Les prêtres suivant les armées 88

3.3 Les habits conservés dans les musées régionaux. 91

3.4 L' iconographie 141

3.4.1. Les portraits des généraux en chef de la Vendée 164

3.4.2. Les généraux de la Vendée 165

3.5 Les compléments et accessoires de l'habillement des combattants vendéens 178

3.5.1. Les coiffures 178

Les coiffures des soldats vendéens.....178

Le chapeau à la grêle.....178

Le chapeau de paille.....190

Le bonnet de laine.....192

Le mouchoir de Cholet.....193

Les coiffures des officiers.....196

3.5.2. Les boucles et plaques de ceinture 199

4. Les emblèmes, insignes, ornements, décorations…… 203

4.1 Les emblèmes et objets religieux 206

4.1.1. Les scapulaires et cœurs de Jésus 206
4.1.2. Les objets de dévotion 209
4.1.3. Les chapelets et rosaires 213
4.1.4. Les médailles et médaillons 214
4.1.5. Les reliquaires 217
4.1.6. Les croix 218
4.1.7. Les chemises de la vierge 219
4.1.8. Les cœurs vendéens 219

4.2 les insignes militaires 226

4.2.1. les sacrés-cœurs 226
4.2.2. Les cocardes 246
4.2.3. Les panaches et plumets 257
4.2.4. Les brassards de commandement 259
4.2.5. Les écharpes des officiers 267
4.2.6. Les insignes et décorations militaires 275
4.2.7. Les insignes particuliers des armées vendéennes 282

5. Les uniformes militaires des vendéens…… 288

5.1 Le Règlement du Conseil Militaire 294

5.2 Les fournitures anglaises 309

6. Les uniformes républicains dans l'armée vendéenne…… 313

7. Les étrangers, déserteurs et troupes soldées…… 317

8. Bibliographie…… 325



Plaque de ceinture de soldat vendéen
Musée des guerres de Vendée - Cholet

A mon ancêtre,
Jean Crousefeit qui quitta sa Gascogne natale pour venir combattre, dans les rangs des républicains les rebelles de la Vendée, et se fixa ensuite à Niort, quartier général de l'Armée de l'Ouest, où il fit souche.

Aux ancêtres de ma femme, vendéens d'origine, dont les noms figurent au martyrologue de la Vendée Militaire, notamment :
- Marie Tulleau, femme de Sébastien Épiard, âgée de 35 ans, de Chef-de-Pont
- Joseph Épiard, fils de Sébastien, âgé de 11 ans
Jean Épiard, fils dudit Sébastien, âgé de 8 ans
Louis Épiard, fils dudit Sébastien, âgé de 5 ans
Tous massacrés avec 482 autres vendéens par les colonnes infernales républicaines, le vendredi 28 février 1794 aux Lucs-sur-Boulogne.

1. Introduction

Encore un ouvrage sur les guerres de Vendée. Il a tant été écrit sur ce sujet par les acteurs mêmes au lendemain de ces affrontements puis, au fil des années par des historiens de renom, que le lecteur montrant quelque intérêt pour cette période de notre histoire n'en n'ignore plus rien. Ceci est vrai pour les évènements marquants tels que l'origine de la rébellion, les grands "chocs" de la Grande Armée Catholique et Royale de la Vendée, la désastreuse Virée de Galerne, la guerre des coups de main et l'extermination des combattants. Tout est connu, classé, compilé, analysé et l'amateur d'histoire est comblé. Un autre amateur d'histoire, qui la retrace à sa façon en en faisant revivre les acteurs, fait montre d'exigence que les ouvrages les plus documentés ne suffisent pas toujours à contenter. Le figuriniste, puisqu'il faut le nommer, ne peut se contenter de l'à peu près et des interprétations parfois très libres qui ont été faites de l'habillement et de l'armement du "brigand de la Vendée". Cet amateur d'histoire doit être continuellement à la recherche du détail vrai et tout n'a pas été fait depuis 1793 pour lui faciliter la tâche.

Ainsi, celui que la République en un premier temps étonnée et craintive appelait le "rebelle vendéen" est maintenant partout désigné sous le vocable de "chouan" ce qui est une profonde erreur. En effet, le vendéen habitant le département nouvellement créé de la Vendée, se joignit aux parties de départements voisins en un même temps gagnés par la rébellion (Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure[1]) pour constituer la Vendée Militaire et composer la Grande Armée Catholique et Royale. Ces grands rassemblements humains qui livrèrent de véritables batailles rangées ne peuvent être comparés aux bandes armées de jean Cottereau, surnommé Jean Chouan, qui ne pratiqua, plus exactement que des opérations de guérilla dans le Maine et en Bretagne (ce qui, il faut le reconnaître n'enlève rien à son mérite). Déjà, dans un ouvrage édité en 1824, Savary de Chalonne, acteur républicain de ces évènements écrivait : *"... le nom de chouan eut été à cette époque et serait encore aujourd'hui une injure grave pour le vendéen..."*.

1 Qui porte aujourd'hui le nom de Loire Atlantique

Victor Hugo dans "Quatre-vingt-treize" et Honoré de Balzac avec "Les Chouans" y contribuèrent par la suite en popularisant bien involontairement l'attention sur la Bretagne par le biais du roman populaire. Il faut dire que le vendéen fut toujours bien discret, ignoré même par cette monarchie pour laquelle il avait versé son sang et ruiné son pays et qui lui devait donc beaucoup. Cette "trahison" s'est maintenue de nos jours à l'intérieur du département. Ainsi, que d'auberges, hôtels restaurants, terrains de camping, portent l"enseigne du "Chouan", telle l'auberge de la Grande Chevasse à Saint Sulpice-le-Verdon, où Charette, dernier des chefs vendéens tomba aux mains des armées de la République. jard-sur-Mer possède même une "Place des Chouans". Seuls un terrain de camping et un hôtel se distinguent dans ce département en faisant référence "Au Vendéen" ou "Aux cœurs vendéens", emblème porté par les combattants royalistes. C'est bien peu. Il est vrai que la référence au vendéen dans le département de la Vendée n'attire pas forcément l'attention sur ce point d'histoire et le "Chouan" devient plus commercial. C'est regrettable.

Parallèlement le commerce de souvenirs pratiqué dans ce département entretient cette confusion. Que de statuettes ou de gravures montrent le combattant de la Vendée sous les traits du plus pur breton avec son inévitable culotte bouffante (le bragou-braz). Au point de vue historique, la Vendée d'hier est aujourd'hui trahie par les siens et le rétablissement de la vérité ne peut, dans ces conditions, qu'être difficile.

Cet ouvrage sans prétention littéraire est avant tout destiné au figuriniste. Lui seul peut rétablir cette vérité par sa recherche du détail réel. Son audience reste faible car il est souvent regardé comme un grand enfant attardé parmi ses soldats de plomb. Mais que ce dada procure de satisfaction quand la figurine, située dans son petit décor, réunit tout à la fois la tranche d'histoire et le lieu dans lequel elle est inscrite avec un habillement qui permet de la distinguer sans erreur et surtout sans anachronisme.

Ce livre est constitué de chapitres qui étaient à l'origine presque autant d'articles indépendants. Repris et assemblés dans le cadre de cette étude sur les costumes et accessoires d'habillement, ces chapitres laissent inévitablement apparaître quelques redites. Le lecteur voudra bien nous le pardonner. D'autre part, destiné avant tout au figuriniste dans sa quête des détails se rapportant au soldat vendéen, ces articles sont constitués de descriptions, extraits d'ouvrages ou de correspondances ayant trait au sujet recherché, ce qui peut présenter une certaine sécheresse à la lecture. Mais le but était avant tout de recueillir les renseignements tels qu'ils nous étaient livrés et de les dégager ainsi de toute fioriture inutile pour mieux les exploiter.

2. Notions élémentaires sur le territoire de la Vendée Militaire

Sans entrer dans le détail des opérations militaires et des faits politiques et religieux qui ont constitué l'histoire des guerres de la Vendée, il convient de décrire brièvement les limites et la composition géographique du territoire sur lequel s'étendit la rébellion royaliste. Cette description permettra de mieux localiser les différentes sortes d'habillement des paysans vendéens tels qu'ils ont été mentionnés dans les mémoires royalistes et républicains, selon qu'ils se rapportaient au bocage, à la plaine ou au marais.


Géographie physique de la Vendée Militaire
Mauges
ANGERS
Loroux
Ancenis
St Florent
Brissac
NANTES
Paimboeuf
Pays de Retz
Le Loroux
Chemillé
Doué
Vihiers
Clisson
CHOLET
Torfou
St Philbert
Bourgneuf
NOIRMOUTIER
St Christophe
Maulévrier
Thouars
Machecoul
Montaigu
Mortagne
Argenton
Collines Vendéennes
Légé
Marais de Challans
Les Herbiers
Bressuire
Palluau
Boimé
Parthenay
Les SABLES d'OLONNE
Ste Foy
Mareuil
Fontenay
Secondigny
POITIERS
Coulonges
Marais Poitevin
NIORT
LA ROCHELLE
100 km
150 km
bocage
marais
forêts
collines
PLANCHE 1

La Vendée Militaire s'étendait sur la partie occidentale de l'ancienne province du Poitou, appelée Bas-Poitou. Elle intéressait, outre l'actuel département de la Vendée, le nord des Deux-Sèvres, le sud-ouest du Maine-et-Loire et la partie située au sud du fleuve pour la Loire Atlantique. La zone insurrectionnelle s'inscrivait dans un quadrilatère mesurant environ 100 km du nord au sud et 150 km de l'ouest à l'est. Les deux-tiers du territoire, dans la partie sud de celui-ci étaient constitués de bocages dans lesquels se trouvaient quantité de bois et de forêts, ces dernières servant de refuge ou d'abris naturel pour la construction d'hôpitaux, d'arsenal ou de camp permanent pour l'armée royaliste (forêt de Vezins près de Cholet pour Stofflet et forêt de Gralas près de Montaigu pour Charette notamment). Le bocage, comme son nom l'indique, était couvert de bois et entrecoupés de petites parcelles de terrain cultivé ou de prairies délimitées par d'épaisses haies vives. Quelques unes de ces parcelles étaient occupées par des genêts et ajoncs qu'on laissait volontairement pousser afin de laisser reposer les terrains de culture et les enrichir par la suite en faisant brûler ces ajoncs et genêts. Ce morcellement se voyait encore nettement il y a quelque 30 ans dans certaines parties du bocage du nord des Deux-Sèvres avant que l'usage des machines agricoles ne le réduise considérablement. Le reste du territoire était constitué de marais, sur les bords de l'océan atlantique, parmi lesquels il faut distinguer le marais de Challans, fief de Charette, qui s'étendait sur environ 40 km de long et 20 km de largeur. Près de la Loire, entre Nantes et Angers se trouvait la plaine comprenant le Loroux et les Mauges. Plus au sud, s'étendaient les plaines de Fontenay-le-Comte et de Luçon (cf planche 1).

La Vendée Militaire comprenait environ 750 paroisses. 480 seulement prirent une part active au soulèvement, se répartissant de la manière suivante : 143 dans le département de la Vendée, 130 en Maine-et-Loire, 87 dans les Deux-Sèvres et 80 dans la Loire-Atlantique.

François Grille dans son ouvrage *"La Vendée en 1793"* établit ainsi le partage des commandements militaires au début de l'insurrection (mars à mai) :

"Haute Vendée

division angevine

- ***Bonchamp** : garde la Loire et occupe Saint-Florent, Montjean et Chalonne*
- ***Cathelineau** : est à Chemillé et Jallais et dans les Mauges*
- ***d'Elbée** : est à Beaupréeau et Cholet, dans tout le Bas-Anjou entre la Moyne, l'Evre et la Divatte*

- ***Stofflet** : à Vihiers, Coron, Vezins (garde chasse à Maulévrier, il avait la réputation de meilleur tireur des 2 provinces du Poitou et d'Anjou. Les chasseurs en ce pays étaient de temps immémorial très renommés)*
- ***Duhoux d'hauterive** et son cousin le chevalier **Duhoux** : Saint Lambert du Lattay*
- ***Foret** : Chanzeaux*
- ***des Sorinières** : Mozé entre Layon et Loire*
- ***de Dommaigné** : commandait la cavalerie d'Anjou et Haute-Vendée*

Division poitevine

Les chefs de l'insurrection dans les Deux-Sèvres furent en 1792 Delouche, maire de Bressuire, Baudry d'Asson, de Richeteau, de Feu, de Calais.
En avril 1793, Henri de la Rochejaquelein se mit à la tête des paysans de la paroisse de Saint-Aubin-de-Baubigné (château de la Durbelière).

- ***Lescure** rejoint la Rochejaquelein et prend le commandement de l'armée du Poitou. A leur exemple marchèrent MM. de Donnissan, de Beauvollier, de Marigny.*
- ***Donnissan** (50 ans) maréchal de camp dans les armées de Louis XV, devint chez les vendéens, gouverneur des pays conquis.*
- ***Beauvollier** Aîné avait 30 ans. Il dirigea l'artillerie puis fut trésorier général.*
- ***Marigny**, officier de la marine royale, 36 ans, commandait l'artillerie.*
- ***Forestier**, 25 ans, aide de camp de la Rochejaquelein, commandait la cavalerie poitevine...*

Basse Vendée

Division du Centre

- *à chantonnay, **M. de Royrand** commandait tout le pays du Centre*
- *à La Verrie et paroisses environnantes, MM. **de Sapinaud** frères*
- *à Saint-Fulgent : **Berrard***
- *à Tiffauges : **René-Augustin-Guy Guerry de la Fortinière** et **Guignard***
- *à Montaigu : **La Roche-Saint-André** ...*

Division du Loroux

- *à Vallet, **M. Lyrot de la Patouillère** ... Cette division garde la rive gauche de la Loire, de Nantes à Champtoceaux et Liré ...*

Division du marais

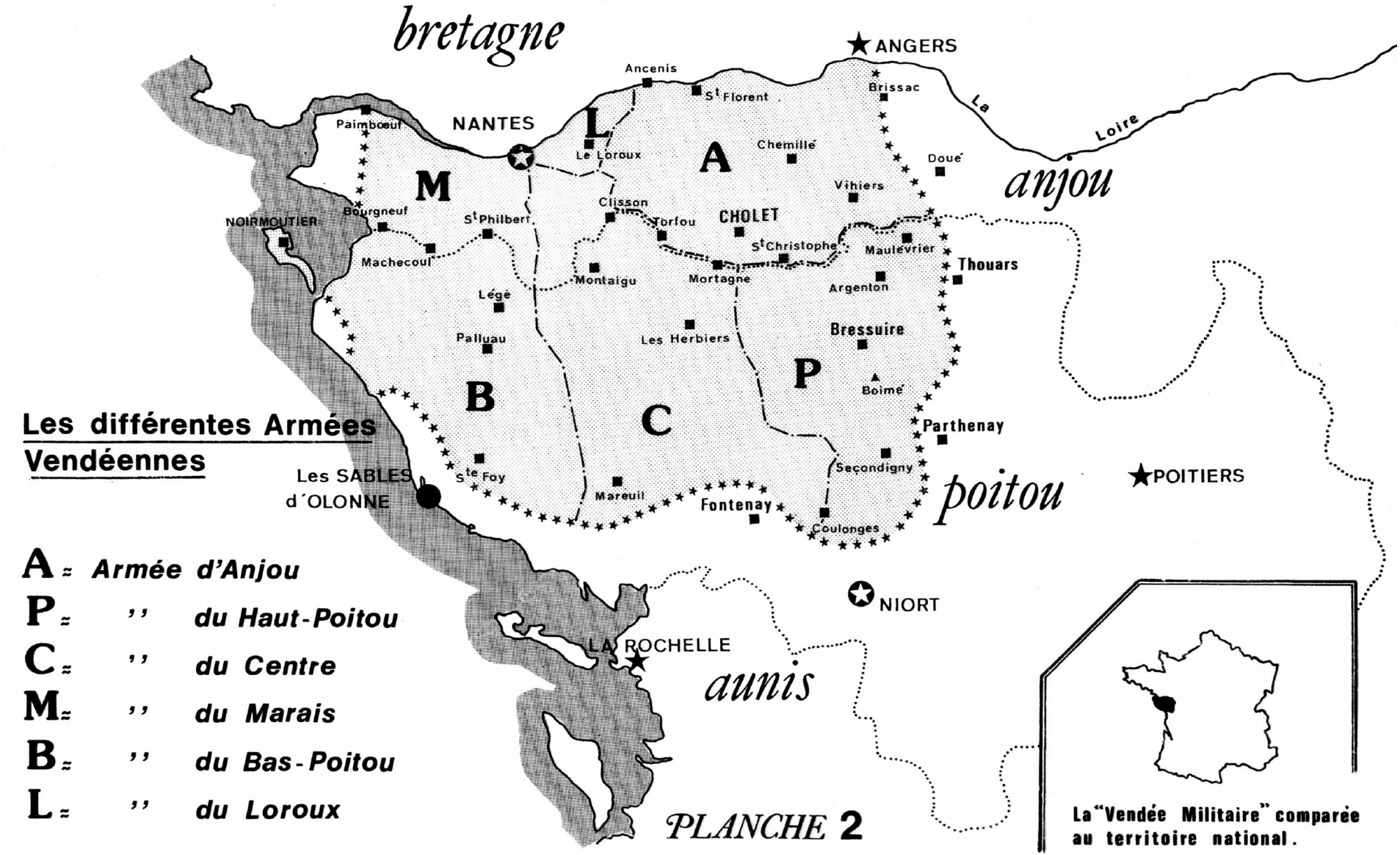
Au marais, qui va de Mâchecoul à Saint Giles, il faut joindre le pays de Retz qui comprend la partie du comté de Nantes situé entre la rive gauche de la Loire et la Sèvre et la mer.

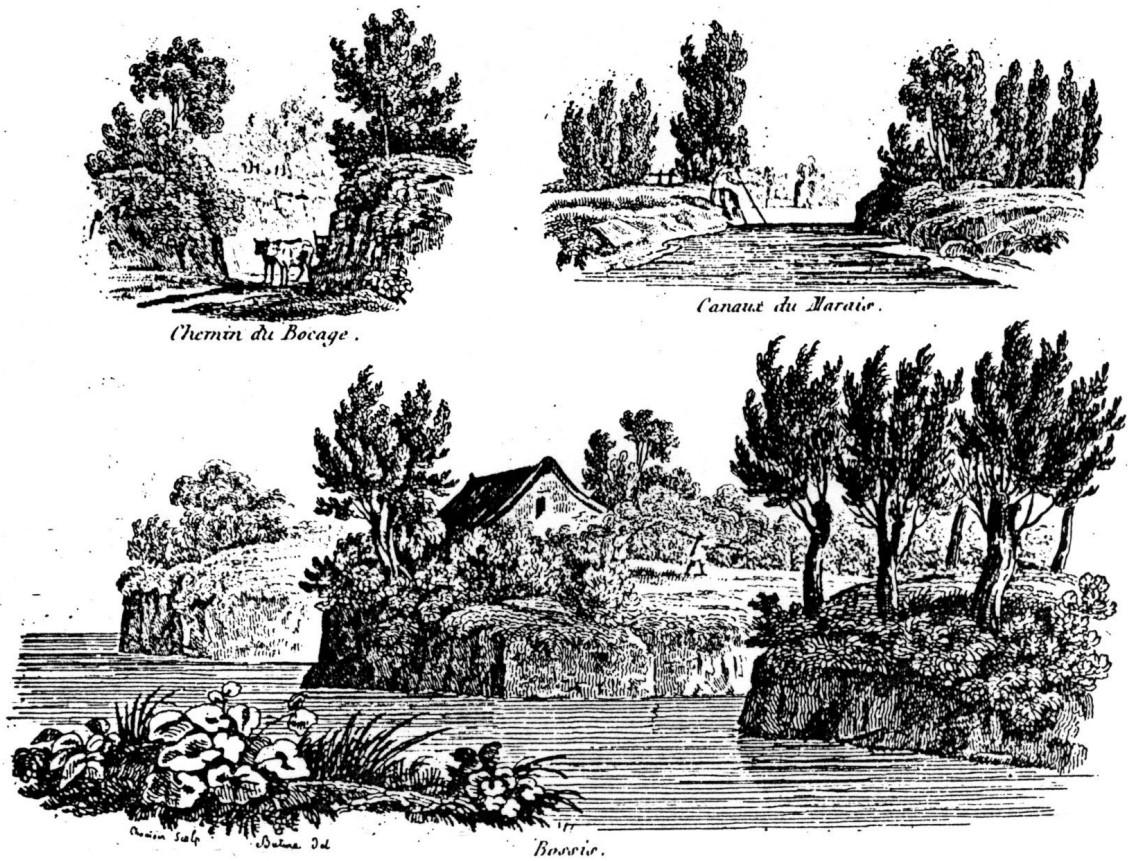
- *à Challans et paroisses voisines commandent :* ***Guerry de Cloudy***, ***O'Byrn***, ***Thomazeau***
- *à Vairé :* ***Baumler***
- *à Palluau :* ***Savin***, ***Asselin***, ***Menuaule***
- *à La Mothe Achard :* ***Joly*** *... (hait les nobles et redouté de Charette qui le fait fusiller comme traitre)...*
- *à La Roche sur Yon :* ***William Bucheley*** *...* ***Saint-Pal***, ***de Chouppes***, ***Pajot***
- *à Beauvoir : François* ***Angibaud***
- *à Vieille Vigne :* ***d'Abbaye*** *et* ***Vrignaud*** *aîné*
- *à l'Ile Bouin :* ***René de Tinguy***, ***Ardouin***, ***Frisaye***
- *à Saint-Jean-de-Mont : le chevalier* ***Guerry de la Fortinière***
- *à La Garnache :* ***Baudry d'Arc***
- *à Bourgneuf et dans la partie occidentale du pays de Retz, de Lacheneau à la mer : le chevalier de* ***la Cathelinière*** *et son second* ***Louis Guérin*** *...*
- *à Port-Saint-Père :* ***Gendron***
- *à Mâchecoul :* ***Souchu***, ***de Couetus*** *...*
- *à Touvois :* ***Martineau des Barres***
- *à Légé :* ***Charette*** *et son aide de camp* ***la Roberie****...*

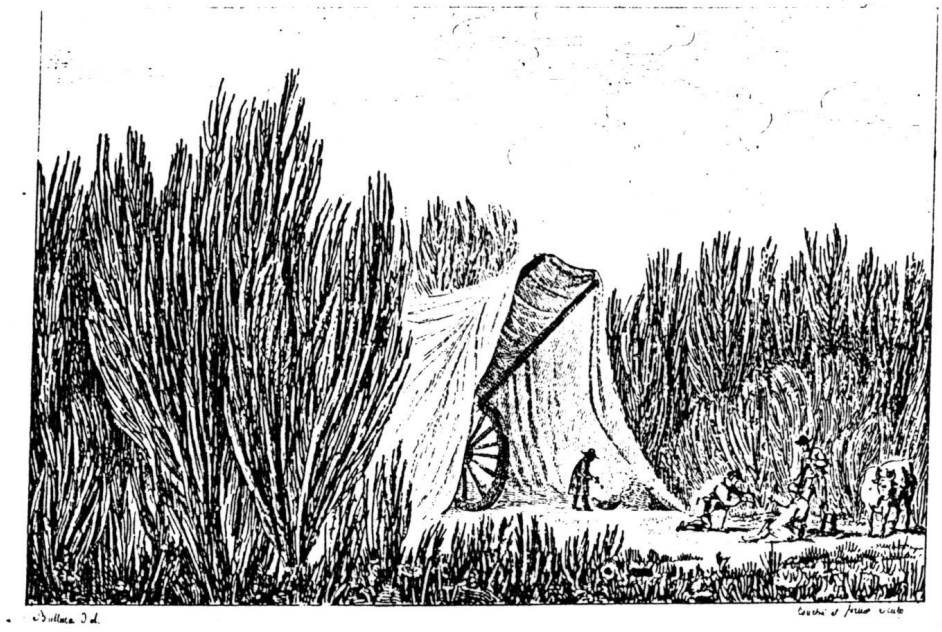
Souchu est bientôt pris à Mâchecoul et fusillé. Charette alors soumet à son pouvoir ses rivaux, grands et petits, et finit par avoir le commandement général de la Basse-Vendée"

La communication de cet état militaire aura son utilité par la suite dans cet ouvrage. il permettra de localiser les différents effets d'habillement ou insignes dont l'origine est connue et de les rattacher à l'armée dont se réclamait son propriétaire. Il serait toutefois vain d'apporter trop de rigueur à cette affectation car les paysans vendéens ne servirent pas toujours l'armée ou la division dont ils relevaient territorialement, suivant plus volontiers les capitaines de paroisse qu'ils s'étaient donnés plutôt que les généraux élus par les officiers nobles. A la mort de Marigny par exemple beaucoup de poitevins préférèrent grossir l'armée de Charette plutôt que celle de Stofflet qui était responsable de l'assassinat de leur général. D'autre part, quelques groupes de combattants, bien souvent issus d'une province voisine, s'attachèrent à une armée ou à un chef bien déterminé. Ce fut le cas notamment de paysans d'Ancenis qui formèrent la "Compagnie bretonne de Bonchamp".

LA VENDÉE MILITAIRE EN 1793







Cache Vendéenne dans les Genets.

Gravures tirées de l'ouvrage Histoire des armées françaises de terrre et de mer de 1792 jusqu'à nos jours par une société de militaires et de gens de lettres - Paris, Librairie Nationale - 1877 (pages 53 et 84)

Planche 3

3. L'habillement du vendéen

Pour le figuriniste, l'uniforme ou l'habillement situe le personnage dans son époque, sa province pour le civil ou son régiment pour le militaire. La Vendée est issue du découpage de l'ancienne province du Poitou. Sans posséder de costume aussi caractéristique que celui des bretons, alsaciens ou basques de l'époque, le poitevin se distinguait par des vêtements dont les formes et couleurs variaient nettement d'une extrémité à l'autre de son pays. Le haut-poitevin du bocage est différent du bas-poitevin de la plaine ou de l'habitant du marais. Il en est de même pour le physique et les habitudes. Ces différences sont assez sensibles pour être prises en compte dans la représentation des personnages. Notons dès maintenant que la Vendée Militaire comprenait les marches de la province de l'Anjou et de la Bretagne, mais les habitants de ces régions riveraines ne présentaient pas de différences fondamentales dans leurs vêtements avec ceux du Haut et Bas-Poitou voisins, d'autant plus que les tissus utilisées pour leur habillement provenaient généralement de nombreuses fabriques du bocage poitevin.

Le costume poitevin contemporain de la révolution française nous est connu grâce aux descriptions qui en ont été faites par les antagonistes du soulèvement vendéen de 1793 et leurs descendants. Ce chapitre de notre histoire paraît avoir été si marquant pour l'époque que la majorité des auteurs ont tenu à décrire, complémentairement aux faits, un grand nombre d'acteurs de cette contre-révolution en poussant le détail jusque dans leur habillement et leur équipement. Du côté républicain, cette impensable rébellion qui surprenait et inquiétait, autorisait l'historien à se livrer à un petit travail d'ethnographie locale voire d'ethnologie, pour tenter d'en connaître les raisons et expliquer le déroulement de cette guerre.

Les musées, principalement ceux qui sont spécialisés dans les guerres de Vendée, apportent grâce à leurs collections les meilleurs renseignements, donnant les détails ou nuances de couleurs qui manqueraient pour la reproduction des vêtements. Parmi ces musées, il convient de citer ceux de Niort (79), Nantes (44), La Chabotterie-Saint-Fulgent (85), Thouars (79), Saint-Florent-le Vieil (49).

Les dessins et tableaux sont également très intéressants et on ne peut entièrement négliger cette source de documentation. Si certaines représentations sont fantaisistes, d'autres ont fait l'objet d'une recherche méticuleuse de la part de leurs auteurs. L'exposition organisée en 1983 dans l'écomusée départemental du Puy du Fou et intitulée : "Les traces de la guerre de Vendée dans la mémoire collective" réunissait sur ce sujet une somme de documents iconographiques des plus variés.

On ne saurait donc se plaindre de l'importance et de la diversité de cette documentation dont le seul inconvénient est de trop souvent montrer l'habillement des meilleurs jours. En effet, le paysan qu'il soit poitevin ou d'une autre province, n'était pas toujours si bien vêtu qu'on nous le présente. Le bel habit ne sortait des coffres qu'en de rares circonstances telles que les fêtes, les mariages ou autres événements importants. Le reste du temps, le paysan portait l'ample chemise de toile avec le chapeau de paille en été, et l'hiver des habits de drap grossier ou même les vieux vêtements abondamment reprisés ou rapiécés accompagnés du large chapeau de feutre ou du bonnet de laine. La cherté des tissus et la pauvreté du paysan du XVIII^{e} siècle l'obligeaient à faire durer son habillement qu'il protégeait généralement par une blouse. Ce sens de l'économie vestimentaire s'est peut-être plus longtemps conservé chez les paysans sur lesquels, peu après la dernière guerre, se voyaient encore nombre de pantalons et vestes de velours généreusement rapiécés aux genoux et aux coudes pour l'usage des travaux agricoles, ce qui renforçait la réputation d'avarice qu'on leur attribuait.



D'après "Les réfractaires de la Vendée" Gravure exposée à l'écomusée du Puy-du-Fou (Vendée) - 1983

L'habitude prise par les artistes de représenter leurs personnages dans leurs plus beaux ou plus typiques costumes n'est pas propre aux peintres des guerres de Vendée. Cette erreur volontaire se retrouve dans la majorité des peintures militaires. Il est vraisemblable que l'œuvre ainsi produite attire un jugement pictural plus flatteur. Ainsi, les armées de Napoléon I[er], pour ne citer qu'elles, sont presque toujours revêtues du bel uniforme réglementaire si riche et si varié (sauf pour imager la retraite de Russie). Ce ne fut pourtant pas toujours le cas et le figuriniste documenté en est bien conscient.



Interrogatoire du prince de Talmont
Extrait du tableau de J. Benoît-Lévy, exposé dans l'écomusée du Puy-du-Fou (Vendée)

3.1 La fabrication des étoffes en Poitou

Avant d'aborder le description de l'habillement des combattants vendéens, il est intéressant d'avoir une idée générale sur la nature des tissus en usage dans le Poitou ainsi que sur les colorants localement utilisés pour leur teinture.

3.1.1. Sur les étoffes

Parmi les documents traitant de ce sujet particulier, le mémoire du préfet Dupin, écrit en l'an IX [1], donne des renseignements généraux

1 *Mémoire sur les statistiques du département des Deux-Sèvres* par C. Dupin, pages 19 à 40. Dupin fut préfet du département pendant la révolution et l'empire.

intéressants sur les étoffes tissées dans le Haut-Poitou et commercialisées dans ce qui était la Vendée Militaire. Il y expose entres autres qu'à :

"Thouars ... il n'y a que quelques tisserands, quelques ouvriers isolés qui travaillent des étoffes grossières pour les habitants des campagnes ...

Châtillon ... quelques particuliers fabriquent des toiles, des mouchoirs, des siamoises de flanelle rayées.

Bressuire ... Il y avait autrefois ... des manufactures de serges, tiretaines, kalmouks et cotonnades qui fournissaient une partie de l'Aunis, du Poitou, de l'Anjou et de la Normandie ...

Niort ... On y fabrique des étoffes :

- *pinchinats croisés en demi-aune de largeur, toute laine*
- *pinchinats lisses en demi-aune de large*
- *draps lissés en 5/8, toute laine*
- *moletons croisés en demi-aune, toute laine*
- *flanelles lisses en 3/4 chaîne de fil et trame de laine. Cette flanelle s'emploie en jupons et culottes longues*
- *kalmouks croisés en 1/2 aune, toute laine*
- *campes noires en demi-aune, toute laine*
- *boulangers en 5/8, chaîne de fil, trame de laine*
- *redins croisés ratinés 5/8, toute laine. On en fait des gilets et des culottes*
- *tiretaines croisées et unies, en demi-aune, chaîne de fil et trame de laine. Elles servent à faire des jupons et des habits* [1] *"*

Plus technique et complémentaire, un article de la Société d'Ethnographie Nationale et d'Art Populaire donne d'intéressants renseignements sur la fabrication de toutes ces étoffes [2].

" ... La toile, outre le linge de corps et nappes, a longtemps fourni la matière du costume d'été des hommes et des femmes. Culottes, pantalons, guêtres blouses et tabliers étaient faits en toile de fabrication locale que la villageoise avait filée au champs ou à la veillée et que le "teissier" (tisserand) de l'endroit se chargeait de tisser avec ce gros et pénible métier ..."

" ... La toile se tissait généralement sur une aune (1,20 m de largeur), quelquefois sur 3/4. La fileuse habile, c'est à dire produisant un fil régulier et

1 La chaîne est composée de fils verticaux tendus sur le métier à tisser. La trame est l'ensemble des fils passés transversalement au moyen de la navette.

2 *La tradition en Poitou-Charentes*, Société d'Ethnographie Nationale et d'Art Populaire - congrès de Niort 1896 - page 54

fin, obtenait généralement une aune de toile par livre de fil ..."

" ... La laine était filée au fuseau comme le chanvre après avoir été cardée par des cardeurs ambulants ... et l'étoffe était peignée à l'aide de peignes par l'assemblage des capitules de la cardère ou chardon à foulon cultivé en grand à Augé et sans doute dans d'autres localités.

Les étoffes avec chaîne en fil fabriquées en Poitou :

Au commencement du siècle [1] étaient les tiretaines, les boulangers, les trois-marches et les droguets. Elles se façonnaient généralement partout avec le métier ordinaire du simple tisserand.

*Les **tiretaines** avait une demi-aune (60 cm) de largeur. Le fil de trame (laine) développant 4 à 600 mètres au kilo était dégraissé et légèrement foulé. Le fil de chaîne (lin ou chanvre) était plus fin et se livrait lustré au commerçant.*

*Le **boulanger** ainsi dénommé parce qu'il était gris blanchâtre et comme saupoudré de farine, se tissait à 2 pas comme la toile. La chaîne était de fil grossier ; la trame de laine développait 3 à 4 000 mètres au kilo. Il se foulait à "plein moulin".*

*Les **trois-marches ou boulanger croisé** diffèrent du boulanger ordinaire par son tissage à 3 pas qui lui donne un endroit où paraissent les 2/3 de la trame et un envers où l'autre tiers se montre.*

Les tissus tout laine étaient le kalmouk, la serge ou pinchinat avec ses variétés dites : serge-seigneur, demi-serge, sergette, molleton, droguet blanc, les camelots, baguette et frison.

*Le **kalmouk** employé pour les vêtements d'hommes et dont le fabrication paraît avoir cessé en Poitou avant 1820 était une étoffe à tissu croisé et à tout poil ayant 1/2 aune de largeur. La pièce de 38 aunes pesait 38 livres.*

Les serges étaient des tissus croisés à 4 pas, quelquefois blancs, d'autres fois teints en brun au brou de noix, mais le plus souvent vent bleu de ciel. La pièce de serge avait 1/2 aune de large, 38 ou 42 aunes de long, pesait 19 ou 21 kilos. Elles s'employait pour les gilets, pantalons et jupes.

*La **serge-seigneur** différait en ce que la trame et chaîne étaient faites d'étain ou laine peignée tirée à chaud.*

*Le **molleton** tissé à 4 pas comme toutes les autres serges portait une lisière bleue ou verte mais ne se teignait jamais en brun. Il était ordinairement réservé pour la confection de cotillons de dessous.*

*La **demi-serge** se différenciait de la serge ordinaire en ce que pour le*

1 Article paru en 1896. La fabrication de ces tissus était antérieure à cette époque donnée en référence.

même poids de laine, la pièce a une largeur plus grande - 0,70 à 0,75 m au lieu de 0,60 - ce qui naturellement donne au tissu plus de légèreté.

*La **sergette ou cadisé** ne diffère des autres serges que parce qu'elle utilise des laines inférieures et que la pièce n'a que 0,50 m de largeur.*

*Les **droguets blancs** pour doublure, les camelots, baguettes, frisons, utilisaient des laines de qualité inférieure ou déchets. Ils se font à 2 pas comme les toiles, tiretaines boulangers. Le droguet blanc avait 1/2 aune de large, 30 ou 32 aunes de longueur.*

*Les **camelots** sont faits en laine cardée avec une lèze (largeur) de 50 à 60 cm. Ils étaient tondus et réservés pour la fabrication des vêtements de femme..."*

Ces états ont également l'intérêt de faire connaître la nature et la qualité des étoffes qui étaient alors utilisées pour la confection des différentes pièces de l'habillement.

3.1.2. Sur les colorants

Les colorants utilisés étaient d'origine végétale. Ils étaient (sauf l'indigo) cultivés sous nos climats donc naturellement employés sur l'ensemble du territoire français.

Le tableau ci-après donne une idée générale du produit ou du mélange utilisé pour obtenir les couleurs habituelles de l'habillement poitevin.

Teintes observées sur des tissus et vêtements d'époque et colorants utilisés pour les obtenir [1]					
Bleu clair foncé, gris bleu	Orangé	Brique	Beige	Gris	Noir et brun-vert foncé [2]
Indigo Pastel	Gaude Garance	Orcanette Gaude	Gaude Indigo Pastel Garance Brou de noix pur	Gaude Garance Indigo Pastel	Gaude Orcanette Garance Indigo ou pastel
Les virages étaient obtenus par traitement à l'acide ou à l'alcali					

1 Renseignements communiqués par M. Jean Dufour, directeur de la Manufacture des Gobelins.

2 Les chapeaux noirs recevaient un traitement au bichromate avec un bois rouge importé du Brésil (par La Rochelle vraisemblablement)

Origine des colorants :

- Gaude (du germain walda): espèce de réséda fournissant une teinture jaune et que l'on cultivait en France au XIX^{e} siècle
- Indigo (mot espagnol) : matière colorante d'un beau bleu, extraite des feuilles de l'indigotier et fabriquée par synthèse. Famille des papilionacées.
- Pastel (mot provençal) : plante autrefois cultivée pour ses feuilles. Couleur bleue. Famille des crucifères (synonyme : guèdre)
- Garance (du francisque) : plante grimpante de la famille des rubiacées, autrefois cultivée dans le midi de la France pour sa racine qui fournit l'alizarine. Couleur rouge vif
- Orcanette : plante cultivée dans le midi de la France pour sa racine dont l'écorce fournit une teinture rouge-brun dite d'alkanna. Famille des borraginacées.
- Brou de noix (emprunté au germain) : tiré de l'enveloppe verte des fruits à écale. Couleur brun foncé.

D'après le *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*

Nous avons donc vu que, parallèlement à la fabrication des étoffes dans le bocage deux-sèvrien, les auteurs indiquaient la destination vestimentaires de certains de ces produits. Cette énumération a aussi le mérite de nous faire connaître leurs régions d'exportation. Ce dernier point est intéressant, du moins pour ce qui concerne l'Anjou où on est assuré de trouver une certaine uniformité de nature d'étoffes et de couleurs avec le Haut-Poitou. Cholet [1], également centre important de tissage, avait une production similaire aux filatures de Châtillon, Bressuire et Thouars dont elle est des plus voisines et son commerce était le même.

Mais les étoffes n'étaient pas toutes tissées dans ces centres industriels. Il existait des tisserands travaillant à la commande dans certaines paroisses et qui étendaient leur activité aux autres agglomérations voisines, se déplaçant également quand le travail faisait défaut. Les métiers à tisser appartenaient souvent à un propriétaire de la commune qui exigeait parfois le paiement de la location de son matériel en nature. Chaque métairie cultivait un carré de lin pour ses propres besoins et la laine provenait des

1 Cette ville qui fut la capitale administrative et religieuse de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou était orthographiée Chollet dans les livres et manuscrits de l'époque.

moutons qui y étaient élevés. Ces matériaux étaient ensuite filés et mis en écheveaux pendant les veillées d'hiver et chaque maison attendait alors le passage du tisserand.

Mis à part la gaude et le brou de noix qui étaient produits dans le Poitou, les autres colorants utilisés pour la teinture des étoffes provenaient des pays chauds ou du midi de la France. On peut logiquement supposer que les toiles, draps et tricots offrant les divers tons de couleur compris entre le beige et le brun pouvaient être teints directement au foyer du paysan. Les tissus d'autres colorations provenaient plus sûrement des fabriques qui avaient à leur disposition les matières colorantes les plus onéreuses.



3.2 Généralités sur le costume des rebelles de la Vendée

Le costume : *"manière de se vêtir propre à un pays, à une époque, à une condition ... "*. Cette définition du *"Petit Larousse"* nous permet donc d'utiliser pleinement le mot costume pour les composants de l'habillement de toutes les catégories sociales de combattants de la guerre de Vendée, qu'ils soient paysans, bourgeois, ecclésiastiques ou nobles. L'Armée

Catholique et Royale fut en effet un amalgame de toutes les catégories sociales.



Sollicité par les paysans, Cathelineau prend la tête de la rébellion
Jules Gabriel Hubert-Sauzeau
Tableau exposé à l'Écomusée du Puy-du-Fou

Une étude réalisée pour les vendéens du Maine-et-Loire, par Claude Petitfrère [1], et qui est représentative du haut-bocage poitevin montre que la structure des compagnies de paroisses était constituée d'environ :

- 63 % de métiers de la terre
- 19 % de métiers de l'artisanat et de la boutique
- 15,4 % des métiers du textile
- 1,6 % de professions bourgeoises
- 1 % de professions diverses

On voit donc que la grande masse des combattants royalistes était composée de gens de condition très modeste pour ne pas dire pauvre et que leur costume ne pouvait qu'être en rapport avec leur niveau de vie.

La description du costume des paysans et de celui de quelques officiers

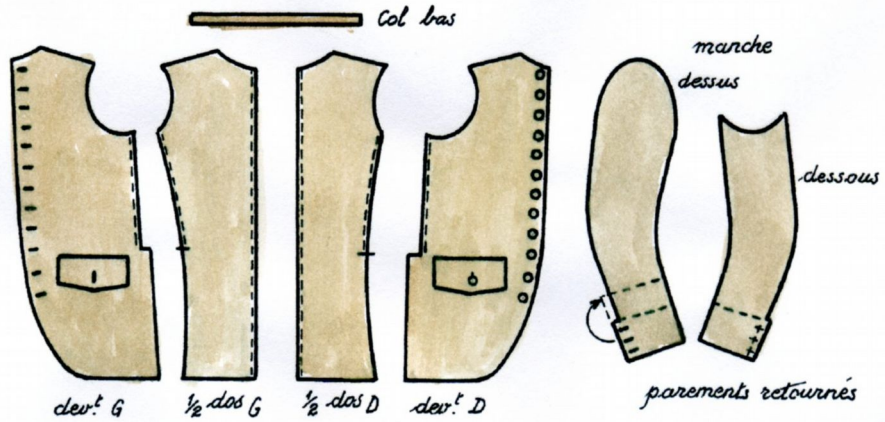
1 Les Vendéens d'Anjou - 1793, part Claude Petitfrère, page 371

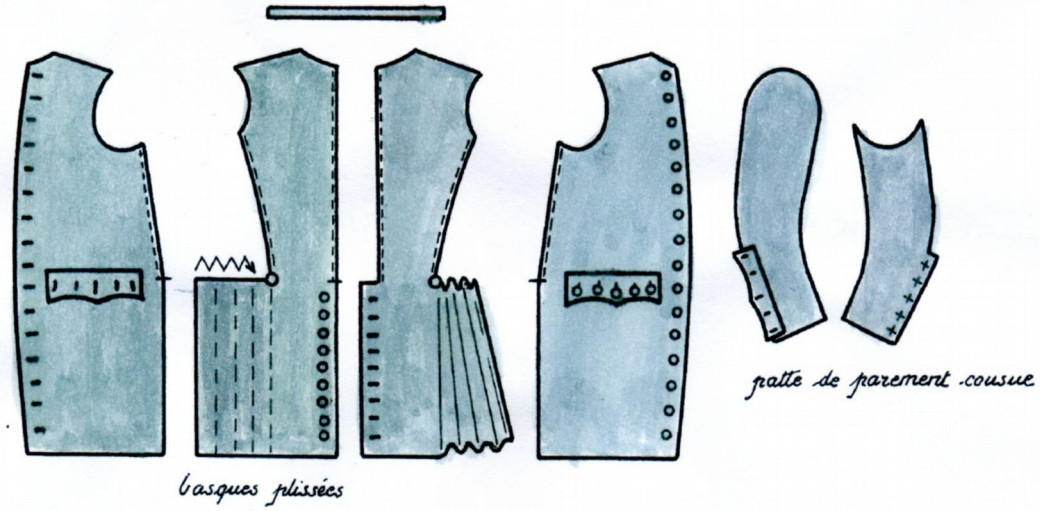
royalistes a été faite par certains historiens de la Vendée, d'une manière accessoire peut-être, mais combien utile en la matière. Si ce sujet n'était pas pour eux essentiel, la variété de ces descriptions permet de rassembler foule de petites pièces du puzzle vestimentaire vendéen. Ces divers renseignements nous permettent de mieux connaître l'habillement traditionnel du combattant royaliste mais également celui qu'il fut amené à porter au gré des événements qui contribuèrent à l'histoire militaire de son pays pendant la période comprise entre 1793 et 1796.

On peut globalement y distinguer deux sortes d'habillements, assez différents, qui avec les détails complémentaires donnés par les combattants eux-mêmes permettent de couvrir pratiquement l'ensemble du pays rebelle. Il s'agit du costume du Bocage Poitevin et des Mauges Angevines et de celui du Marais.

Assemblage-type des éléments d'habits du 18e siècle.

d'après des modèles conservés dans les musées locaux.





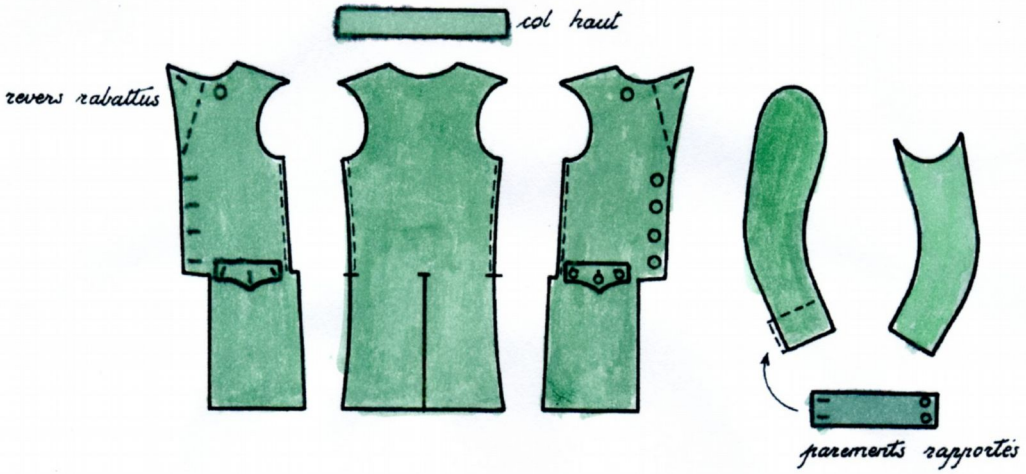
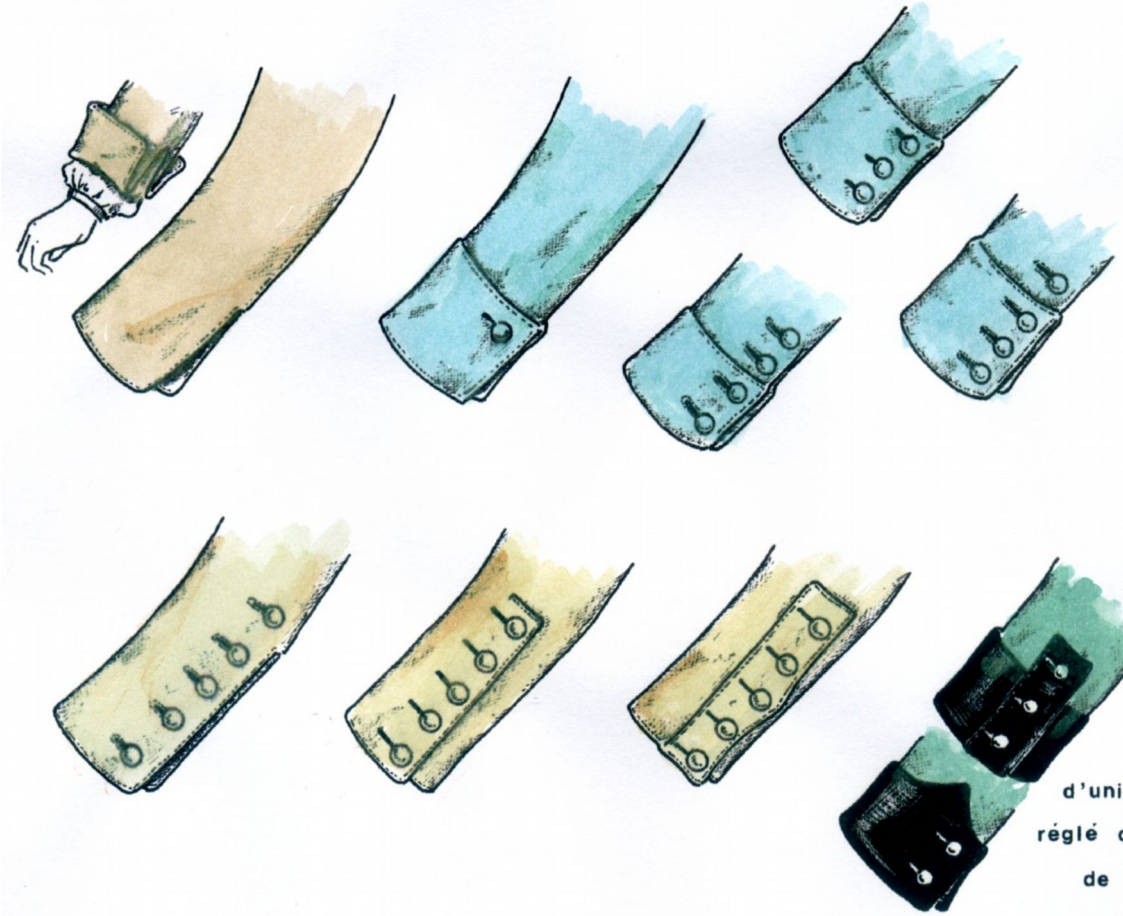


Planche 4

BAS DE MANCHES ET PAREMENTS



POCHES

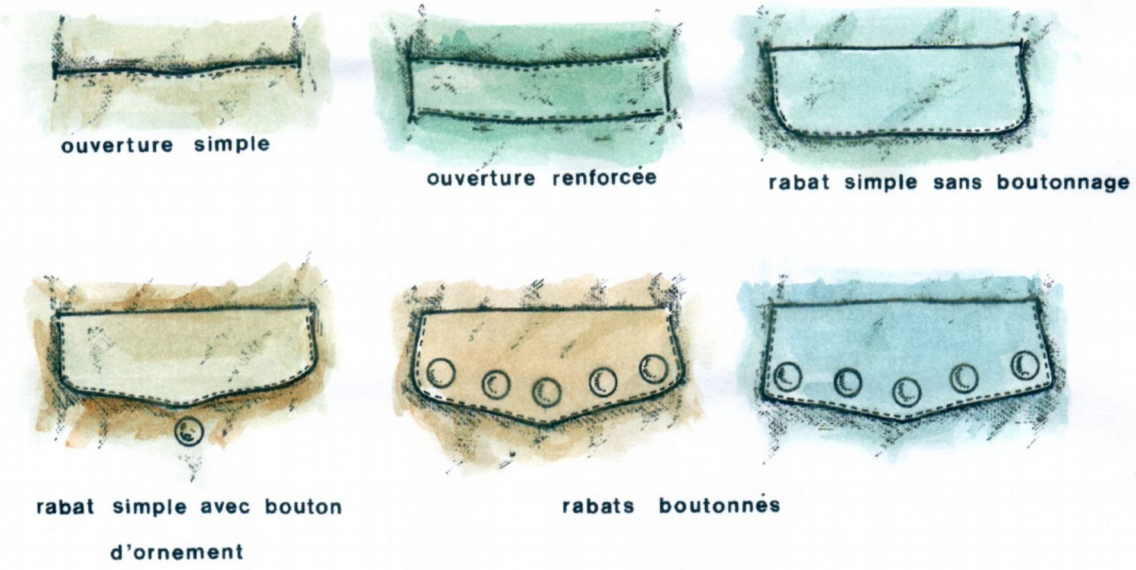
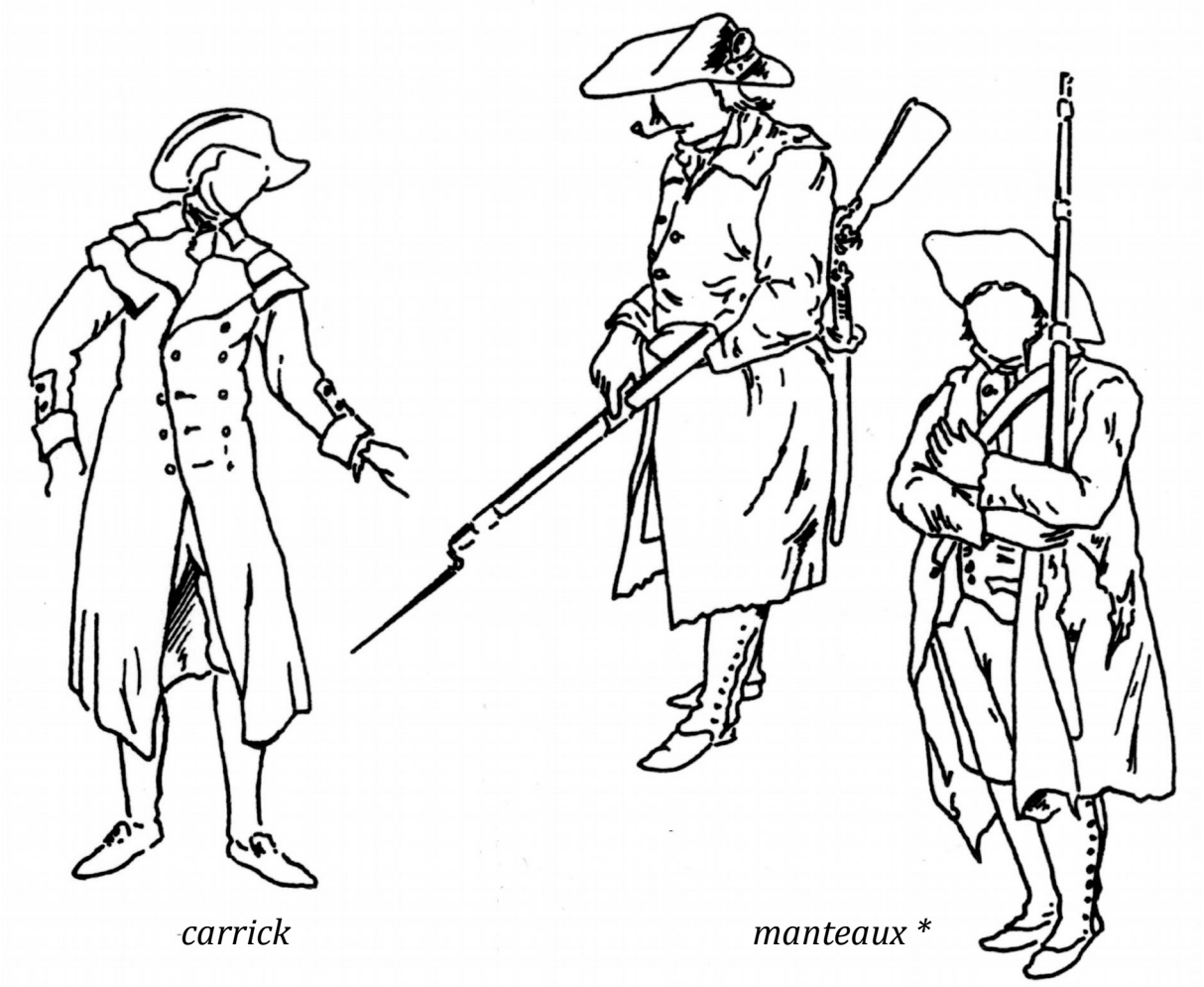


Planche 5

Pour bien interpréter les descriptions contemporaines aux guerres de Vendée, il faut se rappeler que le mot "habit" ne désignait pas à l'époque la tenue vestimentaire complète telle qu'on l'entend de nos jours (habit ecclésiastique, habit d'académicien, habit de gala par exemple, ce qui inclut à la fois la veste, le pantalon, le chapeau et autres compléments d'une tenue particulière). Il s'appliquait au long vêtement de dessus, descendant jusqu'aux genoux, et qui constituait l'habillement courant depuis le milieu du XVII[e] siècle. Malibran [1] indique *"... ample d'abord, puis étriqué, il a recouvert plus ou moins le pourpoint qui est devenu la veste ou le gilet. L'habit ayant cessé d'être un pardessus, il a fallu en avoir un ; la capote, la redingote, le manteau l'ont remplacé pour cet usage ... Il faut expliquer la structure du justaucorps ou habit : indépendamment des manches et du collet, je justaucorps est formé de quatre pièces de dos cousues ensemble de la nuque aux reins et de deux pièces de devant cousues aux précédentes dans toute la hauteur. Le bord libre du devant de droite est garni d'une rangée de boutons, celui de gauche est percé de boutonnières..."*.



carrick *manteaux **

** d'après des estampes représentant des types de soldats de 1792 et 1793 (gardes nationales). "Carnets de la Sabretache" - année 1899*

1 *Guide à l'usage des artistes et costumiers*, pages 27 et 28



MELLE (Deux-Sèvres) — Paysan Poitevin du XVIII[e] Siècle

Planche 6

Ainsi le long habit s'arrêtant aux genoux n'était pas un manteau court porté à la mauvaise saison. On le retrouve dans l'uniforme militaire avec les basques retournées (et d'une autre couleur) pour constituer les "retroussis". Il est la base du costume porté toute l'année par les gens de toutes conditions et il ne faut pas s'étonner d'en voir confectionnés dans des étoffes de nature et d'épaisseur variables. Il en existait même en toile de lin pour l'été. L'habit recouvrait le gilet (généralement sans manches) et la chemise. L'hiver, ou par temps pluvieux, on y ajoutait le manteau ou la cape. Le riche bourgeois ou le noble endossait une redingote ou un carrick. Tous ces pardessus étaient fort longs et s'arrêtaient à mi-mollet.

3.2.1. Le costume des habitants du bocage

L'abbé Deniau, bien que n'ayant pas vécu l'insurrection vendéenne, avait recueilli auprès de sa famille qui avait participé au soulèvement les renseignements nécessaires à son histoire de la Vendée. Il s'était également entouré de survivants des guerres de l'Ouest afin de réunir le maximum dé témoignages pour écrire son œuvre. Voici la description qu'il nous donne du paysan vendéen et de son costume [1].

"... L'habitant du bocage est généralement d'une taille moyenne ; sa tête est grosse, son cou épais et court, ses cheveux abondants, ses yeux expressifs, set traits fortement accentués et son corps vigoureusement constitué ...

... L'homme des bords de Loire est ordinairement d'une taille plus élevée, il semble plus fort ... Les gens de la gâtine ont le teint terni par le mélange du sang des arabes qui s'établirent dit-on, dans les contrées sous Abderame."

Modulant sa description des habitants, l'abbé Deniau précise que *"... tous les vendéens n'ont pas uniformément l'extérieur et le tempérament que je signale ici : il s'en trouve de toute complexion, de toute stature ... je n'ai voulu parler que de la généralité des individus ..."*

Cette description physique des bocains et gâtinais de la Vendée n'est pas ici déplacée, elle complétera utilement celle du costume pour la réalisation éventuelle de figurines.

Puis, abordant la partie vestimentaire, l'auteur de *L'histoire de la guerre de la Vendée* écrit :

"... En été, les habitants du bocage portaient un vêtement de siamoise ou de coutil. Dans l'hiver, leurs habits étaient de grosse serge ou de flanelle faite avec la laine de leurs moutons. On les voyait souvent sans chaussures pendant leur travail. À l'époque, à la mauvaise saison, ils n'avaient aux pieds que de lourds sabots ferrés, confectionnés à domicile avec les aulnes et les ormeaux

1 *Histoire de la guerre de la Vendée* - abbé F. Deniau, Tome I

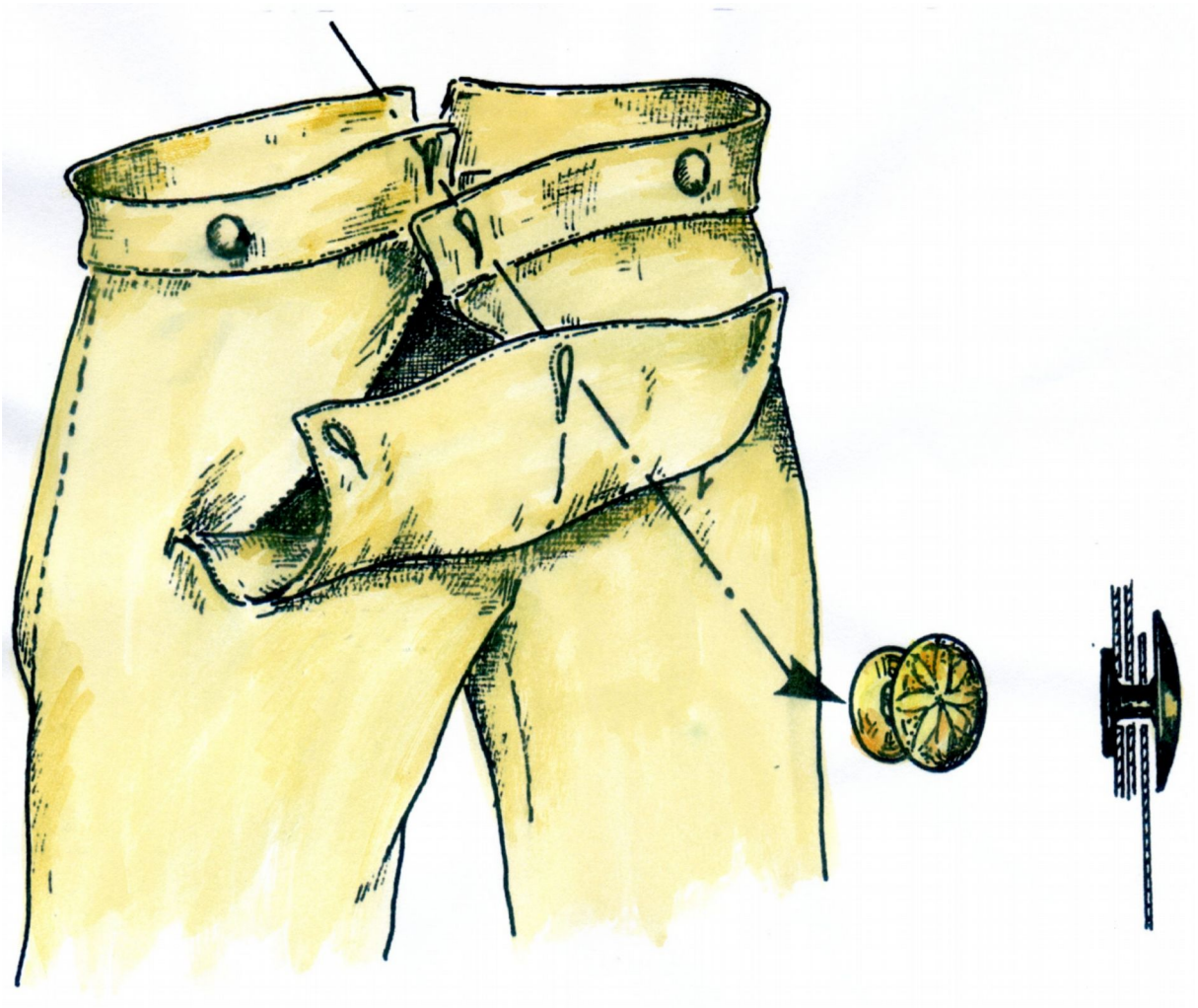
de leurs champs ; ils ne portaient presque jamais de souliers.

La forme ainsi que la matière de leurs habits étaient des plus simples et des plus rustiques. Les couleurs qu'ils affectionnaient la plus étaient le rouge, le brun, le bleu et le gris. Les dimanches et les jours fériés les hommes portaient un chapeau en gros feutre de laine à calotte ronde, à larges bords et relevé quelquefois sur le côté. Pendant la semaine ils se coiffaient d'un gros bonnet de laine rousse ou d'un chapeau de paille qu'ils avaient eux-mêmes tressé et cousu l'hiver à la veillée. Ils conservaient les cheveux courts sur le front et les laissaient flotter sur leur cou en longues mèches mal peignées. Leurs vestes étaient de forme arrondie et à basques écourtées. Elles retombaient un peu au dessous des hanches de manière à cacher par derrière la large échancrure de leur culotte ainsi que le coton ou la simple ficelle qui en serrait la ceinture à volonté.

Les anciens portaient la culotte courte avec de gros bas blancs ou bleus attachés au genou par un galon de couleur variée. Ils la portaient aussi avec de longues guêtres en toile ou en étoffe.En été elles étaient de toile, et d'étoffe pendant l'hiver. Cette étoffe était ordinairement de la serge dont la chaîne était en fil et la trame en laine bleue mélangée de blanc ... Les jeunes gens avaient tous le pantalon fendu et boutonné jusqu'au genou sur le côté extérieur de la jambe ; leurs gilets, en molleton blanc ou en serge grise, étaient habituellement très courts et laissaient leur chemise former à l'extérieur un bourrelet peu gracieux ; mais les faquins, aux jours de fête avaient soin de la cacher sous une ceinture de mouchoirs artistement plissée, qu'ils enroulaient plusieurs fois autour de leurs reins. Leur cravate était ordinairement à rayures vives. Les boutons de leurs vêtements étaient en bois revêtu d'étoffe ou en corne de couleur diverse et de forme pointue. Parmi ces boutons, deux ou trois plus larges et à deux têtes, en cuivre ou en os, appelés tibis, reliaient ensemble par devant les deux bouts de la ceinture de leur culotte. Les plus arriérés les attachaient à l'aide de petits morceaux de bois désignés sous le nom de billes et ils s'en servaient encore quelquefois pour leurs gilets. Les deux coins du pont de leur culotte (pour me servir de leur langage) restaient ordinairement rabattus et laissaient ainsi à découvert l'entrée de deux larges goussets de toile où le couteau, le chapelet, et les pièces de monnaie avaient leur logis obligé, et où ils aimaient aussi, par habitude, à placer leurs mains. Le costume des habitants des bourgs avait quelque chose de plus dégagé que ceux des gens de campagne ...".



La déroute de Cholet
Partie du tableau de Jules Girardet
Musée de Cholet



Voilà donc une description assez précise du costume habituellement porté par les paysans du bocage. On peut, pour parfaire cette description la compléter par d'autres petits détails vestimentaires que le même auteur nous livre au fil des âges, pour appuyer ses relations des épisodes de la guerre de Vendée. Ainsi :

"L'équipement de ces étranges soldats était aussi bizarre que leur courage était formidable. Armés de leurs fourches et de leurs faux qu'ils portaient négligemment sur l'épaule ... Ils étaient revêtus de leurs habits de travail qui se trouvait souvent dans le plus mauvais état, de larges chapeaux de paille ou en feutre, ou bien de gros bonnets en laine recouvraient leur tête ; ils n'avaient aux pieds que de lourds sabots ferrés qu'ils quittaient volontiers, quand il le fallait, pour courir plus rapidement, et quelquefois même ils cheminaient ainsi pieds nus, pendant une longue marche malgré les aspérités

du terrain [1] [2]*... Ils ne portaient ni giberne, ni havresac, ni effets, quoiqu'ils en prissent en quantité aux républicains ; ils trouvaient cela incommode, ils préféraient mettre leurs cartouches dans leurs poches ou dans un mouchoir roulé en ceinture suivant l'usage du pays ... On reconnaissait mieux les vendéens à la bigarrure de leur habillement qu'à tout autre signe ..."*

L'abbé Charpentier décrivant lui aussi le rebelle royaliste complète le tableau vestimentaire par quelques observations sur les chaussures habituelles des paysans [3] : *"La plupart sont chaussés de lours sabots dont tout le luxe est dans une fourrure de paille ou de foin ... Leur culotte en grosse serge ou de coutil rayé est raccordée au genou à un haut de chausse qui enserre la jambe et recouvre la moitié du sabot ..."* [4]

Un autre auteur contemporain nous fait également savoir que : *"... les soldats de la Haute-Vendée portaient leurs vêtements ordinaires : c'est à dire la veste courte et d'un bleu tirant sur le gris, le gilet de laine blanche ou de grosse cotonnade, le chapeau plat à larges bords rabattus que remplaçait parfois le bonnet de laine, la culotte et les guêtres ou le pantalon court rayé. Dans le Bas-Poitou la veste était de couleur brune ..."*

On serait donc déjà tenté de faire un classement arbitraire des couleurs de vêtements attribuées aux paysans des Haut et Bas-Poitou. Mais tout n'était pas aussi normalisé et les auteurs ne sont pas dans leur ensemble aussi formels et cela se comprend. En conséquence il nous faut continuer à puiser dans la somme de renseignements d'époque qui est mise à notre disposition dans les nombreux récits et mémoires qui ont été engendrés par cet épisode de la révolution française. Leur diversité nous permet, par l'intermédiaire de citations inévitablement fastidieuses, d'obtenir un ensemble de petits détails qui ne peuvent qu'être complémentaires.

Le préfet Dupin [5] parlant des habitants du bocage deux-sèvrien nous fait savoir que : *"... leur costume n'est pas plus élégant. Ce sont partout des habits très larges, très courts, ch*argés *de plis et de boutons, faits d'une étoffe*

---

1 Les sabots étaient la chaussure unique du fantassin. La majorité des paysans (dans le Bas-Poitou) savaient en faire. S'ils éprouvaient une déroute et que, pour mieux courir ils fussent contraints de quitter leurs sabots, leur perte étaie aussitôt réparée. Dans le Haut-Poitou et l'Anjou, ils avaient coutume de faire leurs provisions de sabots pour l'année. (Administrateur anonyme - L.C. page 26) in *Histoire de la Guerre de Vendée* par l'abbé Deniau.

2 Il se confectionnait, dans le Haut-Poitou notamment une sorte de gros sabot renflé et tout en bois, que sa forme faisait appeler "sabot à la courge". Un instrument de musique poitevin appelé "violon sabot" adoptait même la forme caractéristique de ce type de chaussure.

3 *D'Elbée, généralissime des armées vendéennes 1752 - 1794*, par l'abbé Charpentier, page 13

4 Ce haut de chausse est la gamache

5 *Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres* par C. Dupin, page 56

épaisse, de couleur terreuse ou gris bleu. Sous l'habit est une veste aussi longue et un gillet (sic). Une ample culotte retombe sur des guêtres. Toutes ces pièces sont ordinairement de même étoffe et de même couleur. Le chapeau est plat à bords très larges et rabattus ..."

Il est vrai que l'habit poitevin ancien présentait une curieuse surcharge de plis et de boutons, ce que l'on peut encore observer sur certains vêtements conservés dans les musées locaux. Il semble que la mode ait très peu évoluée dans les campagnes depuis la fin du XVII^{e} siècle.

Autre précision vestimentaire mais ne concernant que la division de Bonchamp dont *"les soldats robustes et forts avaient tous de larges culottes ; c'étaient des habitants des bords de Loire ..."*. Peut-être faudrait-il voir là les fameuses "compagnies bretonnes" attachées à ce général.

Pour compléter ce tableau du soldat royaliste, n'oublions pas la cuillère d'étain ou de bois, portée à la boutonnière ou parfois passée derrière la cocarde du chapeau, seul ustensile personnel des combattants. Cet usage était d'ailleurs courant à cette époque et il se trouvait également chez les militaires républicains.

Voilà donc ce que l'on peut, d'une manière générale, retenir de l'habillement des gens du bocage, de ceux qui constituaient la Grande Armée Catholique et Royale (Anjou et Haut-Poitou) et une assez grande partie de l'Armée du Centre. Ces diverses descriptions ont dans leur ensemble l'avantage de nous donner un sérieux aperçu du costume complet des paysans ou de ces habitants des petites agglomérations vendéennes. Il ne faut pas toutefois y voir que le costume porté en hiver ou à la mi-saison. La saison chaude commandait un allègement de la tenue vestimentaire et les indications s'y rapportant nous sont également communiquées par les mêmes auteurs décidément bien inspirés.

Ainsi nous apprenons du préfet Dupin *"... (qu')en été, une chemise, un simple caleçon de toile pour les hommes ... forment tout le vêtement des travailleurs. Un tablier de peau ceint le corps du bouvier qui dirige la charrue et le moissonneur y joint des manches pareilles ..."* Il est à l'évidence peu probable de retrouver ces dernières pièces d'habillement dans les rangs de la Grande Armée Catholique et Royale.

Le mois de mai 1793 dut être particulièrement chaud, puisque le 25, au second siège de Fontenay-le-Comte les vendéens étaient à moitié vêtus en raison de la chaleur. Jean Charbonnier, de La Bertholomière de Voide, raconte la charge brillante faite ce jour là par les vendéens : *" La chaleur était forte, nous avions quitté nos vestes, nos gilets et malgré les balles qui sifflaient à nos oreilles, nous courions comme des lièvres sur les bleus ..."* Jacques Vandangeon poursuivant les républicains pour leur reprendre la "Marie-Jeanne" avait *"... la chemise retroussée jusqu'aux épaules ..."*

C'est cette fameuse chemise d'ailleurs qui servait de prétexte au paysan pour quitter l'armée et retrouver sa famille et la ferme dont il ne pouvait se séparer plus de 3 ou 4 jours. "Je vais changer de chemise" disait-il et rien, pas même les généraux auxquels il était attaché pour le "grand choc" ne pouvaient le retenir. Les généraux en chef le déploraient hautement mais ne pouvaient rien faire, l'armée passant tout d'un coup de 15 à 20 000 hommes à une poignée de soldats, flux et reflux qui se répétaient au gré des convocations lancées par la "comitée [1].

3.2.2. Le costume maraîchin

L'abbé Deniau, poursuivant sa description des soldats vendéens, écrit au sujet du maraîchin qu'il est *"... généralement d'une taille au-dessus de la moyenne, d'un tempérament lymphatique et d'un teint bronzé ... hostile par nature à tout étranger.*

Les maraîchins portent une veste étroite et collante, une ceinture de coton aux couleurs éclatantes, un chapeau de feutre rond à larges bords, garnis de velours, et un ample pantalon de gros drap ..." A l'appui de cette dernière assertion, l'auteur nous indique *"(qu')en terme de mépris les maraîchins appellent dannions (damné homme) les habitants du bocage ..."* Et également *"... dannion saraillon (sarraillon dérive de sarraillé : étriqué). On l'appelle ainsi parce qu'il porte un pantalon plus étroit que celui des maraîchins"*. Ceci est une précision intéressante pour l'allure générale à donner aux habitants de ces 2 régions distinctes.

L'abbé Deniau étant curé de Saint-Macaire-en-Mauges, agglomération placée dans la zone d'influence de l'Armée d'Anjou (donc de la Grande Armée Catholique et Royale qu'elle formait avec celle du Haut-Poitou est forcément moins prolixe pour décrire le costume maraîchin qu'il ne l'était pour celui du bocain. Cela se comprend car le bas-vendéen ne vint combattre que très rarement dans le bocage où l'historien avait puisé les renseignements et témoignages nécessaires à son œuvre. Charette, jaloux de son autorité, ne s'allia à la Grande Armée que pour participer au siège de Nantes et à la bataille de Torfou (il y mit tant de tiédeur qu'il contribua, à Nantes, au désarroi des vendéens face à la résistance des républicains.

Les détails qui apparemment nous font défaut se retrouvent sous la plume d'un autre vendéen : M. de la Chanonie[2], qui nous fait savoir que *"...Les hommes se coiffent uniformément du feutre noir analogue à certains chapeaux bretons. Un ruban large en velours noir entoure la coiffe et ses 2*

1 La comitée, ou la comittez, pour "le comité". Les insurgés désignaient par ce nom les conseils de paroisses, les conseils de division ou même le conseil supérieur de la Grande Armée.

2 *Revue du Bas-Poitou - note sur le costume maraîchin*, M. de la Chanonie, année 1901

extrémités tombent par devant dans la direction de l'œil droit ..."

Pendant la guerre de Vendée l'on arborait la cocarde blanche ou blanche et noire. La veste en bure est de couleur brun foncé. Le bleu foncé, d'étoffe plus fine, est réservée aux riches pour aller à la messe.

Les boutons sont en étoffe de même couleur que la veste, les boutonnières sont faites en soie ou fil vert très apparent.

La forme de la veste est carrée, courte et étroite au point de ne pouvoir être boutonnée. La veste compte de chaque côté un rang de boutons et un rang de boutonnières. Les deux revers carrés sont surmontés d'un col rigide en étoffe.

Les manches sont ouvertes en dehors et un peu sur le côté avec deux boutons comme ornement très étroites jusqu'au coude et s'évasant quelque peu à l'extrémité.

Le petit gilet ou "camiset" est croisé, en flanelle blanche très épaisse. Les boutonnières sont vertes ainsi que les bords externes du gilet et des revers. L'usage ancien veut que les deux premiers boutons ne soient pas boutonnés.

Entre le camiset et le pantalon, une large ceinture d'étoffe de couleur ceint les reins de plusieurs tours. Les liens qui en nouent les bouts sont de même couleur que cette ceinture, invariablement verte et rouge à larges raies transversales. Quant au pantalon ... il est à grand pont attaché par trois boutons, deux en pointe et un central, plus large en cuivre ou en étoffe [1]. Les deux en pointe placés à peu près sur la couture extérieure. Il comporte deux poches ; très serré aux hanches, il s'élargit beaucoup aux cuisses, devient ample aux genoux et s'arrête au dessus des chevilles. A l'extrémité du pantalon existe un rempli qu'on nomme "godi" et qui est simple. Les riches en avaient quelquefois deux ou même trois superposés mais c'était exceptionnel. D'une façon générale, le godi est large d'au moins quatre bons doigts.

Au temps de l'insurrection le pantalon comptait une ouverture à la couture extérieure du bout analogue à celle des manches de la veste et portait deux boutons comme elle. Cette ouverture partait du bas et s'arrêtait à deux centimètres du rempli ...

... La chemise blanche en toile du pays est à col fermé et rabattu. Une petite cravate de couleur généralement claire et de forme serrée porte le bijou d'argent qu'on nomme cœur vendéen.

Les pieds couverts d'un bas bleu foncé ou brun en laine brute sont chaussés de sabots de bois assez lourds et massifs. La pointe recourbée à bec était moins prononcée qu'elle ne l'est aujourd'hui et la bride plus étroite en raison de l'importance plus grande donnée à la partie en bois.

---

1 Le large bouton de cuivre est un tibi

Les insurgés cousaient autour du chapeau, à la base du ruban de velours, une chenille d'étoffe de la grosseur d'un pouce, mi-partie verte et jaune. Ce n'était point deux liens l'un vert l'autre jaune enroulés l'un autour de l'autre, cette chenille était uniformément verte sur une longueur de trois ou quatre centimètres, puis jaune sur une longueur semblable et ainsi de suite ..."

Afin de compléter sa description, le même auteur reprenait dans un article suivant [1] le tableau vestimentaire de l'habitant du marais vendéen :

"le costume maraîchin se composait de la capote pour l'hiver ... La capote de laine gris de fer ressemblait par sa coupe à la douillette ecclésiastique ; un capot ou capuchon s'y rattachait par derrière ... [2]

Le surtout était à basques, presque sans col, très ample, très long et très ouvert avec les deux poches à volets. Il fut remplacé par le camisolet appelé veste ... Le petit gilet dit chemiset était en étoffe plus fine ... Celui des grandes fêtes était de couleur blanche avec les deux palettes carrées, renversées et bordées de velours noir ...

La culotte à brayette fut remplacée plus tard par la culotte à grand pont ... La ceinture entre le chemiset et le pantalon était ordinairement large comme la main et de couleur rouge avec rubans verts sauf en temps de deuil où elle était noire avec de petites rayures blanches. Le chapeau en feutre noir fut d'abord à trois brocs comme au temps de Louis XVI, mais dès la grande guerre le chapeau à larges bords dit chapeau rabalet était en usage. souvent le fond était orné d'un large velours retenu par une boucle en plomb en forme de cœur..."

Le sujet des guerres de Vendée a été si abondamment traité que nous avons à notre disposition beaucoup d'autres renseignements ponctuels sur bien des régions de la Vendée Militaire.

Ainsi, pour la contrée située au bord du marais breton, dépendant pour une part du territoire contrôlé par Charette et de l'autre par l'armée du Loroux, l'abbé G. Brunellière nous donne une description du "soldat vendéen nantais" au travers de quelques interrogatoires provenant des archives de la Loire Atlantique [3]. Entre autres : *"... Julien Fonteneau de Haute-Goulaine ... est vêtu d'étoffe violette, pantalon rayé, souliers à boucles, chapeau rond ... Son camarade, Julien Couprie a lui une veste brune, un gilet blanc, un pantalon rayé et des souliers à cordons et le frère de ce dernier a un gilet bleu avec pantalon de toile ..."*

La couleur violette mentionnée est vraisemblablement une teinte bleu

1 *Revue du Bas-Poitou*, année 1902

2 Il faut voir dans cette douillette la classique cape, avec ou sans rotonde, telle que la portaient les curés des campagnes. Ces vêtements sont représentés clairement sur quelques gravures anciennes.

3 *La Vendée Nantaise, la grande croisade*, page 126

foncé fortement altérée ou mal fixée. Le pantalon rayé est apparemment très porté. Quant aux souliers, qu'ils soient lacés ou à boucles il faut sans doute les attribuer à des paysans ou des "bourgadins" suffisamment aisés pour les porter journellement.

Le même auteur, pour notre bonheur, nous communique d'autres renseignements : *"... Ceux-ci étaient des jeunes et du pays de la vigne à laquelle ils travaillaient, l'un avait même encore sa tasse d'argent suspendue à son gilet, comme il était tonnelier et devait goûter le vin ..."*. Ce détail est pittoresque et intéressant même s'il ne s'applique qu'à un cas isolé. L'ouvrage indique aussi que *"... La masse en général se vêtait de gros drap, de droguet, de coutil. Un homme de La Chevrolière [1] journalier paysan est dit vers ce temps habillé d'un gilet de sarge (serge) brune, coiffé d'un bonnet de laine ... et aux pieds, pour l'ordinaire, des sabots ..."*.

Le registre paroissial tenu en forêt de Grasla par un prêtre insermenté [2] donne, à l'occasion de l'inhumation d'un homme trouvé mort de plusieurs blessures près de ce repaire de Charette, une curieuse description de son habillement. C'était un homme *"âgé d'environ 36 ans, taille d'environ 5 pieds 1 pouce, cheveux et barbe noirs, habillé se serge blanche, boutons blancs, gilet bleu, boutons jaunes, sur lequel on a trouvé une allène de cordonnier ..."*. Cet habit de serge blanche est assez inhabituel, surtout pour un "homme du peuple". Néanmoins il existait dans le Poitou des habits ou vestes longues en toile de cette couleur, mais qui se portaient l'été [3] Or, l'acte d'inhumation est daté du 24 février 1796 soit en plein hiver. Il faut convenir que rien ne peut être logique pour l'époque et les faits qui nous intéressent, tout était ravagé sur le territoire de la Vendée et les survivants ne portaient sans doute que les vêtements qu'ils pouvaient encore trouver.

Ces diverses citations nous permettent ainsi d'avoir une idée relativement précise de l'habillement porté par l'ensemble des paysans vendéens, qu'ils soient bocains ou maraîchins.

---

1 La Chevrolière près de Saint Philbert de Grand-Lieu, touchant au marais breton.

2 *Revue du Bas-Poitou, année 1944. Le registre paroissial de Grasla - Martyrologie de la paroisse des brouzils*, par A. de Guerry de Beauregard, page 106

3 Un habit ou veste longue en toile blanche figure dans les collections du Musée Ethnographique de la Ville de Niort (79), voir planche 25.



Gravure tirée de l'ouvrage : "Histoire des armées françaises de terre et de mer de 1792 jusqu'à nos jours", par une société de militaires et de gens de lettre - Paris, Librairie Nationale, page 53

Si la forme des vêtements s'avérait géographiquement un peu différente, la grossièreté et la nature des étoffes tissées avec des produits non affinés leur étaient communes. Les couleurs de tissus pouvaient aussi présenter une certaine similitude bien que répondant à un goût marqué dans chaque région. On ne peut s'en étonner car dans leur grande majorité les étoffes qui n'étaient pas tissées avec la laine des paysans et par eux-mêmes, provenaient des filatures du Haut-Poitou. On peut donc logiquement les rencontrer sur l'ensemble du territoire de la Vendée Militaire quand on sait que leur exportation se faisait alors jusqu'en Normandie.

Il faut bien convenir qu'aux yeux des observateurs de l'époque, la différence d'habillement était réelle entre le Haut et le Bas-Poitou car Joly, divisionnaire de la Mothe-Achard (armée de Charette), allant demander du service auprès de Stofflet pour échapper à la vindicte de son chef, arriva *"... au bourg des Épaisses (près de Saint-Laurent-sur-Sèvre) et entra dans un*

cabaret pour se rafraîchir. L'hôtesse conçut quelques soupçons sur un inconnu bien armé qui n'avait ni l'habillement ni les manières du pays [1]*...*". Ainsi, son apparent état d'étranger au pays, joint aux conditions d'insécurité du moment et par la suite du comportement défensif de M. Joly, contribuèrent à sa mise à mort par les habitants du bourg où il s'était arrêté.

Mais, si ces diverses descriptions nous montrent le typique et traditionnel habit du paysan avec les quelques variantes prisées par les populations du territoire en guerre, il faut admettre que par la suite le déroulement du conflit influe inévitablement sur la tenue vestimentaire du combattant. La participation aux batailles en des lieux parfois très éloignés de leurs villages et surtout l'incursion dans les villes conquises intervient quelque peu, lorsque le besoin s'en fait sentir, dans la composition habituelle de la garde-robe du paysan.

La nécessité de remplacer la partie du costume usée ou détériorée au cours du combat jointe à la convoitise ou tout simplement au goût du pillage fit que l'habillement du soldat catholique subit très souvent de notables transformations dans ce qui fait son originalité. Ne parlons pas de l'emprunt de parties d'uniformes républicains dans un but généralement très particulier, mais de pièces d'habillement civil destinées à remplacer ou à enrichir le contenu de leur coffre à vêtements. M^{me} de la Rochejaquelein et bien d'autres auteurs royalistes, tout en insistant sur le caractère honnête et l'horreur du pillage chez le soldat blanc, font preuve de solide contradiction quand ils relatent les faits d'arme des paysans vendéens.

Ainsi, dès le début de l'insurrection le 25 mai 1793, à la prise de Fontenay-Le-Comte, les brigands "... prirent chez les particuliers les vêtements dont ils avaient besoin ...", faisant également provision de couvertures avant de retourner chez eux. Ils mirent également à sac les magasins des chapeliers et armuriers. Ce comportement décida le commandement en chef à faire afficher des placards à l'attention de leurs soldats. Un de ces placards était ainsi rédigé [2] :

"À Fontenay ... le 3^{e} jour de l'occupation

Au nom de l'Armée Catholique

Il est expressément défendu de rien prendre ou piller chez les habitants de cette ville. S'il parvient des plaintes à cet égard, tous ceux qui demeureront chez les personnes dont les déclarations seront justes et fondées seront responsables des dégâts, vols ou pillages qui pourront être commis.

A Fontenay-Le-Comte ce 27 mai 1793.

---

1 *Vie du général Charette*, M. Le Bouvier-Desmortiers, page 230

2 Bibliothèque Municipale de Nantes

Stofflet commandant, de Bernard de Marigny, Duhoux d'Hauterive, Dehargues, Cathelineau, Desessarts, Lescure, de la Rochejaquelein".

Il ne semble pas que de telles proclamations aient produit l'effet escompté car d'autres billets ou ordres furent encore affichés dans les jours qui suivirent pour demander la restitution ou même de chevaux volés, sous peine "d'être chassés de l'armée".

La poursuite de la guerre amène un revirement dans l'esprit et les mœurs des chefs pour ce qui concerne l'approvisionnement des soldats en effets d'habillement, puisque non seulement ils ferment les yeux sur les "emprunts" des paysans, mais ils l'officialisent pour le compte de l'armée. Lors de l'entrée des royalistes à Ancenis, en juin 1793, le Conseil d'Administration de l'Armée Rebelle fit placarder le décret suivant [1] :

"De par le Roy et de Monsieur régent du royaume et de MM. les généraux des Armées Catholiques et Royales,

Il est enjoint au Conseil prov^re^ d'Ancenis.

1^er^ de faire cuire sur le champ, et autant qu'il sera possible, du pain pour l'approvisionnement de l'armée et de pourvoir à tout ce qu'il sera nécessaire pour le logement d'environ 40 000 hommes.

2^e^ de prendre les précautions convenables pour la conservation des effets sequestrés et de s'entendre pour le transport des effets et approvisionnement ci-devant nationaux avec M. Rigault qui en a reçu l'ordre.

Fait au Quartier Général d'Angers ce 22 juin 1793, l'an 1^er^ du règne de Louis XVII.

Signé d'Elbée, ch^er^ de Fleuriot, de Boissy, de Fesque"

Quelle était la nature de ces effets séquestrés ? Le papier monnaie pris aux bleus a toujours servi à alimenter les autodafés qui suivaient la prise des villes ou la capture des caisses régimentaires républicaines. D'autre part, les effets commerciaux ou publics réquisitionnés par les royalistes ne pouvaient leur être d'aucune utilité. D'ailleurs le Conseil Supérieur de l'Armée Catholique et Royale émettait sa propre monnaie. Ces effets devaient vraisemblablement être des pièces d'habillement saisies chez les particuliers ou les fabricants locaux après l'assaut de la ville. Quant aux effets nationaux, ce devait alors être des uniformes ou vêtements destinés aux soldats de la République et capturés dans les fourgons militaires.

On peut donc se demander quel était le but recherché quant à la saisie et au regroupement d'effets d'habillement par le commandement royaliste ? Dès cette époque, un besoin d'organisation militaire commençait à se faire

1 *Entrée des vendéens à Ancenis*, par B. Fillon, page 6

sentir chez les vendéens (l'Armée du Centre avait déjà donné l'exemple sur ce point particulier). Partout victorieux, les chefs d'armées éprouvaient le besoin de discipliner leurs troupes et de les organiser militairement. Peut-être aussi envisageaient-ils de contrôler, sinon d'assurer eux-mêmes les "échanges de vêtements" qui s'apparentaient plus au pillage qu'à la nécessité de remplacement. Peut-être également songeaient-ils à jeter les bases de l'uniformisation de leur armée en commençant par la distribution d'effets militaires pris chez l'adversaire. Quoi qu'il en soit, l'habitude de prélever chez les particuliers ou dans les dépôts les pièces de vêtements ou les tissus devient la loi de la guerre, ce qui était de longue date la coutume dans toutes les armées du monde.

Nous verrons ci-après que des uniformes pris sur les républicains eux-mêmes servirent également aux vendéens pour tromper leurs adversaires et obtenir ainsi l'avantage lors de coups de main contre les colonnes et les camps retranchés.

Les distributions de vêtements furent effectives dans l'armée vendéenne. M^{me} de la Rochejaquelein parle d'une jeune fille (combattante) qui *"... n'osait se présenter pour avoir une veste légère de siamoise comme on en distribuait aux soldats ..."*. Cela se passait en septembre 1793.

On peut donc considérer qu'à partir de ce moment là le caractéristique vêtement de paysan du soldat vendéen devient, au hasard des emprunts, de moins en moins représentatif de sa région. L'homme pouvait tout aussi bien porter, avec d'autres pièces d'habillement d'origine, des camisoles, gilets, pantalons et chaussures pris chez les citadins et les bourgeois puisque, à l'attaque d'Angers (novembre - décembre 1793), il est mentionné qu'une fois la ville prise, *"... partout les vendéens demandèrent des vivres, des chemises, bas, souliers et vêtements ..."*. Il est vrai que c'était au retour de la tragique Virée de Galerne. L'armée, ou ce qui en restait, était couverte de haillons et les lambeaux de leurs vêtements remplis de vermine et ce n'est pas dans cet épisode qu'il faut rechercher une caractéristique quelconque de l'habillement vendéen. A lire la description faite par M^{me} de la Rochejaquelein de l'accoutrement des officiers on peut se demander comment pouvaient encore être vêtus les simples soldats.

Indépendamment des habits, les saisies visaient aussi les pièces d'étoffe tenues en dépôt chez les fabricants et les particuliers. Le Bouvier-Desmortiers, qui se fit l'ardent défenseur de Charette [1] , nous apprend qu'on prit dans un bourg près de Pouzauges, c'est à dire dans la région de Cholet et de ses filatures *"... une grande quantité d'étoffes de toutes couleurs qu'on distribua aux soldats..."* . Ces étoffes destinées aux soldats de Charette et travaillées à leur retour au pays, contribuèrent vraisemblablement à donner,

1 *Vie du général Charette*, page 162

temporairement, une couleur inhabituelle au traditionnel costume maraîchin.

Pour mémoire, rappelons que c'est parce qu'il n'avait pas bénéficié du partage des armes, munitions, vêtements et vivres capturés aux Herbiers par les armées réunies, que Charette abandonna précipitamment la Grande Armée d'Anjou et du Haut-Poitou qu'il était momentanément venu renforcer. Il rompait ainsi le pacte passé avec les autres généraux royalistes pour retrouver une indépendance qui fut toujours le point capital de son caractère (ce fut d'ailleurs un même comportement qui valut la mort à Marigny, sur l'instigation de Charette qui en la circonstance avait la mémoire bien courte).

Il faut convenir qu'aux débuts de l'insurrection, les emprunts et réquisitions d'effets d'habillement étaient de bon rapport quand une ville était prise et se soumettait aux lois du vainqueur. Quand l'attaque n'aboutissait pas, l'espoir de renouveler son linge était vain. Pourtant, ce renouvellement était une chose compréhensible. Répondant aux fréquentes convocations des comités, se déplaçant en tous lieux et par tous temps, couchant souvent à même le sol et sans se dévêtir, le soldat vendéen voyait ses habits se déchirer dans les combats ou s'user et devenir rapidement hors d'usage.

Les revers de la fin de l'année 1793 et le désastreux retour de la Virée de Galerne imposent l'abandon des batailles rangées et des attaques de villes républicaines importantes. La République prend peu à peu l'initiative des opérations militaires. Les "grands chocs" font place aux combats localisés et à la guerre d'embuscade. Les pillages et réquisitions de vêtements sont de moins en moins réalisables, d'autant que la guerre est désormais circonscrite au territoire vendéen. A partir de ce moment il devient évident que le paysan insurgé retrouve son habillement traditionnel qui lui permet de se fondre dans l'anonymat pour éviter, dans la mesure du possible, les soupçons des colonnes républicaines.

3.2.3. Les pièces complémentaires du costume paysan

Les diverses descriptions vestimentaires qui viennent d'être données concernent, dans leur ensemble, les principaux composants de l'habillement des paysans vendéens. Mais d'autres pièces vestimentaires, de moindre importance, contribuaient également à la constitution des costumes locaux. Ces compléments pourtant indispensables à la silhouette complète des personnages ne sont pas toujours décrits, ou s'ils le sont ne font l'objet que d'une très rapide mention. Il est quand même utile, voire indispensable de les connaître plus en détail car ils forment, avec les bases de l'habillement que sont l'habit-veste, le gilet et le pantalon, l'ensemble du costume porté par les combattants de la Vendée Militaire.

La blouse

Les mémorialistes de la Vendée ainsi que les historiens contemporains semblent curieusement discrets sur ce vêtement usuel qu'était la blouse du paysan. Quelques gravures et tableaux montrent timidement certains personnages revêtus de cette blouse qui se révélait indispensable pour l'accomplissement de tous les travaux ouvriers et paysans. pourtant, quelques années plus tard (vers 1830), la blouse de cotonnade deviendra un complément reconnu de l'habit de sortie que le paysan utilisera pour aller aux foires et marchés de la ville la plus proche. Des dessins et gravures en font foi [1].

La blouse dérive de la saie gauloise citée par Strabon. C'était une ample chemise sans col et sans poignets fermés, coupée aux genoux au même niveau que son pourtour. Sa forme et sa longueur subirent quelques variations au cours des siècles. Elle était très utilisée au moyen-âge et on peut la voir sur certaines miniatures de cette époque. Appelée "saie" chez les gaulois, puis "sayon", elle perd son nom originel pour prendre celui de blouse qui semble avoir été imposé par la langue officielle du bassin de la Seine. On la retrouve sous le nom de "blaude" dans le Berry, "bliaude" dans le Périgord, "bielle" dans l'Anjou. Pour leur part, les paysans du Poitou l'appelaient "biaule" ou "grand'chemise", ce qui indique l'étroite parenté existant entre la saie, qui liée à la ceinture flottait librement autour du corps, et la chemise qui n'était à l'origine qu'une seconde saie dont le bas était rentré dans la braie [2].

Cette blouse de toile de couleur naturelle, héritière de la saie gauloise

---

1 *Costumes Poitevins et scènes paysannes - Paul Gellé, un poète du dessin* par M. Poignat éditeur D. Brissaud Poitiers 1981. Paul Gellé né à Niort en 1814 fit paraître une série de lithographies montrant les costumes pittoresques du département des Deux-Sèvres en 1842 - 1843.

2 *La blouse et la brayette du paysan. Au temps passé à travers Poitou-Charente* - Henri Gelin, Lafitte Reprints 1977

demeura pendant de longs siècles un simple habit de travail. Il semble qu'elle prit la teinte bleu foncé sous laquelle nous la connaissons mieux vers la moitié du XIX^{e} siècle, bien que cette couleur figure sur une gravure révolutionnaire (cf planche 8).

Quelques gravures et tableaux nous montrent certaines scènes de la vie paysanne dans lesquelles figurent des personnages vêtus de la blouse. Le peintre Philippoteaux, dans son "Paysage de la Loire", fait paraître des vendéens habillés de cette blouse de toile écrue. Vêtir le paysan de l'époque de cette pièce d'habillement n'est pas absurde, loin s'en faut, mais on peut convenir qu'elle pouvait se montrer gênante en certaines circonstances et notamment dans les halliers et taillis bu bocage lors des embuscades où un vêtement plus ajusté s'imposait davantage. Elle était peut-être aussi plus voyante que les habits généralement foncés des paysans poitevins, à moins que par une singulière coquetterie, les insurgés aient abandonné, au départ de leur domicile, un vêtement essentiellement destiné au travail. Mais ce n'est pas le cas. Il faut bien admettre que la blouse, qui constituait le réel habillement ou la partie la plus visible du costume de tous les jours des paysans ou tâcherons du petit peuple, a figuré dans les engagements contre les républicains.

Les récits où il en est fait mention, pour rares qu'ils soient, émanent de simples paysans livrant leurs réflexions sur les combats auxquels ils avaient participé. Ainsi, un habitant du Loroux-Bottereau indique que : *"... notre armée est composée de paysans, comme moi vêtus de blouses ou d'habits grossiers ..."* [1] Description des plus simples, mais qui reflète la réalité des choses, et très opposée aux récits officiels des mémorialistes de la Vendée Militaire plus enclins à montrer les soldats vendéens dans des costumes à caractère provincial (qui étaient souvent leurs habits du dimanche) plutôt que dans leurs grossiers vêtements de travail. La raison doit être recherchée dans le besoin de montrer les divers combattants des armées catholiques à leur avantage tout en soulignant les détails vestimentaires qui caractérisaient leur origine géographique.

La gravure tirée d'un ouvrage sur "L'Histoire des Armées Françaises", et figurant page 41 du présent ouvrage, montre plusieurs combattants vendéens dont l'un est vêtu d'une blouse de toile blanche.

1 *Le génocide Franco-Français - la Vendée vengée* - Reynald Secher, Presses Universitaires de France, page 129



Extrait d'un tableau représentant un groupe de paysan à la veillée ?
Ce personnage présente tout le caractère de l'habillement du paysan de l'ouest. Il est vêtu de la blouse campagnarde.

Planche 7



Planche 8

Commentaire de la planche 8

Charretier faisant sa faction
Ce personnage est représenté sur une gravure révolutionnaire montrant des sans-culottes de diverses professions libérales faisant la faction à la ville de Paris. Ce charretier est vêtu d'une ample blouse de couleur bleu foncé.

Chouan
Ce paysan est vêtu d'une blouse de couleur beige très foncé. Il figure sur un tableau de J. Fortin exposé au Musée des Beaux Arts de Lille.

Le passage de la Loire
Vendéens traversant la Loire à Saint-Florent-le-Vieil lors de l'expédition d'Outre Loire (d'après un tableau du peintre Philippoteaux. Plusieurs de ces soldats paysans sont représentés sur ce tableau habillés de la grande blouse de couleur claire.

Vendéen en blouse
Ce personnage est tiré d'une gravure de Paul Gellé illustrant un épisode des guerres de la Vendée. Il montre notamment un combattant vendéen revêtu de son ample blouse de toile blanche (les 3 réfractaires).

Paul Gellé est l'auteur de nombreux dessins et gravures sur le costume poitevin.

La cape

Si l'on se réfère au dictionnaire, la cape est un manteau à capuchon portant également le nom de capot. or, le manteau dans sa première définition est un "vêtement ample et sans manches qui se porte par dessus l'habit".

Le nom de capot ou capote est clairement employé par M. de la Chanonie [1] dans l'énumération des vêtements portés par les maraîchins pendant les guerres de Vendée. Il est indéniable que ces maraîchins n'avaient pas seuls le monopole de cet habit et que, si on n'en fait pas mention au sujet des bocains, ce n'est que par oubli ou peut-être parce qu'on ne le jugeait pas représentatif de leur habillement.

Ce manteau à capuchon était pourtant très répandu à cette époque et dans toute l'étendue de l'ex-royaume. Il servait principalement pendant l'hiver ou par temps pluvieux. Il faisait d'ailleurs partie de l'équipement militaire réglementaire des régiments de cavalerie et notamment des dragons et des cuirassiers.

La capote était confectionnée en gros drap du pays. Dans le Poitou, elle se fermait à l'aide d'une agrafe spéciale placée un peu au dessous du devant du col. Ce vêtement pouvait être muni d'une rotonde du même drap qui renforçait la protection des épaules contre la pluie (cf planche 35).Il n'existe pas de tableau ou gravure connus représentant des soldats vendéens équipés de la cape. Cathelineau, premier généralissime de la Grande Armée Catholique et Royale (Anjou et Haut-Poitou) est figuré sur une peinture en pied avec sa cape jetée sur les épaules (cf planche 51).



Joly aux "Quatre chemins", d'après une illustration d'Historia-Spécial N°409bis La guerre de Vendée, page 100

1 *Revue du Bas-Poitou* - année 1902

Cette cape de couleur brun foncé est doublée de tissu rouge violacé la faisant apparaître plus riche que son état de colporteur-voiturier devrait l'indiquer. Joly, divisionnaire du marais sous Charette est représenté à cheval et enveloppé dans une cape de couleur foncée. Joly était de son état "chirurgien-horloger-tourneur", donc de condition aisée.

Ce sont vraisemblablement les seuls personnages issus d'un milieu modeste représentés avec ce vêtement, qui par contre est assez courant sur les portraits d'officiers nobles.

Les gamaches et tricouses

Préalablement à la description de ces sortes de bas de chausses qu'étaient les guêtres, gamaches et tricouses, il paraît nécessaire de donner un léger aperçu du pantalon et de la culotte du paysan.

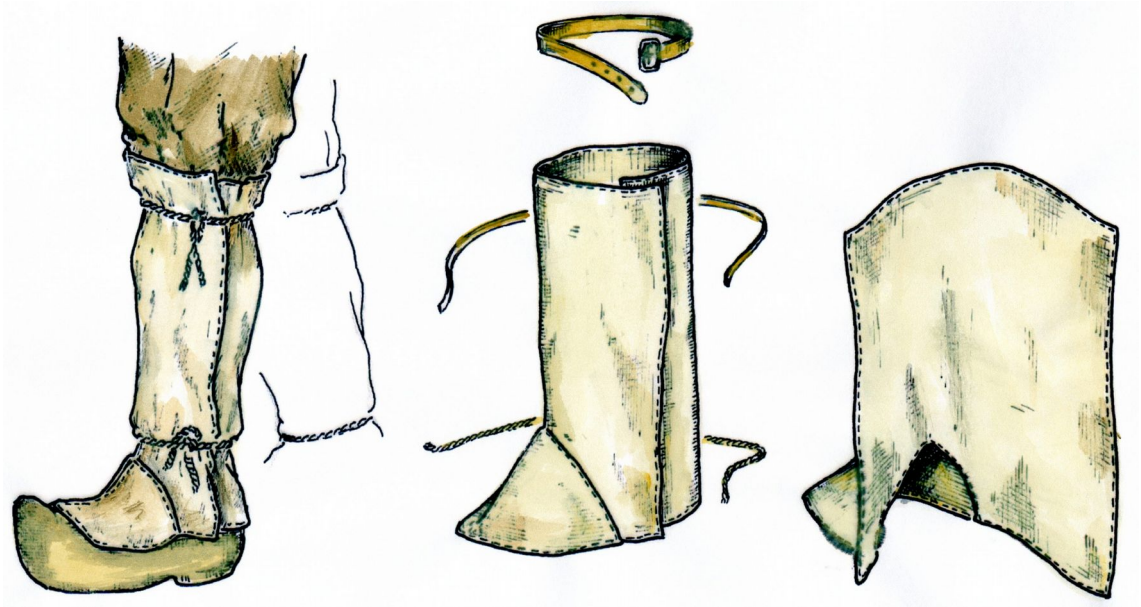
Le patois poitevin ne fait pas de différence entre ce que nous appelons le pantalon et la culotte. Ce dernier mot s'applique indistinctement aux 2 formes de vêtement. Le pantalon dérive directement de la braie gauloise et c'est tout naturellement que la fente verticale fermant le devant de la culotte longue en drap léger s'est appelée "brayette" puis braguette. La culotte proprement dite s'apparente plutôt aux braies courtes connues sous le nom de "hauts de chausses" qui devint la culotte à jarretière. Ce vêtement laissait à nu la partie inférieure de la jambe qui était alors recouverte par les "bas de chausses" que l'on finit par appeler simplement les "bas" [1]. En langage poitevin, ces bas n'ont jamais cessé de s'appeler "chausses".

Afin de protéger ses jambes du froid ou des broussailles, le paysan portait des guêtres qui présentaient plusieurs formes :

- La guêtre proprement dite montant jusqu'au dessus du genou, et la demi-guêtre ou guêtre basse s'arrêtant au milieu du mollet. Elles étaient boutonnées sur toute la hauteur, côté externe. Sur certains modèles, le boutonnage était remplacé par une série de petites pattes avec boucles de serrage. Ce type de guêtre était souvent en cuir souple.
- La tricouse ou guêtre tricotée, qui était une sorte de bas sans pied mais avec une bande sous-pied également en tricot. Elle ne comportait aucun boutonnage et était liée, sous le genou à l'aide d'un cordonnet cousu à la partie supérieure (cf planche 30). On l'écrivait aussi triquehouse ou triquouse [2].
- Les gamaches qui étaient des guêtres en toile ou en gros drap, sans boutonnage ni pattelette de sous-pied, s'appuyant sur le sabot, et liées sous le genou et aux chevilles avec une lanière ou cordelette faisant le

1 *Au temps passé à travers Poitou-Charentes*, H. Gelin, page 149
2 *Glossaire poitevin*, abbé Rousseau, Librairie Clouzot - Niort, 1869

tour de la jambe. Les gamaches étaient principalement portées sur le pantalon qu'elles serraient et faisaient "blouser" sur le genou. Elles étaient généralement utilisées pour travailler dans les endroits épineux ou boueux [1].



Il ne faut pas s'étonner de l'utilisation de guêtres tricotées ou tricouses à l'époque révolutionnaire. N'oublions pas que les genouillères, également tricotées faisaient partie de l'équipement réglementaire des cavaliers et notamment des dragons. Ces genouillères avaient pour but de protéger le genou de la culotte du frottement de la partie supérieure de la tige de botte. Les tricouses, longtemps encore portées par les vieilles femmes de la campagne et des régions côtières, trouvent leur actuel prolongement dans les salles de gymnastique (où elles garnissent le bas des jambes des adeptes de la "gym tonic").

En dehors de ces équipements particuliers, la protection des jambes pouvait également se faire à l'aide d'une simple pièce de drap ou de toile, dépourvue de la forme du "coup de pied", et qui s'enroulait autour du mollet. Cette molletière, utilisées par les plus démunis, était fixée à la jambe à l'aide de cordelettes nouées sous le genou et à la cheville à la façon des gamaches.

La ceinture d'étoffe

Les ceintures de toile ou confectionnées avec des mouchoirs de Cholet ont été décrites avec l'habillement des bocains et maraîchins. On peut toutefois y apporter quelques renseignements complémentaires.

1 le dictionnaire *Larousse* édition 1966 en donne la définition suivante : *"Gamache, de l'espagnol guadamaci - cuir de Gamades : jambière ou chausse à pied découpé qui se portait au XVI^e siècle pour protéger le bas de chausse"*.

La ceinture de drap a toujours été portée par les paysans. Elle fut abandonnée peu après la première moitié de notre siècle par les vieux paysans et "cantonniers" qui étaient pratiquement les derniers à encore l'utiliser.

A propos de la ceinture du vendéen, Amédée de Béjarry, dans ses "souvenir vendéens" donne des indications intéressantes sur cet accessoire vestimentaire particulier. Parlant de *"leurs ceintures aux couleurs éclatantes"*, il précise : *"... Cette ceinture était une bande d'étoffe de coton ayant 7 à 8 mètres de long. La façon de s'en vêtir était originale : après avoir fixé en un lieu quelconque un bout de longue bande, l'homme se mettait à l'autre bout et pirouettant sur lui-même, il l'enroulait autour de ses reins. Son utilité hygiénique la répandit dans toute la Vendée. Elle avait reçu en plus un emploi tout naturel. Les cavaliers et même les fantassins y plaçaient leurs pistolets ..."* [1]

Sur le plan militaire, cet usage se perpétua dans les régiments de zouaves et autres unités coloniales qui furent très longtemps dotés de la large ceinture rouge ou bleue réglementaire.

Divers

Ils n'est pas inutile de rappeler que la peau de "bique" et la peau de mouton étaient couramment utilisées dans les campagnes (surtout par les bergers). Une citation directe de ce vêtement est faite pour les gens du marais et ceux du pays de Retz, mais elle ne saurait leur être réservée pour ce qui concerne les provinces de l'ouest.

Ce vêtement en peau de bête qui pouvait avoir la forme d'un manteau ou d'une veste, servait généralement à la mauvaise saison pour garantir du froid et de la pluie. Jeté par dessus l'habit poils à l'extérieur, il contribuait à donner un aspect peu engageant à celui qui le portait.

Il en est fait nettement mention pour certains soldats de l'armée de Charette que celui-ci appelait ses "moutons noirs" parce que leur selle était recouverte d'une peau de mouton de cette couleur, mais quelques dessins les montrent également vêtus d'une sorte de gilet sans manches fait avec ces mêmes peaux.

Pour la petite histoire et pour la recherche d'une certaine originalité dans la représentation du rebelle vendéen, on peut noter qu'un certain nombre de royalistes commandés par Joly s'étaient cuirassés avec les papiers publics enlevés au district de La-Roche-sur-Yon en mars 1793. Cet emploi visait à la recherche d'une relative protection contre les balles républicaines. On ne trouve pas d'autres traces de ce curieux usage dans la suite du conflit vendéen.

---

1 *Souvenirs vendéens* par Amédée de Béjarry, 1884, page 15



Extrait du tableau "Le passage de la Loire par l'Armée Vendéenne" du peintre Philippoteaux



René Cottereau, frère de Jean Chouan

Dessiné d'après nature, avec son bonnet de laine rouge, son bâton et sa peau de chèvre, par Melle Duchemin des Scépeaux
D'après l'ouvrage : "Histoire de la Vendée Militaire", de J. Crétineau-Joly - 1840 - Tome III, page 127 - réédition de 1895
Cette tenue est assez classique de l'habillement des gardiens de troupeaux de toutes provinces à cette époque

Planche 9

3.2.4. Les femmes combattantes

Les femmes ayant combattu dans les armées vendéennes sont peu nombreuses. parmi celles qui ont laissé un nom dans l'histoire de cette guerre, il faut distinguer les femmes combattantes de la Grande Armée Catholique et Royale, qui étaient toutes d'origine modeste et les "amazones dites de Charette", qui guerroyaient dans la basse Vendée et étaient issues de la noblesse.

Les femmes soldat de l'Armée du Haut-Poitou et du Bocage ont en majorité servi dans la cavalerie. Elles portaient le costume des paysans parmi lesquels elles combattaient. Le costume particulier de certaines d'entre elles sera décrit dans le chapitre traitant de cette arme.

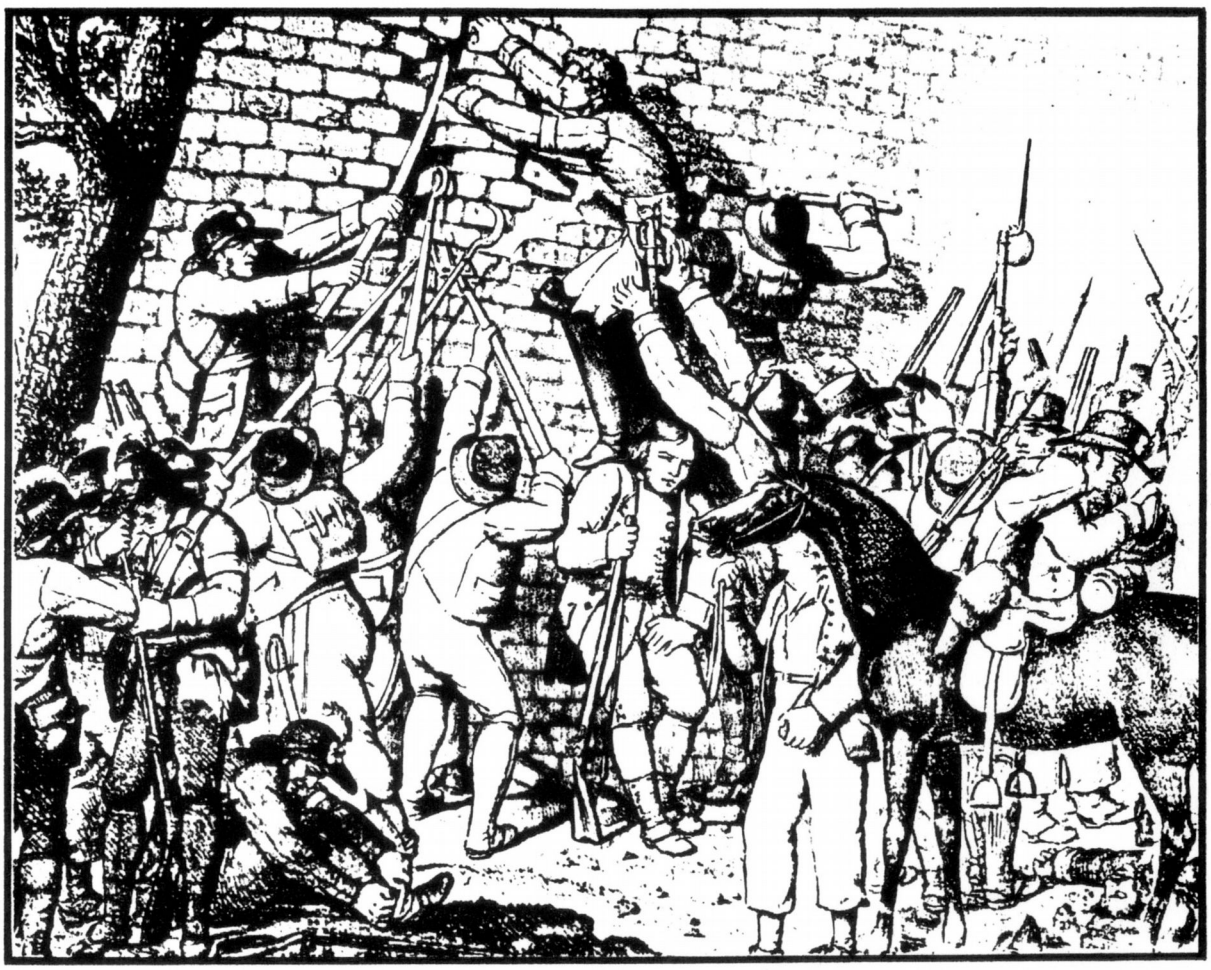
Quelques unes servirent officiellement dans l'infanterie et dans des conditions difficiles, car les femmes n'étaient pas admises dans les rangs de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou. Néanmoins les mémorialistes nous ont laissé le nom de Jeanne Robin, de Courlay, qui s'était engagée après avoir vu massacrer son père et fut tuée peu de temps après. D'autres sont citées pour leurs actions mais gardent leur anonymat même après leur mort, le fusil à la main. Une petite fille âgée de 13 ans était tambour dans l'armée d'Elbée. Elle mourut avec sa sœur aînée (14 ans) qui l'accompagnait à la bataille de Luçon.

Ces femmes et ces jeunes filles avaient gardé leur costume féminin mais les circonstances de leur présence en tant que femmes au milieu des combattants furent exceptionnelles.

Quelques autres, pour contourner l'interdiction de paraître aux armées parmi les soldats, utilisèrent des habits masculins. Une de celles-ci vient trouver M^me^ de la Rochejaquelein (en septembre 1793), lui apprit qu'elle était une fille et qu'elle *"... n'osait se présenter pour avoir une veste légère de siamoise comme on en distribuait aux soldats et mourant de chaud dans ses habits ..."* [1].

Plus tard, lors de l'expédition d'Outre Loire, des familles entières se joignirent aux combattants et l'on vit alors un grand nombre de femmes faire occasionnellement le coup de feu aux côtés des hommes, mais c'était pour défendre leur vie et celle de leurs enfants. Elles n'étaient pas elles-mêmes combattantes. En tout cas, leur habillement relevait de leur sexe, et il ne peut en être tenu compte dans cet ouvrage.

1 *Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein*, page 247



La prise de Thouars (5 mai 1793)

D'après une gravure de la Bibliothèque Nationale

Henri de la Rochejaquelein, prenant appui sur les épaules de Toussaint Texier de Coulay, monte à l'assaut des remparts

Cette gravure montre une assez grande variété d'habillements de soldats du bocage Deux-Sèvrien (vestes, culottes, pantalons, guêtres, etc)

3.2.5.Le costume des officiers nobles

Dans cette description des costumes des officiers nous ne comprendrons pas celui des capitaines de paroisses qui étaient généralement des chefs que s'étaient choisis les paysans. Ces capitaines, souvent issus du même village que les soldats, pouvaient être des paysans comme eux, aisés ou pauvres, mais braves, ayant vraisemblablement une certaine autorité reconnue de longue date, ou bien quelques bourgeois ou marchands de leurs bourgs en qui ils avaient une solide confiance. Parfois d'anciens soldats, plus habitués au maniement des armes et ayant servi le roi se trouvaient tout désignés pour l'encadrement militaire des insurgés.

Par contre, de riches bourgeois, des chirurgiens, pouvaient rivaliser dans leur habillement avec la petite noblesse poitevine, souvent peu fortunée. La différence ne s'établissait alors pas sur les dehors vestimentaires mais sur la naissance. Cette petite noblesse vivait très près des paysans et souvent bien loin des fastes de la Cour. La noblesse aisée, dont plusieurs représentants servaient ou avaient servi dans la "Maison du Roy" ou avaient un commandement dans les armées royales jusqu'à l'établissement du gouvernement révolutionnaire, gardait son rang. C'est chez elle d'ailleurs que furent désignés la majorité des premiers grands chefs de la Vendée ou les membres influents des conseils (Donissan, Lescure, d'Elbée, Bonchamp, Dommaigne ...).

Comme il en a été pour les chapitres précédents, celui-ci reprendra les descriptions ponctuelles qui ont été faites par les principaux historiens de la Vendée. Ces descriptions sont à l'évidence moins complètes que celles des paysans car l'habit porté par les nobles et riches bourgeois suivait plus ou moins la mode établie par la classe aisée de l'ex-royaume.

Le costume des officiers fut le plus souvent civil, avec parfois selon les circonstances emprunt de pièces d'habillement républicain, notamment les manteaux. Parfois, d'anciens uniformes portés dans les armées du roi ressurgissaient dans l'Armée Catholique. Certains chefs locaux n'hésitèrent pas à revêtir un complet uniforme républicain pour commander les "troupes brigadines", le changement de cocarde constituant l'entière différence.

M^{me} de la Rochejaquelein qui suivit la Grande Armée Catholique et Royale aborde ainsi le sujet : *"... les chefs portaient habituellement pendant l'été des vestes, gilets et pantalons de siamoise, de toutes couleurs, fabriqués à Cholet. Quelques uns avaient des vestes de drap vert avec des collets noir ou blancs. Quand il faisait froid, ils mettaient des redingotes, même des habits comme avant le guerre. Henri a fait toute la campagne avec une redingote*

bleue. On peut dire que chacun s'habillait avec ce qu'il avait et comme il pouvait ...".

Une petite précision concernant ces habits civils nous est donnée par le canonnier républicain "monte en l'air", fait prisonnier le 5 juillet 1793, et qui décrit le sieur Marigny *"... portant d'ordinaire jn habit rayé orné de deux croix de Saint louis et de Saint Lazarre ..."* [1].

L'interrogatoire d'un prisonnier, royaliste cette fois nous apprend que cet homme, marchand près de Luçon, *"... portant queue ... chapeau à haute forme, carmagnole rayée vert et noir à doublure blanche, un gilet rayé, un pantalon verdâtre à la hongroise avec des broderies, une toupe couleur café, des pendants d'oreille ronds et or ..."* [2]. Un autre interrogatoire, celui de François-Xavier-Ambroise Chesnier du Chêne, aide de camp de Charette, le décrit comme ayant : *"... les cheveux de face crêpés, portant petite queue, vêtu d'une lévite couleur de pêche avec des boutons jaunes unis, boutonnée, chapeau à haute forme écrasée et à poil, portant grosse canne ... possède une paire de bottes ..."*. L'interrogatoire se poursuit par un inventaire de ses bagages *"... lui avons présenté les effets trouvés à son auberge, consistant en une lévite de grosse étoffe couleur d'ardoise, deux mouchoirs, un bonnet de coton, une paire de bottes ... un calson en burre de calmo ..."* [3]. Ce calmo était vraisemblablement le tissu appelé kalmouk ou calmouk. La couleur de pêche constituant la couleur de divers effets d'habillement civil (lévite, culottes, gilets ...) est fréquemment relevée dans les descriptions d'époque. Comme nous le verrons plus loin, cette teinte constitua également le fond d'un des nombreux uniformes du général Charette.

Les interrogatoires républicains, très utiles en la matière, nous fournissent bien d'autres indications vestimentaires sur quelques chefs vendéens [4]. Le chevalier de Vieux *"... un grand homme revêtu d'une lévite brune, portant un hausse-col sur lequel étaient 3 fleurs de lys ..."* militarisait donc sa tenue civile par le port d'un hausse-col d'infanterie. Ce devait vraisemblablement être un ancien officier des armées royales. *"Quant au fils Lyrot, un grand jeune homme "mègre mine, un grand née ... habillé en bleu non uniforme, la veste de même et la culotte jaune ..."*. Que doit-on penser de cette couleur non uniforme ? l'est-elle parce que non conforme à la couleur bleu foncé imposée pour l'habillement uniforme des gardes nationales ou non uniforme par sa composition : ce pourrait être alors un tissu à trame de fil et de chaîne de laine tel le boulanger ou bien un droguet.

Il est certain que la couleur uniforme , telle que l'entendaient peut-être

1 *La Vendée patriote,* Ch. L. Chassin - Tome II, page 289
2 *Les pacifications de l'Ouest*, Ch. L. Chassin - Tome II, page 61
3 *Revue du Bas-Poitou* - Tome I, année 1888
4 *La Vendée nantaise, la grande croisade*, par l'abbé G. Brunellière - Imp. Lusseaud, 1960

les membres du tribunal révolutionnaire républicain s'ils faisaient allusion au bleu national, a effectivement été portée par les officiers vendéens. Une vieille femme de 68 ans arrêtée par les bleus à Machecoul dit *"... qu'elle comptait rejoindre à Légé les troupes de Charette dans l'armée duquel elle servait en qualité de tailleuse ... Ce terme désignait dans le parler local toute couturière ..."* [1]. Il est fort probable que cette couturière exerçait pour le compte des officiers, à partir des effets capturés sur les soldats républicains, seul matériau restant disponible de par la durée du conflit. De leur côté, les paysans renouvelaient leur garde-robe au gré des circonstances et le service d'habillement de l'armée ne les concernait sans doute pas. Les seuls soldats pouvant à la rigueur en bénéficier étaient à cette époque les unités réglées et habillées d'uniformes (unités servant principalement auprès des généraux en chef).

Revenons au même auteur pour apprendre que la Cathelinière, chef vendéen, portait *"... un habit-veste brun, un panache à son chapeau, blanc et noir ..."*.

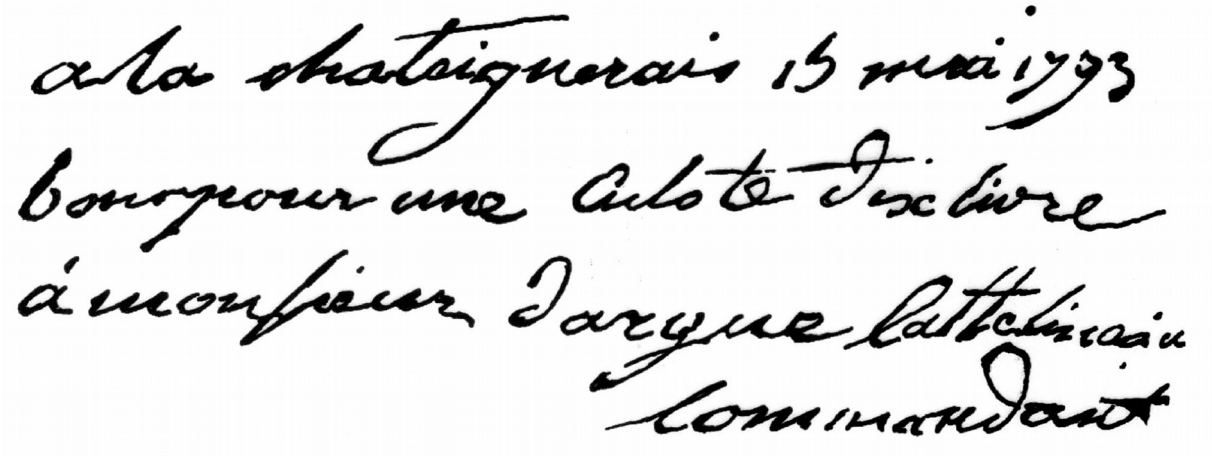
Ce sont là quelques exemples de costumes constituant l'habillement civil de nobles ou personnages aisés ayant fourni des officiers à l'armée vendéenne. Ils sont intéressants par la diversité des couleurs qui y sont décrites, donc utiles pour la réalisation des figurines. Ces costumes doivent toutefois être complétés par l'indication des indignes de commandement qui furent attribuées aux différents grades de ces officiers.

Dans les premiers temps de l'insurrection, les officiers vendéens n'avaient aucune marque distinctive pour faire remarquer leur qualité. Après la bataille de Fontenay, la Rochejaquelein s'étant ceint la tête et la taille de mouchoirs rouges à raies blanches (dits de Cholet) et se trouvant ainsi être le point de mire des soldats républicains, les officiers royalistes l'imitèrent aussitôt. Cette mode se répandit très vite dans l'armée vendéenne.

Le succès dans les combats aidant, les officiers éprouvèrent le besoin d'organiser leurs troupes et de s'en distinguer. Dès septembre 1793, un premier essai d'organisation de l'armée vendéenne et de définition des commandements respectifs des chefs royalistes fut tenté. Il fut entre autres convenu que les officiers prendraient pour uniforme des vestes vertes avec revers blancs ou noirs. Les opérations militaires menées par les républicains ne permirent pas l'aboutissement de ce projet. Les officiers supérieurs royalistes se distinguèrent néanmoins par le port de l'écharpe ou de la ceinture blanche. Le chapeau d'Autichamp, ramassé dans une rue du Mans après l'attaque de cette ville en décembre 1793 ne portait pas moins de six panaches blancs.

---

1 *La Vendée nantaise*, abbé G. Brunellière



Extrait de l'ouvrage "Assignats et papier monnaie" (guerre de Vendée et chouannerie 1793 - 1796)

Planche 10

Commentaire

Si les paysans n'hésitèrent pas, lors de leur entrée dans les villes conquises, à prendre chez les particuliers les vêtements qui leur étaient nécessaires - ou même d'en faire provision - il semble que certains officiers eurent plus de scrupules. Cathelineau, le "saint d'Anjou", qui avec Lescure, d'Elbée, Bonchamp et la Rochejaquelein entre autres a toujours exercé son commandement avec une grande honnêteté, semble ne pas s'être associé à cette "part du vainqueur". Un bon de remboursement nous apprend qu'il fit l'acquisition d'une culotte chez M. Dehargue de la Châtaigneraie, chez qui il s'était retiré après l'échec de Fontenay-le-Comte. Cette reconnaissance de dette est signée de sa main. L'auteur de l'ouvrage dans lequel il est reproduit affirme que les vendéens souscrivirent des billets du même genre à ceux qui leur donnaient des vêtements. M. Dehargue ne fut sans doute jamais payé et il en fut vraisemblablement ainsi de tous les bons du même type qui furent établis pour les réquisitions de bétail, vivres, paille, ... durant la guerre de Vendée, mais l'intention était là.

C'est pendant l'expédition d'outre-Loire, plus connue sous le nom de "Virée de Galerne" [1] que l'état major vendéen fixa les marques distinctives de chacun des commandants en chef. Cette volonté de se distinguer était imposée par la nécessité d'organiser les troupes vendéennes en leur affectant un chef reconnaissable. Il était également indispensable que ces officiers soient facilement identifiables par les nombreuses recrues qui grossirent l'Armée Catholique et Royale dans la traversée du Maine et de la Normandie.

Les officiers se mirent donc au bras gauche et autour du corps des écharpes blanches de différentes formes et de diverses grandeurs pour désigner leurs grades respectifs. L'écharpe des généraux en chefs était large et flottante, les autres généraux n'avaient qu'une simple ceinture. Les commandants et autres officiers avaient l'écharpe attachée au bras.

Cette mesure fut entérinée en novembre 1793 lors d'une réunion du Conseil tenue à Fougères, qui décida que les généraux en chef porteraient la ceinture blanche avec un nœud de couleur. Ainsi, la Rochejaquelein choisit le nœud noir, Stofflet un nœud rouge, de Marigny un nœud bleu, le prince de Talmont un nœud or et bleu aux couleurs de sa maison [2]. L'abbé Deniau nous apprend que cette démarcation fut mal accueillie par un certain nombre d'officiers subalternes *"... qui se plaignirent de voir des signes honorifiques apporter l'inégalité dans les rangs d'une armée toute composée de volontaires ... Les paysans ne furent pas affectés si vivement de ces signes de distinction, mais ils les regardèrent comme non avenus ..."*.

On sait ce qu'il advint de l'armée vendéenne et de son tragique retour en Vendée, qu'un petit nombre de rescapés de Savenay put atteindre. La disparition progressive de l'armée rendit bien vite inutile cette première réglementation. D'autre part, la misère et le dénuement qui s'abattirent sur les vendéens firent disparaître toutes les distinction de grade et d'habillement. Les généraux remplacèrent leur garde robe par des habits achetés ou récupérés sur place. Marigny est signalé, parmi tant d'autres, revêtu d'un habit de paysan, mais quand même décoré de sa croix de Saint Louis. Mais ceci reste encore un luxe, car sous les assauts des troupes républicaines, auxquels s'ajoutent les effets d'un hiver très rude, ce qui reste de l'armée vendéenne prend des allures pitoyables qui se retrouveront plus tard avec les traînards de la Grande Armée lors de la retraite de Russie.

M^{me} de la Rochejaquelein parle de cet épisode dans ses mémoires : *"... Pour se garantir du froid, pour se déguiser ou pour remplacer les vêtements*

1 Galerne ou galarne. Nom d'origine celtique donné dans l'ouest de la France aux vents dominants orientés Ouest-Nord ouest. Cette virée de galerne était donc l'expédition que firent les vendéens jusque sur les côtes normandes pour y chercher le secours de l'Angleterre.

2 *Histoire de la guerre de la Vendée* - abbé Deniau, Tome III, page 181

qu'on avait usés, chacun était couvert de haillons ... J'étais vêtue en paysanne angevine ... garantie par un capuchon de laine violette. J'avais une couverture de laine pliée en double attachée au col par une ficelle. Par dessus une autre couverture de drap bleu, attachée de même. Point de gants, trois paires de bas jaunes, des pantoufles vertes fixées par des ficelles. Le chevalier de Beauvollier avait un chapeau de femme par dessus un bonnet de laine, et un manteau de procureur, chacun était à l'avenant ... D'autres se vêtaient de couvertures de lit, de draps ou de rideaux. par cette esquisse de l'accoutrement des chefs, on peut juger de celui des soldats ...

Toute la famille d'Armaillé était enveloppée dans une tenture de damas jaune à grands ramages ... M. Roger-Molinier portait un turban et un costume turc qu'il avait pris au théâtre de La Flèche quelques jours auparavant. M. de Vaudreuil avait été tué au combat ayant deux cotillons, l'un attaché au cou et l'autre à la ceinture, il se battait en cet équipage ..."

Il est évident que cet accoutrement peu glorieux ne fut en usage que pendant un bref épisode de la guerre de Vendée. Il est plus anecdotique que représentatif.

Les officiers de la grande armée qui avaient combattu outre-Loire éprouvèrent le besoin de se fondre dans le pays à leur retour sur le territoire de la Vendée militaire. Il leur fallait réorganiser leurs forces et échapper aux recherches des soldats républicains ; beaucoup s'habillent en paysans. La Rochejaquelein, de retour dans le bocage, s'était lui aussi habillé en paysan pour ne pas être reconnu et dénoncé aux bleus. Il s'était laissé pousser la barbe et avait la tête recouverte d'un gros bonnet de laine brune. En janvier 1794, le général vendéen emprunte la redingote et le cheval d'un officier républicain qu'il venait de tuer. C'est ainsi vêtu qu'il mourra peu de temps après, près de Nuaillé, le 28 du mois.

Dans le bocage, les batailles rangées et les sièges de ville font maintenant place à un nouveau style de combat qui s'apparente davantage à la guérilla. Malgré cela, les officiers et les généraux conservent leurs ornements distinctifs. Un règlement du Conseil Militaire de l'Armée Catholique trouvé le 3 juin 1794 au domicile du général Richard [1] jette les bases de la réorganisation de l'Armée de Haute-Vendée, dans sa composition, ses costumes et la discipline. Ce règlement vise tous les combattants et civils, du haut en bas de l'échelle, qui étaient attachés à cette armée. Il semble qu'il y ait eu un début d'application, car la prise par les républicains de la base de Stofflet, en forêt de Vezins près de Mortagne, permit la découverte non seulement d'un hôpital, d'un dépôt de munitions et d'une imprimerie, mais également *"d'ateliers d'étoffe, de chapellerie, de*

1 Richard, de Cirières près de Cerizay (Deux-Sèvres) était à la tête de la division de Cerizay "... Il était habillé d'une veste bleu céleste et il portait une ceinture autour des reins (abbé Deniau, *Histoire de la guerre de la Vendée*).

cuirs, pour la confection des uniformes, etc ...". La description de ces habits réglés, ou plus exactement de ces uniformes, fait l'objet de l'un des chapitres suivants dans lequel ils seront vus en détail.

L'armée de Charette, qui était restée dans la Basse-Vendée et le marais pendant l'hiver 1793, demeurait intacte. préférant la guérilla et les coups de main avec des effectifs réduits, ce général n'a semble-t-il pas voulu doter l'intégralité de ses troupes d'un uniforme militaire. Cet "homme à toilettes" comme l'appelait Marigny, est connu pour la diversité, voire l'extravagance de son habillement qui tranchait sur celui, bien plus simple, de ses officiers si l'on en croit les témoignages. Si l'on excepte l'entrevue de La Jaunaye (le 12 février 1795) pour laquelle le représentant Lofficial précise qu les officiers de Charette avaient de larges ceintures blanches et des panaches, il semble que ceux-ci aient le plus souvent porté des tenues beaucoup moins voyantes. Il est probable que les tenues vestimentaires de Charette ont suivi la courbe de son influence sur le déroulement de la guerre en Basse-Vendée. Longtemps mise en doute, l'autorité de celui qui se voudra le seul lieutenant du Roi pour toute la Vendée, s'affirme au fil de ses succès. Il est vrai que l'Armée du Bocage et d'Anjou doit se remettre de son quasi-anéantissement. M^{me} de Sapinaud relate qu'en avril 1794 *"... Charette était devenu méconnaissable ... lui si humble, si modeste, il se montra pendant son séjour à Châteaumur avec un chapeau chargé de plumes, une cravate garnie de dentelles, des vêtements violets brodés de soie verte et d'argent. Plusieurs femmes formaient son cortège ...".*

Mais revenons aux officiers de l'Armée du Marais. Le contraste de leur tenue avec les uniformes rutilants de leur général en chef a été en certaines occasions relevé par les observateurs contemporains. Ainsi en juin 1794, délégués auprès des républicains afin de leur proposer un nouveau traité de paix, Béjarry, Scépeaux et Gabard, pourtant chefs de division, *"étaient vêtus d'une veste ronde en drap gris de fer ou bleu meunier, avec revers et parements noirs, d'une ceinture à carreaux rouge et d'un chapeau rond relevé sur le côté pour recevoir la cocarde ... Leur costume de vendéen fit fureur dans la capitale"*.

Cet habillement relevait-il d'un calcul ? Vraisemblablement pas car à la reprise des hostilités en juillet 1795, des émigrés accourus se ranger sous les drapeaux de Charette, revêtus de brillants uniformes, refusèrent de marcher *"... sous les ordres des anciens officiers qui avaioent fait toute la guerre et qu'ils méprisaient à cause de leurs vêtements grossiers ... La plupart des lieutenants de Charette étaient il est vrai habillés de bure ...*". Or il faut relever que les officiers nobles étaient plus nombreux que les autres dans l'Armée du Bas-Poitou.

Mis à part Charette, les généraux en chef ne semblent pas s'être

distingués par des uniformes très particuliers. Il est vrai qu'ils eurent dans l'ensemble une existence militaire assez brève (exception faite de Stofflet et Charette). Les seules sources sont iconographiques. Elles seront développées dans un chapitre suivant.

Stofflet, ancien caporal instructeur du régiment Lorraine-Infanterie, puis garde-chasse chez le comte Colbert de Maulévrier, sut rester très simple de mœurs pendant son généralat. Sa tenue de commandant en chef est brièvement indiqué dans une relation de son entrevue avec les représentants de la Convention à Vihiers le 2 février 1795 (24 pluviose an III) où il est précisé que "... au jour marqué, il arriva ... dans sa tenue de général, portant une écharpe blanche sur une redingote vert foncé, avec un chapeau claque surmonté d'un grand plumet blanc tacheté de noir à son extrémité ..." [1].

Le général en chef de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou aimait à porter sur son uniforme un sacré-cœur particulier et sa plaque de garde-chasse aux armes des Colbert de Maulévrier.

Dans le domaine vestimentaire, Cathelineau occupe une place toute particulière. Ses origines, que son accession au grade de généralissime ne parvient pas à lui faire oublier, jointes à sa piété et à la courte durée de son commandement, lui imposent une réserve qui se retrouve jusque dans son habillement. Voiturier-colporteur de son état, cet homme dont le valeur est reconnue par tous, paysans et nobles, est un des premiers rebelles de la Vendée, garda toujours son costume populaire. E. de Chabot est un des rares contemporains à nous en donner une description dans ses mémoires. Parlant de Cathelineau, il écrit : *"... Je vis s'avancer un homme, il portait un grand chapeau entouré d'un large ruban de velours fermé par une boucle d'argent. Sa veste ronde était en simple étoffe grise, pantalon et gilet pareils, boutons en plomb ...".*

Autre petit détail d'ordre général et qui semblerait inacceptable de la part des officiers s'il n'était écrit de la main d'Alexandre Billard de Veaux, chef de la division de l'Armée Catholique de Normandie, et l'on peut vraisemblablement rapporter à l'ensemble des combattants royalistes : *"... N'ayant que nos cuillères pour toute ressource ... chacun était obligé de porter la sienne à la boutonnière, sous peine de ne pas prendre de liquide ..."*. La transposition est tentante, les conditions d'existence étant les mêmes pour toutes les armées contre-révolutionnaires.

Les officiers royalistes, nobles ou roturiers, ne combattirent pas toujours sous l'habit civil rehaussé ou non d'une quelconque marque de commandement. Certains d'entre eux revêtirent des uniformes militaires qui ne relèvent pas pour autant d'un régiment édicté par un conseil

1 Histoire de la Guerre de la Vendée, abbé Deniau, Tome V page 27.

militaire royaliste. Il ne sera question dans ce qui va suivre que d'uniformes bien souvent antérieurs au conflit et qui n'étaient plus portés dans les armées républicaines ou étrangères. Certains uniformes furent en effet livrés à la Vendée par l'Angleterre. D'autres furent empruntés aux Bleus pour les tromper ou leur tendre des embuscades, ceux là seront vus en un autre temps.

Deux exemples parmi d'autres peuvent être cités pour cas bien particulier d'habillement d'officiers royalistes.

Le premier concerne Domaigné, colonel-général de la cavalerie vendéenne blessé à mort à Saumur en juin 1793, ancien officier de la Maison du Roy et qui combattait dans l'uniforme écarlate de son ancien corps, ce qui fit dire que les anglais sa battaient dans les rangs vendéens.

Le deuxième exemple fait l'objet d'un rapport d'un officier républicain, en date du mois d'avril 1793, qui relate, suite au combat de Challans, la capture de Gaston de Saint-Christophe-du-Ligneron. L'uniforme porté par le prisonnier y est minutieusement décrit : [1] *"... Dans le village, entre une grande et une petite maison ... des volontaires trouvèrent dans les ajoncs une homme de la taille de cinq pieds, un ou deux pouces au plus, bien fait, joli de figure et fort leste, vêtu d'un habit de drap gris blanc, revers et parements rouges, ayant sur l'avant-bras gauche deux galons bleus et , sur les bras un galon d'or en chevron brisé, un gilet de soie à petits carreaux, culotté de gris blanc, bottes aux jambes, chapeau gancé bordé d'un galon blanc en fil, cocarde de basin blanche, armé d'un pistolet à deux coups et d'un briquet pendant le long de la cuisse ...*".

C'est à n'en pas douter un uniforme militaire, sauf pour ce qui concerne le gilet, mais ce n'était pas du tout anachronique à cette époque où le panachage avec des pièces d'habillement civil était encore plus accentué parmi les républicains. C'était vraisemblablement l'habit d'un ancien régiment royal ressorti pour l'occasion dès le début de l'insurrection vendéenne. Quant à reconnaître le nom de ce régiment, cela semble assez difficile. L'uniforme peut tout aussi bien être attribué, de par sa couleur distinctive cramoisie, à Soissonnais pour ce qui relève du règlement de 1786 (le chevron des manches étant doré, les boutons devaient réglementairement être jaunes). Il pouvait également appartenir à Hainault ou beauvaisis d'après l'instruction du 1er avril 1791, avec la possibilité, si la distinctive était en réalité écarlate, d'être l'uniforme du régiment de Beauce ou celui d'Angoumois. Toutes ces possibilités peuvent être envisagées en l'absence de détails complémentaires tels que la forme et la position des

1 *La Vendée patriote 1793 - 1800* par Ch. L. Chassin, Tome I, page 192

NB : Gaston Bourdie, dit Gaston, était perruquier avant l'insurrection. Il servit dans la garde nationale de sa commune avant de prendre le commandement d'une troupe d'insurgés vendéens.

poches. Nous ne pouvons nous en tenir qu'à des suppositions. En tous cas, les galons fixés sur les manches permettent d'affirmer que cet uniforme avait appartenu à un caporal (2 galons de laine bleue) faisant fonction de fourrier (galon du chevron doré).

Il est curieux de constater que le nom de Gaston fut très longtemps connu à Londres, parmi les émigrés et les membres du gouvernement anglais, comme étant celui du chef de la rébellion vendéenne, à tel point que le chevalier de Tinténac, émissaire des princes fut chargé d'apporter en Vendée une lettre d'Angleterre adressée à *"M. de Gaston"*. Un portrait de Gaston, peint à l'huile, fait partie des collections du musée municipal de Nantes. La couleur distinctive paraît tirer sur le violet et le galon de fourrier



Vitrail de l'église du Pin-en-Mauges
Illustration de l'ouvrage de l'abbé F. Deniau : "Histoire de la guerre de Vendée", Tome II, page 80

annoncé dans le rapport de capture manque au personnage. Les épaulettes rouges à fils dorés qui figurent sur le portrait n'appartiennent pas à un officier, tout au plus à un sergent de grenadiers. Pourtant, M^me^ *de la Rochejaquelein écrit dans ses mémoires et à propos de Gaston que : "... ce qui fit sa réputation c'est qu'il tua d'abord un officier d'un grade élevé, endossa son habit, fut au combat ainsi vêtu et se fit prendre pour un chef ...*" (page 122).

Le port habituel d'un uniforme réglementaire par certains chefs vendéens ne semble pas exceptionnel puisqu'un rapport du général Crouzat, daté du camp de la Rouillère en juin 1794, précise que : *"... ces brigands sont commandés par le nommé Bureau, ex-noble vêtu ordinairement en habit de garde nationale ...*".

3.2.6. Les habits particuliers de Charette

Charette, général en chef de la Basse-Vendée tient une place particulière dans l'histoire des guerres de l'Ouest. De petite noblesse et ancien officier de la marine royale, il élimina peu à peu ses rivaux pour accéder au commandement de la Basse-Vendée. Doué pour la guerre de coup de main, il sera le dernier grand chef de la grande guerre de Vendée. Sa conduite ne paraît pas toujours un modèle d'honnêteté vis à vis des autres commandants en chef. Devenu mégalomane, assisté de son bourreau personnel, il sera sans pitié pour ses rivaux, notamment Joly et Marigny. Ulcéré de ne pas être reconnu seul généralissime de la Vendée, on lui attribuera un rôle assez trouble dans la capture de Stofflet, roturier avec qui il doit partager le haut commandement. C'est vraisemblablement cette mégalomanie, cette soif d'éclipser ses subordonnés et ses rivaux qui l'incitent à porter des uniformes dont l'exubérance prend parfois le pas sur la richesse, contrastant singulièrement avec la simplicité de mœurs et d'habillement des généraux en chef de la Haute-Vendée et de l'Anjou. Mais son courage, sa hardiesse au combat, sa fin même en font un personnage intéressant à étudier. Il en est de même pour ses costumes qui ne peuvent que donner envie à l'amateur de figurines de les reproduire.

Les costumes de Charette nous sont connus à la fois par les descriptions qui en ont été faites de son vivant que par les gravures et tableaux exécutés par la suite.

Les descriptions sont généralement le fait d'observateurs républicains qui ont pu approcher le général vendéen lors de rencontres communes, soit pendant les préliminaires de paix en 1795, soit après sa capture.

Dès son accession au commandement en chef de l'Armée du Bas-Poitou, François Athanase Charette de la Contrie commence à se faire

remarquer par la richesse de son habillement. Déjà en septembre 1793, il est dit qu'il fit rechercher à Cholet où il l'avait fait conduire avant la bataille de Torfou *"une ambulance chargée d'habillements et d'effets précieux qui lui appartenaient"*.

M^me^ de Sapinaud met en évidence l'évolution de Charette dans se manière de s'habiller. Ainsi, elle note qu'en avril 1794, c'est à dire après le partage des commandements des armées vendéennes entre Stofflet et lui-même (cette époque correspond également avec l'arrêt condamnant Marigny à mort) : *"... Charette était devenu méconnaissable ... Lui autrefois si humble, si modeste ... Après un piquet d'avant garde, voici le général à cheval : chapeau relevé à la Henri IV avec trois larges galons d'or masqués sur le devant par un volumineux panache blanc ; habit de velours violet brodé de soie verte et d'argent, opulente cravate de dentelles, écharpe blanche à franges d'or. A son côté, chevauche son oncle de Fleuriot, puis un groupe d'amazones, toutes jeunes et jolies ...".* Ce sont ces amazones qui formaient ce que les historiens ont appelé "la cour" de Charette. Combattant également dans son armée, ces femmes de bonne noblesse se chargeaient dit-on de broder les nombreux habits du général du Marais.

Pourtant cette évolution était plus ancienne. E. de Chabot nous donne dans ses mémoires une riche description d'un habit porté par Charette, en faisant également un état à peine critique de son entourage féminin. Cet observateur royaliste écrit que : *"... le général portait un de ces beaux costumes qu'il aimait tant : habit bleu de roi brodé d'or, cravate blanche nonchalamment nouée à la créole, gilet de soie gris liseré d'or, culottes pareilles, bottes découpées, éperons dorés. Sur son chapeau gris à larges bords, flottait un panache à la Henri IV, un foulard de l'Inde enveloppait ses cheveux ras et cendrés ..."* [1]. Notons que ce n'est plus le chapeau qui est à la Henry IV, mais le panache.

Lofficial représentant de la République à la Jaunaye lors des préliminaires de la paix écrit que ce jour là 12 février 1795 (24 pluviose) [2] *"... Il (Charette) est arrivé avec ses principaux officiers, suivi d'une escorte de 200 à 300 hommes de cavalerie. Tous ses officiers avaient de larges ceintures blanches et des panaches de même couleur. Quelques uns avaient des cocardes noires et blanches. Charette était en petite veste couleur de chair, des parements rouges, des retroussis à fleurs de lys. Au bout de sa ceinture était une large dentelle noire.. Il avait un petit médaillon en étoffe sur la veste, du côté gauche, où était brodé un crucifix avec cette légende : Vous qui vous plaignez, considérez mes souffrances. Il avait à son chapeau un plumet mêlé de plumes vertes, noires et blanches avec deux rangs de bourdaloue dorés. Les autres chefs avaient une petite croix en or au côté gauche ...".*

1 *Mémoires d'un royaliste,* E. de Chabot, page 86.

2 *Histoire de la Guerre de la Vendée* - abbé Deniau, Tome V, page 39

Peu après, la paix établie, Charette fait son entrée dans Nantes le 26 février (8 ventôse) avec un nouvel uniforme. *"... Il apparut ... monté sur un magnifique cheval richement caparaçonné, vêtu de bleu, ceint d'une écharpe blanche à franges et aux fleurs de lys d'or, et le chapeau à la Henri IV surmonté d'un énorme panache blanc (Camille Mellini)"* [1].

André Collinet [2], témoin de cet événement nous donne une version un peu différente de ce même costume : *"... son costume était une camisole gris bleu avec revers et collet rouges, pantalon de même, chapeau à haute forme, sans cocarde ni panache, sur les revers et en dedans de la camisole il y avait en broderie trois crucifix ; à gauche aussi et en broderie une croix de Saint Louis et sur les bouts aussi en dedans trois fleurs de lys brodées d'or ..."* [3].

Il faut croire que l'habillement porté par le général en chef du Marais lors de son entrée à Nantes inspira les historiens puisque nous retrouvons une autre description sous la plume de Gilbert Charette qui indique que : *"... Il a revêtu pour la circonstance son plus beau costume : frac bleu à grands revers avec épaulettes et brandebourgs d'argent, culotte blanche collante, bottes à la Souvorow avec des éperons d'or, sabre à fourreau doré. L'écharpe blanche sur laquelle M^{me} de la Rochefoucauld avait brodé autrefois des fleurs de lys, ceint aujourd'hui sa taille mince. Un opulent jabot de précieuses dentelles emplit l'échancrure de son col. Un panache neuf d'un blanc éclatant, offert par M^{me} de Montsorbier surmonte son feutre relevé à la Henri IV et il a remplacé le madras noué à la créole dont il a coutume, depuis une campagne aux Antilles, d'enserrer ses cheveux soyeux par une fine résille parsemée de mouches d'or ..."* [4].

Ce dernier inventaire de l'habillement du commandant en chef de la Basse-Vendée paraît un peu surfait et peu concordant avec les deux précédents qui sont pourtant le fruit d'observations de témoins. Un détail peut toutefois être relevé : il concerne le *"... madras noué à la créole dont il a coutume ... d'enserrer ses cheveux ...".* Une pièce d'étoffe de ce genre et de dimensions adéquates, ayant appartenu à Charette, est déposée au musée de Nantes. Elle est de couleur rouge rosé, fortement délavée, avec des impressions de motifs à peine marqués sur le fond du tissu (sorte d'indienne qui était en usage dans le Poitou à cette époque et également commercialisée vers les colonies à partir du port de Nantes.

Enfin, le dernier costume qui nous est connu est celui que Charette

1 *Histoire de la Guerre de la Vendée* - abbé Deniau, Tome V, page 40
2 André Collinet était un bourgeois sablais qui a laissé un journal manuscrit sur les événements de l'époque.
3 *Les pacifications de l'Ouest* - Ch. L. Chassin, Tome II, page 410
4 *Le chevalier Charette, roi de la Vendée* - G. Charette, page 152

portait lors de sa capture en mars 1796. Ce costume est différemment décrit dans deux textes, l'un relatant la prise du chef vendéen, l'autre sa "promenade" dans les rues de Nantes avant son exécution.

La première description est tirée de la lettre de l'officier S..., datée d'Angers le 27 (mars) [1] : "... son accoutrement est remarquable par sa malpropreté. Un pantalon et un gilet gris, une veste verte dont la couleur est passée, un collet rouge bordé d'un petit galon d'or volé à une chasuble, une ceinture de coton de différentes couleurs, un chapeau rond, un petit crachat sur le revers de sa veste et un petit crucifix pendu à la boutonnière, voilà son costume ...".

Cette lettre reprise dans l'ouvrage de l'abbé Deniau [2] est complétée par quelques autres détails de l'habillement, précisant notamment que Charette portait des brodequins et qu'il avait *"... la main gauche en écharpe et la tête enveloppée d'une serviette à cause de ses blessures ..."*.

La deuxième description se retrouve dans un ouvrage de Ch. L. Chassin [3] *"... Pour son costume un mouchoir blanc à la tête, mais point de chapeau (comme d'habitude), les cheveux coupés en rond, habit-veste avec collet rabattu de velours cramoisi brodé en or, de petits revers et parements de même que l'habit, passepoils rouges, retroussis rouges avec des fleurs de lys d'argent, une grosse cravate, un mauvais gilet noir et des bottines, le tout très mesquin (quoiqu'il eut beaucoup d'or sur lui) fort sale et tout taché du sang de ses blessures. Il portait le bras gauche en écharpe ..."*.

Il est curieux de constater de telles différences dans ces deux descriptions du même habit de la part de témoins oculaires. Ceci peut surprendre car à cette époque, les gens se montraient plus observateurs que nous ne le sommes actuellement. La deuxième image qui nous est donnée du général vendéen est la plus détaillée mais curieusement elle ne nous renseigne pas sur la couleur du fond de son habit ce qui constitue une lacune importante. On serait éventuellement tenté de croire que l'erreur s'est glissée dans le terme habit-veste et qu'il aurait fallu lire habit vert pour être en conformité avec la première description, mais l'emploi du nom habit-veste est parfaitement correct pour l'époque et il faut s'en tenir à l'oubli du descripteur.

Les auteurs s'accordent toutefois sur la malpropreté du costume. La capture de Charette eut lieu en hiver et par mauvais temps. Blessé, le chef royaliste fut plaqué au sol sur les lieux du combat et le mélange boue et sang n'a rien d'anormal. Par contre, le chapeau est quant à lui un sujet de

---

1 *Revue du Bas-Poitou - année 1910 - La prise de Charette d'après des documents inédits*, par M. A. de Goué, page 377

2 *Histoire de la Guerre de la Vendée* - abbé Deniau, Tome V, page 599

3 *Les pacifications de l'Ouest* - Ch. L. Chassin, Tome II, page 422

discorde. Charette, contrairement à l'affirmation contenue dans la deuxième lettre, semblait affectionner les chapeaux qu'il portait abondamment empanachés et brodés, par dessus son habituel foulard de tête. D'autre part, l'histoire retient que le fidèle garde du corps et bourreau, Pfeiffer, se coiffa du chapeau de son général afin de détourner sur lui l'attention des soldats républicains. Il se fit ainsi tuer mais retarda la capture de Charette. Nous

pouvons en conclure que la première lettre ci-dessus, écrite le 9 germinal à Angers, était celle d'un témoin oculaire du dernier combat, et qu'il n'hésita pas dans sa narration à restituer au chef vendéen le chapeau que celui-ci avait perdu vers la fin de l'engagement.

Ces deux lettres ne sont pas les seules. On se rend compte que la capture de Charette fut un événement qui a fourni la matière à une multitude de correspondances dont les auteurs poussaient l'intérêt qu'ils portaient au général vendéen jusqu'à donner la description de son habillement. Malheureusement cette abondance ne nous éclaire pas d'une manière absolue sur le dernier costume de l'ultime brigand de la Vendée, car les descriptions sont loin d'être concordantes.

Ainsi, une autre lettre, également écrite d'Angers le 29 mars, indique entre autres : *"... Voici son costume : petite veste à la hussarde avec des fleurs de lys, un pantalon de laine blanche tricotée et des brodequins, une ceinture de mouchoirs rouges, un mouchoir blanc à son nom avec une serviette fine où il mettait son bras. On lui a donné un chapeau de paysan ..."* [1].

Nous pouvons tirer du même ouvrage d'autres lettres, dont celle d'un officier de la garnison de Nantes, écrite le 31 mars : *"... Il était habillé d'un pantalon gris, d'un habit-veste pareil, sans autre distinction qu'un galon d'or étroit et dentelé qui bordait son collet. Autour de la tête un fichu blanc négligemment noué à la créole ..."*.

Il semble donc que le vêtement principal porté par Charette ait réellement été l'habit-veste. Quant à la couleur, nous avons le choix entre le gris et le vert, la différence provenant vraisemblablement de l'appréciation des observateurs, influencés ou non par l'altération de la couleur ou l'état de saleté dû aux conditions de sa capture.

Ces diverses correspondances peuvent trouver leur complément dans les quelques dessins et gravures montrant Charette, et qui furent exécutées à la même époque. On ne peut malheureusement s'en servir pour acquérir plus de certitude quant à la couleur de l'habit. Ces dessins sont néanmoins traités au chapitre "iconographie" ci-après.

---

1 *Revue du Bas-Poitou - année 1910 - la prise de Charette, d'après des documents inédits*, M. A. de Goué, pages 377 et 378



Le général vendéen Charette

Tableau exposé dans la cure de Saint-Lumine-de-Coutais (44)

Planche 11

Enfin, et pour clore ce chapitre qui parait inépuisable, l'église de Saint-Lumine-de-Coutais (44) possède un portrait à l'huile de Charette, sur lequel on peut voir une partie de l'uniforme dans lequel il est représenté. La veste à la hussarde est de couleur bleu vert avec un large col rabattu rouge. Le devant de la veste est brodé à la hongroise avec ganses de bordures en large galon argent. La bordure du côté droit est complétée par une rangée de boutons ronds en argent (reflets bleutés sur la toile). De chaque côté de ce devant de la veste est une autre rangée de ces mêmes boutons comportant de plus, à l'extérieur, une série d'entrelacs à la façon des dolmans des hussards. Des galons formant brandebourgs relient chaque boutonnage latéral à la rangée de boutons centrale. Épaulette dorée avec passant d'épaulette de même, sur l'épaule droite seulement. Large cravate blanche. La tête est prise dans un foulard également de couleur blanche. Le chapeau est à haute forme, noir, à 2 larges galons dorés ; panache de plumes blanches partant d'un nœud de ruban blanc (cf planche 11).

Ces riches tenues, rutilantes quand elles étaient neuves et portées à la cour du camp de Légé, moins marquantes quand elles étaient salies par les combats, étaient les uniformes habituels du chevalier Charette. Il n'en fut pas toujours ainsi. La campagne de l'hiver 1794 fut dure pour le chef bas-poitevin et ses troupes, harcelées par le général Haxo. Il n'eut sans doute pas toujours l'occasion de renouveler aussi souvent son habillement qu'à l'habitude. Un de ses soldats ayant sa chemise pleine de vermine lui demanda l'autorisation de s'absenter pour en changer : *"... tiens, regarde, lui répondit Charette en se découvrant la poitrine, des poux j'en ai certainement autant que toi, et ma chemise est au moins aussi pourrie que la tienne. Nous la changerons dès que nous aurons l'occasion d'en trouver dans un convoi républicain. Celles que la nation offre à nos soldats sont toujours en toile de première qualité. Reste donc pour ne pas manquer cette aubaine ..."* [1].

Ce dénuement, même s'il fut passager, contraste avec les brillants uniformes sous lesquels Charette nous est connu. Il faut donc admettre qu'il ne fut pas courant et vraisemblablement lié aux circonstances de la traque dont il était l'objet de la part des troupes républicaines. Néanmoins, le général vendéen fut en certaines occasions moins brillamment vêtu que ne l'indique sa légende. Des vêtements proches de ceux portés par les paysans du Marais lui sont attribués. Un de ces habits est d'ailleurs exposé dans les collections du musée de Nantes consacrées aux Guerres de Vendée (cf planche 37). On ne sait dans quelles circonstances cet habit fut porté par le chef royaliste. Était-ce par impérieuse nécessité alors qu'un de ses uniformes était devenu hors d'usage et qu'il ne pouvait momentanément pas le remplacer, ou tout simplement - et ce serait humain - pour échapper à

1 *Revue du Bas-Poitou - année 1940, Le secret de Charette*, par Paul Bruzon, page 8

l'attention des colonnes républicaines lancées à sa poursuite (fuite de Bouin par exemple) ? Cette dernière hypothèse parait peut conforme au personnage et à sa légende, mais elle ne peut être écartée, même si elle va à l'encontre du mythe forgé par les historiens royalistes des guerres de l'ouest, et précisément par les biographes du chevalier Charette qui n'ont pas hésité à lui conférer le titre de "roi de la Vendée".



portrait de Charette gravé sur une plaque de cuivre dans la prison du Bouffay à Nantes, par Louis Crucy (Musée de Nantes).

Le costume, d'après ce que l'on peut en voir, est un classique habit veste. Cette gravure réalisée peu de temps avant la mort du général vendéen est théoriquement conforme à la réalité.



D'après un portrait de Bénigne Gagnereau (1789)

Ce portrait réalisé l'année de la révolution de 1789 est intéressant en ce sens qu'il permet de voir le type de bottines utilisées par les hommes de cette époque. Celles-ci ne diffèrent pas dans leur forme générale de celles qui nous sont mieux connues et que l'on observe aux pieds des élégantes du début des années 1900. Ce type de chaussures légères (par rapport aux bottes représentées sur tous les portraits des généraux vendéens) est signalé par des témoins comme étant porté par Charette lors de sa capture.

Ce tableau nous renseigne plus utilement que le naïf croquis représenté représentant Charette marchant au supplice, donné à la planche 89.

Planche 12

3.2.7. La cavalerie vendéenne

La cavalerie vendéenne n'avait rien à envier aux fantassins pour ce qui concerne l'habillement. Boutillier de Saint André nous la décrit ainsi : *"... Leur cavalerie, à l'origine de sa formation, était plus surprenante encore que l'infanterie. Elle montait des chevaux de meunier, de colporteurs, de poissonniers, avec des brides et des étriers de corde. Aussi n'a-t-elle guère été employée que dans les déroutes, que pour la poursuite de l'ennemi. Il faut avouer que le bocage avec ses chemins creux et ses épais fourrés ne lui était pas favorable. Les cavaliers, comme les fantassins avaient des habits de toutes façons, des pistolets à la ceinture, des fusils et des sabres attachés avec des ficelles. Les uns avaient des cocardes blanches, d'autres en avaient de noires ou vertes. Quand ils prenaient des cocardes tricolores et des épaulettes aux bleus, ils les attachaient par dérision à la queue de leurs chevaux. Une trompe sonnée par un piqueur servait de trompette ..."*. Cette description semble plus particulièrement intéresser la cavalerie du Bocage, c'est à dire l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou.

Comme pour les chapitres précédents, les descriptions tirées des mémoires et autres ouvrages écrits sur les guerres de la Vendée nous permettront de connaître quelques détails particuliers sur les tenues vestimentaires en usage dans la cavalerie royaliste.

La comtesse de la Bouère précise dans ses mémoires que *"... la plupart, dans la cavalerie, avaient une ceinture en étoffe à carreaux ou à rayures de couleurs voyantes dans laquelle ils mettaient leurs cartouches et leurs pistolets ..."*.

Fr. Grille [1] est plus anecdotique quand il relate que Gauvilliers écrit aux administrateurs du Maine-et-Loire le 24 mai 1793, *"... (qu')on a intercepté des courriers qui voulaient pénétrer dans la Vendée. Ce sont des paysans coiffés de bonnets à deux faces, chaussés de sabots, qui montent de petits chevaux sans selle et sans bride, qui vont comme le vent et portent les dépêches cousues dans leurs bielles [2] ..."*. Cet auteur s'étant tenu aux événements qui concernaient plus particulièrement la ville d'Angers, ces cavaliers semblent, a priori, relever de l'Armée d'Anjou.

Dans son ensemble, la cavalerie de Charette présentait le même aspect que celle du Haut-Bocage et de l'Anjou. En effet, elle est dépeinte comme *"...une chétive cavalerie composée de grands et de petits chevaux, mal équipée et sans ordre,des soldats la plupart de petite taille, vêtus de grosses étoffes à*

1 *La vendée en 1793* - Fr. Grille, Tome I, page 167

2 Fr. Grille indique : la 'bielle" est la veste des paysans. Il semblerait que ce nom soit utilisé au nors de la Loire car J. Duchemin des Cépeaux écrit dans son *Histoire de la Chouannerie* (Paris 1895), que les paysans chouans du Maine portaient *"... la bielle, sorte de veste de couleur sombre ..."*

couleurs variées,avec des cocardes de papier blanc à leurs chapeaux [1]*...".* Amédée de Béjarry complète cette description en écrivant à propos de l'Armée de Charette : *"...Gens de Challans, de la partie insurgée du Pays de Retz* [2] *et des Marais de la Basse-Vendée. C'est là qu'il avait trouvé en grand nombre ceux qu'on appelait les Francs-sauniers, contrebandiers presque tous possesseurs de chevaux qui servaient à la contrebande de sel. Ils formaient le noyau de la cavalerie. Charette les appela "moutons noirs parce que leur mauvaise selle était recouverte de peaux de mouton de cette couleur..."*.

Cette cavalerie, si difficile à utiliser dans les épais bocages du Haut-Poitou, trouvait un meilleur emploi dans l'armée de Charette où il en est plus souvent fait mention, notamment dans les récits de coups de main qui représentaient davantage le style de combat de ce général. Le pays, moins boisé, se prêtait de meilleure façon à l'évolution de ces troupes.

Avec la poursuite de la guerre, la cavalerie Vendéenne s'organise. Les chevaux du pays sont remplacés, en maintes circonstances par des montures prises aux Républicains, montures tout équipées au demeurant. Elle est bientôt disciplinée. Les cavaliers sont regroupés. Les forêts de Vezins pour Stofflet et Gralas pour Charette, servent de dépôts pour les selles, brides et autres équipements capturés dans les combats ou convois des Bleus. Cette cavalerie "indigène" demeurera la même pendant la première année de la Grande Guerre. L'anéantissement de l'Armée Catholique et Royale d'Anjou et du Haut-Poitou et la pression exercée par les Républicains sur l'Armée du Bas-Poitou, nécessiteront une réorganisation complète de la cavalerie Vendéenne. Celle-ci devient bientôt, pour chaque armée,une unité plus particulièrement attachée aux commandants en chef. Des règlements précis leur attribuèrent un uniforme dont le port fut, en certaines circonstances, effectivement constaté. Malgré cela, des cavaliers habillés en paysans continuèrent à circuler dans la Vendée Militaire afin de faire plus anonymement le service du courrier, les convocations aux rassemblements ou éclairer les armées royales sur les déplacements des Républicains.

3.2.8.Les cavalières et "amazones”

C'est dans la cavalerie que les femmes-soldat se sont le plus distinguées. Contrairement aux "Amazones de Charette", les cavalières du Bocage furent toujours vêtues avec des habits masculins. Leurs vêtements n'offrent donc pas de particularité notable avec ceux des paysans ayant fait l'objet des précédentes descriptions.Néanmoins, certaines d'entre elles ont été dépeintes avec précision et il est intéressant de connaître la tenue

1 *Histoire de la Guerre de la Vendée* - abbé DENIAU,Tome V, page 40
2 Ils étaient appelés les "Paydrets"(gens du Pays de Retz).

qu'elles avaient adoptée pour leur nouvel état. E. de Chabot [1] qui avait combattu dans l'Armée Vendéenne, en parle en ces termes dans ses mémoires : *"...A côté de moi était une jeune fille à cheval. Elle portait un jupon rouge, un pantalon de laine grise, pistolet à la ceinture, sabre au poing. C'était la fille d'un boulanger de Mortagne, la belle Labrin... Près d'elle était une autre jeune fille en costume complet de paysan, on l'appelait Langevin, le petit sabreur...".*

L'abbé Deniau [2] nous donne une description différente de cette demoiselle Labrin : *"...La fille d'un boulanger de Mortagne, la jeune Labrin, qui n'avait que 16 ans, se fit cavalier pour se battre à côté de son frère. Elle n'avait pas déguisé son sexe. En caleçon et en jupon, la tête serrée par un mouchoir, elle croisait le fer avec les hussards et les dragons de la République..."*. C'est la seule version d'habillement totalement féminin dans la cavalerie royaliste. Il est probable qu'elle se rapporte aux tous premiers jours de l'insurrection car cette tenue était mal adaptée pour monter à califourchon. La position en amazone n'était pratiquée que par les dames de la noblesse. C'est vraisemblablement ce qui faisait que les cavalières non nobles sont toujours décrites vêtues d'habits masculins.

Renée Bordereau, née à Soulaines en Maine-et-Loire, avait 25 ans quand elle vit tuer son père. Elle s'exerça au tir, puis revêtit un costume masculin et s'engagea dans la cavalerie de Stofflet pour le venger; ayant pris le nom de son frère Hyacinthe, elle fut baptisée Langevin. Elle servit plus tard dans l'armée de Lescure et fit toutes les campagnes, tuant d'après ses dires, un nombre important de soldats Républicains.

Elle écrivit ses mémoires. Une gravure, malheureusement en noir et blanc, donne une certaine idée de son habillement qui est typiquement masculin. Ce costume est en principe fidèle car il figure dans la première édition de ces mémoires datant de 1814. Tout laisse à penser que l'auteur dut donner son accord préalable pour cette représentation particulière. (Planche 14).

Une autre Vendéenne, Melle Regrenil, fit son apparition au camp de l'Armée du Centre en mars 1795, sous les traits : "...d'un beau gars,d'une grande distinction,et qui portait un harnachement compliqué : fusil, sabre, pistolet. Ceux qui connaissaient son identité, les gens de son village natal, se turent. "Quelques jours plus tard, à la suite d'une action où elle s'était distinguée, on reconnut que c'était une fille. Il était trop tard pour la renvoyer..." [3]. Melle Regrenil était avant l'insurrection novice au couvent des Ursulines de Luçon. Elle fut appelée "la Hussarde" après avoir tué un hussard Républicain et s'être emparé de son équipement et de son cheval.

1 *Mémoires d'un royaliste*, par E. de CHABOT, page 38
2 *Histoire de la Guerre de la Vendée,* Tome I, page 711
3 *Les Vendéennes*, par E. GABORY page 36.

Une gravure exécutée par A.T.E. Goichon, la montre équipée et montant un cheval de cette arme (Planche 13).

Les représentantes du sexe dit "faible", engagées dans ce conflit au titre de combattantes, ne versaient pas particulièrement dans la douceur. L'époque ne le permettait pas. Il faut également reconnaître que la violence était alors chose courante, même en temps de paix, où la rudesse des mœurs et les brigandages étaient habituels.



Mademoiselle Regrenil dite "la hussarde"

Armée vendéenne du Centre

Planche 13

Commentaire de la planche 13

Mademoiselle Regrenil

Dessin tiré d'une aquarelle réalisée par le Colonel Épinoux, d'après un original de A. Goichon, et conservée au Musée des Hussards à Tarbes.

Habillement:

Chapeau noir, foulard de tête rouge.

Foulard de cou jaune.

Habit-veste brun/marron avec revers et parements de même couleur. Sacré-cœur rouge sur fond blanc.

Surculotte verte

L'équipement du cavalier et de la monture proviennent d'une prise réalisée sur une unité républicaine, ici le 8ème Hussards.

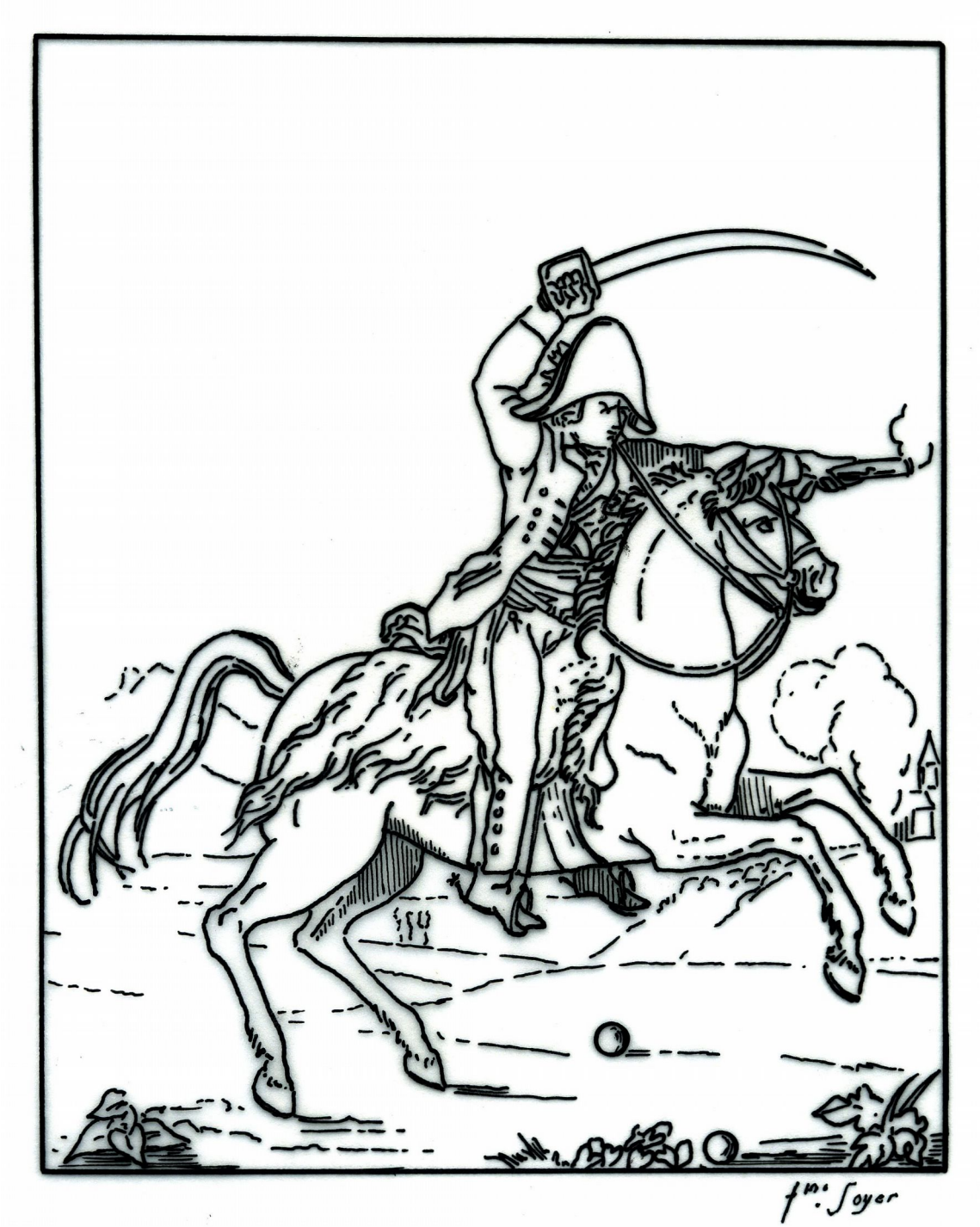
Baudrier et banderole : blancs.

Sabretache à fond rouge, galonnée de blanc; courroies blanches.

Schabraque de mouton blanc, à dents de loup rouges.

Harnachement de cuir noir.

Cheval alezan.



Renée Bordereau dite "Langevin"

née à Soulaines près d'Angers en 1770

Planche 14

L'appellation d'"Amazones" est toujours donnée aux femmes servant dans la cavalerie de Charette, tant pour désigner les cavalières que leur habillement (ces femmes étaient toutes d'origine noble). On ne peut en être surpris quand on connaît la façon de vivre qu'avait adoptée ce général pendant son combat contre la République. Charette aimait le luxe et menait une vie assez dissolue au milieu de ce qui était appelé "sa cour de Lége" où régnaient de belles dames de la noblesse, dont Mmes de La Rochefoucauld, du Fief, de Bruc, de Monsorbier, de Bulkeley (ou Bauglies), du Couëtus, pour ne citer qu'elles. Ceci ne les empêchait pas, pour la plupart, de bien figurer aux combats.

L'abbé Deniau [1] écrit que, dans l'Armée de Charette, *"... des dames ... fréquentaient l'État-major et se battaient avec les hommes. Vêtues en amazones, on les voyait fondre sur l'ennemi avec un brillant courage ..."*. Ces cavalières sont également remarquées par l'adversaire. Le général Broussard, dans un rapport daté du 7 juin 1794, écrit que [2]: *"... l'ennemi a été poursuivi jusqu'à une lieue et demi de Challans. Une femme en amazone vêtue de Nankin s'est fait remarquer. Elle caracolait à la tête des brigands ..."*. Cette femme se nommait M^{me} du Fief. L'habit d'amazone était traditionnellement en tissu fin de couleur noire.Il consistait en une robe longue et large, parfois ouverte, permettant à la cavalière de s'asseoir sans être gênée "en amazone" sur la selle particulière à l'usage des femmes, une petite veste près du corps, de même couleur, et d'un chapeau haut de forme entouré ou non d'une écharpe légère et flottante en soie.

Eugène Leliepvre,peintre de 1'armée,nous montre sur un de ses dessins,un costume d'amazone Vendéenne moins classique et plus coloré. La robe est de couleur vert bronze avec le bas bordé d'un galon mauve très clair; cette robe est fermée sur le devant, et jusqu'au niveau de la ceinture, par de nombreux petits boutons dorés. La veste longue et serrée à la taille est de la couleur inverse de la robe, c'est-à-dire à fond mauve clair, bordée sur le tour du col et le pourtour de l'habit d'un fin galon vert bronze. 3 galons sont disposés transversalement sur le devant de la veste pour former des brandebourgs dont l'extrémité opposée à la bordure est agrémentée d'une petite floche. Cet ensemble de brandebourgs et de floches est de couleur vert bronze. Les parements de la veste sont en "botte", avec liséré extérieur vert bronze.

La taille est entourée,sous la veste, par une ceinture blanche à franges d'or. Une cravate également de couleur blanche est nouée autour du cou. Le chapeau noir est à bords de moyenne largeur dont un côté est relevé et fixé sur le bord gauche de la calotte à l'aide d'un bouton cousu à l'extrémité

1 *Histoire de la Guerre de la Vendée* .Tome I, page 712

2 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne. Tome III, page 548

d'une ganse dorée. Ce chapeau est agrémenté de plumes d'autruche de couleur blanche.

L'amazone tient une cravache de cuir marron avec pommeau d'argent. La jupe légèrement relevée laisse paraître de fines bottes à éperons. La chevelure est tressée derrière la tête en une natte dont l'extrémité est relevée et coincée sous le chapeau.

Une gravure plus ancienne se rapportant à un épisode du combat de La Roche-sur-Yon (août 1793), nous montre M^{me} de Bulkeley, à pied pour la circonstance et dans un costume très féminin; la gravure observée est malheureusement dépourvue de couleurs, ce qui est regrettable pour notre information. M^{me} de Bulkeley (ou de Bauglie) s'était, à la mort de son mari, mise à la tête d'une unité de cavalerie qu'elle commandait en personne. E. Gabory [1]parlant de cette femme, dit qu'elle ne quitta pas son mari pendant les combats de 1793 où *"...vêtue en amazone, (elle) commandait une compagnie de chasseurs à sa solde..."*. Le général républicain Beaupuy, dans une correspondance, en parle en ces termes *"...l'amazone BUCLY célèbre par ses cruautés..."*.

1 *Les Vendéennes*, par E. Gabory, page 53.

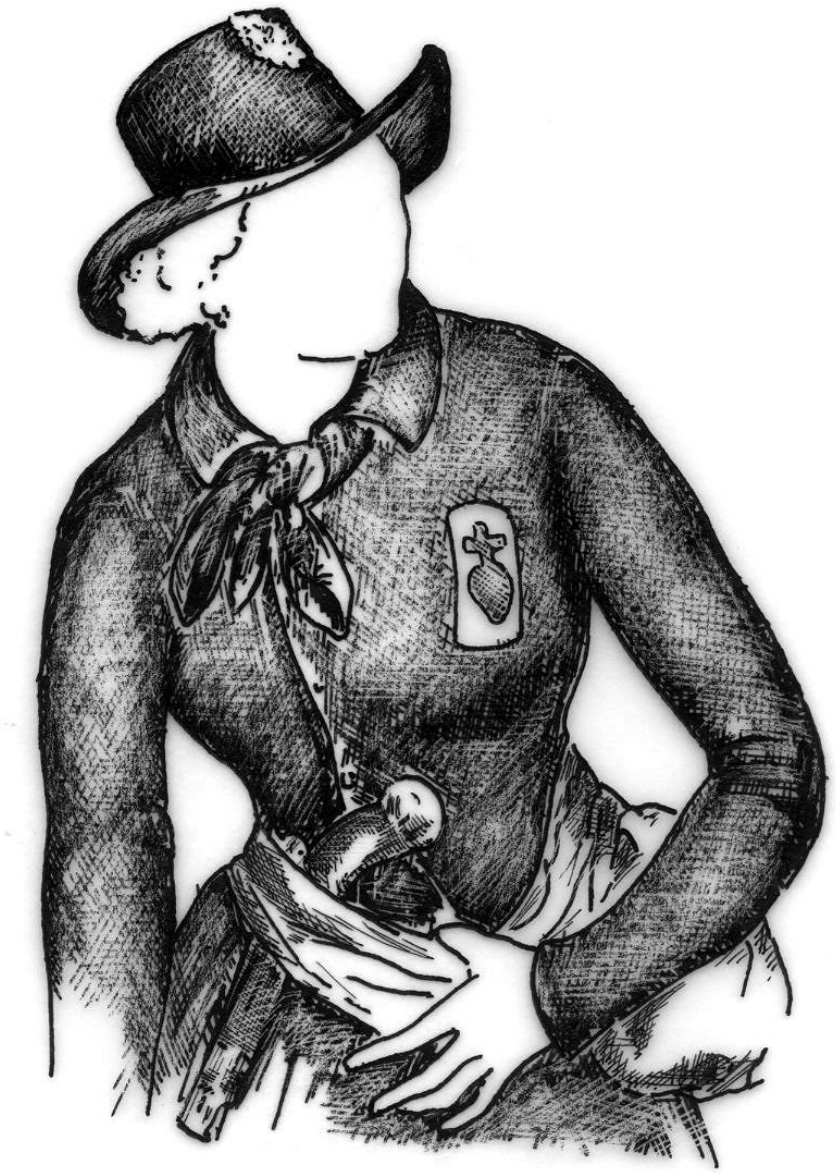


Madame de Bulkeley *au combat de la Roche-sur-Yon (août 1793)*

Planche 15

M^me^ de Lescure (future M^me^ de La Rochejaquelein) suivit également son mari à la Grande Armée Catholique et Royale d'Anjou et du Haut-Poitou.Une gravure, dont est extrait le dessin ci-dessous, la montre vêtue d'un costume à l'amazone qui date sans nul doute de la glorieuse année 1793 pendant laquelle les épouses des principaux commandants en chef suivirent leurs maris dans les combats.

Ce dessin est simplement donné à titre d'exemple pour ce costume particulier, car il ne saurait être question d'inclure M^me^ de Lescure dans le groupe des amazones de Charette. Bien d'autres femmes nobles du Haut-Bocage et de l'Anjou durent également paraître à l'Armée sous ce costume qui était, par définition, confortable pour monter à cheval.



3.2.9.Les prêtres suivant les armées

Les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment à la Constitution furent déportés hors du Poitou. Ceux qui avaient pu se soustraire à ces arrestations entrèrent dans la clandestinité et se cachèrent dans les bois ou métairies.Ils abandonnèrent alors leurs habits ecclésiastiques pour se vêtir comme les paysans au milieu desquels ils pouvaient ainsi se confondre. Beaucoup suivirent les Armées catholiques, devenant au gré des circonstances aumôniers de paroisses ou de divisions. Certains autres connurent la célébrité en s'attachant à un général en chef dont ils devinrent les conseillers, tels l'abbé Bernier ancien curé de Saint Laud (qui eut tant d'influence sur Stofflet et le Conseil supérieur de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou), et l'abbé Bremaud aumônier de Charette, dont l'ascendance sur le général du Bas-Poitou fut beaucoup plus limitée.

Émile Gabory, historien bien connu de la Vendée militaire, écrit que les prêtres qui suivaient l'armée *"avaient rang d'officier"*. Certains faisaient partie du Conseil Ecclésiastique présidé par Guiot de Folleville, faux évêque d'Agra, qui devint le véritable chef religieux de la Vendée Militaire, se déplaçant à cheval et se faisant suivre par deux abbés, l'un portant sa crosse de bois doré et l'autre sa mitre. L'évêque d'Agra portait les habits pontificaux et arborait pour "croix pastorale un cœur d'or" (il voulait par cette décoration flatter la pratique des soldats qui portaient un sacré-cœur attaché à leur côté) [1].

Les prêtres vendéens qui avaient rang d'officiers furent en majorité ceux qui étaient membres des Conseils Militaires et Ecclésiastiques ou bien conseillers et secrétaires des principaux chefs royalistes. Les autres, plus anonymes, suivirent les combattants dont ils portaient les habits grossiers, ne revêtant leur soutane et les ornements sacerdotaux qu'ils avaient pu conserver que pour célébrer solennellement la messe avant les grandes batailles. *"Ils ne la portaient pas habituellement depuis la guerre"*. Les relations des Guerres de Vendée abordent assez souvent le comportement des prêtres et nous fournissent quelques détails intéressants sur leur habillement et équipement, nous apprenant entre autres qu'ils portaient pour toute distinction dans le costume, un chapeau rond avec un ruban violet autour. L'abbé Deniau confirme le fait avec un détail complémentaire pour le compte de l'abbé Bernier qui, en octobre 1795, *"... continua d'assister au Conseil et se fit nommer Grand Aumônier de l'Armée (après la bataille de Laval). Pendant que tous les autres prêtres portaient modestement un ruban violet à la boutonnière, il mit un galon d'or à son chapeau montrant*

1 *Histoire de la Guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome II, page 78

déjà toutes ses aspirations pour l'épiscopat ..." [2].

D'autres petits détails complémentaires sont donnés dans la description de quelques religieux suivant les armées Vendéennes. Ainsi parle-t-on de Barbedette, curé du Grand-Luc, que l'on surnommait le "Curé Grands bots" à cause de ses grands et vraisemblablement gros sabots et qui suivit partout les gars du Bocage. De l'abbé Barbotin, ex-vicaire de St Georges-du-Puy-de-La-Garde, que les mémorialistes républicains ont accusé de cruauté et de fanatisme, donnant, le pistolet à la main, l'absolution aux soldats Vendéens; haut de taille et le visage marqué par la petite vérole, il était vêtu de gris, *"en veste et en culotte"*.

Cet armement des prêtres, pour surprenant qu'il soit, sembla être admis dans l'Armée Catholique et Royale. Bourniseaux écrit que *"les prêtres ne combattaient pas ... mais ils portaient cependant des pistolets pour leur défense ..."* ce qui confirme le portrait de l'abbé Barbotin fait par un observateur républicain. Un autre religieux, l'abbé Ferré, aumônier de la cavalerie, portait des sabres attachés avec des cordons d'aube. Ces cas ne devaient toutefois pas être légion dans l'armée brigandine.



d'après une gravure de LATOUCHE

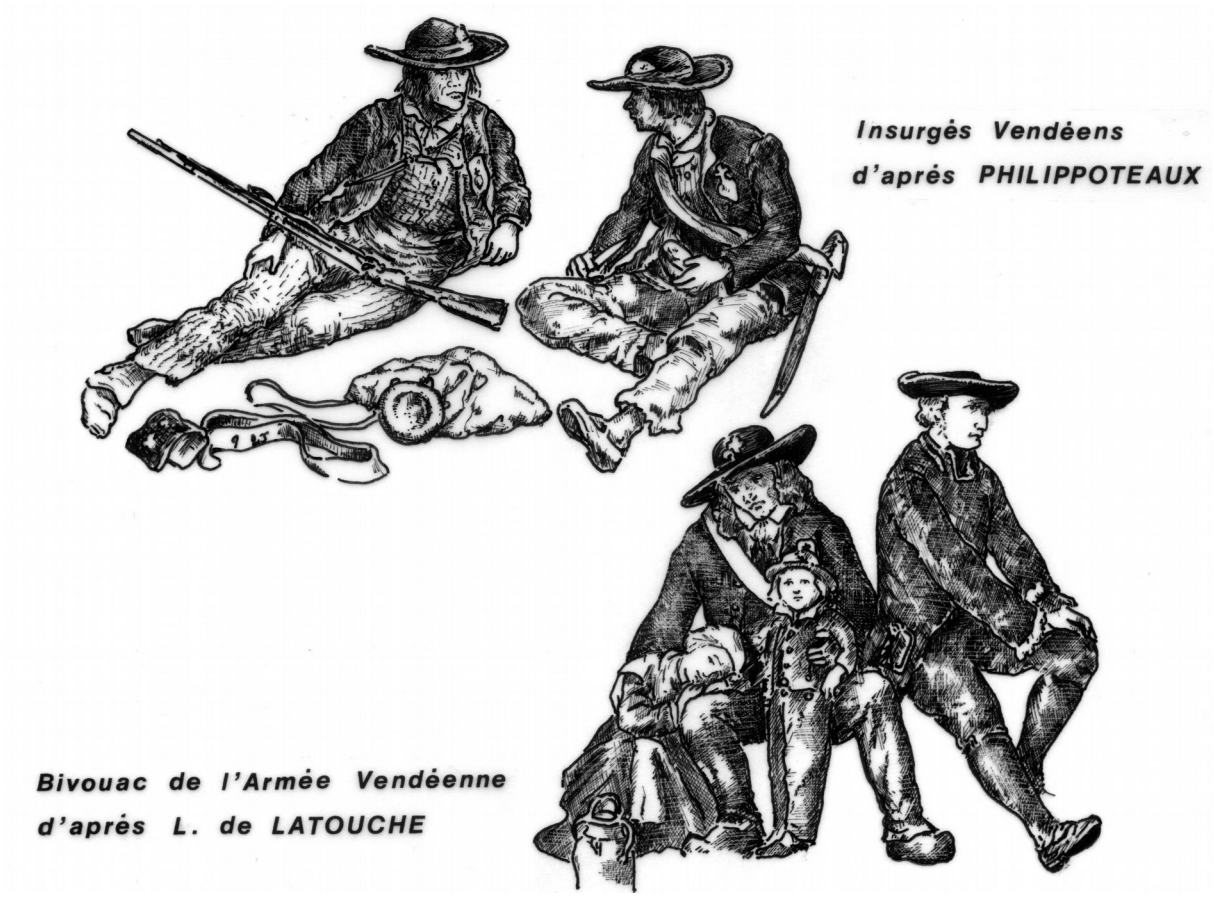
l'abbé JAGAULT

Gravures anonymes

2 *Histoire de la Guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome II, page 65

Quelques uns de ces prêtres, et peut-être ceux qui étaient les plus en vue dans les Conseils ecclésiastiques ou bien n'étaient pas de simples curés de campagne, ne portaient pas l'habituel habit du paysan, du moins tant qu'ils ne cherchèrent pas à se soustraire à la poursuite systématique des colonnes Républicaines. Boutillier de Saint-André indique : "... Je n'oublierai jamais que je vis un homme à cheval que je pris pour un ecclésiastique à sa lévite brune et à l'air inspiré qu'il portait ..." (lc. P186-l9O). Il faut vraisemblablement reconnaître que l'attitude autant que le vêtement influençaient le narrateur dans le rôle qu'il attribuait au personnage.

Cet ensemble de renseignements nous donne, malgré tout, une idée assez précise de l'habillement des combattants pour l'ensemble de la Vendée Militaire. Cet habillement de tous les jours fut dans, sa diversité, celui qui était porté dans toutes les batailles. Quelques insignes et objets complémentaires se révélèrent nécessaires pour en faire un soldat royaliste reconnu. E. de Chabot [1] qui prit part à cette épopée ne manque pas de le souligner quand il écrit, en parlant de l'insurgé Vendéen: *"... Il était encore en tenue de combat : cocarde blanche au chapeau, sur la poitrine un cœur et une croix de toile blanche, aux boutonnières de sa veste pendaient un chapelet et une cuillère de bois ...".*



1 *Mémoires d'un royaliste*, Émile de Chabot, page 17

3.3 Les habits conservés dans les musées régionaux.

Ces diverses descriptions réunies, il devient naturel de traiter plus en détail certaines pièces d'habillement de la Vendée Militaire, telles qu'elles nous sont connues au travers des exemplaires conservés dans les Musées locaux ou des expositions ponctuelles ayant fait appel aux collections privées.

Les costumes ou pièces vestimentaires décrits ci-après se rapportent, pour leur majorité, à l'ensemble de ce qui fut le Haut et Bas-Poitou, dans leur partie intégrée à la Vendée Militaire. Certains de ces effets peuvent être attribués à une contrée bien définie, mais ce n'est pas toujours le cas, la délimitation étant très floue sur le plan de l'habillement. La mode et les coutumes vestimentaires, si tranchées dans certaines provinces, ne s'arrêtaient pas aux frontières souvent artificielles de ces territoires, débordant parfois largement sur les contrées voisines sans nuire pour autant à leur particularisme.

Quoi qu'il en soit, ces vestiges de l'habillement usuel joints aux gravures d'époque, nous donnent une idée relativement précise des paysans et officiers Vendéens dans leurs habits de tous les jours qui devint, compte tenu des circonstances, leur tenue militaire (avec l'adjonction des quelques objets indispensables à cette reconnaissance). Ainsi, Émile de Chabot indiquait fort justement en parlant d'un paysan du Bocage: *"... Il était encore en tenue de combat : cocarde blanche au chapeau, sur la poitrine un cœur et une croix de toile blanche, aux boutonnières de sa veste pendaient un chapelet et une cuillère de bois ..."*. Ces insignes particuliers qui servaient à faire reconnaître le soldat royaliste font l'objet de descriptions particulières dans les chapitres suivants.



Planche 16

commentaire de la planche 16

a - veste longue -Poitou- (Musée de Thouars-79- Année 1984)

Veste en gros drap bleu-gris (bleu horizon) à boutons recouverts du même tissu. Manches droites sans parements; le bas des manches est ouvert sur la couture latérale. Deux piqûres, sur le devant et à la taille, cintrent ce vêtement, le rendant moins ample que les vestes habituelles. La doublure est en toile grossière et de couleur verdâtre.

b - habit de l'armée du Centre (Musée de Saint Florent-le-Vieil, 49 année 1984)

Longue veste en épais drap de laine couleur brun très foncé (tête de nègre). La trame du drap (tissage horizontal) est faite en laine plus épaisse, ce qui donne à ce tissu un aspect un peu côtelé.

Les boutonnières sont marquées par une petite ganse tressée de couleur rouge. Elles sont, comme pour la majorité des vêtements poitevins démesurément longues. Cette ganse est cousue à l'aide de fil blanc autour de l'ouverture réservée au passage du bouton et empêche ainsi "l'effilochage" du tissu (**C**).

Les boutons sont en os tourné et de couleur naturelle (blanc ivoire)

Sacré-cœur bicolore : cœur de drap blanc et croix formée de deux galons rouges croisés.

Le texte qui accompagne cette partie d'habillement est le suivant : *" Cette veste authentique de combattant Vendéen a été donnée au souvenir Vendéen" par le docteur Jegou, de Villefranche-sur-Saône, pour être prêtée au Musée de St Florent-le-Vieil.*

Elle est en laine filée à la quenouille et teinte aux couleurs naturelles. Elle était portée par un combattant de l'Armée Vendéenne du Centre".

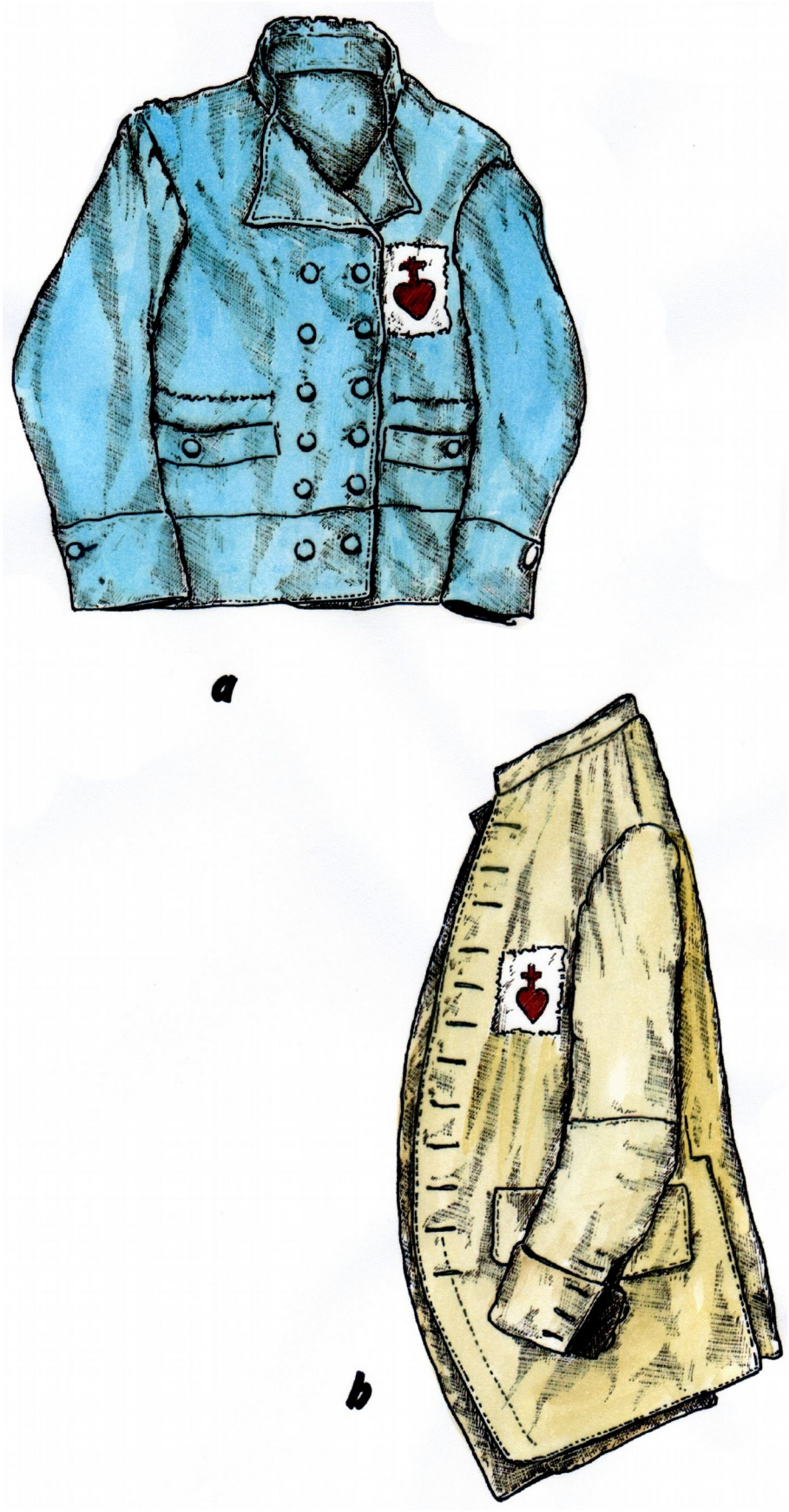


Planche 17

commentaire de la planche 17

a - veste de combattant vendéen - 1793 (Région du Marais)

Veste courte en gros drap bleu ciel. Ce vêtement est très large et devait flotter sur le corps de celui qui le portait (à moins qu'il ait été destiné à une personne de très forte corpulence). Il comporte sur le devant une double rangée de 6 boutons recouverts de tissu. Un bouton est également disposé sur chaque poche et parement. Ces boutons sont recouverts du même tissu que celui de la veste. Les parements en "botte" font corps avec les manches.

Plusieurs coutures apparentes sur cette veste laissent à penser que celle-ci a pu être confectionnée en un premier temps dans un autre vêtement puis allongée par la suite.

Sacré-cœur de drap rouge sur fond de tissu de flanelle blanche.

Musée de La Chabotterie -85- Année 1985.

b- Veste de combattant vendéen - 1795.

Veste longue en forte toile de couleur beige foncé. La doublure est confectionnée en grosse toile brune. Une rangée de 12 longues boutonnières est disposée sur le devant gauche. Quatre autres destinées à fermer le bas des manches sont placées : 3 sur le parement ouvert sur l'arrière et une au dessus.

Sacré-cœur de drap rouge cousu sur fond de tissu blanc.

Musée de La Chabotterie (85) - année 1983.



Planche 18

commentaire de la planche 18

Habit-veste en droguet gris-bleu, fermé par une rangée de 16 boutons recouverts du drap de même couleur. Les boutons ont un diamètre de 2,2 cm environ. Poches à larges rabats fermées chacune par 5 boutons (les boutons sont de dimension identique à ceux fermant le devant de l'habit). Très larges boutonnières de 5,5 cm. environ. Larges plis creux dans le dos de l'habit, arrêtés par deux boutons disposés au niveau des hanches et fente postérieure fermée par 9 boutons.

Pantalon de drap bleu plus foncé, serré dans des demi-guêtres de droguet gris-bleu de 55 cm. de hauteur environ, fermées par 7 boutons de 16 mm. de diamètre.

Chemise de grosse toile blanche et cravate à carreaux de couleurs (mouchoir de Cholet).

Collections du Musée du Donjon à Niort (79)



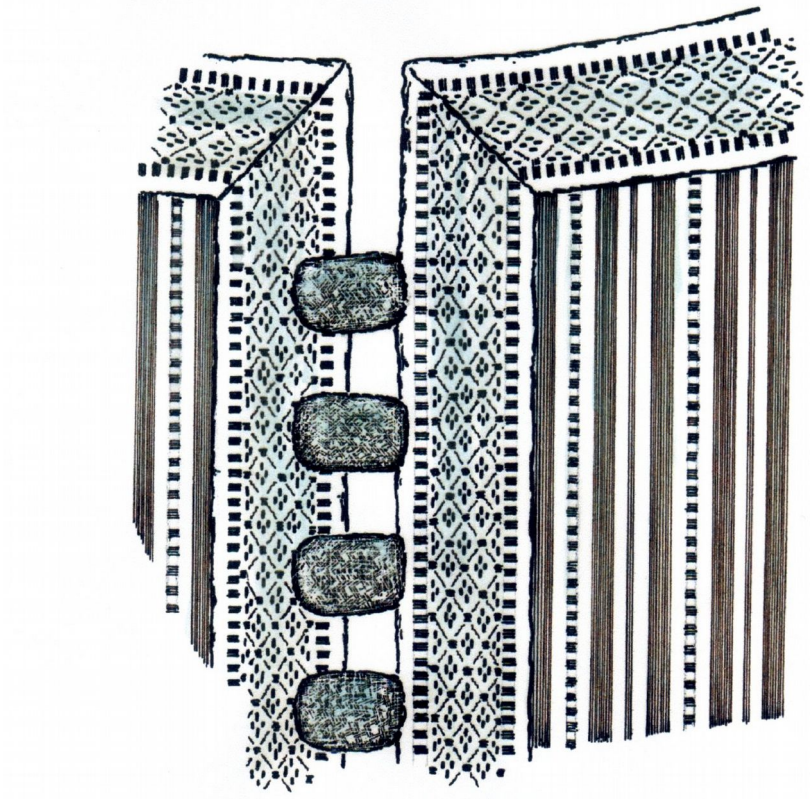


Planche 19

commentaire de la planche 19

Veste de soldat vendéen de 1793

Veste en drap de couleur brique, sans boutonnage. Revers en botte. Petit col droit.

Sacré-cœur de drap rouge sur fond blanc.

Chemise blanche rayée gris clair. Galon d'entourage du col et du devant brodé de motifs géométriques également gris clair. Des glands tressés cousus sur la bordure gauche du devant de l'ouverture donnent l'illusion d'un boutonnage (aucune boutonnière ou ganse n'est visible sur la bordure opposée).

Cette chemise devait vraisemblablement se fermer à l'aide d'une épingle disposée à l'encolure.

Large ceinture de drap de couleur beige foncé.

Collections du Musée de La Chabotterie (85) - année 1983.



a

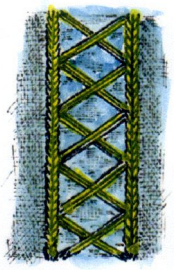




b



c



d

Planche 20

Commentaire de la planche 20

a - veste poitevine du Haut-Bocage - Musée de Thouars (79) - année 1984

Veste en grossier drap de couleur gris-beige (vraisemblablement du boulanger). 8 gros boutons recouverts de tissu ferment le devant, 2 autres sont disposés sur le bas des parements en "botte". 5 autres, non visibles, doivent fermer le rabat des poches.

Les boutonnières sont bordées d'un fin galon de la couleur de la veste (le galonnage des boutonnières est fréquent sur les habits poitevins).

La doublure est en très grosse toile beige.

b -veste courte à rubans - Musée de Thouars (79) - année 1984

Cette petite veste portée sous l'habit est sans doute ce que l'on appelait le "camiset". La richesse de l'ornementation laisse à penser que ce devait être une pièce de vêtement de cérémonie réservée aux riches propriétaires.

Cette veste courte en drap bleu foncé est ornée d'un large ruban brodé disposé sur toute la bordure du devant, col compris (détail c). Ce même galon est également au bas de chaque manche. Un autre galon, plus étroit et d'une autre décoration, est disposé en diagonale sur chacun des devants de la veste (détail d). Le bas de ce vêtement est ourlé avec une ganse de tissu fin de couleur bleu-clair.

c - Ruban brodé - ce ruban, large de 4 cm environ, est en fin tissu de couleur jaune beige. Les broderies des fleurs sont de couleurs rose et orangé, les feuillages sont verts.

d - galon doré - ce galon est composé de broderies de fils dorés, tant pour la lisière que pour le dessin des losanges. Le fond est de couleur bleu de roi. Sa largeur est d'environ 8 mm.



Planche 21

commentaire de la planche 21

Insurgé vendéen

Ce mannequin de combattant Vendéen est exposé dans le Musée de Saint-Florent-le-Vieil (49). L'ensemble a l'inconvénient de ne pas faire très naturel. Les vêtements ont l'aspect du neuf et d'époque indéterminée. C'est du moins l'impression première qui s'en dégage. Il est néanmoins intéressant à observer et on ne peut le rejeter entièrement.

Sa description est la suivante :

Chapeau de feutre noir relevé sur le côté droit, cocarde de toile blanche.

Veste courte, sans col ni boutons, en drap mélangé vert foncé

Petit gilet rond très échancré et fermé sur le devant par 4 boutons. Le dessin formé par le tissage présente une série de bandes horizontales constituées de triangles dont les couleurs diffèrent par série de deux bandes. Ces triangles sur fond uniforme beige, sont de teinte gris foncé, orange et rouge orangé

Culotte gris anthracite à "brayette" et ouvertures latérales boutonnées au niveau des genoux

Guêtres tricouses, avec dessus de pied, en laine gris-noir

Chemise de toile blanche

Sacré-cœur de drap rouge sur fond blanc; chapelet autour du cou

Foulard type "Cholet" noué autour du cou

Gros sabots de bois

Faux emmanchée "à l'envers"

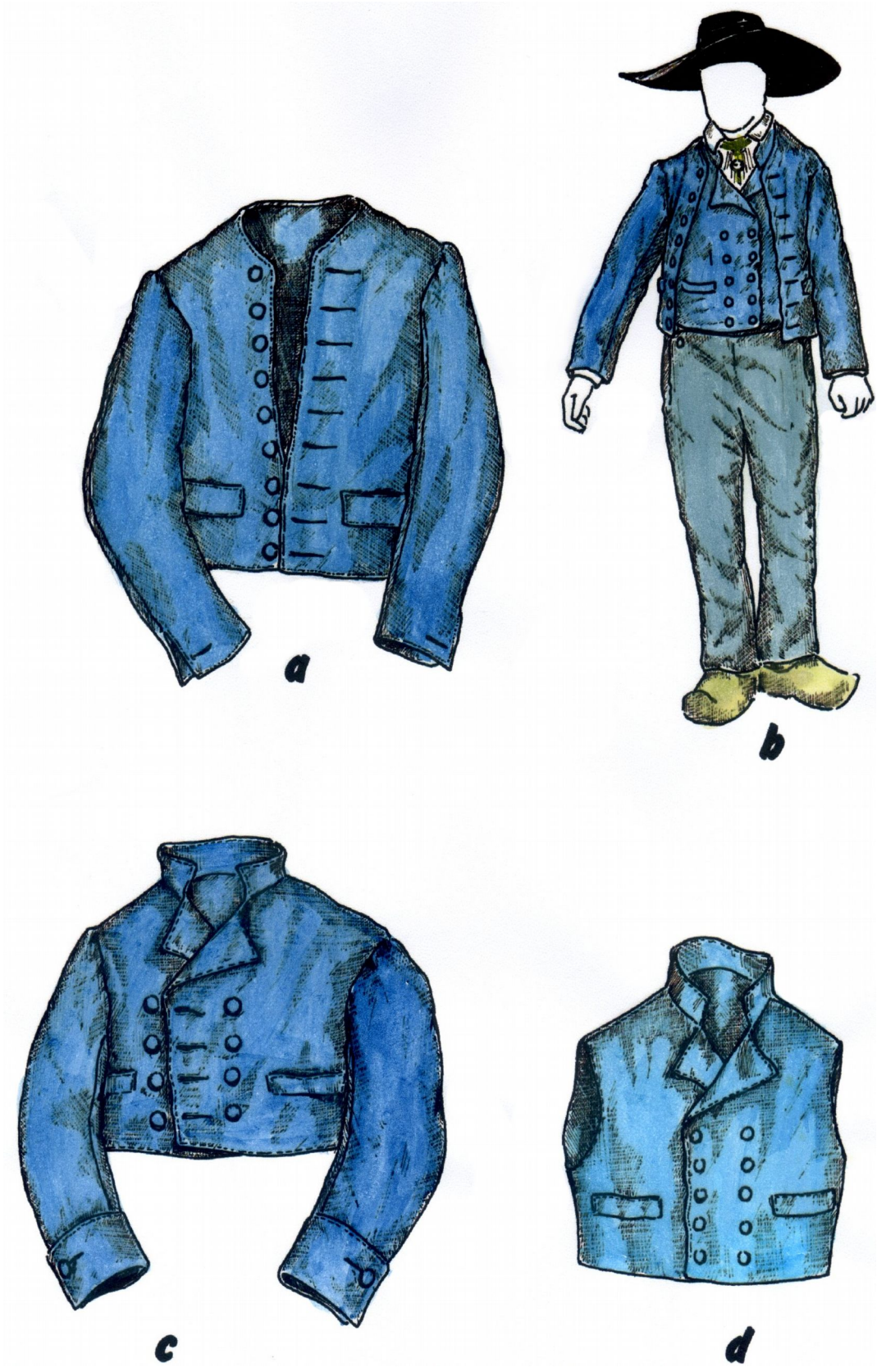


Planche 22

commentaire de la planche 22

a - veste courte en "droguet" de couleur bleu foncé. Boutonnage sur une seule rangée de boutons ronds recouverts de tissu identique à celui de la veste (9 boutons d'un diamètre de 1,8 cm environ). Larges boutonnières de 6 cm de longueur environ. Cette sur-longueur des boutonnières par rapport au diamètre du bouton est habituelle dans le Poitou.

Musée du Donjon - Niort (79)

b - type d'habillement poitevin

Chapeau à la grêle en feutre noir. Veste courte en drap bleu foncé fermée par une rangée de 8 boutons. Petit gilet également en drap bleu foncé et garni de deux rangées de 5 boutons. Culotte longue de grosse toile gris-bleu foncé. Chemise de toile blanche. Foulard de couleur jaune, retenu par une épingle guimbarde poitevine. Sabots de bois naturel.

Musée du Donjon - Niort (79)

c - petite veste très courte en drap bleu foncé, non doublée, fermée sur le devant par 2 rangées de 4 boutons recouverts de drap bleu et de 1,8 cm de diamètre environ. Larges boutonnières. Manches à parements cousus et fermés par un bouton également recouvert de drap bleu foncé.

Musée du Donjon - Niort (79)

d - petit gilet croisé, non doublé, en drap bleu de roi. Deux rangées de 5 boutons de 1,4 cm environ de diamètre, recouverts de même drap, ferment le devant.

Musée du Donjon - Niort (79)

Ce sont apparemment des pièces de vêtement moins grossièrement réalisées que les habits de paysans royalistes décrits dans les planches précédentes. La couleur bleu-foncé n'est pas de celles qui sont communément données pour les combattants Vendéens. M. de La Chanonie en fait pourtant état dans ses descriptions des soldats de la Grande Armée en précisant que pour la veste, *"le bleu foncé, d'étoffe plus fine, est réservé aux riches pour aller à la messe"*.



Planche 23

commentaire de la planche 23

a - "étude de vieux paysan poitevin" par Germain Louis

Huile exposée au Musée du Donjon à Niort (1884)

Chapeau noir à ruban et galon de bordure de couleur grise. Chemise blanche paraissant entre le pantalon et le bas du gilet. Gilet court, bleu clair foncé (sorte de bleu de roi passé). Veste courte et pantalon bleu foncé.

b - huile de J. H. Sauzeau -Fressines (1881), montrant un vieux paysan

assis portant le long habit bleu foncé. Le pantalon étroit et de même couleur que l'habit est enserré, au bas des jambes, dans des demi-guêtres d'un bleu très foncé. Très large chapeau "à la grelle", de couleur noire.

Musée du Donjon à Niort (1984).

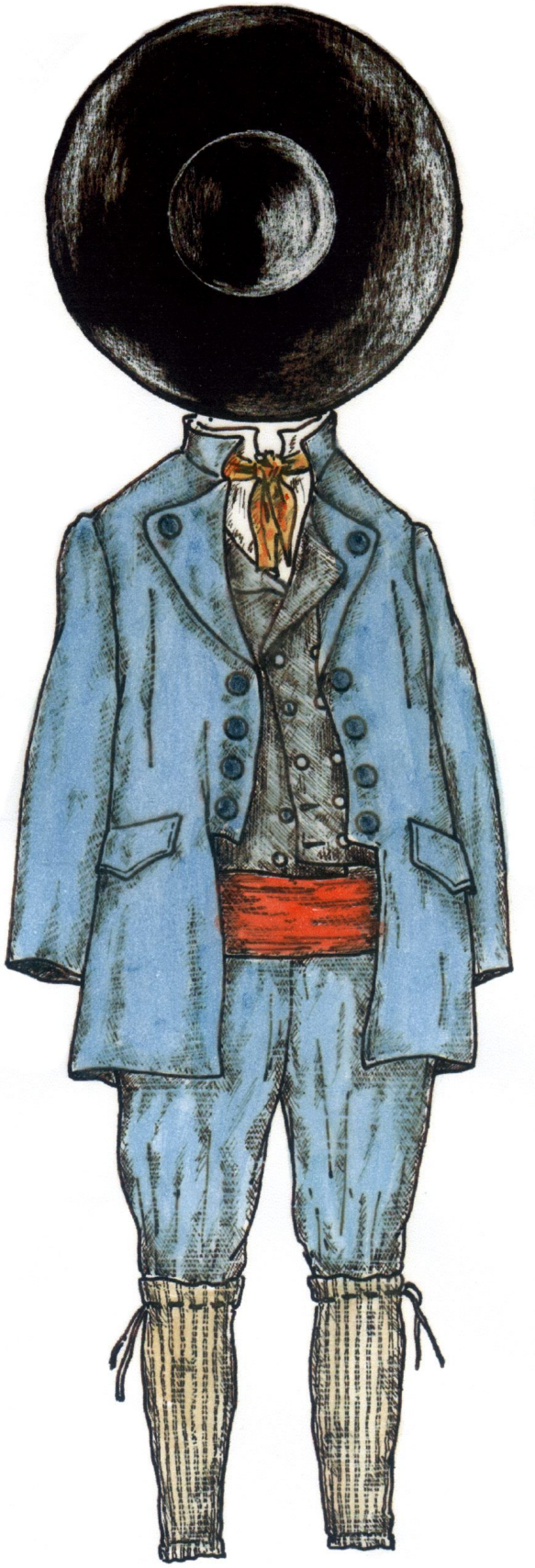


Planche 24

commentaire de la planche 24

costume de fête de berger (1750-1800)

Chapeau à la grelle en feutre noir

Veste courte sur le devant avec basques sur les côtés et l'arrière, en gros drap bleu foncé ; poches à revers du même tissu. Col droit. 10 gros boutons de métal noirci (4 sur chaque côté du devant de la veste et 1 sur la pointe des revers) d'un diamètre d'environ 3,5 cm [1]. Rabats des poches à 3 pointes et sans boutonnage

Petit gilet de drap gris très foncé comportant une rangée de petits boutons de métal (diamètre 1,2 cm environ) de chaque côté du devant, la rangée de droite servant au boutonnage du gilet grâce à une rangée de boutonnières placées sur la bordure du côté gauche

Ceinture de drap rouge

Large culotte à pont, de même couleur et de même tissu que la veste

Guêtres tricouses en laine blanche écrue avec lacet de serrage au genou

Chemise de toile blanche fermée sur le cou par une cravate en toile jaune orangé à dessins de ramages de couleur rouge

Exposition "La Laine" (mai 1985) organisée par "Le Chaleuil dau Pays Niortais".

1 Quelques témoignages de vieux Bocains font état de l'habitude qu'avaient certains fermiers ou paysans de recouvrir des pièces de monnaie avec du tissu identique à celui de leurs habits et de les coudre en place des boutons pour aller à la foire ou à la ville. On mesurait l'importance des achats au nombre des boutons manquants au retour. Il est probable que cet usage était également connu des voleurs à la tire et bandits de grands chemins qui abondaient à cette époque, ce qui devait rendre cette pratique inefficace.



Planche 25

commentaire de la planche 25

grande veste d'été en toile blanche

C'est en fait l'habit courant fabriqué en toile de coton non teinte après tissage. Quelques réparations en toile plus grossière apparaissent sur les manches de cette pièce d'habillement. Les boutons sont recouverts de toile blanche identique à celle du fond de l'habit. Cet habit d'été est actuellement fixé sur le fond d'une vitrine d'exposition ce qui ne permet pas de connaître le détail du devant de ce vêtement.

Musée du Donjon, Niort (79) - année 1983

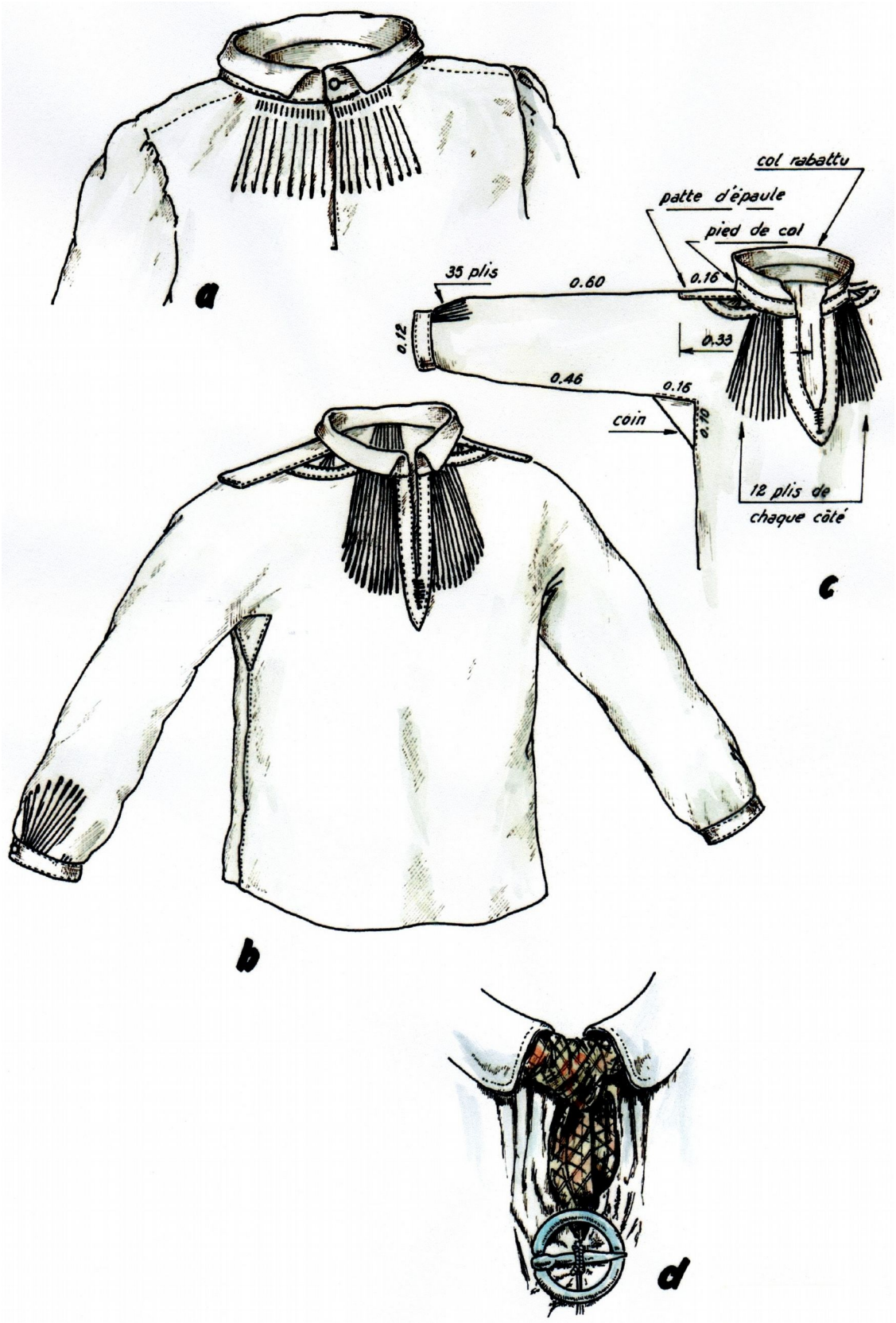

a
col rabattu
patte d'épaule
pied de col
35 plis
0.60
0.16
0.12
0.33
0.46
0.16
coin
0.10
12 plis de
chaque côté
c
b
d

Planche 26

commentaire de la planche 26

a -chemise d'homme en grosse toile blanche

Musée du Donjon à Niort (79)

b et c - chemise d'homme du marais vendéen

Cette chemise en toile blanche est confectionnée d'un seul tenant. Le col est en tissu plus fin que celui utilisé pour le corps de la chemise. L'ouverture du devant est renforcée. 12 fronces partent de chacun des côtés du pied de col et encadrent ainsi l'ouverture. Le haut du dos est également renforcé en son milieu de même que le dessus du bas des manches à leur raccordement aux poignets. Deux coins de tissu cousus sous les emmanchures donnent de l'aisance à cette pièce de vêtement. L'ouverture du col, dépourvue de boutonnage était tenue fermée par une épingle "guimbarde" vendéenne. D'après l'ouvrage : "*Visages du Poitou*" de J. Chagnoleau, R. Crozet et J. Lavaud - Collections Provinciales - Horizons de France

d - fermeture de la chemise à l'aide de la couronne à ardillon (épingle guimbarde)

La couronne (ou le cœur Vendéen) à ardillon était utilisée par les hommes pour fermer le devant de leur chemise. C'est très certainement, d'après les auteurs spécialisés, un vestige de l'agrafe gallo-romaine, puis de l'afiche ou affique portée au Moyen-Age. Ce bijou masculin servait à rapprocher les deux bords de l'ouverture de la chemise (dont le col se fermait généralement par un cordonnet), au-dessous du nœud de foulard ou de la cravate dont la pointe était glissée à l'intérieur. Afin de ne pas perforer le tissu, il était confectionné sur chacun des bords de l'ouverture de la chemise, 2 petites boucles en fil tressé dans lesquelles s'engageait l'ardillon de cette épingle. D'après l'ouvrage : *"Le cœur Vendéen, bijou populaire ancien"*, par M. Beaudouin et G. Lacouloumère - Paris, Institut International de Bibliographie (1905).

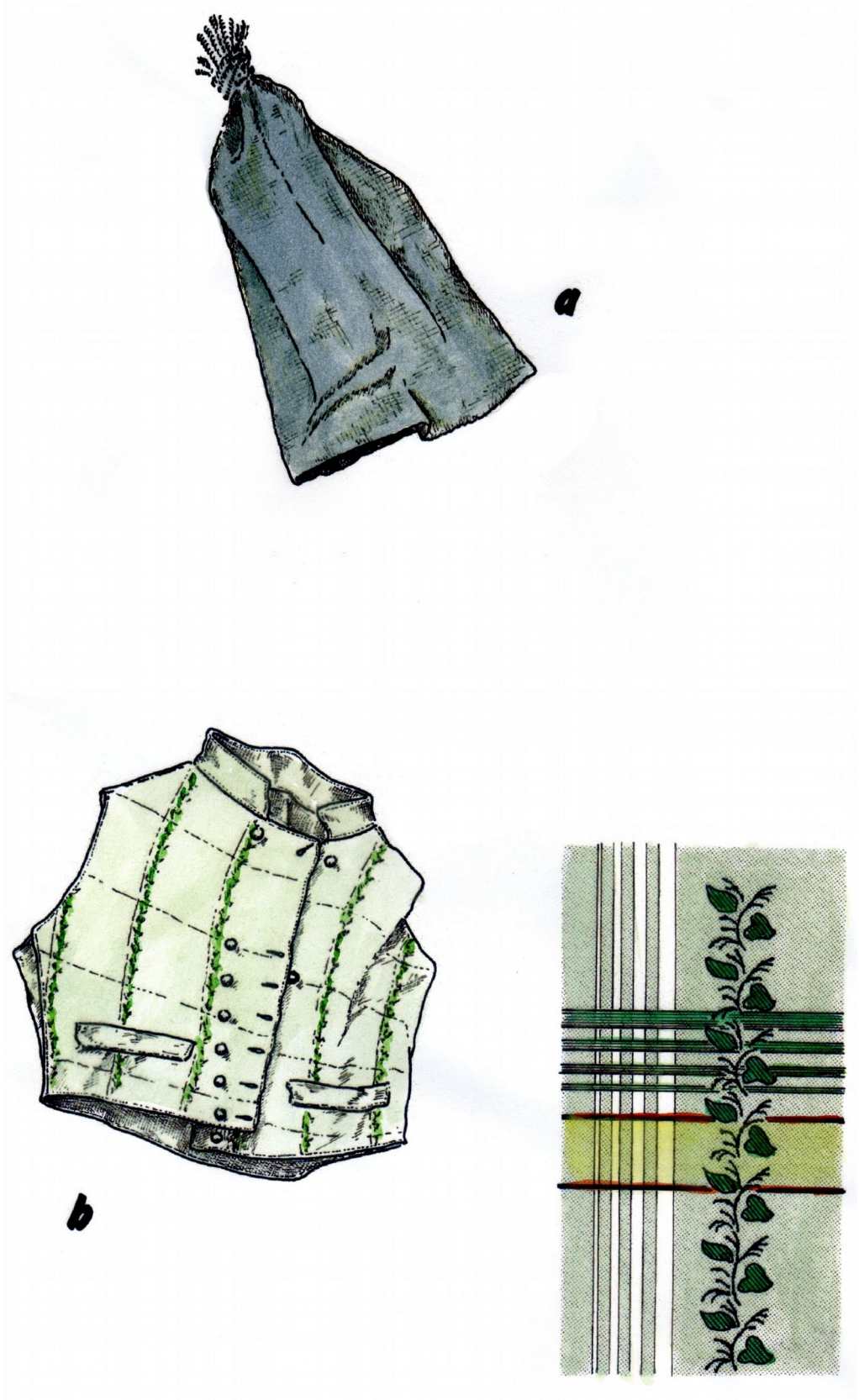


Planche 27

commentaire de la planche 27

a - bonnet à pompon du XIX^{e} Siècle

Ce bonnet en tricot de laine noire mesure 35 à 38 cm de hauteur non compris le pompon qui est long de 7 cm environ. Ce bonnet date de la première moitié du XIX^{e} Siècle, mais il n'a pas subi d'évolution quant à sa forme et son mode de fabrication. Il est de toutes les époques. Les paysans Poitevins portaient des bonnets de laine de ce type dont les couleurs étaient variables : naturelle (blanc écru), rouge, noire, beige, etc ... , et le plus souvent démunis de pompons.

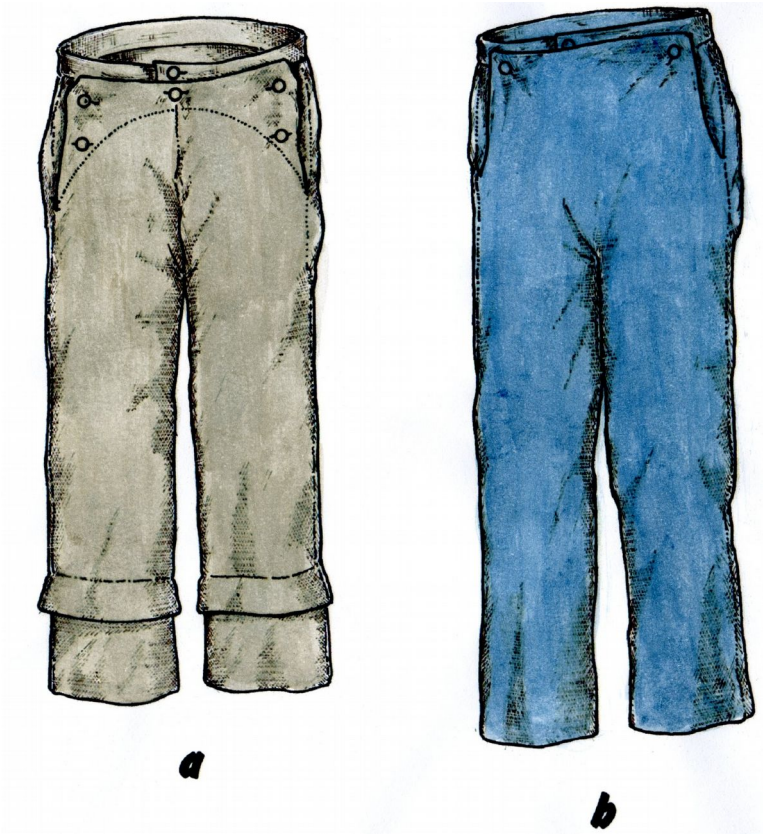
Musée du Donjon - Niort (79) année 1985

b - Petit gilet d'homme en fin tissu décoré

Gilet en tissu de couleur gris-vert pâle avec dessins carrés constitués de rayures horizontales disposées de la manière suivante : 2 rayures de fil rouge à la base encadrant une bande de couleur chamois, puis 4 rayures vert foncé de largeur décroissante. Les rayures verticales, croissant de gauche à droite, sont de couleur blanche. Une broderie de feuillages vert clair est disposée à droite (et uniquement de ce côté) des rayures blanches. Les carrés ainsi formés ont environ 8 cm de côté.

Le dos du gilet est en toile fine de couleur uniforme beige foncé

Musée du Donjon - Niort (79) année 1985.



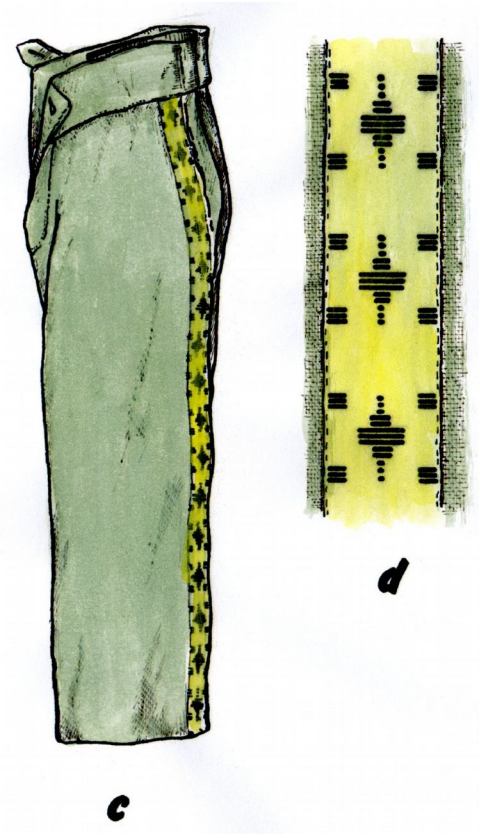


Planche 28

commentaire de la planche 28

a - pantalon à godelis du marais vendéen

L'exécution de godelis ou godions au bas des jambes du pantalon rend ce vêtement typique du Marais Vendéen. Certains pantalons ont même 2 de ces plis transversaux sur chacune des jambes.

D'après *"Visages du Poitou"*, par J. Chagnoneau, G. Dez, R. Crozet et J. Lavaud Editions "Horizon de France", 1942

b - pantalon à pont dit "de matelot ou de marin"

Ce type de pantalon était porté pendant la Révolution accompagné de la veste courte ou "Carmagnole". Il est en serge bleu-foncé. Très porté dans les départements côtiers de la Vendée et de la Charente-Maritime, il fait également partie de la tenue vestimentaire des hommes de l'arrière pays puisqu'on le retrouve dans le Haut-Bocage. Le maraîchin du Marais Breton l'a conservé, souvent de couleur noire, jusqu'aux environs de la dernière guerre.

Musée du Donjon -Niort (79)

c et d - pantalon de toile

Ce pantalon est de type "à brayette". Il est en toile de couleur gris-verdâtre. Il a la particularité de posséder 2 bandes latérales en broderies noires sur fond jaune. Ce type de pantalon trouve son origine dans la braie longue des Gaulois. Fait en étoffe légère, il se portait ordinairement pour les travaux de la saison chaude. ce modèle, de réalisation soignée devait vraisemblablement être porté en d'autres circonstances. Ce pantalon présentait sur le devant une ouverture verticale appelée "brayette" dans le Poitou (tirant son origine de la braie qui avait ce type d'ouverture), nom qui fut par la suite remplacé par celui de "braguette". Ce type de pantalon supplanta peu à peu la culotte à pont aux environs de 1870, sauf chez les gens de mer qui le gardèrent encore fort longtemps.

Musée du Donjon - Niort (79)

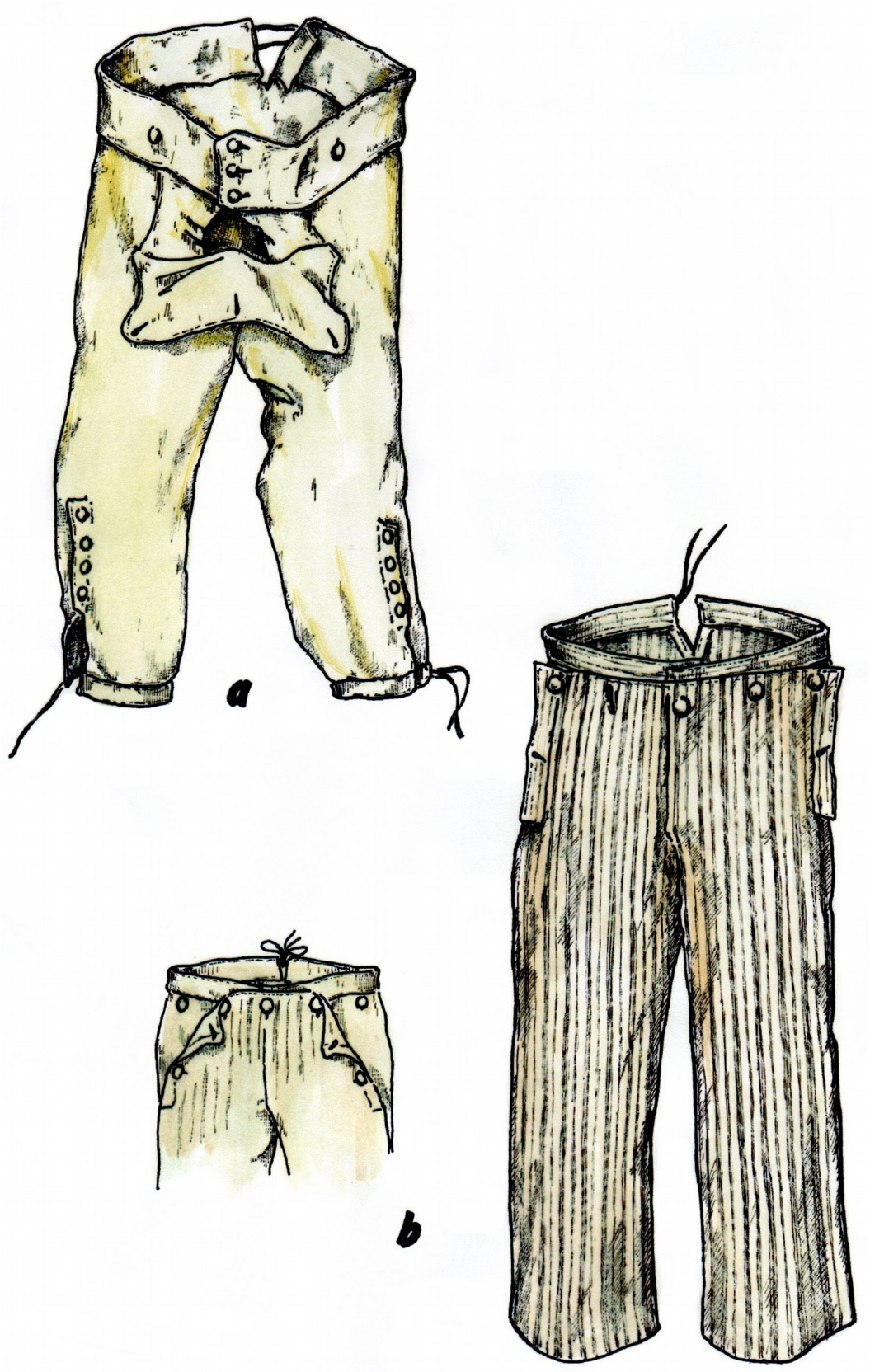


Planche 29

commentaire de la planche 29

a - culotte en peau de mouton

Le pont rabattu montre le mode de boutonnage de la ceinture. La taille était ajustée à l'aide d'un galon de serrage disposé au dos de cette ceinture. Il fallait environ 2 peaux et demi de mouton chamoisé pour confectionner une culotte de cavalier de taille moyenne.

D'après un document particulier

b - pantalon dit "de galérien"

Ce large pantalon en droguet de laine écrue est dit de "galérien". Il est d'un modèle fréquemment porté dans le Poitou à la fin du XVIII^{e} siècle. Cette appellation est fausse, le vrai pantalon de galérien était entièrement ouvert et boutonné sur les côtés et de haut en bas. Cette disposition permettait de mettre ou de changer ce vêtement sans désentraver les chevilles du condamné (les fers étaient rivés pour la durée de la peine à accomplir). Cette dénomination tenait peut-être plus à la nature du tissage ou à la matière qu'à la forme. Ce boutonnage latéral sur toute la hauteur du pantalon se retrouve sur la sur-culotte des hussards et chasseurs à cheval du I^{er} empire.

Ce pantalon, assez large, est en laine écrue (ton beige foncé) avec rayures longitudinales irrégulières de couleur gris brun : 1 raie étroite, puis une autre plus large en alternance. Les boutons recouverts de tissu ont un diamètre de 1,6 cm.

Exposition sur le thème de "la laine" organisée par le Groupe d'Expression Régionale "Le Chaleuil dau Pays Niortais" - Niort, mai 1985.

Ce type de pantalon est représenté sur de nombreuses gravures anciennes (cf planches 41, 42 et 43 ci-après).

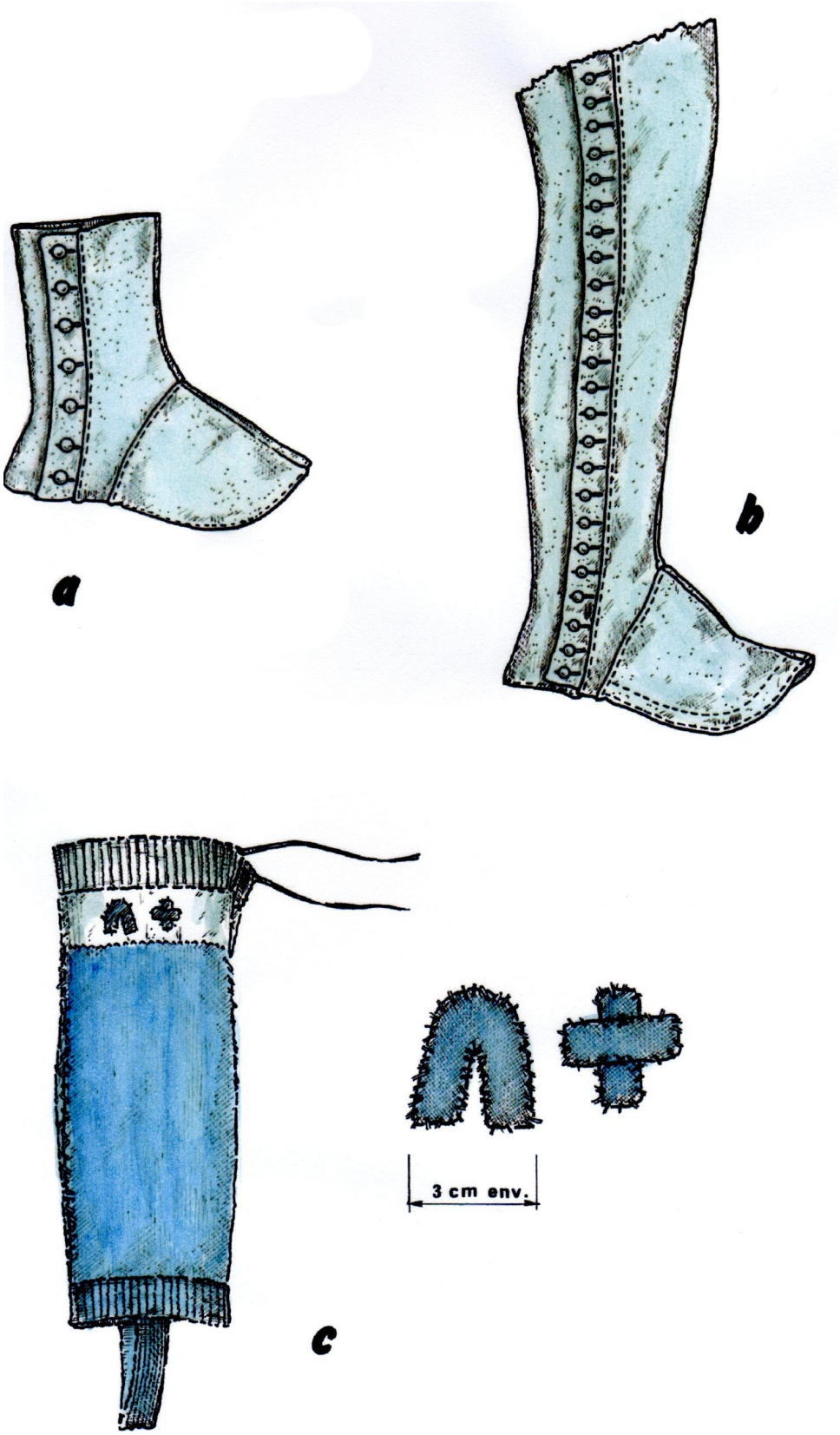


Planche 30

commentaire de la planche 30

Ces diverses guêtres font partie des collections du Musée du Donjon à Niort (79).

a - demi-guêtre en droguet gris-bleu

Hauteur 30 cm environ. Ces guêtres sont fermées par 7 petits boutons de 1,5 cm de diamètre environ recouverts de tissu de même couleur.

b - guêtres montantes en droguet gris fermées par 24 petits boutons de 1 cm de diamètre environ. Ces boutons sont recouverts de tissu de même nature que celui des guêtres. Le haut de ces guêtres est à coupe franche. Elles semblent avoir été raccourcies après fabrication. Comme on peut le remarquer sur les vestes et redingotes régionales, les boutonnières sont également exagérément allongées.

c - demi-guêtres tricotées ou "tricouses"

Elles sont réalisées en tricot de différentes couleurs, une bordure de côtes en laine blanche, puis une bande de tricot au point de "Jersey" de même couleur. Le corps de la guêtre également en Jersey est de couleur bleu de roi. La bordure inférieure est également en laine bleu de roi. Une patte "sous-pied" en tricot bleu permet de maintenir cette guêtre en place, lui évitant de remonter sur le mollet. Deux galons de couleur blanche permettent de serrer la bande supérieure sous le genou. Ces guêtres sont tricotées en deux parties reliées par des coutures grossièrement exécutées en fil blanc et disposées, l'une sur le devant, l'autre sur l'arrière de la jambe. 2 motifs décoratifs découpés dans du drap de couleur bleue et cousus avec du fil blanc permettent vraisemblablement de personnaliser cette paire de tricouses. Une autre paire de guêtres tricouses est exposée dans le même musée. Elle se différencie par la couleur grise à la place du bleu du corps du tricot et par l'absence de motifs décoratifs. La hauteur totale de ces guêtres tricouses est d'environ 40 cm.

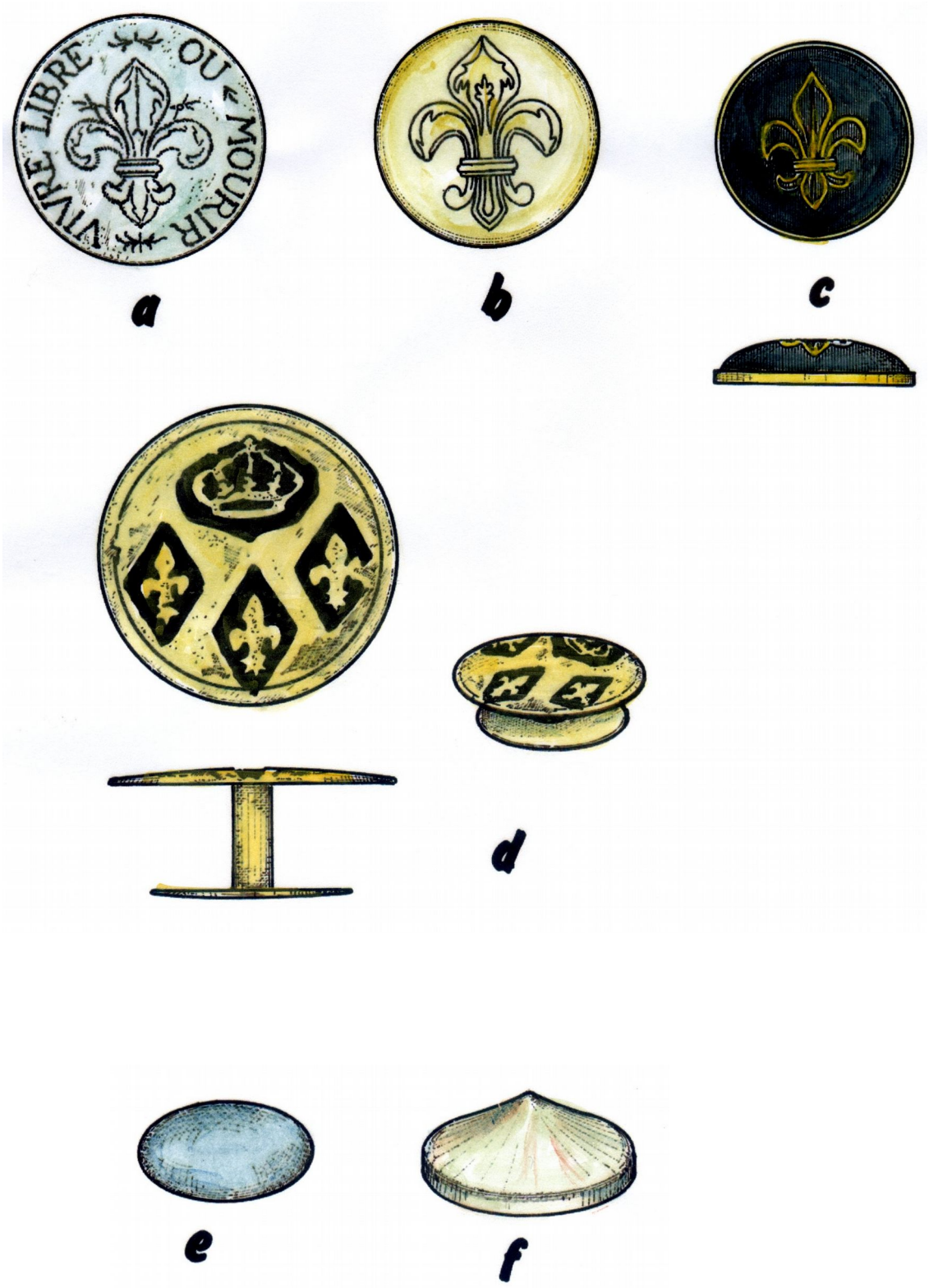


Planche 31

commentaire de la planche 31

a - bouton royaliste en laiton argenté

Inscriptions et fleur de lys gravées selon la technique des stries que l'on rencontre sur les anciens bijoux Vendéens. Ce bouton est relativement gros puisqu'il mesure 5,6 cm de diamètre. il devait vraisemblablement être cousu sur un manteau.

Musée Départemental de la Loire-Atlantique, Nantes (44) année 1984.

b - bouton doré d'un uniforme de Charette

Ce bouton d'un diamètre de 16 mm. environ orne un habit d'uniforme attribué au général du Marais Vendéen.

Cet habit est exposé au Musée de Nantes (voir Planche 36), année 1985.

c - bouton en écaille avec fleur de lys

Ce bouton est constitué d'un morceau d'écaille noire polie inséré dans un petit plateau de métal doré. La fleur de lys également en métal doré est incrustée dans le dôme du bouton. Les dimensions sont approximativement de 2,5 cm pour le diamètre et 0,6 cm pour l'épaisseur totale.

Musée des Guerres de Vendée à Cholet (49), année 1984.

NB : les boutons en métal ornés de la fleur de lys étaient en usage sur les habits des officiers vendéens. Les divers portraits des généraux et autres chefs vendéens les montrent avec ce type de boutons.

d -bouton "tibi" en cuivre, (Musée des Guerres de Vendée à Cholet (49) Ce type de bouton bien particulier appelé "Tibi" dans le Poitou, est fort répandu dans cette province. La partie supérieure formant tête était toujours décorée de dessins géométriques, volutes ou rosaces, gravés en stries. Ce bouton servait à refermer les deux pans d'un vêtement, le pont du pantalon, parfois la chemise et ce à la façon des boutons de manchettes actuels. Ce tibi particulier est en laiton orné d'une couronne et de 5 fleurs de lys poinçonnées. Ces ornementations sont rendues plus apparentes par le noircissement de la petite dépression en losange formant le cadre des motifs.

Sa décoration particulière rattache ce tibi au mouvement contre-révolutionnaire vendéen. Dimensions : environ 2,6 cm pour le diamètre du plateau supérieur, 2 cm environ pour l'inférieur avec une tige de 1,2 cm de hauteur pour l'écartement de ces deux faces. le diamètre de cet axe est d'environ 5 à 5,5 mm.

e - bouton courant recouvert de tissu

C'est le type de bouton qui équipait la grande majorité des habits de l'époque. Exécuté en bois découpé et recouvert de tissu du fond de l'habit, il présentait tous les diamètres utilisés selon la destination de la pièce de vêtement.

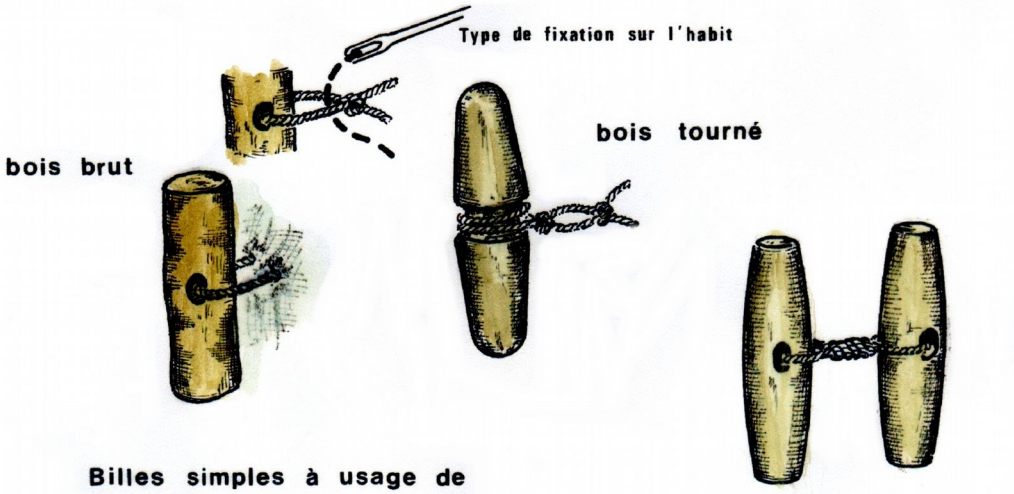
f - bouton en os

Ce bouton est en os de couleur naturelle. Il est remarqué sur une veste authentique de combattant Vendéen (Armée du Centre) exposée au Musée de Saint-Florent-le-Vieil (49) - année 1985.

Le matériau de base a été tourné et ouvragé pour obtenir un bouton à calotte conique. Le diamètre de ce bouton est d'environ 2 cm.

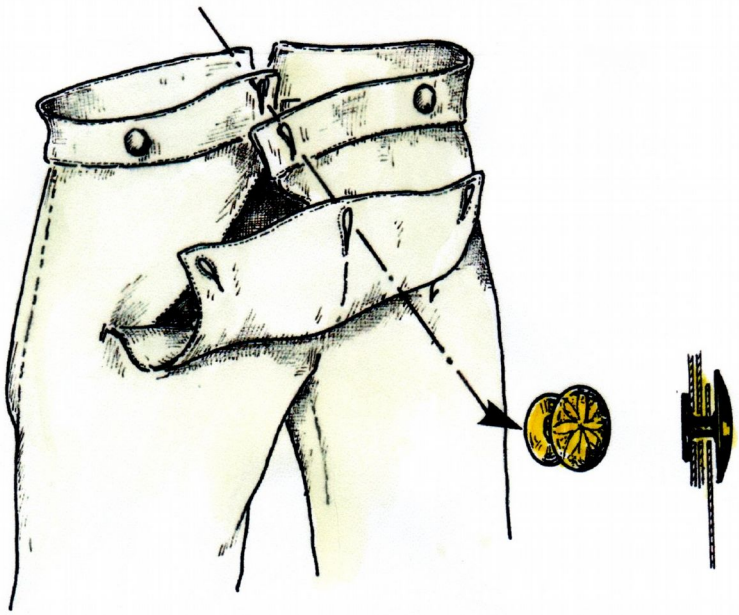
g BILLES EN BOIS DUR

(Sommaires et façonnées)



Billes simples à usage de boutons

Billes doubles servant de Tibi



h UTILISATION HABITUELLE DU TIBI

Le tibi est montré grossi par rapport au pantalon afin de mieux visualiser son mode d'utilisation.

Planche 32

commentaire de la planche 32

g - billes

Les billes, souvent citées dans les descriptions de l'habillement Vendéen étaient des boutons plus ou moins sommairement réalisés dans des petits morceaux de bois dur. Ces petits cylindres bruts ou ouvragés étaient percés dans le milieu de leur hauteur pour être cousus à l'habit. une boutonnière ou une simple boucle de fil disposée sur la partie opposée du vêtement assurait le boutonnage. Deux billes reliées par un cordonnet permettaient d'obtenir une sorte de tibi simplifié. Ce type de bouton très rustique était en usage sur les habits de travail ou les vêtements des paysans ou journaliers les plus pauvres.

h - mode d'utilisation du tibi

Le tibi était généralement utilisé pour le boutonnage de la ceinture du pantalon et de la partie centrale du pont. Il était d'usage dans le Poitou de laisser les deux extrémités du pont déboutonnées et pendantes ce qui permettait entre-autres un accès plus facile aux poches intérieures du pantalon quand celui-ci en était pourvu. Le tibi, seul point de fixation, offrait alors plus de résistance qu'un bouton classique. Compte tenu de sa forme, le Tibi ne pouvait que très difficilement s'arracher, aussi, la fermeture de la culotte à pont était efficacement assurée.

Dans le Poitou, le mari qui perdait son Tibi était bien certain d'être soupçonné par sa femme aussi veillait-il avec soin à sa conservation. Il faut reconnaître que la variété des décorations des têtes de Tibis pouvait permettre de facilement personnaliser cet objet à un individu ou à une famille ce qui pouvait, en l'occurrence, présenter un sérieux inconvénient : *" Mon galant est be n'ennuyé ... dampis hier soir l'a tégaré l'bouton si mignon de sa tchulotte à pont ..."* (air Vendéen). le tibi est souvent cité dans les vieilles chansons poitevines.

Vieilles chansons du Bocage Vendéen, notes recueillies par Georges Bourgeois et Pierre Bossuet éd. Paris, 47 rue de La Gaieté - 1931.

Jusqu'à une époque assez récente, les boutons de manchettes (qui présentent d'ailleurs une forme similaire, étaient également appelés Tibis dans le Poitou.



Boutons de culotte ("tibis") en laiton estampé

Ces boutons, typiques de l'habillement poitevin, sont de forme classique. La décoration est très variée, les motifs se diversifiant à l'infini au gré de l'inspiration du fabriquant ou du décorateur. Ils sont en général estampés et gravés au trait avec stries d'ornementations habituelles aux bijoux poitevins. Ces divers tibis font partie des collections du Musée du Donjon à Niort (79). Le Musée des Guerres de Vendée de Cholet (49) possède également une importante collection de tibis qui donne une idée de l'abondance des sujets décoratifs qui pouvaient être utilisés pour l'ornementation de ces objets. Un de ces boutons s'orne d'une décoration reprenant la croix Basque (il est vrai que le dessin caractéristique de la croix Basque présente une certaine analogie - à une branche près - avec le "Triskèle" de notre très voisine Bretagne).

Planche 33

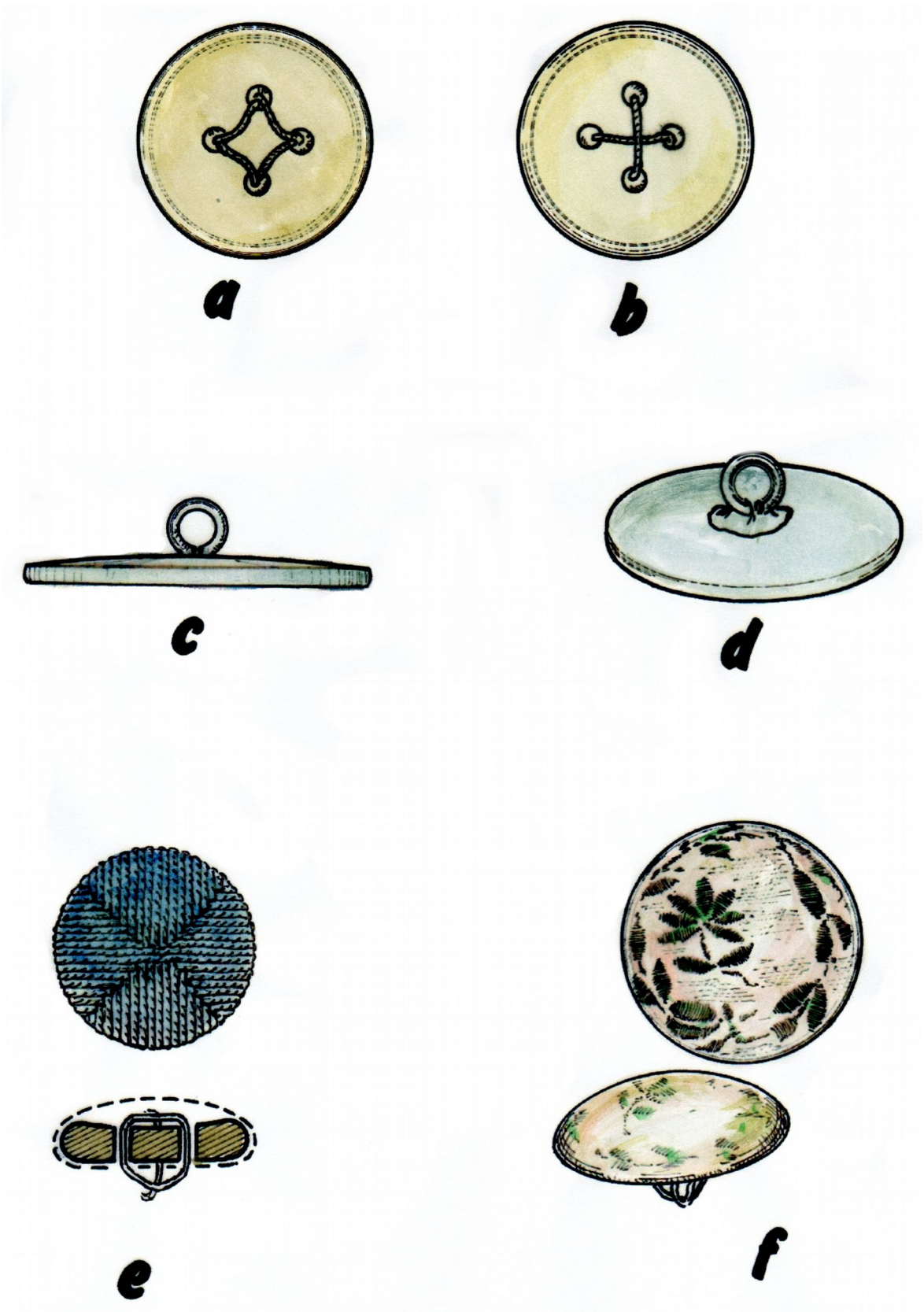


Planche 34

commentaire de la planche 34

a et b - boutons à culot de bois ou d'os

C'est le type de boutons le plus largement et le plus anciennement utilisé pour l'habillement populaire. La forme de bois ou d'os était recouverte de tissu (parfois d'une mince feuille de métal). Des trous pratiqués dans le disque du bouton permettaient d'y passer un croisillon de "catgut" dont les boucles postérieures, servant de pied de fixation, étaient cousues au tissu de l'habit. Ce type de bouton et d'attache était très courant aux XVII^{e}, XVIII^{e} et début XIX^{e} siècles.

c - grand bouton de bois ou de métal à attache "alpha", XVIII^{e} et début XIX^{e} siècle.

d - grand bouton de métal avec boucle de fixation, XVIII^{e} et début du XIX^{e} siècle. Le métal généralement utilisé pour la confection de ces boutons était le "Tombac" (en majeure partie fait de cuivre et de zinc (métal pâle faisant penser à l'aluminium, mais d'un poids plus élevé). L'attache était insérée et soudée dans le métal de la forme.

e - bouton de fil tressé

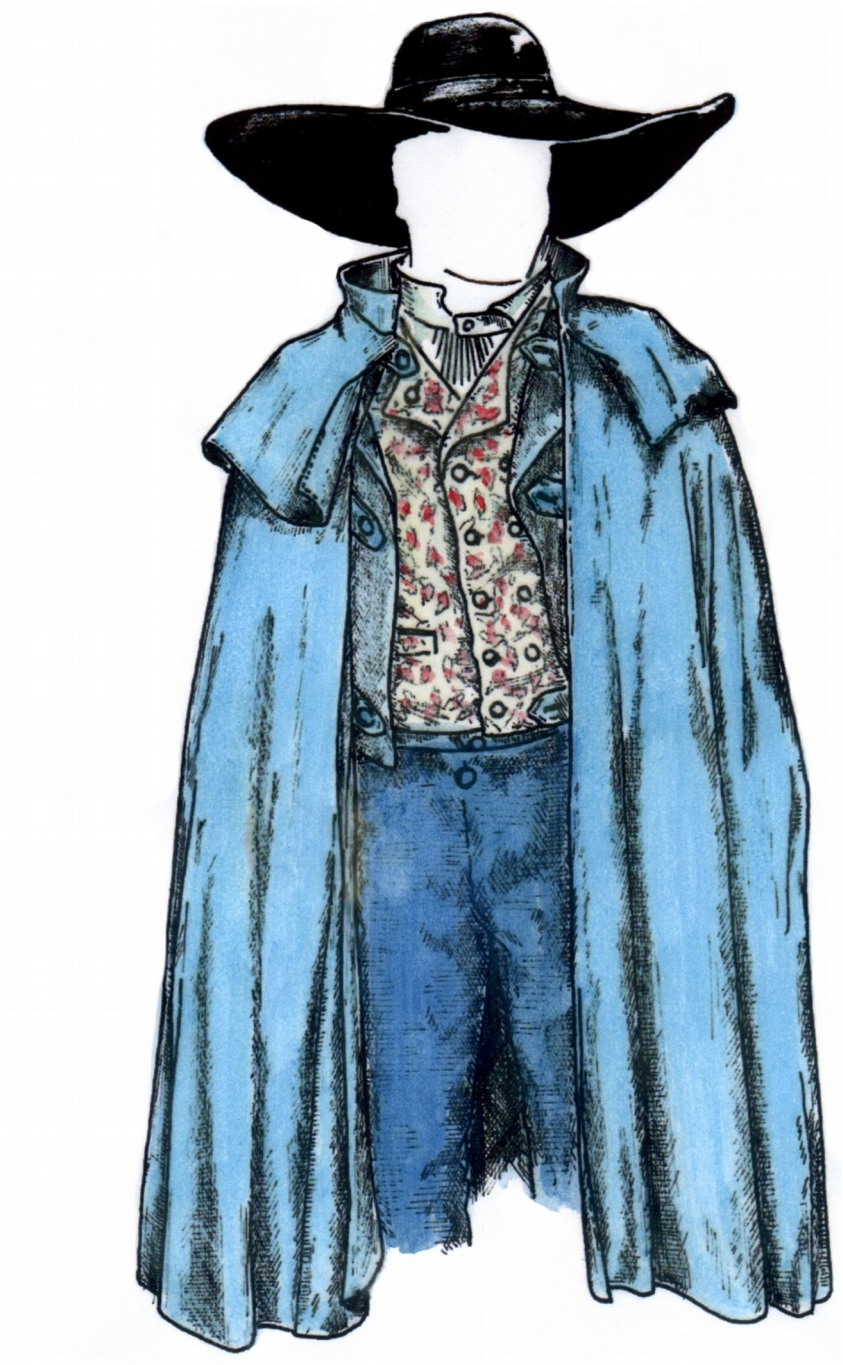
Ce bouton de 1,6 à 1,8 cm de diamètre était fixé sur une sorte de petit capuchon de grosse toile beige du XVII^{e} siècle (collection particulière). C'est un des types de boutons que l'on rencontre assez souvent dans l'habillement populaire. Le gainage est réalisé par entrecroisement de fils torsadés sur la forme de bois.

f - bouton revêtu de fin Tissu décoré (sur forme de bois ou de métal)

C'est le bouton des gilets et habits de la classe aisée : nobles ou riches bourgeois.

a-b-c-d-e-f : d'après :

Exposition "La Révocation de l'Édit de Nantes - Hôtel de Ville de Niort juillet 1985.





a

Planche 35

commentaire de la planche 35

Ce costume fait partie des collections du Musée du Donjon à Niort (79), année 1984.

Il équipe un mannequin de cavalier de la région poitevine.

Chapeau de feutre noir dit "à la grèle"

chemise en grosse toile blanche plissée sur le devant

petit gilet en étoffe d'Indienne, à dessins rouges sur fond blanc cassé, les boutons sont recouverts du même tissu

veste courte en droguet bleu

culotte en droguet bleu plus foncé

grande cape en drap gros-bleu (couleur passée) avec 3 pattes de fermeture et rotonde. Ce vêtement ressemble aux capotes (sans les manches) que portaient alors certains régiments de dragons ou de cuirassiers.

Agrafe de manteau de cavalier

Cette agrafe en métal argenté servait à maintenir fermé le vêtement quand il n'existait pas de pattes boutonnées. On la retrouvait généralement sur les capes pour les hommes et les mantes à capuchon pour les femmes (les agrafes pour vêtements féminins étaient plus ouvragées et généralement en argent. Elles étaient alors de véritables bijoux.

Les Musées régionaux spécialisés dans les Guerres de Vendée permettent d'observer quelques vêtements portés par des officiers Vendéens. Ils sont bien moins nombreux que les habits populaires et c'est un peu regrettable. Il faut admettre que les vêtements des nobles ou des bourgeois ne présentaient pas vraiment de forme ou d'attribut à caractère régional. Ils relevaient dans leur majorité de la mode du moment ce qui les rend plus aisés à reconstituer sans grand risque d'erreur. Les pièces marquantes conservées dans ces Musées sont principalement exposées dans celui de Nantes où on peut y voir deux habits attribués à Charette. L'un est un pur habit militaire de par sa coupe et les ornements qu'il présente, l'autre est plus surprenant quand on connaît le goût tapageur du général du Marais pour les formes et couleurs voyantes de ses uniformes habituels. Ce dernier est à vrai dire un simple habit de paysan maraîchin rehaussé d'une décoration royaliste. Ces deux habits ont été donnés au Musée par M^{me} des Launiers de Charette, ce qui permet d'accréditer leur origine. Si le deuxième habit indiqué ci-dessus peut être attribué au général en chef vendéen, il n'a vraisemblablement pu être porté que dans des circonstances aussi précises que brèves, peut-être pour se fondre temporairement dans l'anonymat de la population du Bas-Poitou et échapper ainsi aux poursuites Républicaines (fuite de Bouin par exemple).



Planche 36

commentaire de la planche 36

Uniforme de Charette

Cet habit-veste d'uniforme fait partie des collections exposées dans le Musée de Nantes (44). Il porte la mention : "Uniforme de Charette - don de M^{me} des Launiers de Charette".

Cet habit est de coupe militaire. Il est confectionné dans du drap vert très foncé (tirant presque sur le noir). Les revers arrondis et les parements "en pointe" sont du même tissu. Seul le collet rabattu est en velours vert foncé. La doublure en fin tissu de couleur blanche est arrêtée au niveau de la ceinture. La présence de poches intérieures ouvertes sur l'intérieur de l'habit laisse à penser qu'il ne devait y avoir, à l'extérieur, que des pattes de poches borgnes (sans ouverture donnant accès à la poche intérieure).

a - les boutons en métal doré ont un diamètre d'environ 1,5 à 1,6 cm. Ils présentent une fleur de lys en relief.

b - Les passants d'épaulettes sont en galon de broderies de fils dorés, leur largeur est d'environ 1,2 cm.

Musée de Nantes (44), année 1983.

Charette est très souvent représenté portant des uniformes de coupe militaire. Les couleurs sont généralement plus voyantes. Néanmoins, un portrait à l'huile du général vendéen (en buste) le montre habillé d'un uniforme vert foncé, à la hussarde, avec col rabattu rouge et tresses de poitrine à la hongroise en fils dorés. La teinte vert foncé réservée ordinairement pour la confection des habits de chasse semble avoir, avec le bleu foncé, été très prisée pour l'habillement des officiers généraux vendéens.

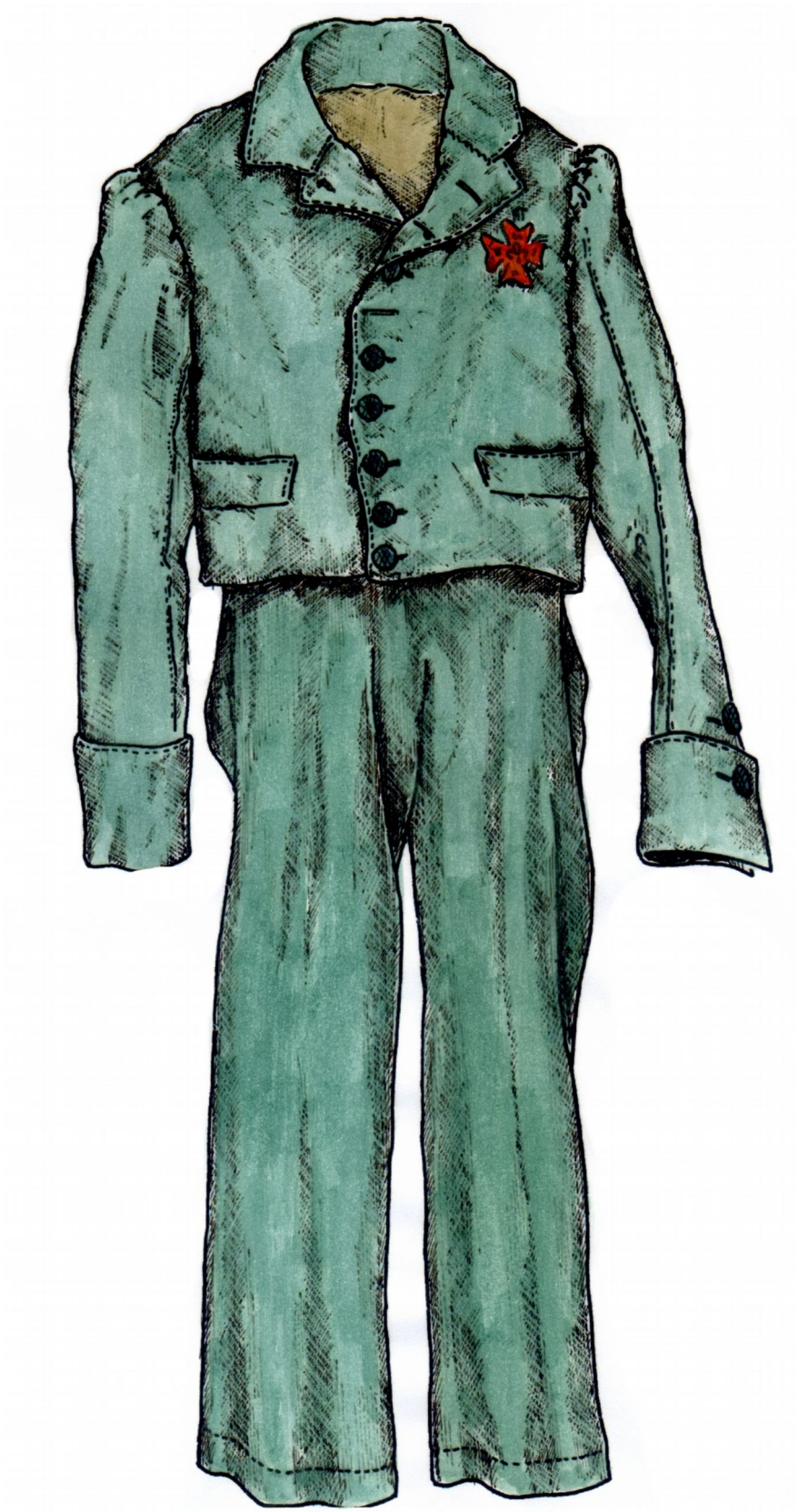


Planche 37

commentaire de la planche 37

Uniforme de Charette

Cet habillement complet attribué à Charette est très surprenant quand on connaît le soin pour la toilette et le souci de paraître affichés par le général en chef du Marais. On est bien loin avec cet habit, des couleurs voyantes et de la coupe militaire des uniformes qu'il affectionnait.

Cet ensemble est exposé au Musée de Nantes avec la mention : " Uniforme de Charette - don de M^{me} des Launiers de Charette". La qualité de la donataire permet d'accréditer l'origine de cet habit.

"L'uniforme" reproduit présente l'aspect des vêtements généralement portés par les habitants du Bas-Poitou et plus particulièrement du Marais Vendéen.

La veste courte est confectionnée en gros drap noir-verdâtre. La doublure est en toile beige foncé, tirant légèrement sur le marron. Une rangée de 7 gros boutons de métal noir ferme le devant de cette veste. Les parements sont en "botte" et fermés chacun par un gros bouton du même modèle. Le bas des manches, près du parement reçoit un bouton du même type.

L'insigne en forme de croix de Malte, réalisé en broderie de fil rouge, est cousu au côté gauche de cette veste. La description détaillée en est donnée dans cet ouvrage (Planche 85).

Le pantalon de drap, très large et long, est de couleur légèrement plus foncée que le tissu de la veste. La couleur noir-verdâtre de cet "uniforme" semble être due au vieillissement ou à l'altération des composants de la teinture noire qui devait être la teinte d'origine du tissu.

Musée de Nantes (44), année 1983

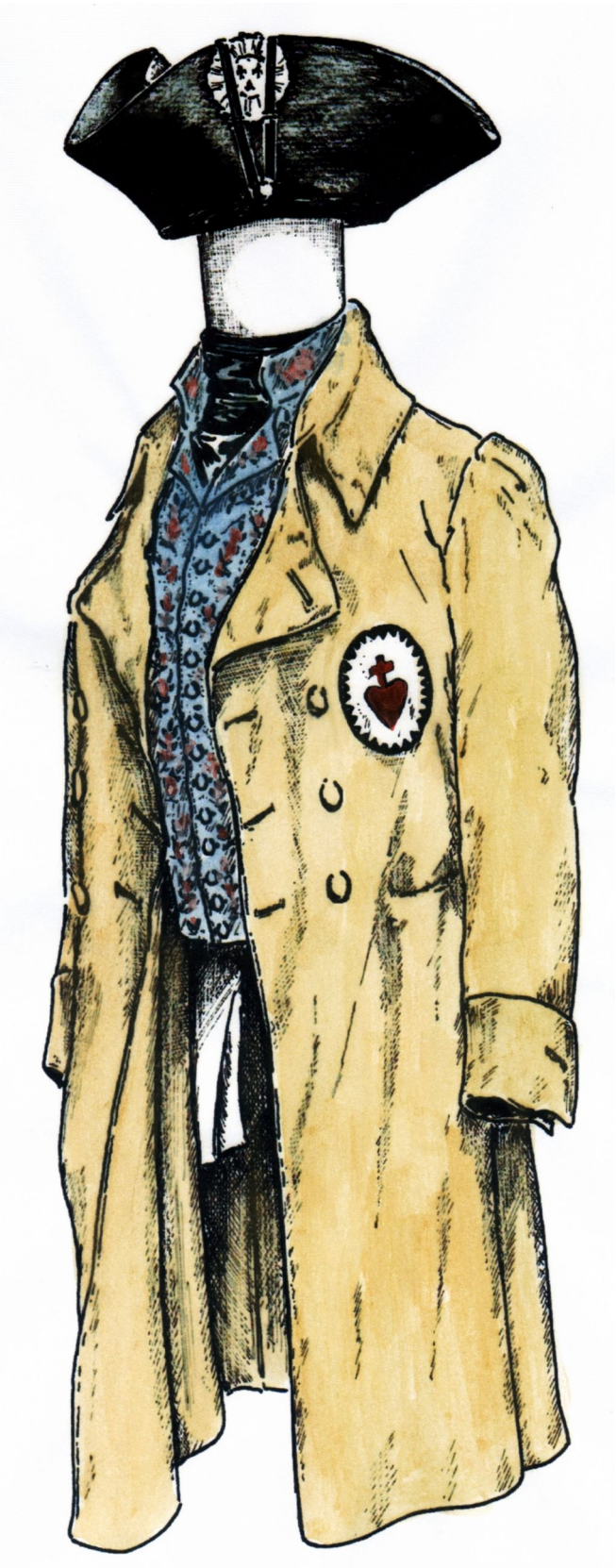


Planche 38

commentaire de la planche 38

Tenue d'officier vendéen

Cette tenue équipe un mannequin exposé dans une vitrine du Musée de La Chabotterie (85).

Manteau de drap beige, à gros boutons recouverts de tissu de même couleur

Sacré-cœur de drap rouge sur fond blanc dentelé, le tout cousu sur un support de drap vert foncé

Gilet de fine soie bleu de nuit, à semis de broderies de feuillages et fleurs de couleurs (rose et beige)

Cravate noire.

Musée de La Chabotterie (85) Année 1983



Planche 39

commentaire de la planche 39

a - redingote

Redingote en fin tissu de drap bleu foncé, large col rabattu de même tissu. 2 rangées de boutons recouverts du même drap sont disposés sur le devant de l'habit (diamètre des boutons 1,8 cm environ). Les boutonnières sont bordées de fil bleuâtre (probablement décoloré par le temps).

Musée de Thouars (79), année 1984.

b - Culotte

Cette culotte est en peau de mouton chamoisée blanchie. La taille est ajustée à l'aide d'un galon de serrage agissant sur un soufflet disposé à cet usage au dos de la ceinture. Le bas de la culotte est fermé, sous le genou, par un galon de serrage. 3 petits boutons latéraux complètent le système de fermeture

Musée de Thouars (79) année 1984.

3.4 L' iconographie

L'iconographie nous renseigne utilement sur les costumes locaux. Pour ce qui nous intéresse principalement, les documents peuvent être sériés suivant les époques ou les sources documentaires. On peut donc distinguer :

Les gravures et peintures d'époque qui ont en fait été exécutées, pour la plupart, dès les premiers jours de la Restauration afin de magnifier l'opposition à la Révolution et le rétablissement de la Monarchie. Beaucoup de ces gravures sont d'ailleurs contemporaines des nombreux mémoires ou récits de guerre écrits par les participants aux guerres de la Vendée ou leurs descendants directs. Les documents sont donc dignes de foi parce qu'ils relevaient de la fraîche mémoire ou encore de l'observation directe. La mode paysanne surtout était durable et ne subissait alors qu'une trop lente évolution pour n'être plus représentative.

Ces gravures parfois naïves n'en sont pas moins intéressantes, offrant parfois, quand elles ne sont pas exagérément enjolivées pour les besoins de la cause, des détails curieux sur certaines parties vestimentaires. Encore faut-il rejeter celles qui font trop figure d'images "d'Épinal" et dont la fantaisie est évidente. Les artistes locaux sont plus crédibles car leurs observations sont directes et leurs représentations sans artifices.

Les documents plus récents, voire contemporains, qui sont le fruit d'artistes ayant puisé leurs sources dans les archives ou tout simplement dans l'observation des vêtements ou objets authentiques et biens conservés afin d'en garder le souvenir ou de rappeler une époque qui faisait douloureusement partie de notre histoire. Le régionalisme historique ne doit pas être oublié et certains artistes ont joué un rôle de précurseurs. Parmi ceux-ci il faut retenir le nom de A. T. E. Goichon qui nous a légué une intéressante suite de combattants vendéens. Cet artiste qui était au demeurant peintre de l'Armée était né en Vendée (à Talmont en 189O). Il était donc bien placé pour exploiter les ressources du pays dans ce domaine bien particulier : costumes régionaux et armements de la Vendée Militaire. Peintre officiel de la Marine puis de la grande guerre de la Vendée, A. T. E. Goichon étudiait soigneusement chaque détail qu'il peignait ensuite et accompagnait de commentaires techniques assurant ainsi une parfaite œuvre d'historien. Ses gouaches doivent donc être sérieusement prises en considération dans l'étude de l'uniformologie ou du costume du sujet qu'il traitait.

Plus proches de nous, les illustrations d'ouvrages récents écrits sur les guerres de Vendée reprennent souvent les descriptions et les dessins d'époque ou bien les habillements et équipements encore visibles dans les musées pour reconstituer les divers-types de soldats catholiques. Cette conjugaison nous permet de garder une image assez précise de ces soldats-paysans.



D'après un dessin de Paul Gellé

Paul Gellé, né à Niort, fut l'auteur de nombreuses lithographies consacrées aux costumes Poitevins et aux scènes paysannes de son époque (il cessa son œuvre vers 1849) [1]. Ses croquis nous permettent de voir, mêlés à l'habillement du moment, d'autres vêtements portés notamment par les vieillards et se rapportant nettement à la fin du siècle précèdent. Le texte d'accompagnement mentionne entre-autres :

page 38 *"... tout en plaçant dans le coffre antique son habit d'il y a 60 ans... "* (sortie de l'église St André de Niort, un jour de Pâques)

page 68 *"... on y retrouve toutes les formes de costumes en usage au cours du XIX*[e] *siècle. Les vieillards sont restés fidèles à la culotte et aux justaucorps. Ils portent guêtres, tricornes, chapeaux à la grelle, vestes à replis, gilets ronds ou le pantalon et la blouse ..."* (Une noce villageoise)



Planche 40

1 *Un poète du dessin, P. GELLE. Costumes Poitevins et scènes paysannes"*



Gravure anonyme

Planche 41



Soldats vendéens
Lithographie de Chapentier - 1848
Bibliothèque des Arts Décoratifs

Planche 42



Paysan vendéen

D'après une gravure de T. Drake ("Album vendéen")

Planche 43

Ce naïf et touchant dessin est tiré de l'ouvrage de Crétineau-Joly (Tome V, page 101).

Il est intitulé "Pierre Durand et son fils"



Leur histoire est la suivante : (d'après "Précis d'histoire de la guerre de Vendée", par Ch. Coubard, Imprimerie Farré et fils - Cholet). En janvier 1794, Pierre Durand, capitaine de la paroisse de Saint Crespin, en Anjou, passant chez lui entre deux combats, eut la douleur de trouver sa maison brûlée, sa femme et ses enfants massacrés. Une "colonne infernale" était récemment passée par là. Un seul de ses enfants avait, comme par miracle échappé au massacre général : le petit Pierre, âgé de 6 ans. Alors, plutôt que de l'abandonner, le père n'hésite pas. Il prend son petit gars, l'attache sur son dos et repart faire la chasse aux bleus massacreurs.

C'est ainsi que le petit Pierre fit tout le reste de la guerre, jusqu'à la pacification, à cheval sur les épaules de son père, même quand celui-ci marchait au combat. Le père et le fils eurent la chance de ne jamais attraper la moindre égratignure. Au moment de la prise d'armes de 1815, le petit Pierre, alors âgé de 27 ans, reçut à son tour le grade de capitaine de la paroisse de Saint-Crespin. Jadis, sur les épaules paternelles, il avait eu le temps de faire l'apprentissage de la bravoure.

Planche 44



Planche 45

commentaire de la planche 45

Dieu et le roi (1793)

Chromolithographie par Jacot, d'après un tableau de Lucien de Latouche. Écomusée du Puy-du-Fou (85) Collection Jean Lagniau, année 1984.

Cette lithographie rehaussée de teintes légères a l'avantage de montrer deux combattants vêtus d'habits de différentes saisons.

Le personnage situé à gauche de La gravure porte ce qu'on pourrait appeler une tenue d'hiver ou de demi-saison. La veste est de couleur brune (vraisemblablement du drap). La chemise (à moins que ce ne soit un gilet) est blanche, rayée horizontalement de jaune clair (tirant sur le beige). La culotte resserrée et boutonnée sur le côté inférieur de la jambe est de couleur gris foncé. Le chapeau est en feutre noir avec cocarde blanche.

Le combattant de droite paraît être vêtu d'une tenue légère d'été de couleur claire. La veste et le pantalon, élargi dans le bas, sont beige clair. La chemise est de couleur blanche.

Le chapeau est en paille naturelle tressée et cousue par bandes. La croix et le galon du chapeau sont brun très clair.

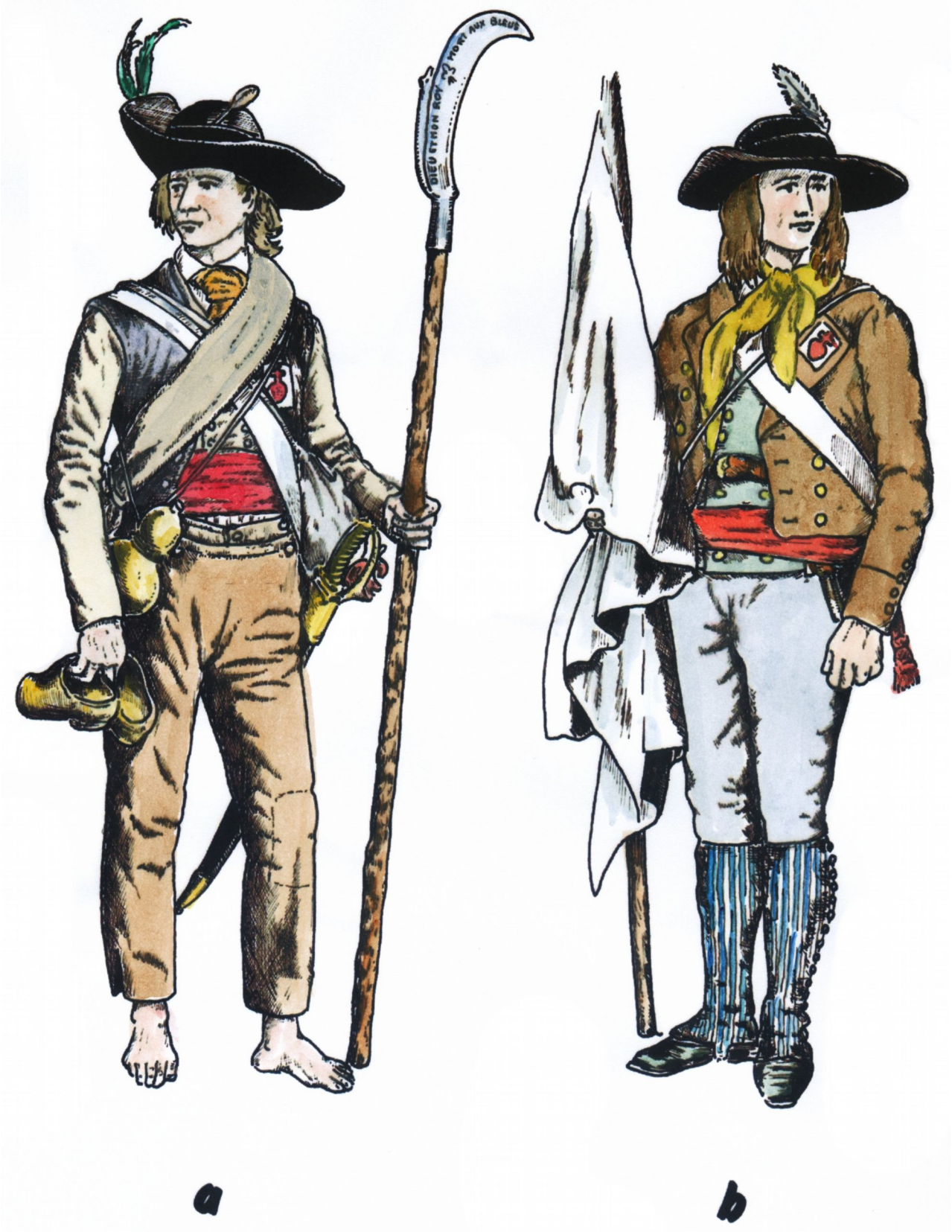


Planche 46

commentaire de la planche 46

Suite d'aquarelles de A. T. E. Goichon

sur les combattants des Guerres de Vendée. Cet artiste peignit près d'une centaine de ces aquarelles. Si la majorité de celles-ci représentent des soldats Vendéens, les troupes républicaines ne furent pas pour autant oubliées dans la description des habillements particuliers de l'époque.

a- combattant du Bocage

Large chapeau de feutre noir à 3 plumes de coq vertes (telles qu'en portaient les Chasseurs de Stofflet), ruban noir dans lequel est passée une cuillère d'étain. Chemise blanche dont le col est serré par un foulard noué, en toile orangée. Gilet beige à manches longues à double rangée de boutons de la couleur du fond du gilet. Un deuxième gilet, sans manches ni col, de couleur gris ardoise est largement ouvert sur la poitrine. Les boutons de ce deuxième gilet sont recouverts du même tissu. Sacré-cœur rouge sur fond blanc cousu sur ce dernier gilet.

Large ceinture rouge enroulée sur l'estomac. Pantalon à pont en drap brun roux. L'homme est pieds nus et tient ses sabots dans la main droite. Il est en outre équipé d'une couverture beige foncé, pliée et passée à cheval sur la poitrine. Une gourde (coie) et une musette de toile grise passée sur l'épaule droite complètent son équipement.

L'armement est composé d'un sabre d'infanterie à coquille avec baudrier de cuir blanchi. Ce vendéen tient dans la main droite une sorte de serpe (godard) emmanchée et très ouvragée dont la description est donnée au chapitre de l'armement des soldats Vendéens. A. T. E. Goichon fait figurer cette arme dans les mains d'un autre combattant vendéen.

b - porte-drapeau du Bocage

Chapeau noir à plume grise, ruban de chapeau noir. Foulard jaune ocre. Veste courte brune à boutons de cuivre. Sacré-cœur rouge sur fond blanc. Gilet bleu-vert clair à boutons de cuivre. Ceinture de drap rouge. Culotte grise avec guêtres de coutil rayé bleu et blanc. Dragonne de sabre rouge. Drapeau blanc. Pistolet passé dans la ceinture de toile.



Planche 47

commentaire de la planche 47
Suite d'aquarelles de A. T. E. Goichon (suite)

c - Bas-Poitevin

Veste courte bleu céleste à boutons de cuivre. Gilet de drap blanc à double rangée de boutons recouverts de tissu blanc. Foulard rouge. Culotte bleu céleste. Guêtres montantes de drap (ou de toile) blanc serrées au genou par une courroie de cuir naturel. Chaussures de cuir fauve. Large chapeau à fond plat, en feutre noir, avec galon blanc. Le Sacré-cœur rouge sur fond blanc est pris à la base dans le galon du chapeau. Le soldat est équipé d'une gourde et d'une musette de toile beige sur laquelle est fixé une sorte de rabat en tissu de couleur rouge. L'armement consiste en un sabre briquet avec baudrier de cuir blanc et un fusil d'infanterie.

d - soldat vendéen du Bocage

Ce combattant de condition modeste est vêtu d'une chemise blanche, d'un gilet à manches longues et de teinte gris-brun, avec 2 rangées de boutons de cuivre;une veste sans manches de couleur brun-roux couvre le tout avec, cousu à même le tissu, un Sacré-cœur découpé dans du drap blanc. Le pantalon pont en tissu gris-brun (couleur du gilet) est maintenu fermé à la ceinture par des "billes" de bois. Une pièce beige foncé est cousue sur le genou droit de ce pantalon. L'homme est pieds nus. Il est armé d'un mousqueton de cavalerie et d'un sabre-briquet d'infanterie. Une "coie" pend à son côté.

e - combattant de la Vendée Angevine

Veste beige à boutons de cuivre. Gilet blanc écru à boutons recouverts de tissu. Chemise blanche à col rabattu sur un foulard de toile rouge. Culotte brune, guêtres montantes de couleur beige avec courroie de cuir sous le genou. Chapeau de feutre noir avec cuillère en étain glissée sous le ruban noir du chapeau. Chaussures de cuir. Ceinture de cuir naturel à boucle de métal. Ce Vendéen porte un chapelet passé autour du cou. Il est équipé d'une gourde et tient la même arme que celle du combattant décrit en (**a**) ci-avant.



Planche 48

commentaire de la planche 48

Suite d'aquarelles de A. T. E. Goichon (suite)

f - tambour vendéen

Ce tambour officiait vraisemblablement dans le courant de l'année 1793, c'est-à-dire pendant la période durant laquelle la Grande Armée Catholique et Royale était dans toute sa force.

Grand chapeau de feutre noir à ruban de même couleur. Chemise blanche à large col rabattu serré par un foulard de toile rouge. Veste courte en drap gris-vert bordée d'un galon sur son pourtour. Boutons de métal. Gilet bleu clair à boutons de métal. Culotte de même couleur que la veste. Guêtres de coutil blanc rayé de bleu. Chaussures noires. Ceinture de cuir blanc à boucle de cuivre. Gourde retenue par une cordelette.

Tambour républicain à fond bleu foncé décoré de trophées au naturel, ;cordes blanches, banderole en cuir blanchi.

L'armement est composé d'un fusil d'infanterie.

g - cavalier de la Légion Germanique (soldat étranger soldé, au service royaliste)

Tricorne noir à cocarde blanche et ganse de cocarde dorée. Veste de chasseur à cheval et pantalon de couleur vert foncé. Foulard de cou et écharpe rouges. Une croix en drap blanc cousue sur le côté remplace le Sacré-cœur Vendéen. Chaussures noires. Sabretache de cuir noir avec bélières blanchies. Banderole de giberne blanche. Gants à crispins en chamois.

Sabre de cavalerie légère et pistolet passé dans l'écharpe pour armement.

Les officiers ont bien évidemment inspiré les dessinateurs de la Vendée Militaire, avec une très nette préférence pour les généraux en chefs ayant laissé leur nom dans l'histoire des guerres de l'Ouest. Ils sont représentés, dans leur grande majorité, en costumes civils et décorés des insignes vendéens justifiant leur appartenance à la rébellion royaliste. Quelques portraits sont exposés dans les musées, mais beaucoup restent dans le domaine des collections privées. Certaines de ces œuvres réapparaissent néanmoins à l'occasion d'expositions commémoratives bien trop rares pour notre documentation.

Les quelques gravures d'époque consacrées aux officiers supérieurs ou subalternes les montrent souvent accompagnés de paysans et portant comme eux des habits civils, mais toujours en rapport avec leur état nobiliaire ou leur condition aisée. Le peintre militaire A. T. E. Goichon s'est également intéressé aux officiers royalistes des guerres de la Vendée. Son origine vendéenne lui a permis de puiser aux meilleures sources et de représenter les plus obscures, ceux qui n'avaient pas droit aux galeries des portraits. Son état de peintre officiel de l'Armée ne permet pas de douter de ses représentations et des détails qu'il nous fait connaître. Parmi les tableaux et gravures, il faut admettre que Charette occupe là encore une place privilégiée. Étant le dernier des grands chefs vendéens et celui qui avait eu le plus de contacts avec les républicains, il a bien évidemment été le plus remarqué. Il faut également convenir que les pompeux uniformes de ce général ne pouvaient passer inaperçus. En plus des descriptions écrites qui en ont été faites, des artistes républicains nous ont laissé des dessins exécutés lors des deux passages que fit Charette dans la ville de Nantes : la première fois alors qu'il y était officiellement invité après la signature du traité de La Jaunaye, la seconde après sa capture pour y être fusillé.

Une gravure réalisée dans la prison nantaise du Bouffay, par un peintre local (Louis Crucy), nous précise quelques petits détails de son dernier uniforme (broderies et décorations). De même, le costume de d'Elbée nous est connu grâce à un portrait réalisé par un officier républicain peu avant l'exécution du généralissime vendéen à Noirmoutier. Ce portrait dessiné d'après nature au Conseil de Guerre, lors de l'interrogatoire du chef royaliste du 14 nivôse An II, nous donne une autre version de ces curieux et parfois luxueux habits que portaient certains chefs de la rébellion.



Planche 49


porter Du temple de mémoire
ouvrez vous, il la mérité;
il vecut assez pour sa gloire
mais trop peu pour la Royauté
b
François Athanase Charette, Général en Chef
de l'armée Royale, Et Catholique de la Vendée
fusillé à Nantes Place des Agriculteurs le 9 Germinal an 4.
c

Planche 50

commentaire des planches 49 et 50
Suite d'aquarelles de A. T. E. Goichon (suite)

Les deux planches précédentes reproduisent des aquarelles réalisées d'après nature. Elles concernent les généraux d'Elbée et Charette.

a - Louis Gigost d'Elbée

D'Elbée , second généralissime de la Grande Armée Catholique et Royale fut très grièvement blessé à la bataille de Cholet le 17 octobre 1795. Il trouve refuge à Noirmoutier alors tenue par Charette. Après la prise de l'île par les troupes républicaines, le général en chef Vendéen est jugé et fusillé dans un fauteuil, à cause de ses blessures qui ne lui permettaient pas de se tenir debout, le 6 janvier 1794.

Le portrait de 25 cm x 15 cm, signé Fachot officier du génie, est donc un dessin de composition car d'Elbée ne pouvait adopter l'attitude dans laquelle il est représenté compte tenu de son état physique. Néanmoins le costume ne peut qu'être fidèlement reproduit si l'on s'en tient à la légende portée sur l'aquarelle, qui est la suivante: "... dessiné d'après nature, au Conseil de Guerre, lors de l'interrogatoire, le 14 nivôse An II, par le citoyen Fachot, officier d'État-Major et capitaine du Génie ...".

La description de cette aquarelle a fait l'objet d'un article paru dans "La Revue du Bas-Poitou" en 1893 [1] *"... représenté debout au premier plan à droite devant le tronc d'un vieil arbre qui forme le fond ... Il tient ou froisse de la main gauche l'écharpe qui flotte à sa ceinture ... la tête de d'Elbée est caractéristique ... la nuque couverte d'un mouchoir de nuance claire flottant à partir du cou où il est arrêté par un nœud à l'espagnole. Le chapeau droit, carré et à larges bords inclinés vers le visage porte une cocarde blanche et "noire; un bandeau couvre l'œil droit ... des anneaux d'or sont passés à ses oreilles.*

L'habit où éclate la Croix de St Louis est lilas à larges "revers et collet d'une teinte un peu plus foncée. Les revers sont noirs. Autour du col large de la chemise descend une cravate blanche nouée ... au croisement des revers de l'habit ; le jabot est de dentelles. Des épaulettes blanches sont l'insigne du commandement.

Aux mains des gants jaunâtres à crispin, brodés de soie bleue.

1 *Revue du bas-Poitou*, Année 1895 : portrait de d'Elbée, aquarelle dont les lignes du dessin ont été jetées pendant l'interrogatoire du général à Noirmoutier. Par Olivier de Gourcuff. (page 151)

Une large ceinture blanche rayée de double-bandes transversales marron, entoure le corps et flotte à gauche jusqu'à hauteur du mi-mollet.

Le pantalon est de drap clair ; bottes noires à revers jaunes. "Le sabre doré, d'un modèle très riche et à une seule branche est suspendu à l'aide de deux bélières de cuir vert rehaussées de boucles dorées et ouvragées ...".

Les deux autres dessins concernent le général Charette, dernier généralissime de la Vendée.

b - Charette faisant son entrée à Nantes, le 26 février 1795 (gouache 23 cm x 15 cm)

Le général Bas-Poitevin est représenté dans le costume qu'il portait lors de son entrée à Nantes après la signature du traité de la Jaunaye.

Chapeau haut de forme noir bordé d'un galon festonné doré, galon supérieur et bourdaloue en galon or avec boucles d'argent. Plumet noir.

Habit couleur chair très clair à col rabattu, revers, parements et retroussis rouge grenat. Le col est bordé d'un large galon dentelé doré. Les parements en botte sont ornés d'un galon doré disposé à leur partie supérieure laissant toutefois paraître une fine bordure de la couleur du tissu du fond ; 2 boutonnières en fil doré sont disposées sur l'arrière du parement. Les retroussis sont ornés de 2 fleurs de lys argent. Les revers sont simples et non ornés. Une large bande rouge qui pourrait être le bas de l'habit-veste paraît sous une large ceinture blanche moirée. Passant d'épaulette composé d'une ganse rouge à broderie centrale de fils dorés. Médaillon ovale rouge orné d'une fleur de lys argent. Cravate blanche.

Pantalon collant blanc. Bottes à l'écuyère noires à revers de cuir fauve.

La tête est enserrée dans un foulard blanc à mouches noires. Charette tient un fouet de cuir noir à pomme d'argent dans la main droite ; la gauche repose sur la garde d'argent d'un sabre à une branche dont le fourreau de cuir noir est orné de renforts en argent. Les bélières de sabre sont en cuir noir bordé d'argent avec boucles argentées.

Les inscriptions manuscrites portées sur la gravure sont : d'un côté

"Charette chef des royalistes de la Vendée", de l'autre "Portes du temple de mémoire - ouvrez vous il l'a mérité - il vécut assez pour sa gloire - mais trop peu pour la royauté.

Cette gouache fait partie des collections du Musée de Nantes.

c - Charette promené dans les rues de Nantes après sa capture.

Dessin lavé à l'aquarelle de 20 cm x 13 cm

Charette blessé à la tête par un coup de feu et à la main droite par un coup de sabre (il eut plusieurs doigts sectionnés) porte ici la tête inclinée. Sa blessure à la tête est cachée par un foulard blanc taché de sang ; le bras gauche est passé dans une écharpe également blanche et tachée de sang.

La veste courte est de couleur bleue avec col rabattu rouge bordé d'un galon doré. Passant d'épaulette. Pas de parements au bas des manches. Gilet bleu très foncé (ou noir) avec médaillon ovale rouge portant une fleur de lys argent. Ceinture blanche à rayures rouges. Pantalon blanc. Bottines noires.

Cette aquarelle figure dans les collections du Musée de Nantes.

Une plaque dessinée et gravée dans la prison du Bouffay à Nantes par Louis Crucy, peu de temps avant l'exécution de Charette confirme la forme du costume donnée pour la dernière description ci-dessus.

Ces deux derniers dessins sont de facture naïve pour Ce qui concerne l'attitude donnée au général royaliste. Elles sont vraisemblablement plus le fruit de dessinateurs amateurs que d'artistes qualifiés, mais le plus important est de s'attacher aux détails du costume observé qu'à la physionomie du personnage dessiné.



La gravure ci-contre, non teintée, représente Charette dessiné à son arrivée à Nantes, deux jours avant son exécution. Il est donc sensé être représenté avec les habits qu'il portait lors de sa capture.

Cette représentation du général en chef du Bas-Poitou est assez curieuse et bien éloignée de la composition précédente qui le représente pourtant à la même époque de sa vie. L'attitude est farouche et le dessin tend à donner l'idée du "Brigand de la Vendée". L'habillement est en nette contradiction, comme le sont d'ailleurs les récits des témoins oculaires donnés au chapitre ci-avant (cf. Les habits de Charette).

La veste est ornée de tresses qui sont généralement la parure des dolmans de hussards, bien que le col ici rabattu ne fasse pas partie de cet uniforme particulier pour l'époque. De toutes les descriptions faites par les observateurs directs de la capture ou des derniers jours du général vendéen, il ressort que celui-ci portait :

pour les uns : l'habit-veste, avec retroussis (donc ne pouvant être confondu avec un dolman, même dépourvu de tresses)

pour les autres : une veste courte, une petite veste à la hussarde.

Ces deux dernières affirmations laisseraient donc la place à de tels

ornements. On ne saurait toutefois être rigoureux dans l'étude des uniformes de Charette car la logique vestimentaire de ce général n'était pas forcément celle en usage dans l'uniformologie militaire.

Il est également vrai que toutes les descriptions en question ne s'accordent pas sur la couleur même de ce vêtement, ce qui n'aide en rien à résoudre le problème. De même, et comme cela a été précédemment relevé, la coiffure de Charette est aussi matière à réflexion : *"fichu blanc autour de la tête ..."* ou *"point de chapeau comme à l'habitude ..."* et *"chapeau rond ..."*, ce qui est contradictoire.

La gravure en cause représente le prisonnier la tête couverte d'un tricorne à cocarde blanche. Or, l'histoire a retenu que Pfeiffer, le garde du corps de Charette, s'empara du chapeau de son général et le coiffa afin d'en retarder la capture. Certaine narration du dernier combat de Charette indique que l'adjudant général Travot lui fit donner le chapeau d'un soldat afin de le protéger de la pluie (qui n'avait cessé de tomber ce 25 mars 1796). Que retenir de ce dernier récit ?

Pour compléter la tenue vestimentaire, une cape est jetée sur les épaules du captif, ce qui renforce sa silhouette farouche. Pour faire bonne mesure, la poitrine du général est décorée d'une croix de Malte qui est peut-être une grossière représentation de la croix de Saint Louis, que Charette ne portait d'ailleurs pas (elle était dans son portefeuille et fut remise plus tard à Hoche). Par contre, une croix de Saint Louis, en broderies, était pendue à son côté. Il est probable que le dessinateur ait voulu ainsi caricaturer le captif en accentuant certains détails et en lui donnant l'allure du brigand qu'il n'avait pas cessé d'être pour le gouvernement républicain. C'est du moins une des impressions que l'on retire de l'observation de cette gravure.

3.4.1. Les portraits des généraux en chef de la Vendée

Les généraux en chef ont bénéficié d'un régime de faveur dans la somme des souvenirs laissés à l'histoire des guerres de la Vendée. Ils ont bien souvent fait l'objet de portraits en pied agrémentés de scènes ou de paysages rappelant leurs exploits guerriers. Ces tableaux ont bien évidemment été commandés par la famille désirant conserver la mémoire du glorieux parent. D'autres ont été réalisés en 1816 à la demande officielle du roi Louis XVIII qui, dès le retour de la monarchie, désirait faire figurer les grands chefs Vendéens dans la série des généraux ayant combattu pour la gloire du roi. Ces tableaux devaient ainsi orner la résidence royale.

Il faut préciser que Stofflet n'y figura pas, parce que non noble. Cathelineau pourtant trouva grâce malgré sa roture (sa famille fut anoblie plus tard). Il faut peut-être attribuer cette exception au fait qu'il fut le premier généralissime de la Grande Armée Catholique et Royale, désigné par des généraux nobles et d'une foi notoire, ce qui n'était pas le cas pour Stofflet, sans vouloir diminuer les grands mérites de ce chef vendéen. Les peintres désignés s'attachèrent le concours des familles et contemporains des personnages à représenter afin de respecter au mieux leur physique et les détails de leur habituelle tenue. La marquise de La Rochejaquelein qui avait vécu la Grande Guerre et connu tous les généraux royalistes apporta une contribution précieuse, avec une somme d'exigences qui nous sont connues grâce à la correspondance qu'elle échangea pour la circonstance [1].

La grande majorité de ces portraits en pied et de grandes dimensions est exposée dans la galerie des généraux de la Vendée du Musée de la ville de Cholet qui fut une des villes saintes de la rébellion contre-révolutionnaire.

Les portraits de cette galerie, au nombre de dix, n'intéressent pas seulement les généraux de la Vendée puisque nous y trouvons également Cadoudal, Suzannet, Frotté, qui ont été des chefs chouans et non pas vendéens. Pour ce qui concerne le premier soulèvement de la Vendée, les chefs d'armées figurent, pour leur majorité, en costumes civils.

Henri de La Rochejaquelein et Talmond portent ce qui pourrait être des vêtements de chasse ou de voyage, du moins pour la longue redingote vert foncé.

D'Elbée est vêtu d'un habit long dont les basques retombent très bas.

Lescure, plus sobre, semble porter une tenue de tous les jours avec son habit court et sa culotte en tissu rayé, de couleurs sombres.

---

1 Les portraits des généraux Vendéens-Plaquette du Musée d'Histoire de Cholet

Cathelineau est engoncé dans une tenue populaire qui n'est pas celle d'un paysan mais d'un modeste bourgadin (il était voiturier-colporteur). Une lourde cape brune, doublée de mauve, couvre ses épaules alors que le chapeau à larges bords et plumet blanc est rejeté en arrière.

Bonchamps est lui aussi porteur d'une grande cape qui dissimule la majeure partie de ses vêtements.

Tranchant sur ses pairs, Charette est fidèle à la légende. Il est représenté vêtu à la hussard et tout empanaché, dans l'attitude la plus belliqueuse du groupe.

3.4.2. Les généraux de la Vendée

Cathelineau

Premier généralissime de la Grande Armée Catholique et Royale de la Vendée, Cathelineau a gardé son habillement habituel sur lequel il porte les insignes de son grade que sont l'écharpe et le plumet blancs. Il est vêtu d'une veste courte largement ouverte de couleur gris-ardoise (légèrement violacé) avec parements et pattes de parements de même tissu. 3 boutons de métal blanc referment les pattes de parements. Gilet de drap blanc écru avec boutons recouverts. Chemise blanche. Mouchoir de Cholet à carreaux rouges, mauves et jaunes, noué autour du cou. Sacré-cœur rouge à croix noire cousu sur un fond de tissu ovale de couleur blanche.

Pantalon gris-vert laissant paraître des guêtres gris-foncé qui recouvrent le dessus de chaussures en cuir fauve. Large cape brun foncé doublée intérieurement de pourpre. Gants de tissu gris bleu. Écharpe blanche sans franges nouée à la taille. Le chapeau rejeté sur l'arrière du cou est en feutre noir avec plumes blanches.

L'armement consiste en un sabre avec poignée à une branche argentée et 2 pistolets passés dans l'écharpe. Ceinture de cuir fauve retenant le fourreau du sabre en acier. Chapelet et médaille passés autour du cou.

H. de La Rochejaquelein

Grande redingote à larges basques, en drap noir et à collet relevé duquel émerge le col blanc de la chemise. Sacré-cœur rouge à croix noire sur rectangle de drap blanc cousu sur le côté de la redingote.

Culotte de peau de mouton chamoisée. Écharpe blanche à franges avec gros nœud noir à la taille. Le bras droit est passé dans une écharpe de tissu noir qui laisse voir la main blessée entourée par un mouchoir de Cholet rouge. Grandes bottes de cavalerie avec genouillères, le tout en cuir noir. La tête est serrée dans un mouchoir de Cholet rouge et coiffée d'un chapeau haut de forme noir à cocarde blanche.

2 pistolets, l'un à la ceinture, l'autre tenu dans la main gauche et un sabre à une branche dans un fourreau de métal composent l'armement.

Talmont

Antoine, Philippe de La Trémoille, prince de Talmond, était commandant de la cavalerie de la Grande Armée Catholique et Royale. Il porte une ample redingote en drap vert foncé à large collet droit. Gilet blanc. Chemise blanche serrée sur le cou par une cravate de tissu noir dont les extrémités flottent librement. Sacré-cœur rouge à croix noire sur fond rectangulaire blanc. Large ceinture à franges et nœud blancs.

Culotte en peau chamois et bottes à genouillères de cuir noir, gants à crispins en peau chamoisée. Chapeau haut de forme noir à cocarde blanche.

L'armement est uniquement composé d'un sabre à coquille dorée. Ceinture et bélières de cuir noir. Fourreau du sabre à renforts dorés.

Charette

Le général du Bas-Poitou est habillé à la hussarde. Dolman bleu foncé à large col rabattu, parements en botte et pattes de parements rouges à broderies d'or. Le pourtour (bas et devant) du dolman est bordé d'un galon doré. Tresses également dorées sur la poitrine. Gilet jaune chamois et cravate blanche.

Culotte serrée gris ardoise à nœuds hongrois d'or. Bottes à la Souvarov, en cuir noir avec fine bordure et floches d'or. Éperons d'acier. Écharpe du grade à bordure de dentelles et nœud blanc, franges dorées. Épaulettes d'or. Un large ruban est passé en bandoulière sur la poitrine et sous le dolman. L'extrémité qui semble nouée apparaît sous le bas du dolman, au niveau de la hanche gauche. La tête est serrée dans un foulard blanc. Chapeau noir, à la Henri IV, à grand panache et cocarde blancs. 2 larges galons dorés entourent la calotte du chapeau.

Sabre à dragonne dorée. Fourreau d'acier à ornements dorés. Bélières de cuir rouge bordées d'or. Pistolet passé dans l'écharpe.

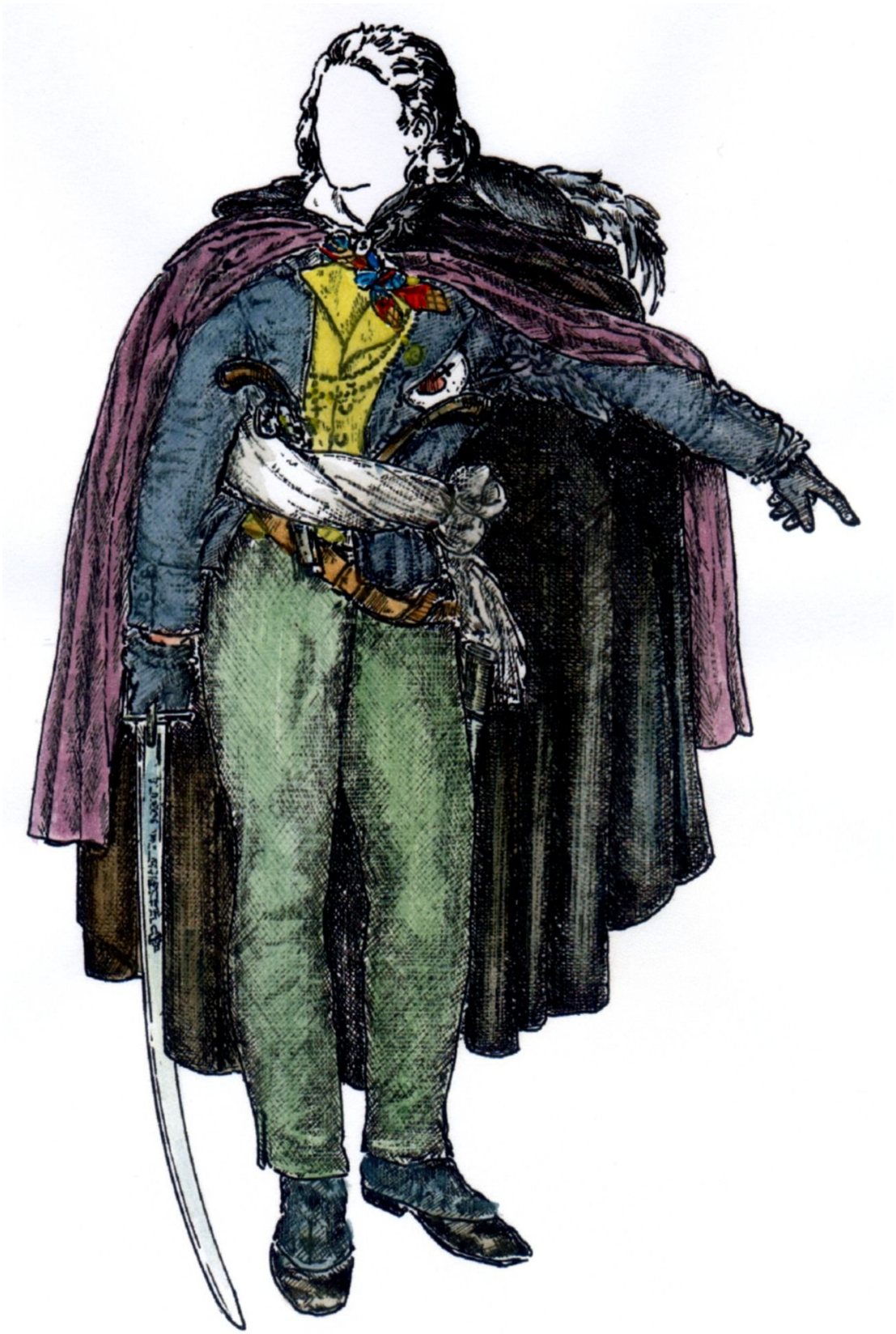
C'est, à la couleur de l'habit près, le costume représenté sur le tableau exposé dans la cure de Saint-Lumine-de-Coutais. (voir chapitre "Les habits particuliers de Charette").

Stofflet

Ce tableau ne fait pas partie de la galerie des portraits des généraux de la Vendée demandés par le roi. Le général Stofflet a néanmoins fait l'objet d'un portrait dans le style de celui des autres commandants en chef vendéens (la justice n'a pas été poussée jusqu'à donner les mêmes dimensions à cette représentation).

Veste courte (de chasse) vert foncé avec un Sacré-cœur rouge sur fond blanc. Chemise blanche et cravate noire. Chapeau bicorne à cocarde blanche. Foulard de tête de teinte rosée. Large écharpe avec nœud blanc, franges dorées. Culotte chamoisée. Bottes à l'écuyère noires à revers fauves.

Sabre à une branche. Fourreau acier. Ceinturon et bélières de cuir noir.



J. Cathelineau

D'après un tableau de Girodet - 1824, Musée de Cholet

Planche 51



H. de la Rochejaquelein

D'après une gravure de Pierre Guérin - 1817, Musée de Cholet

Planche 52



A. Ph. de la Trémoille, prince de Talmond

D'après un tableau de Pierre Guérin, Château de Serrant

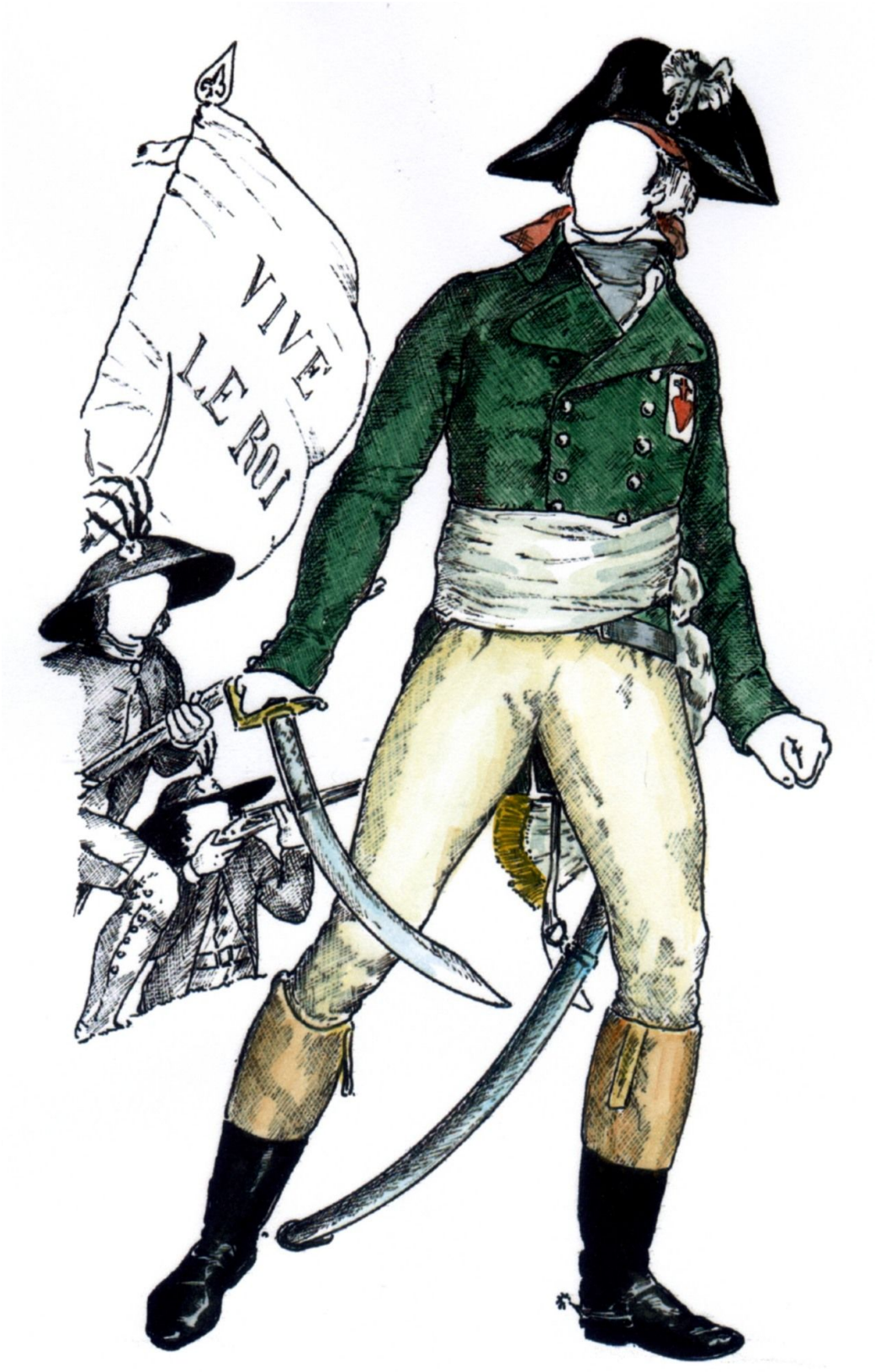
Planche 53



F. A. Charette de la Contrie

D'après une peinture de Paulin Guérin - 1819, Musée de Cholet

Planche 54



J. N. Stofflet

D'après une gravure de Belliard - 1826, Musée départemental - Nantes

Planche 55

Suite d'aquarelles de A. T. E. Goichon

Les officiers royalistes qui font l'objet des deux planches qui suivent sont tirés de la suite d'aquarelles que A. T. E. Goichon a consacrées aux combattants des guerres de la Vendée (soldats et officiers).

La forme ou la couleur des habits ne permettent pas , comme cela a pu être fait pour les simples soldats-paysans, de faire une approche sur la région d'origine de chacun de ces officiers dans ce qui était le territoire de la Vendée Militaire. Si les habits de chasse ou de petite tenue pouvaient être confectionnés avec les draps ou étoffes fabriqués dans le pays, leur coupe restait forcément particulière. Les nobles et les riches bourgeois ne suivaient pas, loin s'en faut, la mode locale en matière d'habillement.

Ainsi, l'attribution d'origine donnée aux divers dessins d'officiers représentés par Goichon est peut-être arbitraire. Elle est globalement définie en fonction du décor paysager du fond du dessin ou à partir de costumes similaires remarquée sur des portraits ou dans les vitrines d'expositions. En tout cas, elle ne doit être considérée qu'à titre purement indicatif, car l'habillement des classes aisées était, encore moins que celui des paysans, lié aux coutumes, aux besoins ou aux types de productions d'étoffes régionales.

Cette réflexion reste générale et n'intéresse bien évidemment que les officiers vendéens issus de la noblesse ou de la classe aisée. Les quelques commandants supérieurs de modeste origine s'étaient plus à conserver leur habillement habituel.

a - officier de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou

Chapeau de feutre noir relevé sur le côté gauche. Cocarde blanche. La tête est serrée dans un mouchoir rouge de Cholet.

Veste courte de drap vert foncé à boutons recouverts du même tissu. Chemise et cravate blanches. Sacré-cœur rouge sur fond blanc cousu sur le côté de la veste. Écharpe de commandement blanche.

Culotte blanche. Manchettes de tricot beige. Bottes à genouillères noires. Cape bleu foncé.

L'armement consiste en un sabre à poignée monobranche dorée, logé dans un fourreau de cuir noir à garnitures dorées. Ceinture et bélières de cuir rouge avec bordures d'or.

b - officier du Marais

Goichon fait figurer des bourines maraîchines dans le décor d'accompagnement de son dessin.

Habit long de drap gris-vert à boutons de cuivre. Col rabattu, revers, parements et pattes de parements de couleur noire (vraisemblablement en velours). Chemise blanche et cravate noire. Sacré-cœur rouge sur fond blanc cousu sur le revers gauche de l'habit. Écharpe jaune rayée de rouge. Brassard avec nœud, blancs, et franges dorées, porté au bras gauche.

Culotte blanche. Bottes à la hussarde avec lisière et glands d'or.

Sabre à poignée dorée et fourreau de cuir noir avec garnitures dorées. Ceinture et bélières blanches. L'officier est tête nue.

c - officier du Bocage

Chapeau de feutre noir avec cocarde blanche surmontée d'une touffe de crins verts fixée sur le côté relevé de cette coiffure. Mouchoir rouge de Cholet autour de la tête.

L'officier est en tenue d'hiver : lourd manteau de drap brun avec boutons recouverts du même tissu. Chemise blanche et cravate noire. Sacré-cœur rouge sur fond bleu foncé. Écharpe à nœud blanche avec franges dorées. Gants à crispins blancs. Bottes noires. Brassard blanc avec nœud de même couleur et franges dorées.

Sabre de cavalerie à poignée dorée. Fourreau de cuir noir à garnitures or. Ceinture et bélières de cuir rouge avec bordure dorée. Pistolet passé dans l'écharpe.

d - officier du Bas-Poitou

Habit de drap brun clair à boutons de métal blanc. Chemise blanche et cravate noire. Sacré-cœur rouge sur fond blanc. Brassard blanc. Écharpe orangée. Pantalon gris-ardoise. Bas tricotés à rayures longitudinales blanches et rouges. Bottes à l'écuyère, noires à revers fauves. L'armement consiste en une épée légère.

e - officier de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou

Redingote bleu foncé à boutons de cuivre. Sacré-cœur rouge à croix noire sur fond blanc. Gilet et chemise blancs. Cravate noire. Écharpe blanche à nœud et franges blancs. Gants à crispins blancs. Chapeau haut-de-forme noir à cocarde (nœud) blanche. Bottes noires. Ceinturon de cuir noir à

plaque argentée.

Sabre de cavalerie lourde à coquille argentée. Fourreau de cuir noir à garnitures d'argent.

f - officier de l'Armée du Centre

"Carrick" de drap beige. Veste bleu foncé. Gilet et chemise blancs. Cravate blanche. Culotte bleu ardoise. Bas tricotés à rayures rouges et blanches. Écharpe blanche. Sur la poitrine, en place du Sacré-cœur, insigne représentant une croix grecque bordée d'or avec palmes vertes aux angles, le tout sur fond blanc. Bottes à l'écuyère, noires, et à revers fauves. Ceinturon de cuir noir à plaque dorée.

Sabre de cavalerie lourde, à coquille dorée. Fourreau de cuir noir à garnitures dorées. Pistolet passé dans l'écharpe.

Chapeau bicorne noir à cocarde blanche et ganse de cocarde dorée.



Planche 56



Planche 57

3.5 Les compléments et accessoires de l'habillement des combattants vendéens

L'habillement des insurgés vendéens étant ainsi globalement traité, il est nécessaire d'aborder tous les objets complémentaires qui contribuaient à composer la silhouette du soldat royaliste. Les armes et les effets d'équipement militaires ne sont pas pris en compte dans cette silhouette. Ils feront l'objet d'un chapitre particulier car l'armement surtout fut des plus variés, donc d'un grand intérêt pour la diversité de représentation des personnages.

Le présent chapitre donnera une certaine idée de quelques coiffures, insignes généraux ou distinctions particulières, ornements religieux, décorations, etc... enfin tout ce qui était commun aux combattants de la Vendée, qu'ils soient soldats-paysans ou bien officiers nobles ou bourgeois.

3.5.1. Les coiffures

La coiffure est le complément direct de l'habillement des individus ; il est donc juste de placer ce sujet à la suite des précédentes descriptions vestimentaires.

Les coiffures portées par les combattants vendéens ont été très variées, surtout pour ce qui concerne les paysans. Ceux-ci sont le plus souvent représentés recouverts du très large chapeau poitevin appelé "chapeau à la grêle" (ou "grelle") ou encore chapeau "rabalet". Malgré cela, les relations d'époque ou mémoires d'observateurs nous font connaître une certaine diversité de coiffures qui vont du simple mouchoir de Cholet au classique chapeau de feutre -parfois de cuir- en passant par le bonnet de laine et le chapeau de paille.

Les coiffures des soldats vendéens

Ce sont bien évidemment les coiffures de tous les jours utilisées pour les travaux des champs l'été, ou portées pendant la mauvaise saison pour se protéger des intempéries.

Le chapeau à la grêle

Ce type de chapeau était de très grande dimension puisqu'il atteignait 60 cm de diamètre. La calotte était assez petite et le plus souvent ronde. Ce très grand bord, qui protégeait efficacement de la pluie pendant l'hiver, devenait très gênant pour l'usage du fusil, aussi ce bord était relevé et attaché sur le fond ; ce retroussis devenait par la suite tout indiqué pour

recevoir la cocarde, le Sacré-cœur ou tout autre emblème royaliste.

Il est évident que ces vastes bords devenaient très déformables à la suite d'un long usage ou quand le feutre se trouvait gorgé d'eau de pluie. Il était alors de mode, et des gravures le montrent nettement, de réunir les deux bords opposés des côtés avec un lacet ou une ficelle qui s'appuyait sur le fond de la calotte du chapeau ; les deux bords ainsi reliés étaient légèrement relevés en tuile. La déformabilité du feutre et la façon de porter le chapeau à la grelle étaient telles que cette coiffure présentait une très grande diversité de forme.

Toute une série de portraits originaux exécutés à la sépia en 1826 par la baronne de La Riboisière sont réunis dans un ouvrage appelé "Album Chauvelin" (famille descendant de la marquise de la Rochejaquelein). Cet album renferme les portraits de rescapés des Guerres de Vendée originaires du Haut-Bocage Poitevin et plus principalement des environs de Boismé, fief de la célèbre marquise. Il est intéressant d'y voir les formes que présentaient à l'usage cet encombrant chapeau (ce qui peut être d'une grande utilité pour le figuriniste et lui permettre de diversifier davantage la présentation de ses figurines).

Des exemplaires de ce typique chapeau de feutre existent dans certains musées locaux et collections particulières. Les diamètres en sont variables. Il semble que les bords soient de moins grande dimension dans le Bas-Poitou et principalement dans le marais. Un chapeau à la grêle, mais en cuir celui-là, est exposé dans le musée de Thouars (79). Il est d'aussi grand diamètre que les chapeaux de feutre du Haut-Poitou. Le cuir est assez épais pour lui conserver une certaine rigidité et contribuer à en faire une coiffure d'un poids non négligeable. C'est le type de chapeau qui servait à faire les grands tricornes encore portés à cette époque par les très vieux paysans. Paul Gellé [1] dessinateur niortais en fait état comme étant portés longtemps encore après la Révolution. Des tricornes en cuir d'assez grande dimension eux aussi font partie de la collection de ce même musée ; leurs caractéristiques importantes et leur grossièreté laissent à penser qu'ils devaient être en usage dans une couche de population modeste.

Les chapeaux à la grêle étaient toujours de couleur noire et sans ornements pour les gens du Haut-Poitou. Dans le Bas-Poitou et principalement dans le Marais, la base de la calotte était entourée d'un ruban de velours noir. Nous avons vu que pendant l'insurrection, les Maraîchins y cousaient, en plus, une chenille d'étoffe alternativement verte et jaune.

---

1 *Costumes Poitevins et scènes paysannes*. L'artiste les fait figurer dans ses croquis de noces villageoises d'avant 1849 On peut également lire dans le texte, à propos des vieillards "... il quitte peu à peu son costume de fête ... tout en plaçant dans le coffre antique son habit d'il y a 60 ans ..." (page 38)

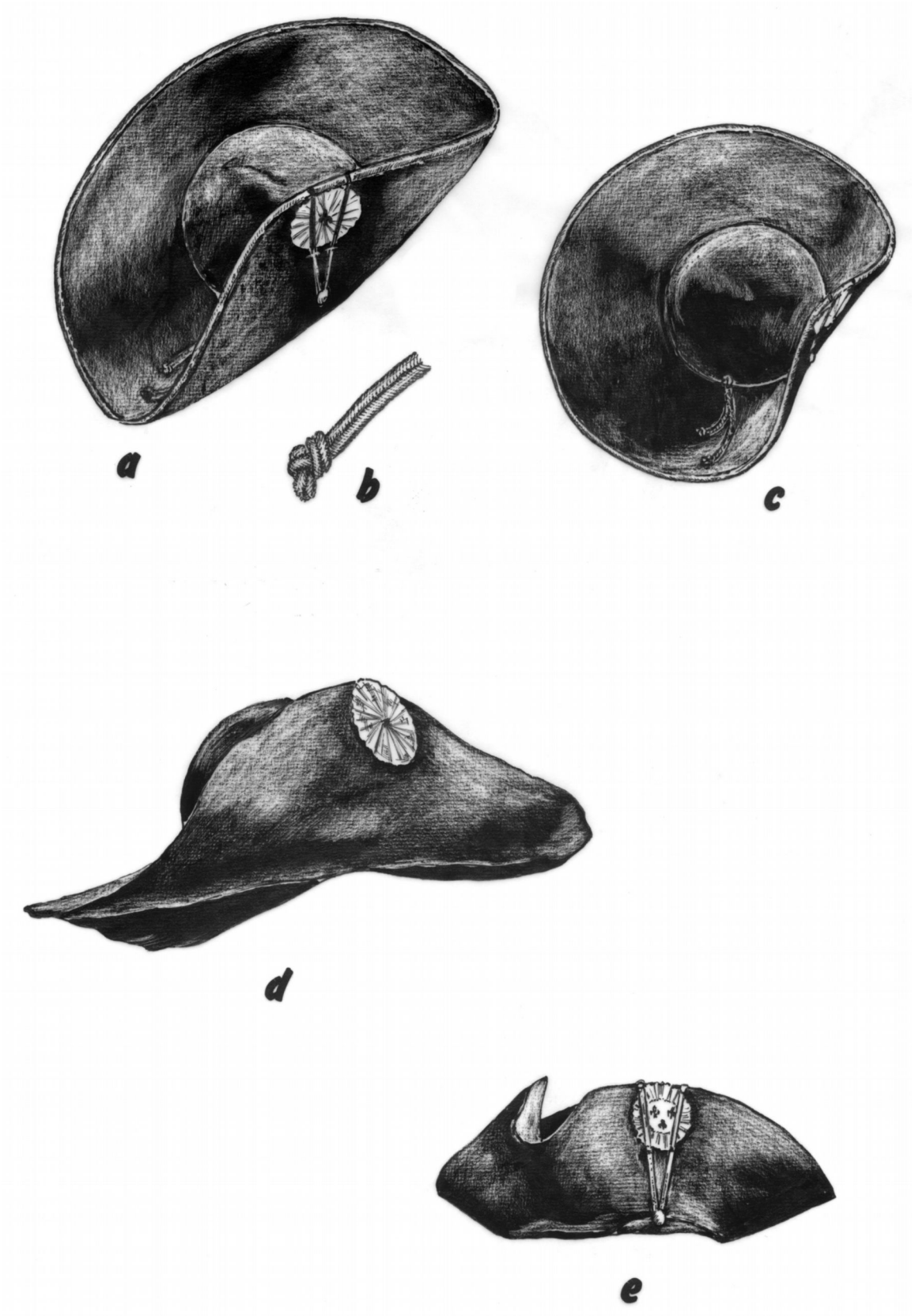


Planche 58

description de la planche 58

a - chapeau de paysan vendéen en épais feutre de couleur noire. Il est bordé sur tout son périmètre d'un galon de même couleur. La calotte est entourée d'un double lacet tressé dont les extrémités tombantes sont terminées par un nœud simple (**c**).

Un petit galon plat de couleur noire, disposé en V, est relié à un bouton fixé sur la partie relevée du bord du chapeau pour servir de ganse de cocarde. Le diamètre de ce chapeau est d'environ 60 cm.

b - le même chapeau vu sous un angle différent.

d - chapeau Vendéen, présenté sur un mannequin habillé en combattant Vendéen.

Ce chapeau est de conception plus simple que le précèdent. Il ne comporte pas de bordure galonnée. Il est également moins épais donc très déformable. Le bord est relevé sur le devant pour recevoir une cocarde et dégager la visibilité (la cocarde est directement cousue sur le bord du chapeau). Il est un peu plus petit que celui décrit ci-dessus : environ 45 à 50 cm de diamètre.

e - tricorne d'officier Vendéen

Ce chapeau de feutre noir équipe un mannequin d'officier royaliste ; il est de fabrication classique. Certains bourgadins étaient coiffés d'un tricorne d'aspect similaire réalisé à partir du chapeau de feutre du modèle porté par les paysans. Il était un peu plus volumineux et de moins bonne apparence que le modèle présenté.

La cocarde est retenue par une petite ganse reliée à un bouton hémisphérique en métal doré.

NB : les cocardes de ces trois coiffures sont décrites dans le chapitre des ornements et insignes.

Ces chapeaux appartiennent aux collections du Musée de La Chaboterie (85).

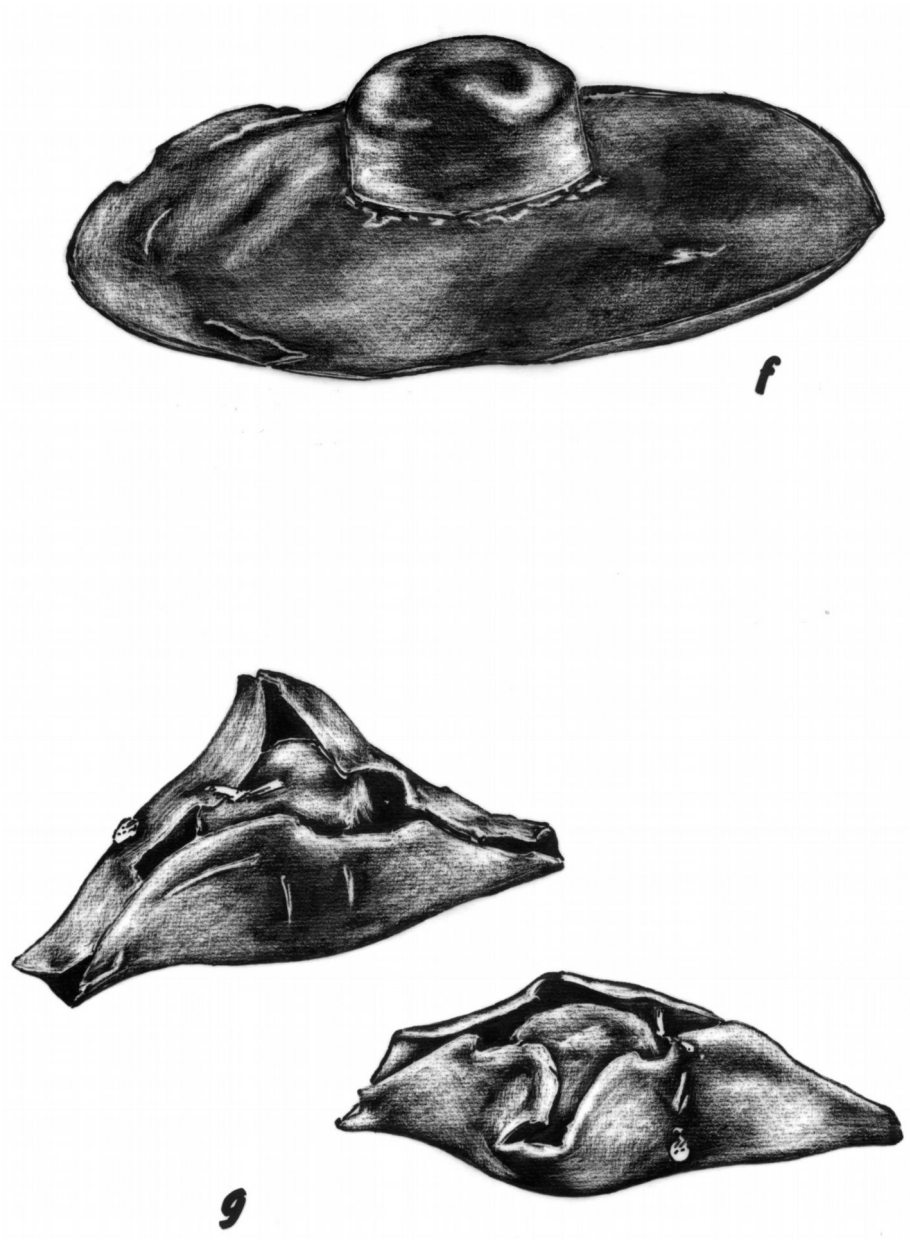


Planche 59

description de la planche 59

f - chapeau du Haut-Poitou

Ce chapeau à la Grelle est en épais cuir noir, de 57 cm de diamètre environ. La calotte, droite à fond arrondi, est cousue sur le large bord. Des traces de coutures laissent supposer que cet assemblage devait être masqué par un galon de chapeau. Ce type de chapeau en cuir devait être peu courant et d'un poids respectable ; il était avantageusement remplacé par les modèles en feutre.

g - tricorne

Également réalisé en épais cuir noir, ce chapeau semble avoir pour origine la coiffure à larges bords du type décrit ci-dessus. Ce tricorne est en effet de dimensions imposantes et très encombrant.

Les deux vues de cette coiffure permettent d'apercevoir les galons qui servaient à maintenir les côtés en place.

Ces deux chapeaux font partie des collections du Musée de Thouars (79) - année 1983.



1



2

Planche 60



3



4



5

Planche 61



Planche62



9



10



11

Planche 63



12



13



14

Planche 64

Planches 60 à 64

Cette série de portraits dessinés à la sépia représente quelques uns des rescapés des guerres de la Vendée, originaires du Haut-Bocage Poitevin (ils ont figuré dans les troupes de la Rochejaquelein et Marigny).

Dessinés en 1826 par la baronne de la Riboisière, ces portraits étaient devenus, vers 1871, la propriété du marquis de Chauvelin, petit-fils de la marquise de La Rochejaquelein. Ils sont réunis dans un ouvrage connu sous le nom "d'album Chauvelin". Ces portraits illustrent l'œuvre de Crétineau-Joly : *Histoire de la Vendée Militaire* (réédition de 1895) à partir de laquelle les présents dessins ont été reproduits.

1 - Jacques Maupilier, de Boismé

2 - Louis Guignard, du Temple de Boismé

3 - Joseph Vion, de Rorthais

4 - Joseph Texier, de Courlais

5 - François Guignard, de La Guertechère de Cirières (Le chapeau de ce personnage est retenu latéralement par un galon l'empêchant de s'affaisser sur les oreilles)

6 - Jean Maret, de Saint-Varent

7 - Jean Veuillet, capitaine, de Saint -Clémentin

8 - François Merceron, de Breuil -Chaussé

9 - Jean Grolleau, de "Puydéri" de Chanteloup

10 - Pierre Billy, de "La Chataigneraie" de Terves

11 - Pierrot Geay, de "La Roche" de Boismé

12 - Martineau, de "Beaurepaire" de Terves

15 - Lucteau, de Bressuire, dit "Petit Lion"

14 - Gonnord, "Le Sabré", de Terves.

Ces dessins permettent de se faire une certaine idée des diverses formes que pouvaient présenter, à l'usage, ce type de coiffure.

Le chapeau de paille

Les gravures et tableaux représentant les combattants royalistes sont étrangement discrets sur le chapeau de paille des paysans vendéens. Pourtant cette coiffure d'été, simple et facile à confectionner, donc bon marché, était portée dans toutes les provinces de l'ancien royaume, et ce depuis les temps les plus reculés. Chaque paysan ou petit gardien de troupeau savait le fabriquer.

Deux procédés étaient utilisés pour la confection des chapeaux de paille [1] : la paille nouée et la paille tressée.

Le chapeau de **paille nouée** était réalisé à partir de chaumes choisis, dépourvus de nœuds, afin de pouvoir s'enrouler en spirale sans se détériorer. Les lanières composées de plusieurs brins de paille étaient reliées deux à deux par des fils de chanvre rayonnant en ligne droite du centre vers la circonférence du chapeau. Le fond et les bords étaient rattachés aux côtés du turban par des angles droits. Ces chapeaux "haut-de-forme" étaient rigides (cf dessin **(a)**, d'après une gravure de P. Gellé).

Le chapeau de **paille tressée** était plus répandu que le précédent. Il était fait avec la même paille préalablement coupée en deux brins, et aplatis, pour en faciliter le tressage : la tresse était réalisée à partir de 5 à 7 des brins ainsi obtenus. Le ruban tressé était cousu en spirale avec un léger chevauchement pour faciliter l'assemblage et rigidifier l'ensemble. La calotte était alors de forme demi-sphérique plus facile à réaliser et plus solide qu'un fond à bords anguleux. Les chapeaux de paille modernes fabriqués industriellement, adoptent le même mode de construction avec toutefois une légèreté et un fini que seule la mécanisation permet d'obtenir. La gravure de la planche 45 montre un combattant vendéen, en tenue d'été, coiffé de ce type de chapeau de paille.

1 *Au temps passé à travers Poitou-Charente* par H. GELIN. Laffite Reprints, 1977



(a) d'après une lithographie de Jacot (paille tressée)

(b) d'après une gravure de P. Gellé (paille nouée)

(c) d'après une gravure de P. Gellé (paille tressée).

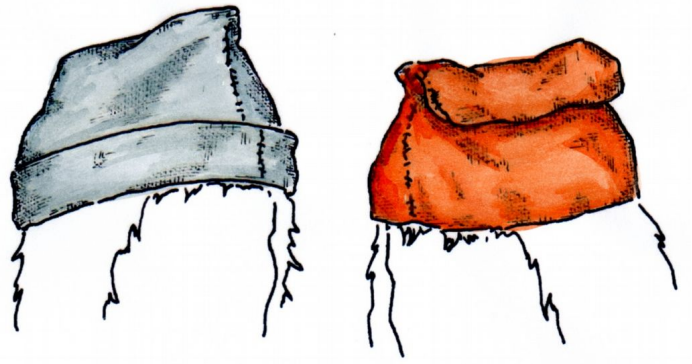
Le bonnet de laine

Le bonnet de laine ne nécessite pas de description particulière tant sa forme est classique et universelle. La couleur la plus souvent mentionnée dans les récits des guerres de Vendée est le brun;le rouge semble aussi avoir été très utilisé pour ce type de coiffure. Ils devaient être réalisés en laine épaisse car les auteurs font presque tous état de gros ou lourds bonnets de laine. Ces coiffures populaires, plus ou moins profondes, retombaient sur le côté de la tête. Il ne semble pas que toutes les extrémités des bonnets de laine aient été garnies d'une houppette qui aurait été très gênante pour les travaux journaliers (bien que d'anciens bonnets conservés dans certains musées Poitevins soient tous complétés par une simple floche de laine de même couleur que celle de la coiffure).

F. Grille [1] fait état de courriers vendéens à cheval, coiffés de "bonnets à deux faces", sans donner plus de précisions. Cette appellation curieuse doit désigner une autre forme de bonnet de laine, moins classique et vraisemblablement plus facile à porter par les cavaliers. Ce pourrait être cette sorte de bonnet de laine tronqué fait de deux parties droites tricotées et assemblées par coutures, lui donnant l'aspect d'un bonnet de police. Cette sorte de bonnet de laine, peu profond, était moins répandue que le lourd bonnet traditionnel. Elle est néanmoins visible sur certaines gravures populaires anciennes. Dans la catégorie des bonnets, notons la description, faite par Alphonse Beauchamp [2], de vendéens portant "... un bonnet de poils ou un chapeau ...". Qu'était ce bonnet de poils? On serait tenté d'y voir une sorte de toque de fourrure généralement portée l'hiver. Ce type de coiffure rejoint celui dépeint par E. de Chabot [3]en parlant de Marigny. L'auteur précisait que le général royaliste portait "... une coiffure à queue de renard ... ".



Bonnet de laine traditionnel



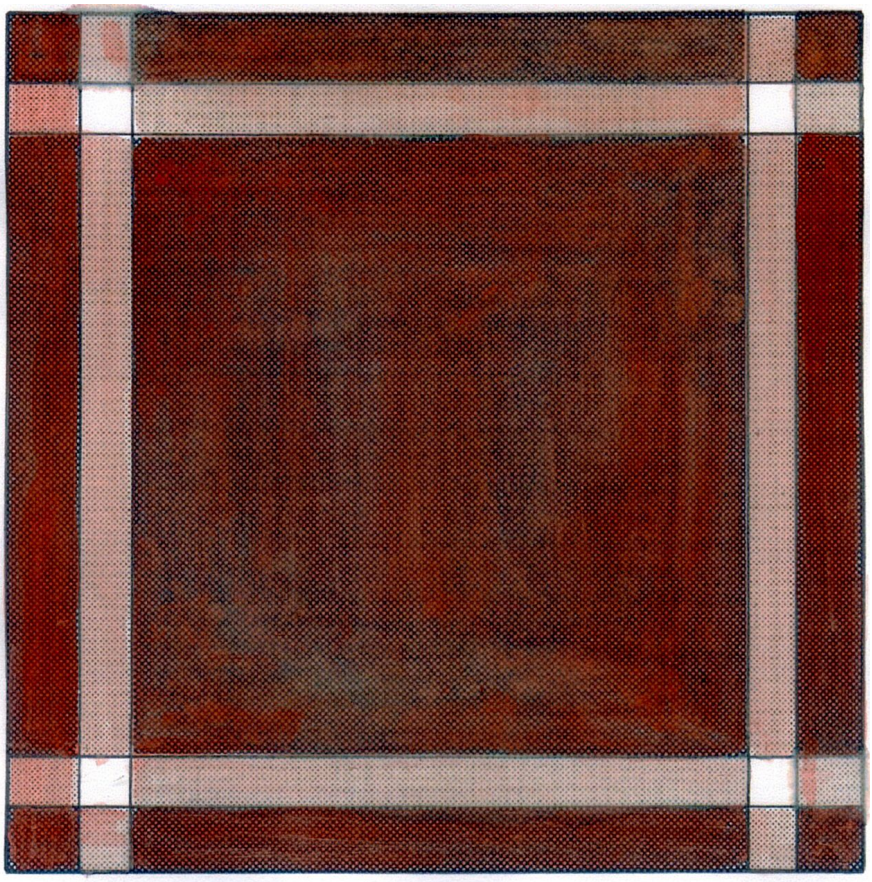
Bonnet à "deux faces"

1 *La Vendée en 1793*, par Fr. Grille, page 167
2 *Histoire de la guerre de Vendée et des chouans*, par A. Beauchamps, page 183
3 *Mémoires d'un royalistes*, par E. de Chabot, page 115

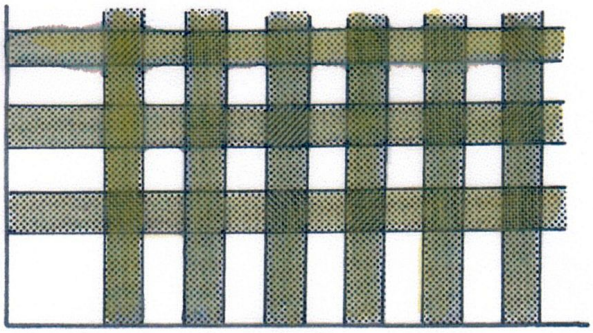
La Virée de Galerne se terminait alors dans les marais de Savenay et toutes les libertés vestimentaires étaient permises. Il faut bien croire que les bonnets à poils, que l'on aurait pu s'attendre à ne voir porter que dans le grand nord Canadien, était alors en usage dans nos provinces de l'ouest. Il convient de n'en faire état qu'à titre indicatif pour la silhouette habituelle du combattant vendéen.

Le mouchoir de Cholet

Le mouchoir de Cholet, utilisé pour la première fois par Henri de la Rochejaquelein qui s'en était paré la tête à la bataille de Fontenay, fut adopté par la suite par tous les officiers de l'Armée Catholique et Royale. Cet usage se répandit également dans la troupe. Il servait généralement à retenir les cheveux en remplacement du chapeau, mais ce dernier vint compléter l'ensemble et il fut de mode de laisser pendre les extrémités du mouchoir sur un côté de la tête et d'en laisser paraître une partie, en forme de turban, sous le chapeau. E. de Chabot nous fait connaître une autre façon qu'avait ce général de porter ce mouchoir quand il le décrit comme : *"... un beau jeune homme avec un mouchoir de Chollet autour de son chapeau ...".* Le mouchoir de Cholet, traditionnellement rouge, faisait partie de la tenue vestimentaire habituelle des Hauts et Bas-Poitevins. Il était porté noué autour du cou et retenu par l'épingle guimbarde fixée à la chemise. L'abbé Deniau nous fait savoir que ces mouchoirs étaient également portés par les paysans *"... roulés en ceinture suivant l'usage du pays ..."* et qu'ils y mettaient leurs cartouches, préférant cela aux gibernes républicaines qu'ils jugeaient incommodes. Les mouchoirs fabriqués à Cholet n'étaient pas tous de teintes uniformes : beaucoup présentaient des dessins à carreaux, souvent blancs, très proches des modèles rustiques qui se fabriquaient il y a encore quelques années et qui ont été remplacés par des productions plus fantaisistes. La couleur rouge avait été mise à la mode par la Rochejaquelein, mais les mélanges de teintes étaient aussi utilisés. On peut observer, sur le portrait de Cathelineau notamment, un mouchoir comportant un mélange de carreaux rouges, jaunes et bleus avec un quadrillage de fil noir en surimpression.



a



b

Planche 65

commentaire de la planche 65

Le mouchoir de Cholet

a - ce mouchoir est du type fabriqué ordinairement à Cholet (49). Le fond est de couleur rouge vif. La bordure est réalisée en fil blanc qui prend une teinte rosée par association avec le fil rouge de la trame. Seuls les carreaux d'intersection sont de couleur blanc pur.

Les dimensions relevées sur la bande de tissage du métier exposé dans le Musée de Cholet sont les suivantes : 54 cm pour la largeur, la bande blanche de 2,8 cm est disposée à 4,2 cm de la bordure. Compte tenu des valeurs encore utilisées à l'époque on peut en déduire que les dimensions de ce mouchoir étaient d'environ 1 pied et 8 pouces [1].

Si le mouchoir rouge est le plus représentatif de l'insurrection vendéenne, cette couleur n'était pas uniformément utilisée pour les produits manufacturés à Cholet. Le mouchoir **b** , de même origine que le précédent, est à fond blanc écru avec bandes de fils beiges donnant, à la suite du tissage, des carrés de couleur sépia à la jonction de chacune de ces bandes.

D'autres couleurs telles que le violet et le bleu étaient également utilisées pour la confection de ces mouchoirs. Des échantillons figurent dans les collections du musée de Cholet.

A. T. E. Goichon qui a scrupuleusement étudié les costumes des combattants vendéens les fait figurer avec des mouchoirs de couleurs très variées portés autour du cou ou de la tête.

1 1 pied = 32,48 cm
1 pouce = 1/12 pied, soit 2,707 cm

Les coiffures des officiers

Les officiers n'avaient pas de coiffures particulières liées à leur commandement dans l'armée vendéenne. Ils portaient les classiques chapeaux de tous les jours ou de chasse, allant du tricorne de feutre au chapeau de forme à la "Henri IV". Ce dernier semble avoir été le plus répandu. Le port du large chapeau paysan ne paraît avoir été qu'occasionnel et vraisemblablement comme coiffure de remplacement. L'usage du madras ou du mouchoir de Cholet pouvait éviter d'avoir recours à cette coiffure populaire. Suivant l'exemple de Henri de la Rochejaquelein, certains officiers enserraient leur chevelure dans un foulard ou pièce de tissu léger dont les extrémités flottaient sur les épaules. Ces étoffes, de soie ou d'indienne, nouées à "la créole" ou encore à "l'espagnole", étaient fort prisées par Charette qui est souvent représenté coiffé d'une de ces pièces de tissu. Lors de son entrée à Nantes, ce général avait remplacé son madras par *"une fine résille parsemée de mouches d'or ..."* ce qui relevait d'une extrême coquetterie et d'un singulier besoin de paraître.

Cathelineau ne s'est pas soumis au même type d'habillement et de coiffure que les autres officiers. Il entre dans une catégorie d'officier général dont il est le seul représentant compte tenu de ses origines et de son destin. Il ne faut donc pas s'étonner de le voir porter le vulgaire chapeau rabalet.

Des gravures montrent Stofflet parfois coiffé du chapeau à la Henri IV, mais le plus souvent d'un chapeau plat à 2 cornes. Ce chapeau "à claque" faisait peut-être partie de la tenue des gardes chasses que Stofflet aimait à porter en souvenir de son état chez le comte Colbert de Maulévrier (qu'il ne renia jamais). Quoi qu'il en soit, un chapeau de ce type attribué à ce général, est conservé dans le musée de Saint-Florent-le-Vieil (49). Il est du modèle "à claque" et en cuir noirci, avec ganses et floches dans les pointes en broderies argentées (la floche de la corne gauche est manquante). Les deux côtés du chapeau sont inégaux, l'arrière étant plus haut que le devant (voir dessin ci-après).

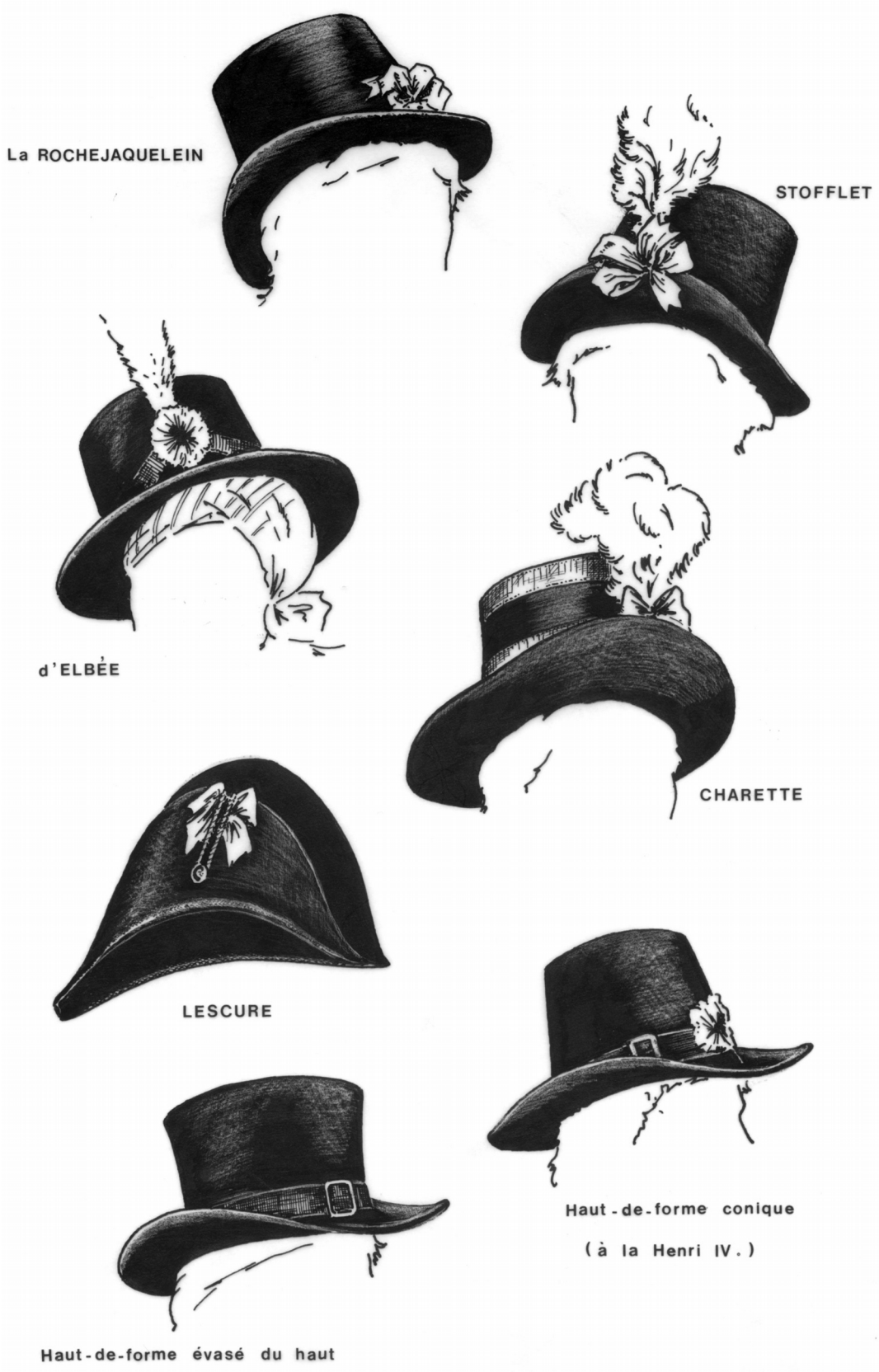
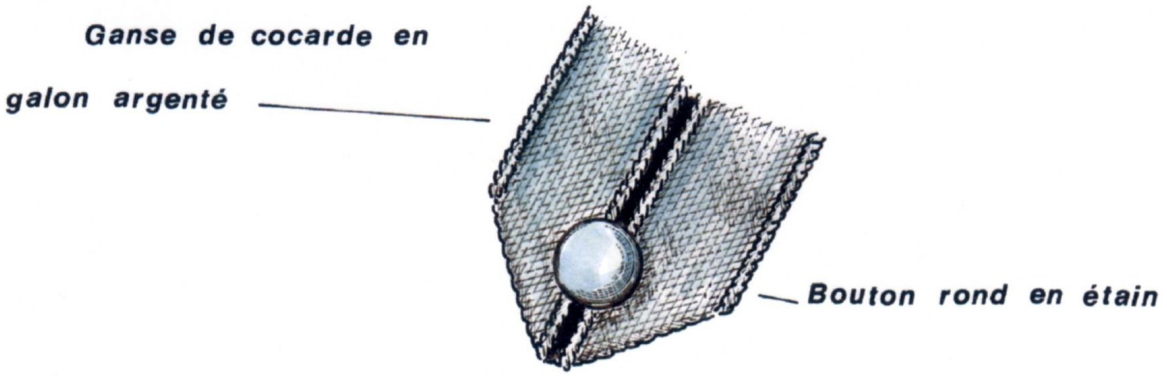

La ROCHEJAQUELEIN
STOFFLET
d'ELBÉE
CHARETTE
LESCURE
Haut-de-forme conique
(à la Henri IV.)
Haut-de-forme évasé du haut

Planche 66



CHAPEAU DE STOFFLET

Musée de St Florent-le-Vieil. (Prêt du Souvenir Vendéen).



Ce sont à peu près les seuls types de coiffures avec lesquelles peuvent être représentés les principaux chefs de la rébellion vendéenne, si l'on excepte les inhabituels et impensables couvre-chefs qui ont pu être portés à la fin de la néfaste campagne d'outre-Loire.

3.5.2. Les boucles et plaques de ceinture

Autre complément habituel de l'habi1lement masculin, les ceintures dont les boucles ou fermoirs pouvaient présenter des formes très variables.

La ceinture populaire était généralement en cuir naturel et de bonne largeur, avec boucle de laiton en forme de double 0 accolés. La ceinture se fermait soit à l'aide d'un ardillon fixé sur le montant central de la boucle et passant dans des trous pratiqués sur la lanière de cuir, soit à l'aide d'un crochet passé dans une ouverture aménagée dans l'assemblage de la boucle elle-même. L'ardillon servait alors au réglage de la longueur du tour de corps. Ce dernier mode de fixation était également en usage pour les équipements militaires de l'époque (cf. **c-d** de la planche 67).

Un exemplaire de boucle à ardillon du modèle courant décrit ci-dessus, et ayant appartenu à un officier royaliste, présente des inscriptions propres aux guerres de Vendée **(b)**. On peut lire, gravé sur un des côtés : "VIVE LOUIS XVII". Le côté opposé est marqué de 3 fleurs de lys [1]. Quelques gravures présentent des boucles plates et rectangulaires, plus rustiques, sur lesquelles apparaît la tête d'un rivet qui servait à tenir la patte dans laquelle passait le crochet fixé à l'extrémité opposée de la ceinture (système de fixation analogue à celui indiqué en **d** de la planche 67).

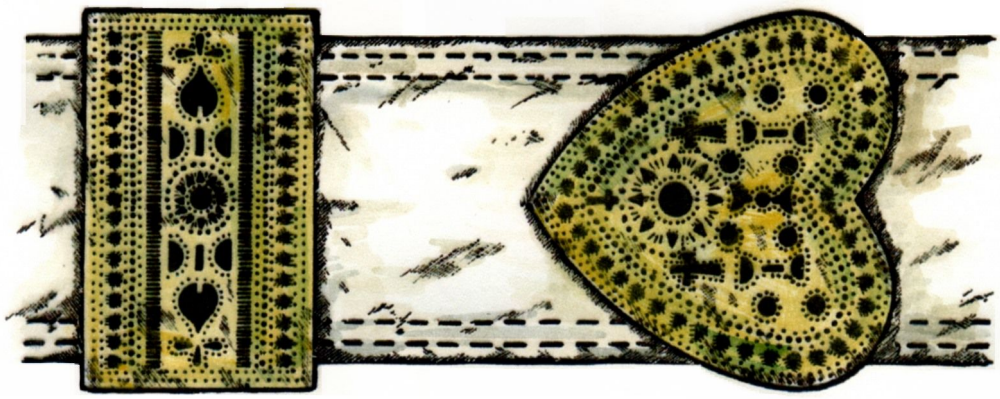
Le Musée des Guerres de Vendée de CHOLET (49) expose un autre type de ceinture composée de plusieurs plaques de laiton abondamment découpées et ciselées. Cet objet est décrit comme un baudrier de soldat vendéen. C'est en fait une sorte de "Gouriz" breton, cette typique ceinture de la province voisine. Rappelons que Bonchamp s'était attaché des volontaires bretons qui le suivaient depuis le début de l'insurrection et qu'il appelait "ses compagnies Bretonnes". 0n ne sait si cet exemplaire provient d'un de ces soldats royalistes ayant fait partie de la Grande Armée Catholique et Royale ou s'il a été fabriqué en Poitou à partir d'un modèle Breton. En tout cas, le mode de fabrication avec estampage et ciselure au trait relève fortement de la pratique Bas-Poitevine en matière de confection des bijoux.

Ces larges ceintures devaient être très pratiques pour y passer les pistolets dont nombre de soldats et cavaliers vendéens étaient armés. Les nombreux portraits de généraux et autres officiers vendéens montrent ces chefs militaires équipés de ceintures avec plaques ornées d'emblèmes royalistes où la fleur de lys est la plus fréquemment représentée. Lescure

1 Objet indiqué comme faisant partie de la collection Pageot et présenté photographié dans "*La Vendée en armes"* de J.F. Chiappe - Librairie Académique Perrin (page 77). Dessiné dans "*La Vendée Militaire 1793 - 1796*" de J. Bruneau et J. Pageot, Édition P. Gauthier.

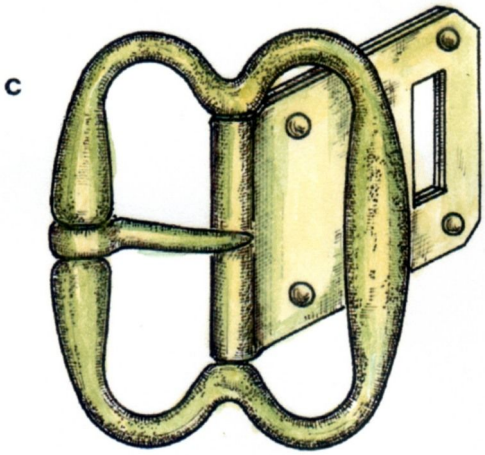
est peint avec une ceinture dont la plaque est agrémentée des armes de France (écusson à 3 fleurs de lys surmonté de la couronne royale). Ces plaques offrent une grande ressemblance avec celles d'équipements militaires. La majorité des chefs vendéens étant d'anciens officiers des régiments du roi, il est probable qu'ils conservèrent leur équipement (l'épée était personnelle) et qu'ils s'en servirent pour l'occasion.

D'autres chefs sont représentés avec des ceintures à crochets en S couché, du modèle des boucles utilisées dans la cavalerie légère et, pour les plus ouvragées par les officiers généraux des armées du roi puis de la République. Si ces pièces d'équipement ne leur étaient pas personnelles, elles pouvaient provenir de prises effectuées sur des officiers républicains (hussards notamment).

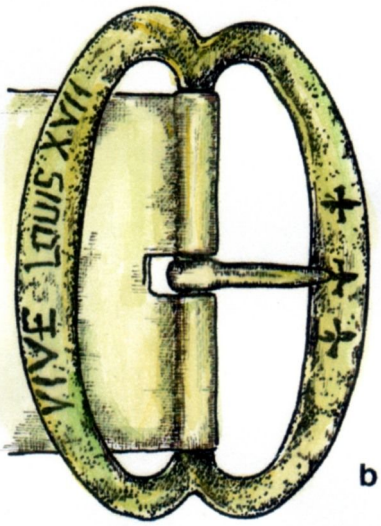


a - "Gouriz" Breton (ou apparenté)

Boucle avec dispositif de fixation
XVIIIe siècle.

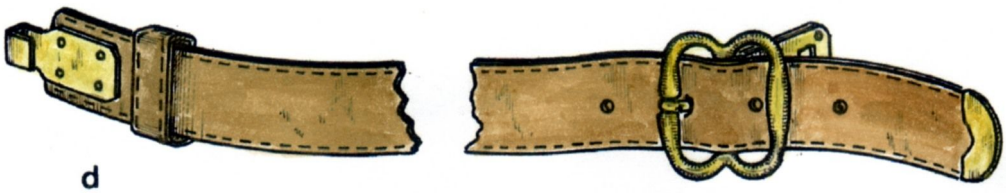


c



b

Boucle de ceinture "d'officier"

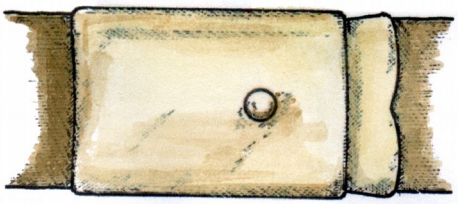


d

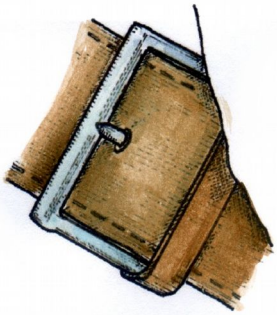
Réglage et mode de fixation de la ceinture

Planche 67

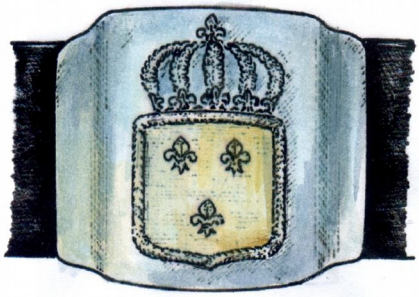
Soldat Vendéen d'après GOICHON
et gravure anonyme



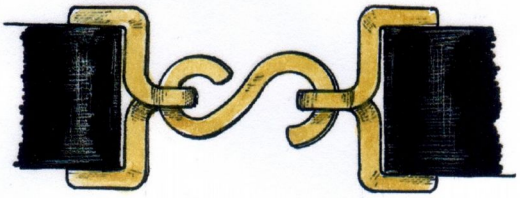
Portrait de CATHELINEAU



Portrait de LESCURE



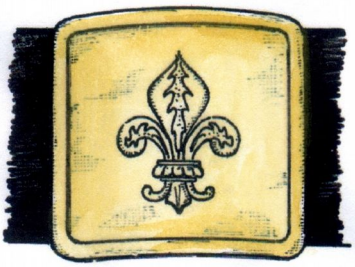
Officier d'après GOICHON

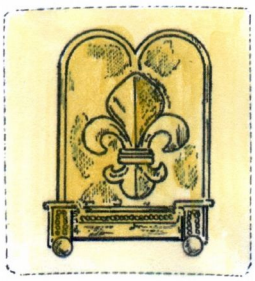


Portrait de La ROCHEJAQUELEIN



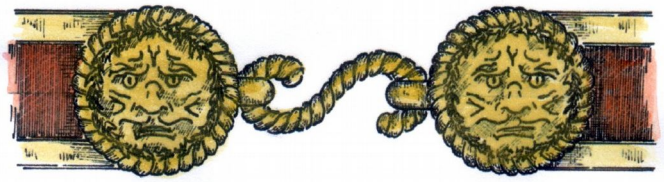
Officier
d'après GOICHON





Motif central de plaque d'officier
Vendéen d'après J. BRUNEAU

Portrait de FROTTÉ



Plaques de ceinture

Planche 68

4. Les emblèmes, insignes, ornements, décorations

Parmi les emblèmes, ornements et décorations, il convient de distinguer ceux qui étaient portés à titre religieux - le vendéen était d'une très grande piété - de ceux qui étaient arborés pendant la guerre de Vendée, à titre militaire. Ce chapitre traitera des ornements et emblèmes personnels et non de groupe tels que les drapeaux. De même, les armes décorées et gravées seront évoquées au chapitre des armements.

Le plus connu des emblèmes du combattant vendéen est le sacré-cœur. Il était porté par tous, paysans, officiers et généraux en chef. Cet insigne religieux devient l'insigne de la rébellion, rappel de la religion interdite et appartenance à la cause royale; son uniforme en quelque sorte. Le sacré-cœur, ou cœur de Jésus, était à l'époque l'objet d'une forte dévotion, surtout dans le Poitou. Ce culte remontait à 1641, année où le Père Eudes avait institué la dévotion au cœur de Jésus et Marie. Son image apparaît vers 1685 à Paray-le-Monial. C'est alors un "cœur surmonté d'une croix, enlacé d'une couronne d'épines, laissant jaillir des flammes". Des images de sauvegarde furent distribuées par toutes les visitations du royaume (couvents dépendant du Monastère de Paray-le-Monial) à la suite de la cessation de l'épidémie de peste de Marseille, en 1722, qui avait été attribuée à cette dévotion. Ce culte, repris par le Père Louis-Marie Grignon de Monfort, apôtre de la Vendée, avait été propagé dans tout le Haut et Bas-Poitou, les Mauges et les marches du Pays Breton. Son disciple, le Père Mulot, fondateur des missionnaires Montfortains [1] avait continué son œuvre en implantant de nombreuses missions et rendu la dévotion "cœur de Jésus" particulièrement populaire dans ce qui allait devenir la Vendée Militaire [2]. Rappelons que la représentation cordiforme propagée par les religieuses de Paray-le-Monial reprenait la forme d'un très ancien bijou appelé cœur poitevin et qui était généralement porté par les hommes en Bas-Poitou. Ce bijou présentait l'aspect d'un cœur évidé. Il était en argent ou en plomb et

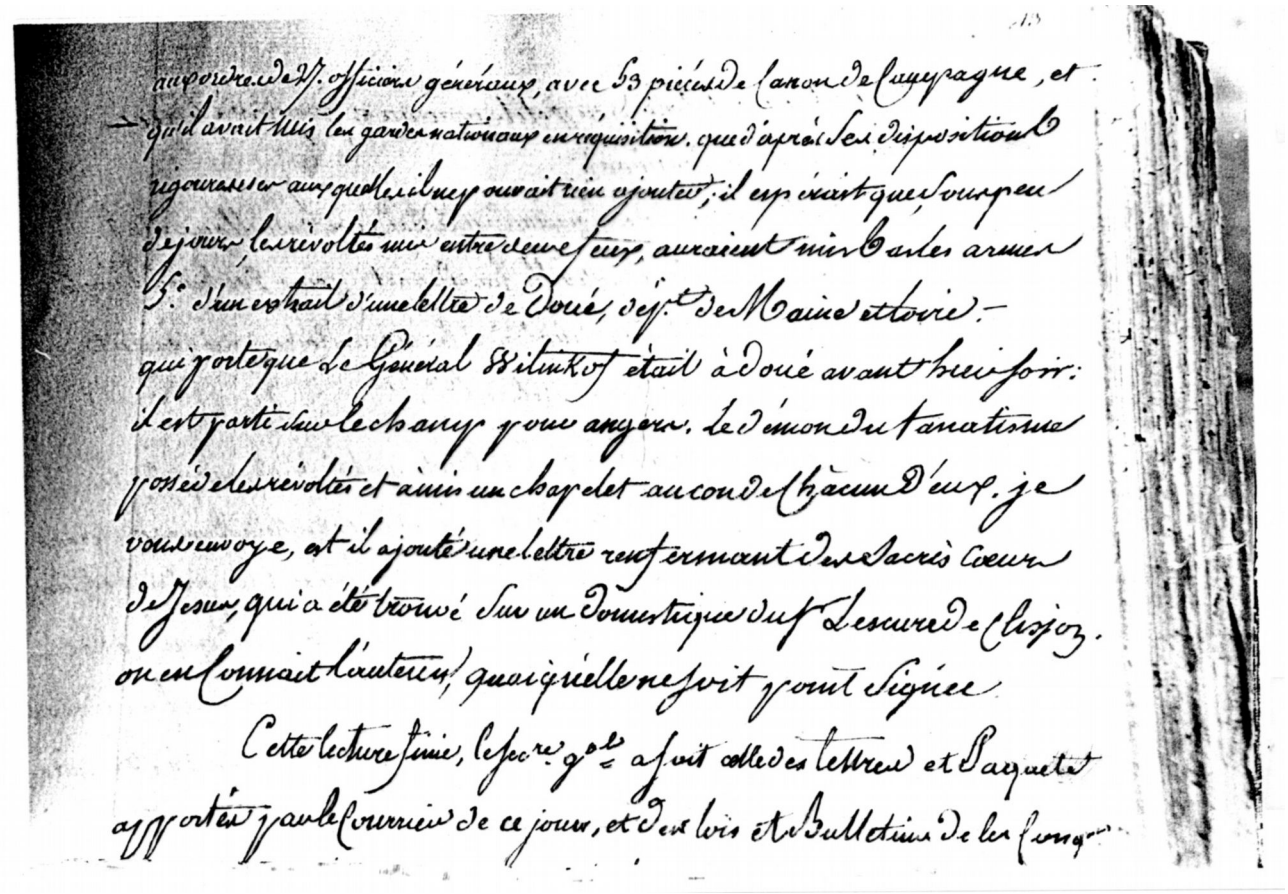
1 Appelés les "Mulotins". Leur siège se trouvait à Saint-Laurent-sur-Sèvre, entre Châtillon et Cholet. C'était la ville sainte des rebelles d'Anjou et Haut-Poitou.

2 voir le livre de l'auteur:"*Le Sacré-cœur, insigne du combattant Vendéen*" -1983- Niort

servait à fixer le devant de la chemise, le foulard, ou le ruban du chapeau. Le culte du sacré-cœur reprenait donc un symbole déjà connu et sa propagation ne pouvait qu'être très populaire en Poitou. Les images de sauvegarde exécutées manuellement sur papier étaient fort répandues. Chacun en possédait dans son portefeuilles, son livre de prières ou plus simplement fixée à l'intérieur de l'armoire renfermant tout l'avoir du modeste paysan.

La représentation cordiforme de ce culte s'était également matérialisée sur les scapulaires portés à même la peau à titre de dévotion. C'est dans cet objet religieux qu'il faut voir l'origine du sacré-cœur insigne, qui ne fut pas le tout premier emblème de la révolte, mais qui devint le plus connu et le plus représentatif.

Tout insigne étant une appartenance à une société, le sacré-cœur marquait donc, en cette période particulière, l'attachement à la religion interdite, donc l'adhésion à une cause combattue par la République. Le sacré-cœur ou cœur de Jésus, porté en évidence sur le côté gauche de la poitrine ou le chapeau, était tout à la fois un signe de reconnaissance entre rebelles et l'équivalent d'un uniforme. C'était également, selon l'avis de certains prédicateurs, un sauf-conduit pour l'âme en cas de mort au combat pour la défense de la foi. L'appellation de sacré-cœur vendéen doit être réservée à l'insigne de tissu découpé et cousu sur le vêtement du combattant vendéen. Cet insigne fut à en croire les historiens de la Vendée Militaire, confectionné par les châtelaines et religieuses ou à leur initiative. Des distributions furent faites, dont l'acte d'accusation par les tribunaux révolutionnaires nous renseigne sur l'importance de ces livraisons. La possession d'un seul de ces sacré-cœurs ou le transport d'un lot de ces insignes condamnait invariablement à la peine de mort.



Extrait du Registre des délibérations du Directoire du Département des Deux-Sèvres, du 24 mars 1793, archives Départementales des Deux-Sèvres, Registre L 8.)

4.1 Les emblèmes et objets religieux

Les Scapulaires et cœurs de Jésus arborés dès le début de l'insurrection en signe de rébellion étaient généralement portés sous la chemise et à même la peau. C'étaient de petites pièces de tissu accrochées à 2 galons ou possédant un passant d'étoffe permettant d'y glisser un cordonnet pour en faire un collier. L'appellation spécifique de scapulaire est clairement mentionnée dans les écrits de généraux ou représentants Républicains présents en Vendée.

Ces pièces d'étoffe blanche ou de couleur, comportaient un ou deux cœurs enflammés, peints ou brodés, accompagnés parfois d'une croix ou d'une couronne ; quelques exemplaires étaient ornés des initiales du Christ ou de la Vierge (I.H.S. pour Jesus Hominum Salvator, et les lettres M. A. entremêlées pour Marie) ou leurs effigies imprimées. Ces pièces d'étoffe furent très vite cousues sur le revers de l'habit afin d'être parfaitement visibles et perdirent les galons ou le passant destinés à l'attacher au cou de son propriétaire. Néanmoins, on peut observer que bien longtemps après le début de la guerre de Vendée, nombre de sacrés-cœurs d'officiers, bien que fixés au revers de l'habit, gardent encore ce passant de suspension.

Il semble que l'usage du scapulaire religieux, d'abord insigne de dévotion, puis insigne d'appartenance à l'insurrection catholique, fut assez vite abandonné au bénéfice de l'insigne du sacré-cœur. Il est possible que ce dernier, plus uniforme et plus reconnaissable, ait pu faire l'objet d'une première distribution de masse (dans une paroisse ou un groupe de soldats-paysans) de la part d'un chef royaliste et que son usage plut ou s'en fit sentir dans la constitution de "l'Armée Vendéenne". En tout cas, le sacré-cœur ou cœur de Jésus devient l'insigne universel pour la troupe, les officiers, cela va de soi, y apportant dans leur très grande majorité une note très personnelle alliée à une plus grande richesse d'exécution.

4.1.1. Les scapulaires et cœurs de Jésus

Il est , malgré cela, très intéressant de se faire une idée des différentes représentations connues de ces scapulaires au travers des descriptions que nous ont laissées les historiens de la Vendée (dont beaucoup étaient contemporains) ainsi que des correspondances des militaires et représentants de la République. On peut y lire que: *"... les vendéens et les chouans ont cousu à leur veste un morceau d'étoffe noire ou verte sur lequel était brodé un "cœur rouge surmonté d'une croix et quelquefois entouré de palmes ... "*[1] . Les palmes étaient l'accompagnement habituel du cœur sur les

1 *La préparation de la guerre de Vendée, 1789-1793*, par CH. L. Chassin (1892)

scapulaires. Du même auteur [1] *"... Dans la journée du 15 mars (1793), Jacques Cathelineau s'avance ..., la même bande et d'autres ... portant tous la cocarde blanche au chapeau, sur le cœur un carré d'étoffe brune brodé d'une croix rouge ou blanche et des petits cœurs percés de flèches ..."*. Cette description est presque intégralement reprise par l'abbé Martineau dans une lettre datée du 13 avril 1793 : *"... À Chemillé, le lendemain (13 mars 1793), sur les 5 heures du soir, une colonne de gens armés ... ayant tous des cocardes blanches décorées de petites médailles carrées en étoffe sur lesquelles sont brodées différentes figures, telles que des croix, de petits cœurs percés de piques et autres signes de cette espèce, se répandent dans la ville ..."*. La région d'observation est la même. Elle est aussi celle d'origine du port du scapulaire comme signe de révolte. Boutillier de Saint-André, témoin oculaire de la réunion de l'Armée Catholique et Royale à Cholet, le 2 juin 1793, mentionne que "... tous les vendéens, les chefs comme les soldats, portaient sur le cœur un scapulaire où étaient les initiales des saints noms de Jésus et de Marie entourant un cœur enflammé ...".

Georges Bordonove, se référant aux mémoires de la comtesse de La Bouère, précise que les vendéens *"... avaient des sacrés-cœurs sur la peau ou à leur boutonnière ..."*. Ce sacré-cœur porté sur la peau était en fait le véritable scapulaire.

Ces descriptions très semblables, ainsi que le nom spécifique de scapulaire donné à ces objets par tous ceux qui les décrivent ne permettent pas de douter de leur véritable origine. Dérivé de cet objet de piété et très longtemps appelé par les républicains "cœurs de Jésus", le sacré-cœur vendéen prendra la relève du scapulaire pour devenir le véritable et seul insigne militaire alors que les armées royalistes triomphent en tous les points du territoire insurgé. Les scapulaires modernes représentés sur la planche suivante reprennent les dispositions générales et l'ornementation qui caractérisaient ceux de la période pré-révolutionnaire; les couleurs du tissu support sont également de mêmes nuances : bleu foncé, vert sombre, brun, etc ...

1 *La préparation de la guerre de Vendée, 1789-1793*, par CH. Chassin, Tome III, page 440


Deux cœurs de Jésus et de Marie
protégez nous
CŒUR IMMACULÉ DE MARIE PRIEZ POUR NOUS MAINTENANT ET A L'HEURE DE NOTRE MORT
Que votre Règne arrive !

Planche 69

Les images du sacré-Cœur

Tout comme les scapulaires, les images du sacré-cœur ou images de Sauvegarde étaient communément utilisées par les habitants des contrées appelées à former la Vendée Militaire. Les congrégations religieuses, dont le Monastère de la Visitation de Nantes, pour ce qui concerne directement le Poitou, se chargeaient de fabriquer et de répandre ces images destinées à assurer la protection divine sur son propriétaire. Ces sauvegardes avaient une bonne place au foyer du paysan. Elles étaient généralement conservées dans l'armoire qui renfermait toute la richesse du ménage. Elles étaient souvent fixées sur la face interne de la porte de ce meuble. Ces images étaient également placées dans le portefeuille des personnes plus aisées. Souvent même, renfermées dans une petite poche ou une boîte plus ou moins élaborée, elle formait tout ou partie de la matière essentielle du reliquaire ainsi fabriqué.

Ainsi que les scapulaires, les images de sauvegarde furent fixées sur le revers de l'habit ou le galon du chapeau, servant ainsi de premier insigne de rébellion. Ces deux objets avaient l'avantage d'exister déjà, donc d'être communément disponibles et sans ambiguïté quant à leur signification. Ils entraient très vraisemblablement pour une grande part dans ce que les officiers et représentants républicains appelaient les "insignes du fanatisme" des brigands de la Vendée. Quelques exemplaires de ces images confisquées sous la révolution et soigneusement conservées, sont parvenus jusqu'à nous, nous permettant ainsi d'avoir une idée très précise de la nature du dessin qui les composait. (voir planche 70).

4.1.2. Les objets de dévotion

Le vendéen était profondément attaché à la religion. Les erreurs de la République sont, en la matière, une des causes de la rébellion. Les récentes "Missions" du Père de Monfort et de ses disciples les "Mulotins", avaient sensibilisé l'esprit religieux des habitants du Poitou et des Marches des provinces riveraines. Les Missions paroissiales étaient grandes pourvoyeuses d'objets de piété de toutes sortes, soigneusement conservés dans les foyers des pays qui constituèrent la Vendée Militaire. La cheminée était généralement l'autel recevant tous ces souvenirs : le crucifix ou le chapelet accroché à la hotte, les médailles et les images déposées sur le dessus du manteau. L'armoire renfermait également ces trésors des jours d'action de grâce. Tous ces objets bénis, joints à la croix de chaux blanche tracée au-dessus ou sur le côté extérieur de la porte avec le dernier coup de pinceau du chaulage printanier des murs du logement, contribuaient à attirer la bénédiction divine sur la famille et la maison du paysan. Pas plus religieux peut-être que les habitants des autres campagnes du royaume, le

Poitevin restait des plus attachés à ses croyances et à ses "bons prêtres".

Le vendéen étendait à sa personne la protection divine en portant sur lui des médailles, scapulaires, chapelets ou reliquaires qu'il avait fait bénir lors des grandes Missions paroissiales. Cathelineau, très dévot (il était appelé le saint de l'Anjou) est représenté portant chapelet, médailles, croix et sacré-cœur et c'est un peu l'image que présentaient la majorité des révoltés vendéens dans les premiers jours de la rébellion.

Les objets de dévotion étaient très variés. Savary de Chalonne qui fut adjudant-général à l'Armée de Mayence écrit que les paysans *"... se mettaient en marche, décorés d'emblèmes religieux tels que chapelets, une croix, un cœur de Jésus, l'image de quelque saint, etc..."*. Des confirmations ou compléments sont apportés par d'autres auteurs. Ainsi on peut également lire que *"... Dans leur main gauche est un rosaire dont ils baisent dévotement les médailles, tandis que des crucifix, des scapulaires, des Chemises de la Vierge ... sont attachés ostensiblement sur leur poitrine ..."* [1].

Le rapport sur l'État politique de la Vendée établi le 22 du I[er] mois de l'An II (13 octobre 1793) par Momoro, commissaire national envoyé dans les pays rebelles en mai de la même année, concluait que *"... tous les brigands portent sur eux un reliquaire ou un petit cœur de drap rouge ou blanc, ... avec le chapelet leur seul uniforme ..."* [2].

A. Beauchamp indique quant à lui que *"... pour signe de reconnaissance les insurgés du Bas-Poitou portaient une image ou médaillon consacré à la Vierge Marie et entouré de chérubins sortant des nuages ..."* [3]

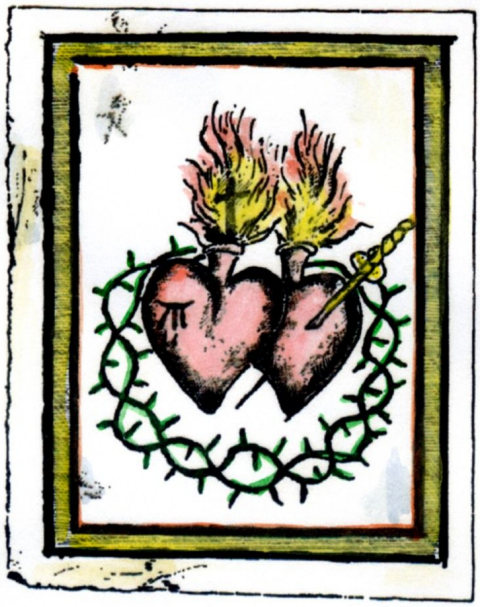
Ces trois auteurs résument bien la majorité des objets pieux portés par les insurgés vendéens. Quelques uns de ces emblèmes ou objets de piété sont rassemblés dans les musées affectés aux guerres de la Vendée. Beaucoup d'autres sont conservés dans les collections particulières. Les descriptions suivantes permettront d'obtenir une représentation précise pour certains d'entre eux.

---

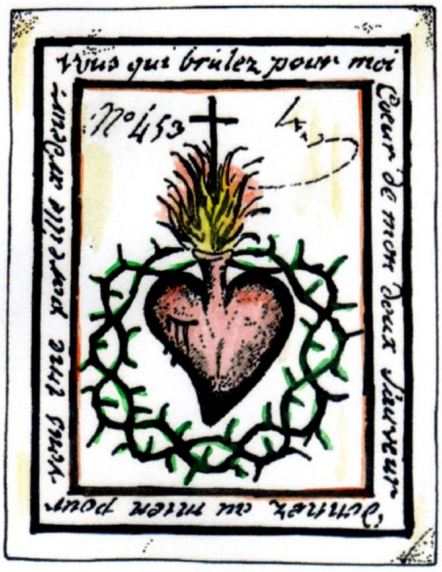
1 *Les Guerres de Vendée* par E. Bonnemère -1884, page 109

2 *Les Vendéens de 1793*, par le Père J. Dehergne. Bibliothèque de La Roche-sur-Yon - 1939, page 384.

3 *Histoire de la Vendée et des Chouans*, par Alphonse Beauchamp



a



b



c



d

Planche 70

commentaire de la planche 70

Images de sauvegarde

Série de 4 sacré-cœurs polychromes dessinés et peints sur papier. Ces images de sauvegarde font partie de la collection Dugast-Matifeux versée au fonds de la Bibliothèque Municipale de Nantes (Partie révolution - dossier 36).

a - double cœur de couleur rose clair pour la partie centrale, rose foncé pour les ombres. Flammes jaunes ombrées de rose. Croix brun-rouge. Glaive jaune à contours roses. Couronne d'épines verte. Le cadre est tricolore : extérieur noir, partie centrale jaune, bord extérieur rouge orangé (dessin exécuté sur papier blanc). Dimensions hors tout de cette image : hauteur 7,7 cm,largeur 6,1 cm.

b - cœur simple dessiné sur un rectangle de papier blanc de 7,2 cm x 5,7 cm. Cœur rose clair avec contour et blessure rose foncé. Flammes de couleur jaune bordées de rose. Croix également rose. Couronne d'épines verte. Double cadre comportant l'inscription : "VOUS QUI BRULEZ POUR MOI-COEUR DE MON DOUX SAUVEUR-DONNEZ AU MIEN POUR-VOUS UNE PAREILLE ARDEUR" sur tout le périmètre, écrite en rouge. Le cadre intérieur est rouge orangé, l'extérieur noir. L'image porte une surcharge intérieure correspondant vraisemblablement à un numéro de classement d'inventaire : N° 453, puis 4 et une sorte de paraphe.

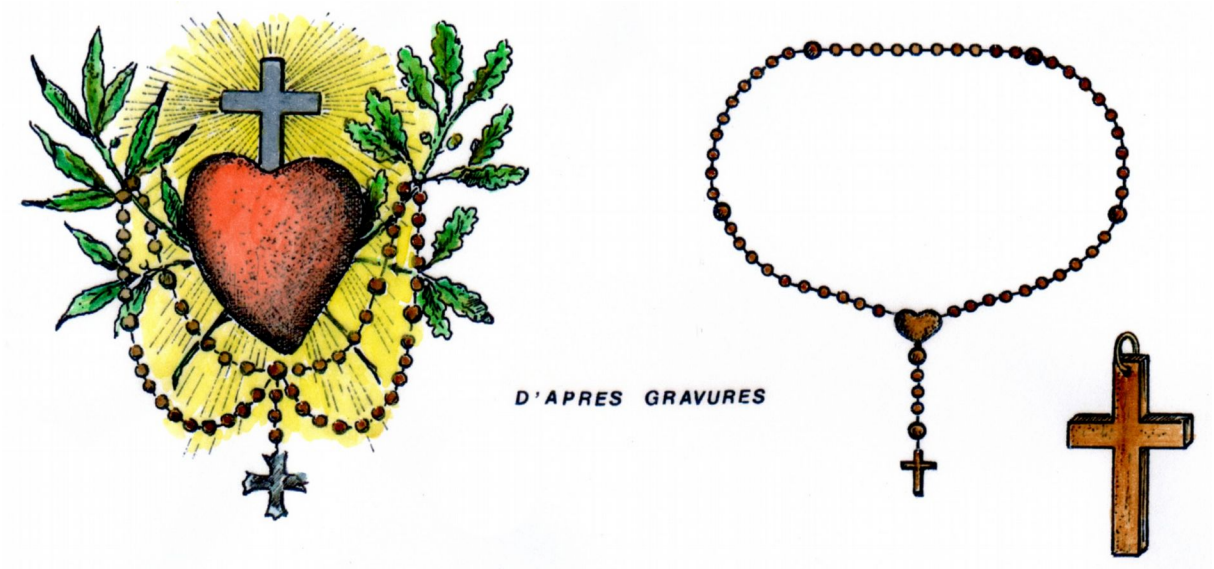
c - sacré-cœur exécuté sur papier blanc. Les dimensions extérieures de l'image sont : hauteur 6,6 cm et largeur 5,8 cm. Cœur rose entouré d'une couronne d'épines vert foncé. Les flammes et la plaie sont de couleur rose foncé tirant sur le rouge. Lance et croix vert foncé. L'emblème est inscrit dans un double cercle vert clair sous lequel est la devise : "COEUR SACRÉ-AYEZ PITIE DE NOUS" écrite en noir. Cadre alternant des fleurs et un triple trait de couleur rouge orangé. Cette image porte également un numéro de classement : N° 453 ter et 2 paraphes.

d - petite image de sauvegarde très ouvragée, réalisée sur papier blanc. Dimension totale du papier : 7,9 cm x 5,6 cm, du dessin : 4,7 cm x 3,6 cm. Cœurs doubles roses avec blessure et ombres rouges. Le cœur placé à gauche est entouré d'une couronne d'épines noire. Flammes jaunes et roses, cette dernière couleur étant disposée au centre. Croix grenat et noir. L'emblème est inscrit dans une couronne de fleurs et d'épis aux couleurs suivantes : fleurs situées à la base de chaque rameau et au centre à leur jonction, blanches à cœur brun orangé. Fleurs latérales roses. Grappes de raisin bleues. Tiges et feuilles vertes. Épis et rubans jaunes. Encadrement vert foncé avec à la base des nuages de couleur noire. Au verso une inscription : "VIVE LOUIS XVII", visible par transparence sur l'avers.

4.1.3. Les chapelets et rosaires

Les chapelets et rosaires ne devaient pas présenter de différences fondamentales avec ceux plus modernes que nous pouvons connaître. Les portraits ou gravures sur lesquels ils sont figurés les montrent en tout cas similaires aux modèles contemporains.

La divergence entre les auteurs se fait quant à la manière de porter cet objet de piété. Beaucoup s'accordent pour écrire que tous les Vendéens avaient *"... le chapelet à la boutonnière ou pendu au bras"* [1]. Il est également mentionné porté autour du cou : cette dernière façon de le porter est niée par l'abbé Brunellière [2], qui écrit à ce sujet : "... on a aussi apparent son chapelet, non en collier autour du cou, il était en général trop petit, mais passé à la boutonnière d'où on le décrochait facilement pour s'en servir ...". On peut le croire, étant ecclésiastique et de la région concernée par son livre, l'abbé Brunellière est bien placé pour connaître les dimensions habituelles des chapelets que les paysans de cette partie de la Vendée Militaire avaient en leur possession.



Le chapelet est apparu vers le XI^e siècle. Il était composé de 5 dizaines de petits grains séparées les unes des autres par un grain plus gros, le tout disposé en collier. Il était complété par une chaîne comprenant : 1 gros grain, 3 petits et 1 autre gros grain, puis une petite croix.

1 *La Vendée, le Pays, les Mœurs, la Guerre, E. Balleyguier-Loudun*
2 *La Vendée Nantaise*, la grande croisade, page 140

4.1.4. Les médailles et médaillons

La forme et l'ornementation des médailles étaient d'une très grande diversité. Les médailles étaient généralement distribuées lors des missions paroissiales qui avaient été nombreuses avant la révolution, sous l'impulsion du père Grignion de Montfort et des "Mulotins" qui lui avaient succédé. Le siège de ces missionnaires se trouvait à Saint-Laurent-sur-Sèvre, près de Cholet, soit au cœur du Bocage insurgé (Monastères des Filles de la Sagesse). Il semble que la majorité de ces médailles aient été à l'effigie de la Vierge, si l'on se réfère au historiens de la Vendée Militaire (l'autre face était alors ornée des initiales M. A. entrelacées ou d'un M surmonté d'une croix avec, dans les deux cas, deux cœurs placés au-dessous.

Les médailles religieuses étaient dans leur majorité de forme circulaire, du moins si l'on en croit les tableaux et gravures sur lesquels elles apparaissent. Néanmoins, la forme ovale, bien que moins représentée était également utilisée à cette époque pour la réalisation de ces objets de piété. Outre ces médailles à effigies religieuses, les vendéens ont porté des médailles frappées de l'emblème du sacré-cœur dont certains exemplaires ont été conservés. Ces médailles en plomb dataient de 1791 (année gravée dans le moule). L'ornementation cordiforme de ces objets laisse à penser qu'ils trouvèrent par la suite une place toute naturelle sur le revers de l'habit du combattant vendéen, au même titre que le sacré-cœur. Il est vraisemblable que ces médailles aient également pu servir de signe de reconnaissance comme cela l'était pour certains autres objets spécifiquement destinés à cet usage. Malgré leurs dimensions relativement importantes, il convient davantage de classer ce type d'objet dans la catégorie des médailles plutôt que dans celui des médaillons.

Les médaillons mentionnés ça et là dans les ouvrages consacrés aux guerres de la Vendée étaient moins répandus parce que plus personnalisés. Un médaillon est, par définition, une médaille d'un volume plus important que celui de la médaille, ou un bijou de forme circulaire ou ovale dans lequel on place un portrait. On peut admettre, d'une manière simpliste, que les paysans peu fortunés de nature, avaient des objets se rapportant à la première définition alors que les nobles ou riches bourgeois gagnés à la rébellion portaient des médaillons à portraits plus proches des bijoux.

Parmi les rares médaillons populaires, citons celui très particulier que portait Cathelineau (puisqu'il est défini ainsi à l'inventaire du Musée de Nantes où il se trouve déposé). Cet objet très rustique est en forme de cœur plat et relativement épais. Un anneau en S permet son accrochage à un galon ou au revers de l'habit. Il est en fonte de fer et porte sur la face antérieure les inscriptions: "CATHELINEAU - St FLORENT", gravées en

creux. Qu'elle est l'origine de ce médaillon ? Était-il la propriété du chef vendéen avant son entrée en guerre ou lui fut-il offert, après son accession au généralat, par la ville de St-Florent-le-Vieil dont il commandait la division ? (Cathelineau était né au Pin en Mauge, entre Chemillé et Saint Florent).

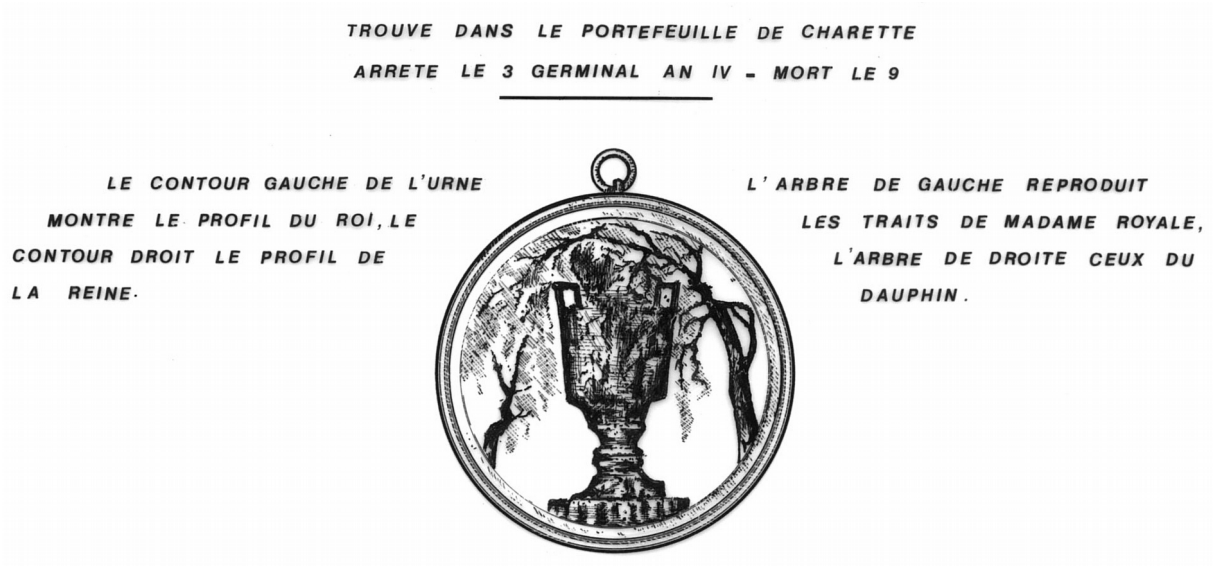
A. Beauchamp [1] parle de *"médaillon consacré à la Vierge Marie et entouré de Chérubins sortant des nuages"*. Cette figuration se retrouve également dans la décoration habituelle des médailles et médaillons dont la fabrication est de loin postérieure aux soulèvements vendéens. C'est le type de l'ornementation du médaillon que portait sur lui d'Elbée lors de son exécution à Noirmoutier. La photographie de cet objet figure dans un ouvrage consacré à ce général Vendéen [2]. La décoration de ce médaillon est analysée dans un article relatant la mort de d'Elbée, ce qui nous permet d'en connaître les détails [3].

C'est un médaillon de forme ovale formé de deux émaux réunis par un cercle de métal portant à la partie supérieure. Un petit cordonnet de soie noire qui servit à le suspendre est passé dans cet anneau. Sur l'une des faces de ce médaillon est figurée une religieuse stigmatisée revêtue d'un costume dominicain (robe blanche et voile noir), à la tête couronnée d'épines et qui tient un crucifix. Ce serait le portrait de Sainte Catherine. L'autre côté offre l'image de Saint Benoît recouvert d'un manteau de bénédictin noir à capuchon et portant une crosse abbatiale. Les dimensions ne sont pas données dans cette description. Ce médaillon aurait été peint, dit-on, par M^{me} d'Elbée pour être porté par son mari. La marquise d'Elbée le détacha elle même de l'habit du général en chef aussitôt l'exécution de celui-ci, à Noirmoutier, et l'offrit à Anne-Marie Masson dont la famille avait acquis sa reconnaissance pour le dévouement qu'elle avait apporté au chef vendéen pendant sa captivité sur l'île (cf Planche 71 d).

Les témoins de la capture de Charette relatent qu'il portait lui aussi un médaillon qui aurait été remis par la suite à Hoche, en même temps que la croix de Saint Louis et la correspondance royale trouvés dans son portefeuille. Cet objet, contrairement à celui de d'Elbée n'était pas attaché à la cause religieuse mais à la Maison royale. Ce médaillon est ainsi décrit [4]: *"... un petit médaillon sur lequel est lavé à l'encre de chine, l'urne ombragée d'un saule pleureur dans le contour de laquelle on voit les profils de Louis XVI, de sa femme et de ses enfants ..."*. Le médaillon et la croix de Saint Louis conservés par les descendants de Hoche sont actuellement exposés dans le

1 *Histoire de la Guerre de Vendée et des Chouans*, par A. Beauchamp
2 *d'Elbée généralissime des Armées Vendéennes 1752-1794*, par l'abbé F. Charpentier
3 *Revue au Bas-Poitou, année 1932 : autour de la mort de d'Elbée* par L. Troussier, pages 222 et223
4 *Revue au Bas-Poitou, année 1910 : la prise de Charette* par M. A. de Goué, d'après des documents inédits, page 377

Musée de Nantes.



Médaillon de Charette

Une photographie illustrant l'ouvrage de J. F. Chiappe, (La Vendée Militaire - tome III) nous renseigne sur un autre type de médaillon. Cet objet est en forme de cœur et abondamment décoré. La légende accompagnant la photographie est la suivante: *"Sacré-cœur composé de trois cœurs en paillettes et fils d'or, ayant appartenu à un religieux"* (cf planche 71c).

Nous pouvons rattacher à la catégorie des médaillons, de par son travail proche de la miniature, l'insigne décrit par l'abbé G. Brunellière dans son ouvrage sur la Vendée Nantaise [1] *"... quelques uns portent encore quel qu'autre insigne pieux particulier. Mathurin Piraud, "farmier" à Sainte Croix de Mâchecoul, arborait une plaquette d'os où figurait un Christ en croix sur une rangée debout de 4 petits sabots, symbolisme ici combien prenant (encore entre les mains de ses descendants vers 1940) ..."*. Ce sont là quelques modèles de médaillons parmi tant d'autres. Ces petits bijoux, pour la plupart, disparurent dans la tourmente des guerres de l'Ouest. Heureusement, certains demeurent la propriété de musées ou de collectionneurs ou descendants de combattants vendéens.

1

4.1.5. Les reliquaires

Confectionnés individuellement et suivant l'inspiration de leurs propriétaires, les reliquaires ne sont détaillés qu'au vu des quelques rares exemplaires rencontrés ou des descriptions qui en sont données par les auteurs ayant eu l'heureuse idée d'en faire état dans leurs narrations. [1]

Décrivant le vendéen portant *"... parfois même sur son cœur, cousu dans un morceau d'étoffe ... des résolutions signées de son nom ..."*, N. Gaignet [2] nous donne la forme la moins élaborée du reliquaire. Il semble toutefois que la petite pochette renfermant l'image du sacré-cœur, bénie et distribuée lors des Missions Montfortaines, était la plus en usage chez les paysans Poitevins. Les bourgeois plaçaient les images de sauvegarde dans leurs portefeuilles ; les paysans dépourvus de ces objets les plaçaient dans une petite pochette de toile attachée par un lien à leur cou, assurant ainsi la protection de leur personne et la conservation de la fragile image consacrée. Jugeant cette conservation menacée, le paysan pouvait remplacer la simple enveloppe de toile par une petite boîte ou étui dont la matière pouvait être des plus diverses. Un de ces reliquaires est ainsi décrit par Claude Petitfrère dans son ouvrage sur les Blancs et les Bleus d'Anjou [3] : *"... Pierre Rochon (ou Durochon)domestique agricole qui vivait en pays "bleu" à Chemellier, près de Brissac, s'était fabriqué une sorte de petit reliquaire. C'était une boite dont l'intérieur est ainsi décrit sur le P. V. d'interrogatoire de ce vendéen : "D'un côté un petit portrait de la Vierge en plâtre attachée d'un bout de ruban bleu palle et de l'autre côté est attaché un petit morceau d'étoffe couleur marron sur lequel est posé un cœur rouge brodé, surmonté d'une croix aussi rouge avec des rayons et le cœur entouré d'une guirlande verte, le tout aussi brodé ; au dos de laquelle étoffe est collé sur la dite bouette une image aussi de la vierge avec ces mots "Sainte délivrance" (sic) 1 L 858ter ..."*. Tout l'avoir spirituel de ce vendéen était donc contenu dans son reliquaire : l'image pieuse, le Sacré-cœur et l'image de sauvegarde.

Parfois l'image ou l'objet pieux était remplacé par une prière du P. de Montfort ou une copie de ces nombreuses lettres, à allure superstitieuse et d'origine mal définie, qui circulaient sous le manteau, passant pour avoir de bienfaisantes vertus telles que celles de guérir les sourds-muets et autres affections. Les images du sacré-cœur avaient, en leur temps, eu le pouvoir de guérir les épidémies de peste (celle de Marseille en 1722 notamment). Il ne faut donc pas s'étonner de la ferme croyance qu'eurent certains vendéens, de renaître le troisième jour qui suivrait leur mort si celle-ci était acquise pour la défense de leur religion et du roi.

---

1 *La Vendée Nantaise, la grande croisade,* par l'abbé G. Brunellière, page 140
2 *Les chevaliers en sabots*, par N. Gaignet, page 24
3 *Blancs et Bleus d'Anjou 1789-1793*, par Claude Petitfrère, page 247

4.1.6. Les croix

Les croix, comme les médailles, étaient les objets de dévotion les plus couramment portés par les paysans vendéens. Là également, les modèles pouvaient être extrêmement variés. Ce pouvait être des petits crucifix du type de ceux qui terminaient habituellement les chapelets. Ces croix, de petites dimensions, pouvaient facilement s'accrocher au revers de l'habit ou être portées en collier. Un autre modèle figure dans les collections du Musée des Guerres de Vendée à Cholet. C'est une croix très simple, en plomb coulé, qui dut être distribuée en grande quantité vue sa facilité d'exécution et son très faible prix de revient. Le portrait en pied de Cathelineau montre un petit crucifix, ainsi qu'une médaille, fixés au revers gauche de la veste du général en chef. Les croix figurent aussi dans la liste des décorations portées par les officiers vendéens mais, comme pour les autres insignes, la matière qui les compose est plus riche - elles sont en or ou broderies d'or. Ces croix d'officiers sont souvent notées dans les écrits des auteurs et mémorialistes des guerres de Vendée. Lofficial indique, qu'accompagnant Charette à l'entrevue de la jaunaye (12 février 1795) : "*... les autres chefs avaient une petite croix en or au côté gauche ...*" [1]. Le général en chef du marais s'en décorait également ; un officier républicain écrivait que lors de sa capture, Charette avait *"... un petit crucifix pendu à sa boutonnière .... "* [2]. ce petit crucifix n'était d'ailleurs pas le seul objet cruciforme porté par le chef vendéen puisqu'il y avait *"... sur le revers et en dedans de sa camisole ... en broderie 3 crucifix ..."* (observations d'André Collinet) [3]. Toutes ces représentations étaient vraisemblablement plus ornementales que pieuses car Charette n'a jamais donné les marques d'extrême (et constante) dévotion manifestée par Cathelineau et Lescure pour ne citer que ceux-là.

Les croix font aussi partie des signes de reconnaissance portés par les paysans vendéens. Elles sont alors découpées dans du tissu, généralement de couleur blanche, et cousues sur le devant du chapeau (ou sur le galon de ce chapeau). Elles apparaissent parfois sur le revers de l'habit en remplacement du sacré-cœur. Portées sur le chapeau, les croix de tissu remplaçaient les cocardes dont elles reprenaient la couleur blanche (couleur de la royauté).

dans le même esprit, certains officiers portaient une petite croix d'argent sur le cœur de la cocarde blanche ou noire de leur chapeau. Ces deux derniers modèles de croix (et la façon dont elles étaient portées) n'étaient plus des objets de dévotion mais des insignes d'appartenance à l'Armée Catholique et Royale.

---

1 *Histoire de la guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome V, page 39
2 *Histoire de la guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome V, page 599
3 Les pacifications de l'Ouest 1794 - 1801. par Ch. L. Chassin, Tome II, page 410.

4.1.7. Les chemises de la vierge

Quelques rares auteurs, dont E. Bonnemère, dans son ouvrage sur les guerres de Vendée [4], font état de "chemises de la Vierge" portées par les rebelles vendéens. Ce bien curieux objet de dévotion n'est jamais décrit, ce qui est bien dommage. Complètement tombé dans l'oubli, aucun exemplaire n'est à notre connaissance exposé dans les musées régionaux, et il faut le redécouvrir dans le texte et l'illustration d'une vieille encyclopédie, pour apprendre quelque chose de concret sur les chemises de la Vierge (cf planche 72). Un examen attentif d'une lithographie représentant Jean Cottereau, dit "Jean Chouan", pourrait nous permettre de voir, pendue au cou de ce brigand royaliste, ce qui serait peut-être une chemise de la vierge ou chemise de Chartres.

4.1.8. Les cœurs vendéens

Il est un autre insigne vendéen qu'il est bien difficile de classer dans la catégorie des insignes religieux, même si le cœur qu'il affecte fut l'emblème de la foi des combattants vendéens. Il est curieux de constater que ce petit objet, dont le symbolisme restera d'actualité pendant toutes les guerres de la Vendée, était d'origine bien antérieure à ces évènements et qu'il était communément porté dans le Poitou. Cet insigne appelé cœur vendéen est à proprement parler un bijou populaire poitevin dont la tradition s'est conservée jusqu'à nos jours. D'origine très ancienne, il dérive de la fibule antique dont l'épingle guimbarde (ronde ou ovale) est le prolongement direct ; devenu cordiforme par étirement de la couronne, il était porté, uniquement par les hommes, pour tenir la chemise fermée (au moyen de l'ardillon). Il fait donc partie de la silhouette classique du combattant vendéen. Un autre type de cœur vendéen, plus élaboré que le précèdent, est à pointe oblique. Il possède une couronne à 9 dents ou perles qui est surmontée d'une croix latine ornée ; il est traversé obliquement par une flèche dont la pointe est orientée à droite (pour celui qui le porte). Ce modèle de cœur vendéen à couronne, croix et flèche était porté par la Rochejaquelein, sous forme de boucle, au ruban de son chapeau. il est à noter que les 9 perles qui surmontent la couronne n'ont pas de signification précise mais sont le fruit d'une coutume spéciale attachée à la fabrication du bijou (les 9 perles étaient historiquement affectées à la représentation de la couronne des barons. La Rochejaquelein qui portait ce bijou était marquis).

4 *Les guerres de Vendée* par E. Bonnemere, page 109

Ces deux modèles de cœurs vendéens représentés ci-dessous sont tirés de l'ouvrage de M. Baudouin et G. Lacouloumère : *Le cœur vendéen, bijou populaire ancien*, pages 9 et 19.

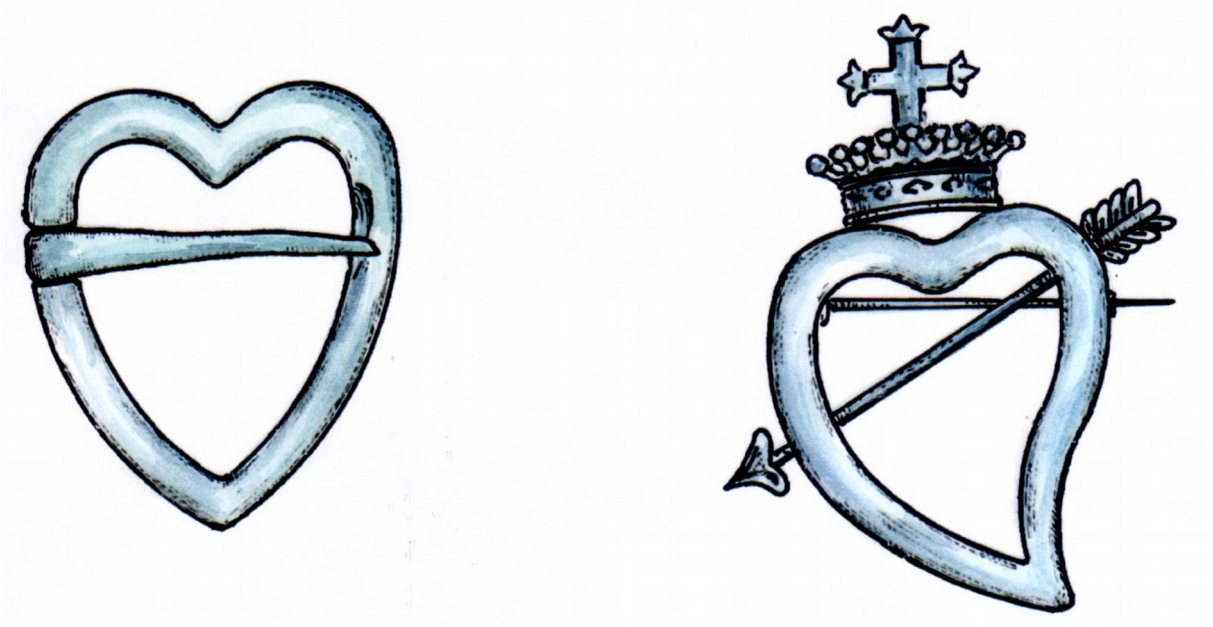




Planche 71

commentaire de la planche 71
Les emblèmes et objets religieux

a - croix en plomb (ou en étain)

Croix simple en plomb ou en étain dont l'usage était vraisemblablement réservé aux personnes de condition modeste. Elles étaient, de même que les médailles, distribuées lors des nombreuses missions qui ont marqué la fin du XVII^{e} siècle en Poitou. Les dimensions sont les suivantes : hauteur 3,2cm environ et 2,8cm pour la largeur.

Un exemplaire de cette croix est exposé dans le musée des guerres de Vendée à Cholet (49) - année 1984.

b- reliquaire à décoration cordiforme

Boîtier métallique de forme ovale, fermé sur le dessus par un verre épais au pourtour biseauté. La décoration intérieure, en retrait du verre, est composée d'un cœur surmonté d'une croix et traversé par une sorte de bourdon (ou de crosse pastorale), le tout brodé en fil de couleur rouge sur fond de velours blanc. Les broderies de remplissage du cœur forment des sortes de petites bouclettes non jointives.

Le boîtier est muni d'une petite bride de cuir qui devait servir à l'accrocher à l'habit ou le suspendre à un collier.

Les dimensions sont : environ 6 cm pour la longueur du boîtier et 4 cm pour la largeur ; l'épaisseur est de 1,5cm environ.

Cet objet fait partie des collections du musée de la Chabotterie (85) - année 1983.

c - sacre-cœur médaillon

Le dessin de ce médaillon est tiré d'une photographie donnée dans l'ouvrage "La Vendée en armes" de J. F. Chiappe (Tome III). la mention accompagnant cette illustration est la suivante : *"sacré-cœur composé de 3 cœurs en paillettes de fils d'or, ayant appartenu à un religieux ..."*. Communication de la Librairie Académique Perrin.

d - médaillon de d'Elbée

Ce médaillon fut détaché de l'habit du généralissime vendéen après son exécution à Noimoutiers. Il est décrit comme suit :

"Ce médaillon représente à l'avers Saint Benoît, et au revers une sainte Rose de lima".

Il aurait été peint par la marquise d'Elbée. Le dessin est réalisé d'après une

photographie de l'ouvrage de l'abbé Charpentier : "d'Elbée, généralissime des armées vendéennes. Cette description des sujets du médaillon est controversée et corrigée dans un article de la revue du Bas-Poitou (voir chapitre ci-avant sur les médailles et médaillons).

e - Médaille dite de combattant vendéen

Cette médaille est frappée de l'emblème du sacré-cœur et de la couronne d'épines. elle est de forme ovale et coulée dans du plomb.

L'avers présente un cœur enflammé percé d'une épée, le tout entouré d'une couronne d'épines. A la périphérie est portée l'inscription "DOLORIS-PER TRANSIVIT-GLADIUS". le revers est orné d'un sacré-cœur enflammé surmonté d'une croix et entouré d'une couronne d'épines, avec la légende : "EGO-DILEXI-VOS-IN-FINEM, et la date : 1791.

Les dimensions sont les suivantes : 4 cm pour la hauteur et 2,8 cm pour la largeur.

Ce type de médaille ne fut pas spécialement fabriqué pour les guerres de Vendée si l'on se réfère à la date portée sur le moulage. Néanmoins ces objets étaient très répandus dans le Poitou et il est possible d'admettre que le combattant royaliste dut, entre autres médailles et insignes mentionnés comme étant portés par les insurgés, faire usage de ce modèle à repré-sensation cordiforme - emblème personnalisant la rébellion vendéenne.

Un exemplaire de cette médaille est exposé dans le Musée de Nantes.

f- Médaillon de Cathelineau.

Ce médaillon en fonte de fer est ouvrage en forme de cœur. Il était porté par Cathelineau, premier généralissime des Armées Catholiques et Royales d'Anjou et du Haut-Poitou. Son nom ainsi que celui de Saint Florent y sont gravés. Cette dernière inscription laisserait à penser que cette petite ville pourrait avoir offert ce médaillon à Cathelineau, après les premiers soulèvements qui y eurent lieu sous son commandement à la tête de cette division. Ce pendentif est doté d'un anneau circulaire avec maillon d'accrochage en forme de 8 .On sait que le général portait un chapelet autour du cou ; ce médaillon pouvait y être maillé. Dimensions : 5,5cm pour la largeur, 4,5 pour la hauteur et 1,5 pour l'épaisseur.

Ce médaillon est porté à l'inventaire du Musée de Nantes.



Jean COTTEREAU

chef des "Chouans" du Bas-Maine (détail).



CHEMISE DE CHARTRES

Enseigne de pélérinage (d'après les plombs historiés de Forgeais - XVI^{e} siècle -)

cf. commentaire

Planche 72

L'insigne figuré au cou de Jean Cottereau [1],chef des "Chouans" du Bas-Maine, pourrait bien, de par sa forme, être une "Chemise de la Vierge ou Chemise de Chartres". Ce type d'insigne est souvent mentionné parmi les objets de piété ou de reconnaissance portés par les combattants vendéens. La description n'en est malheureusement jamais faite.

Le dessin de la Chemise de Chartres a été relevé dans la *"Grande Encyclopédie dite de BERTHELOT"* - 1895 à 1902 - (Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts, par une société de savants et de gens de lettres, Tome X, Paris, Lamirault et Cie Éditeurs). Le texte s'y rapportant est le suivant: *"On appelait Chemise de Chartres des chemises faites sur le modèle "de la chemise de la Vierge conservée dans une châsse magnifique de la cathédrale de Chartres au 14^{e} siècle. Bon nombre de chevaliers faisaient faire des chemises qu'ils revêtaient avant d'aller au combat et après les avoir approchées de la Sainte Châsse de Chartres. L'usage s'établit au moins dès le 16^{e} siècle, que le chapitre de Chartres, dès qu'il avait connaissance d'une grossesse de la reine de France, lui envoyât une chemise de taffetas blanc ou de satin qui avait été déposée sur la châsse de la Vierge. Le 17 mars 1811, les curés et marguilliers de N.D. de Chartres offrirent encore à l'impératrice Marie-Louise une chemise de satin nacré ornée de galons à franges d'argent"*.

Le nom de Chemise de Chartres s'appliquait aussi à des enseignes et médailles de pèlerinage de Chartres sur lesquelles était figurée la Sainte Chemise.

1 Dessin tiré d'une gravure ancienne reprise sur carte postale

4.2 les insignes militaires

Les insignes militaires portés par le paysan vendéen de 1793 étaient peu variés. La cocarde blanche et le sacré-cœur suffisaient pour lui conférer le rang de soldat royaliste ou rebelle de la Vendée. la reconnaissance de la fonction de combattant par le seul port de ces insignes de base concernait la grande masse des "soldats royalistes", l'uniforme réglementé ne s'étant adressé qu'à un nombre très restreint de combattants et pour une période postérieure au grand élan de 1793.

4.2.1.les sacrés-cœurs

Bien qu'il ne fut pas le tout premier insigne de rébellion, le sacré-cœur reste de loin le plus connu et celui qui personnalise le combattant vendéen.

Les sacré-cœurs des vendéens, ou cœurs de Jésus, sont généralement d'une grande simplicité, du moins pour ce qui concerne les paysans et même la majorité des officiers généraux de la première heure. Ils se différencièrent très nettement par la suite, devenant parfois luxueux pour certains officiers. Sur quelques modèles, le cœur emblème cède nettement le pas à une autre représentation religieuse (voir planches ci-après).

Des insignes du sacré-cœur vendéen sont encore soigneusement conservés dans quelques uns de nos musées régionaux. Un plus grand nombre, et souvent parmi les plus intéressants, demeure la propriété particulière de certains descendants de combattants vendéens ou de personnes intéressées par cette époque, et qui en ont fait l'acquisition. Trop peu acceptent de les faire connaître, ce qui est bien souvent regrettable pour notre histoire locale. Ceux qui ont bien voulu partager ce bien contribuent à faire sortir de l'oubli le courageux soldat vendéen.

L'insigne du soldat vendéen

Il n'y a pas, ou très peu, de modèle uniforme. Ces insignes offrent dans l'ensemble une assez grande diversité de forme.

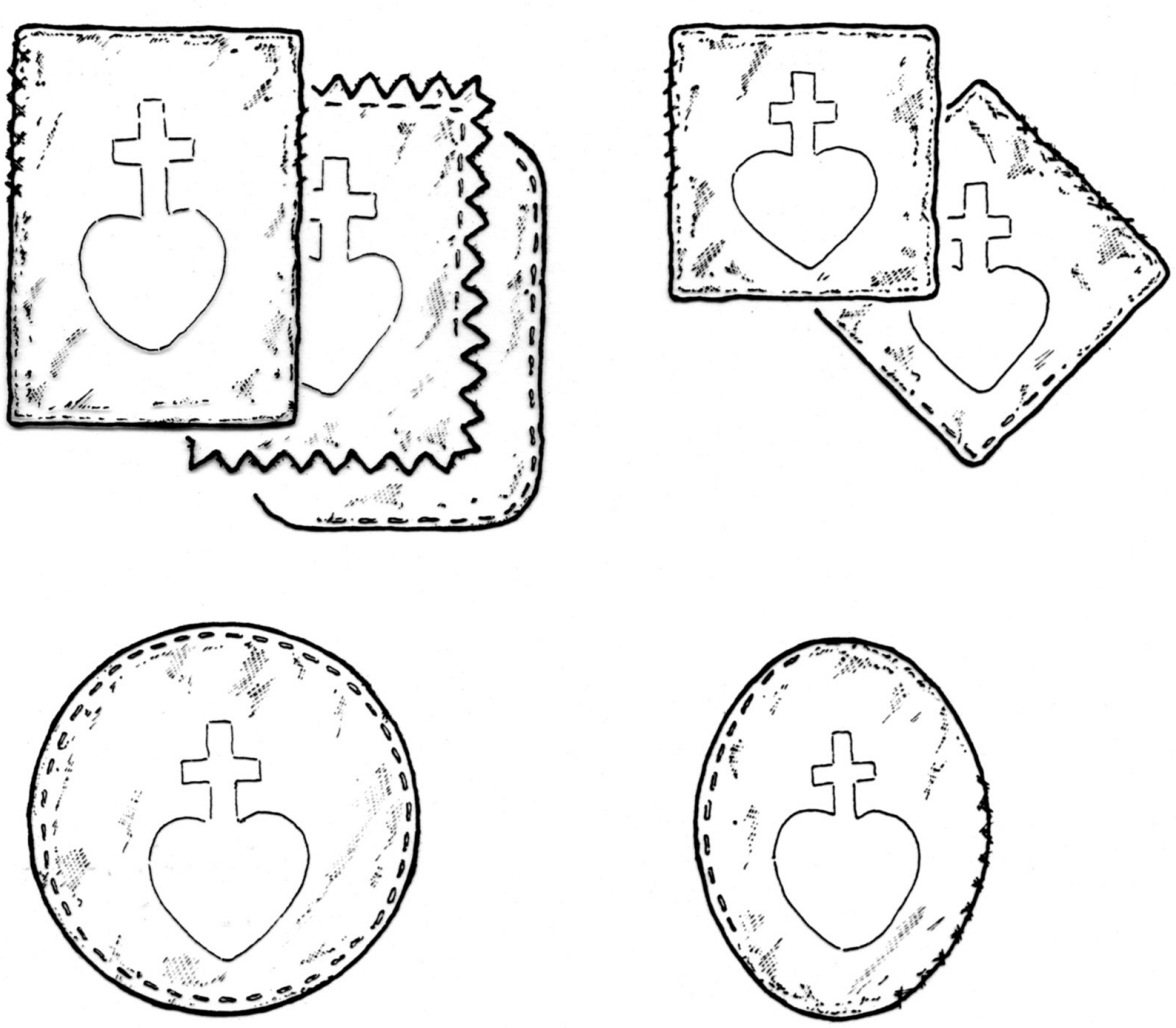
Le tout premier modèle est un simple cœur surmonté d'une croix, découpés dans du drap de couleur généralement rouge (certains sont entièrement blancs). Cet insigne peut s'inscrire, pour son encombrement, dans un rectangle d'environ 6 cm de largeur pour 10 cm de hauteur (ces dimensions étant les moyennes des sacré-cœurs découpés qui sont encore connus. Ce découpage est ensuite grossièrement cousu sur le tissu de l'habit à l'aide de fils très souvent blancs (et à points très irréguliers). Ce type d'insigne se confond ou se détache très peu du fond du vêtement sur lequel il est placé.

Parfois le cœur est démuni de sa croix. Il en existe de diverses couleurs: brune, blanche, rouge, plus rarement verte. Un exemplaire connu est même bicolore : cœur découpé dans de la bure marron et rapporté sur un autre, à peine plus grand, de couleur rouge (cf sacré-cœur de Toussaint Texier, de Courlay).

Revenant à sa représentation initiale, certains exemplaires de cœurs simples sont complétés par une petite croix de galon d'une autre couleur. L'insigne se présente ainsi en deux parties distinctes, accolées ou superposées.

Par la suite, et peut-être pour les rendre plus apparents sur les habits de couleurs souvent foncées, le cœur découpé est rapporté sur un cadre de drap blanc, généralement rectangulaire ou ovale, à bords francs ou dentelés. Le fond de couleur blanche est le plus fréquemment utilisé. certains sacré-cœurs connus sont cousus sur un fond de drap bleu, vert ou marron, ce qui nuit quelque peu à une bonne perception de l'emblème (il semble toutefois que ce soit des cas isolés dans la grande masse des exemplaires conservés ou représentés sur des tableaux ou gravures).

Les sacré-cœurs du simple soldat vendéen présenteront toujours la même forme pendant toute la durée de la grande guerre de 1793-1796.



Disposition générale des sacré-cœurs cousus sur fond de tissu

Plus tard, à partir du soulèvement de 1815, cet insigne sera complété par la devise "DIEU ET LE ROI" généralement disposée en arc de cercle autour du cœur [1].

Le sacré-cœur des officiers

C'est dans le sacré-cœur des officiers que l'on peut observer la plus grande diversité d'exécution. Certains sont d'une extrême simplicité, c'est-à-dire du modèle porté par les paysans, d'autres sont de véritables petits chefs d'œuvres de broderies.

Il semble que les sacré-cœurs les plus simples aient été portés par les officiers dans le début de l'insurrection et peut-être plus spécialement dans la grande Armée Catholique et Royale d'Anjou et du Haut-Poitou. Cela

1 *Le sacré-cœur, insigne du combattant vendéen*, de l'auteur.

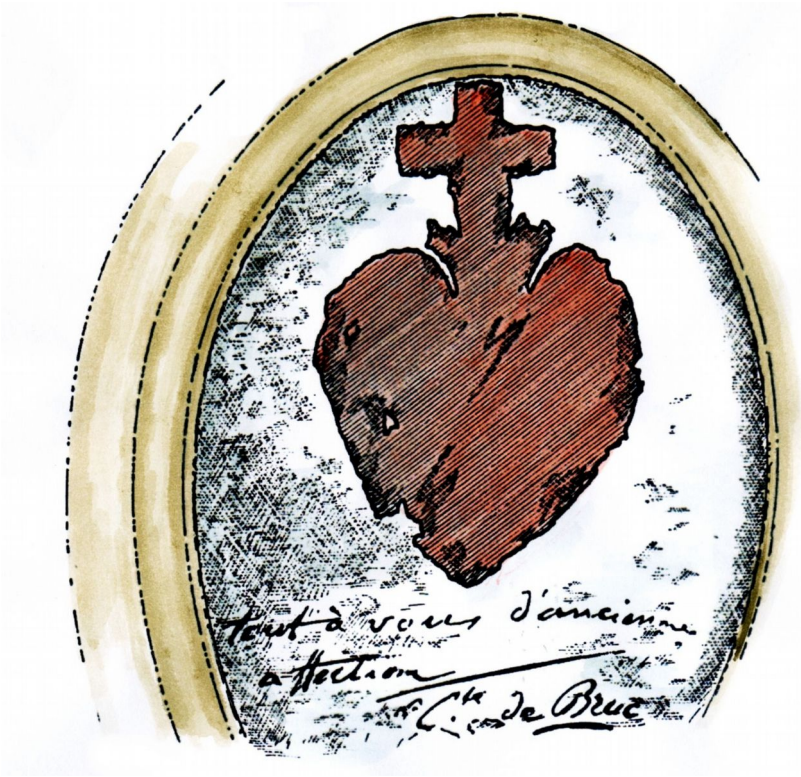
pourrait s'expliquer par l'originalité qui avait marqué le début de la guerre où tout réussissait à cette curieuse armée de paysans qui avait placé leur "monsieur" à la tête de leurs divisions et où les mœurs étaient restées simples. Les tableaux des chefs vendéens, commandés sous la restauration pour orner la galerie royale, nous renseignent sur cet insigne. On doit y accorder foi car ils furent peints suivant les conseils de M^{me} de la Rochejaquelein, qui avait approché tous ces généraux, et dont deux d'entre-eux, Lescure et Monsieur Henri, étaient de sa famille. La marquise avait été sollicitée par les peintres pour donner tous les détails vestimentaires réels nécessaires à la réalisation conforme des portraits commandés.

On y voit que les sacré-cœurs des chefs vendéens d'Anjou et du Haut-Poitou sont simples et bicolores. Le cœur est brodé ou découpé dans du drap de couleur rouge. La croix dont la base chevauche la partie supérieure du cœur (au lieu de s'y appuyer) est de couleur noire. Le tout est posé sur un fond de drap blanc de forme rectangulaire ou circulaire.

Il est à remarquer que tous les chefs de cette grande Armée Catholique et Royale, qui ont occupé pour la plupart le grade de généralissime, ne dépassèrent que de très peu la première année du soulèvement. Cathelineau, le premier, meurt le 20 juillet 1793, Bonchamp et Lescure disparaîtront respectivement les 18 octobre et le 4 novembre de la même année, dElbée est fusillé le 6 janvier 1794, Talmont est exécuté à Laval le 27 janvier 1794 tandis que la Rochejaquelein sera tué le lendemain 28 en plein bocage. Tous, Bonchamp mis à part, portent le même modèle de sacré-cœur, très proche de celui de leurs soldats. Une lithographie représente également Stofflet avec un insigne identique, bien que celui qu'il portait au moment de sa capture soit d'un modèle très différent. Après tout, ce dernier sacré-cœur remplaçait peut-être le modèle commun aux premiers généraux de la grande armée depuis que Stofflet avait accédé au grade de généralissime.

Un autre modèle de cœur simple est celui qui a appartenu au chevalier de Bruc, un des généraux de Charette. L'ensemble cœur enflammé surmonté d'une croix est monobloc et d'une seule couleur. (voir dessin ci-après).

Ce qui caractérise généralement le sacré-cœur de l'officier et à plus forte raison celui du noble, c'est la richesse de l'exécution, à la fois dans le choix des matériaux et dans la recherche de l'ornementation. Il faut dire que les travaux de broderies étaient le fait des châtelaines qui se chargeaient souvent de la réalisation des bannières paroissiales ou des ornements vestimentaires religieux (étoles et chasubles notamment).



SACRE-CŒUR DU CHEVALIER DE BRUC DE L'ETAT-MAJOR DE CHARETTE. (Collection J. PAGEOT)

La variété dans les couleurs ou leurs nuances intervient parfois pour différencier les éléments de la composition de l'insigne, tels que la croix, la couronne, les palmes, les gouttes de sang sortant du côté du cœur. Diverses couleurs sont également utilisées pour la broderie du seul cœur afin de constituer une sorte de relief.

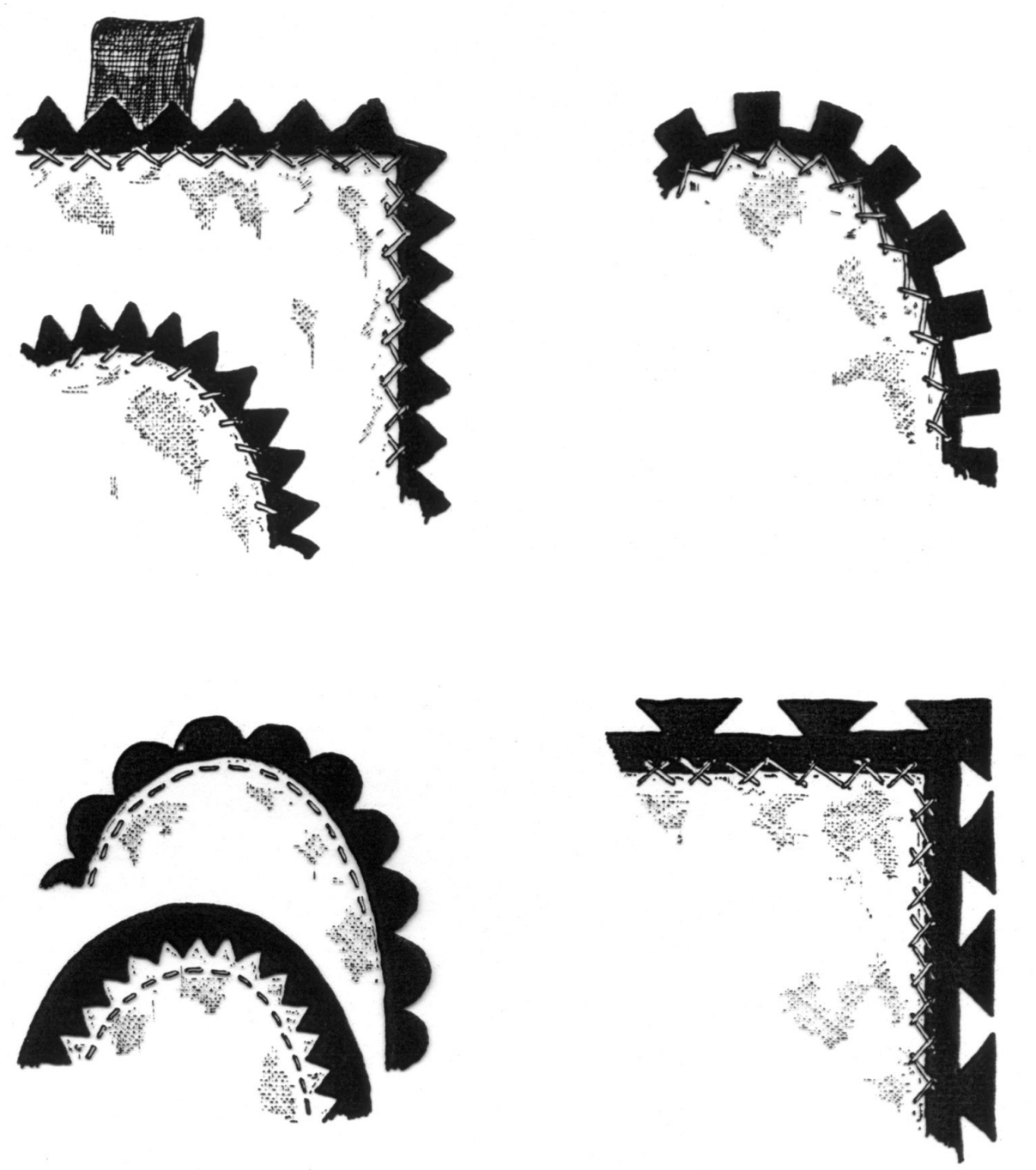
Des fils dorés ou argentés sont parfois employés pour matérialiser les dessins ou inscriptions entrant dans la confection des insignes plus personnalisés. Ces couleurs, tranchant sur celles du fond mettent ainsi en évidence les symboles. *"Deloyne des Varreux, quand on l'arrête est décoré sur le revers de son habit d'un petit morceau d'étoffe en soye sur lequel est brodé en fil de paillettes d'or un cœur surmonté d'une croix ..."* [1].

Le fond blanc utilisé pour faire ressortir l'image du sacré-cœur est, dans bien des cas, accompagné d'un cadre extérieur présentant des découpes à dents vives ou arrondies, quelquefois en forme de branches de croix de Malte.

Ce cadre est souvent en feutre ou drap de couleur noire. Une boucle faite avec un galon de soie permet à bon nombre de ces derniers modèles de les attacher par ce point au revers de l'habit, l'insigne devenant alors mobile et flottant librement ; cette disposition rejoint ainsi celle du scapulaire, qui est à l'origine du sacré-cœur du combattant.

---

1 *La Vendée Nantaise*, par l'abbé G. Brunellière, Imp Lusseaud, page 140 (Archives L. A. -L 1510)



Cadres extérieurs de certains Sacrés-Cœurs d'officiers royalistes

La diversité des types de sacré-cœur est telle qu'il n'est pas possible d'en faire une description exhaustive, d'autant que tous ces modèles d'insignes confectionnés pour la "Grande Guerre de la Vendée" ne sont pas connus. Quelques musées en exposent, mais là également il en est un bon nombre qui demeurent la propriété de particuliers qui, descendants ou non de soldats vendéens, les conservent et se les transmettent jalousement. Quelques exemplaires des plus typiques et des plus intéressants de ces sacré-cœurs sont décrits dans les planches suivantes.

commentaire

Les sacré-cœurs des guerres de Vendée

Les planches qui suivent regroupent quelques exemplaires de sacré-Cœurs portés par les vendéens pendant la grande guerre de 1793-1796. Les types représentés ne couvrent évidemment pas toutes les formes de sacré-cœurs qui ont pu être confectionnés dans la Vendée Militaire car il en a été conservé très peu d'exemplaires au regard du nombre de ceux qui ont pu être portés par les soldats royalistes. Ils permettent néanmoins d'obtenir une vue d'ensemble de la diversité des formes et des représentations qu'ont pu connaître ces insignes de la rébellion vendéenne [1].

a- sacré-cœur de Toussaint Texier (de Courlay)

Ce sacré-cœur est constitué de deux cœurs découpés dans du tissu et superposés. Le premier est en bure ; il est appliqué sur un deuxième, de couleur rouge, dentelé à la périphérie. Les restes de ce qui paraît avoir été une cocarde ou un petit nœud de tissu blanc, figurent encore au centre du cœur de bure. Les dimensions de cet insigne ne sont pas communiquées (Collection particulière).

Dessin exécuté d'après une photographie réalisée en 1983.

b- sacré-cœur des guerres de Vendée

Cet insigne est tiré de l'ouvrage de MM. Baudouin et Lacouloumère, chargés de mission archéologique en Vendée : *"Le Cœur Vendéen, Bijou populaire ancien"*, Paris 1903. L'illustration du livre est accompagnée de la mention suivante : "Cœur Vendéen (signe de ralliement en 1793)". Un paragraphe est consacré à cet insigne qui, selon les auteurs, faisait partie d'un costume authentique des guerres de Vendée. Ce sacré-cœur est du modèle de première fabrication (début du soulèvement vendéen). Il est très dépouillé et se rapproche du type décrit ci-dessus, mais il diffère en ce sens que le sacré-cœur de T. Texier est d'assez grande dimension pour être un insigne par lui-même alors que celui-ci, plus petit, est cousu sur un fond de tissu blanc rejoignant en cela la disposition générale des classiques sacré-cœurs vendéens de la grande guerre.

Les dimensions de cet insigne ne sont pas communiquées.

1 Dessins tirés de l'ouvrage de l'auteur : "Le sacré-cœur, insigne du combattant Vendéen, Niort - 1983.

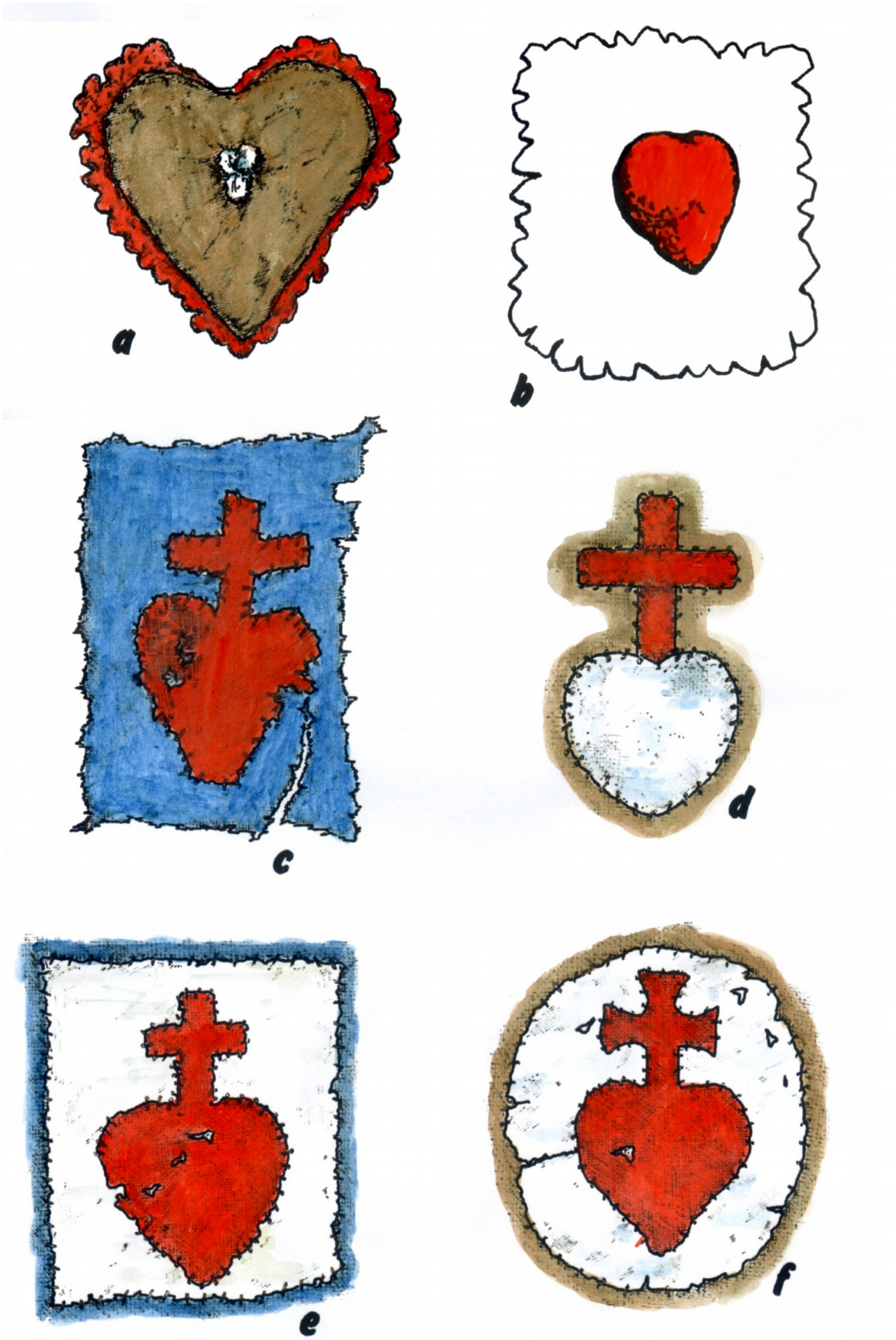


Planche 73

c - sacré-cœur porté dans le Haut Bocage

C'est le type de sacré-cœur découpé et fixé directement sur l'habit du combattant, sans support ou fond intermédiaire. Il est cousu grossièrement sur le tissu du vêtement à larges points de fil blanc.

C'est un cœur de Jésus en drap rouge de 7cm de hauteur environ, pour 4,5 cm de largeur. Le morceau de tissu de l'habit sur lequel il est fixé est de couleur bleu foncé. Des traces de sang sont encore visibles sur une des oreillettes du cœur.

Ce sacré-cœur est la propriété de M. J. Lagniau, président du Souvenir Vendéen. Il provient de la région de Mortagne-sur-Sèvre (Haut-Poitou, environs de Cholet).

d - sacré-cœur porté à l'Armée du Centre

Comme le précèdent, ce sacré-cœur n'a pas de support et est cousu directement sur le tissu de l'habit. L'insigne est de deux couleurs : le cœur est découpé dans du drap assez rigide, de couleur blanche. La croix rapportée, est formée de deux galons rouges cousus perpendiculairement. Ce sacré-cœur est fixé sur un habit de couleur brune (cf. Planche). Le musée de Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire) qui l'expose, indique que cet ensemble était porté par un combattant de l'Armée du Centre.

L'insigne a les dimensions suivantes : hauteur totale 8 cm (4cm pour la croix, 4 cm pour le cœur) ; la largeur du cœur, de même que celle de la croix, est de 4 cm. Le galon formant les branches de la croix a 1 cm de largeur.

e - sacré-cœur de la région du "Marais"

Ce sacré-cœur est cousu sur le côté d'une veste courte de couleur bleu de ciel. Le "Cœur de Jésus" est en velours rouge. Il est cousu sur un fond de toile blanche rectangulaire, à bords vifs.

Dimensions : environ 8 cm pour la hauteur et 7 cm pour la largeur. (musée de La Chabotterie (85), année 1983).

f- sacré-cœur de la région du "Marais"

Cet insigne est d'une forme assez particulière bien qu'il adopte la disposition générale des sacré-cœurs du premier soulèvement vendéen. De forme sensiblement circulaire, il est réalisé en drap blanc pour le fond et rouge pour le découpage cœur et croix. L'ensemble est cousu sur un habit veste de couleur brun rouge. Les dimensions sont les suivantes : 7 cm pour la largeur et 8 cm pour la hauteur.

La croix de cet insigne a la particularité d'être pattée, ce qui est une représentation peu fréquente pour les sacré-cœurs vendéens.

Collections du Musée de La Chabotterie (85), année 1983.

g - sacré-cœur des généraux en chef des armées d'Anjou et du Haut-Poitou

Ce sacré-cœur est peint sur les portraits de H. de la Rochejaquelein, Lescure, d'Elbée et Talmont réalisés à la demande de Louis XVIII. Il est de type classique, sur fond rectangulaire blanc, et devait être en tissu découpé plutôt que brodé. Il diffère néanmoins du modèle communément porté par la troupe en ce sens que la croix n'est pas du même tissu que celui du cœur ; en effet, le cœur est de couleur rouge alors que la croix est noire avec le pied brochant sur la partie supérieure du cœur. Ce modèle, par sa conception, rejoint celui décrit en **(d)** ci-avant, abstraction faite du fond de drap blanc.

Tableaux de la galerie des généraux de la Vendée, Musée des Guerres de Vendée de Cholet (49), Année 1983.

h - sacré-cœur d'officier

Ce sacré-cœur est fixé sur une redingote d'officier vendéen (redingote de couleur beige). L'insigne est composé de l'emblème cœur et croix en drap rouge d'un seul tenant, cousu sur un support blanc, de forme ovale et dentelé. Cet ensemble est rapporté sur un deuxième fond de couleur vert foncé servant de cadre, faisant ainsi trancher l'insigne sur la couleur claire de la redingote.Les dimensions sont d'environ : 8 cm pour la largeur et 11 cm pour la hauteur

Collections du musée de La Chabotterie (85) - année 1983.

i - sacré-cœur rehaussé de broderies

Ce sacré-cœur fait partie des collections de M. J. Pageot. Il est d'exécution relativement soignée et ne semble pas avoir appartenu à un simple paysan (plutôt à un officier ou à une personne de qualité suivant les armées vendéennes). L'ensemble cœur et croix est découpé dans du drap rouge et fixé sur un fond de tissu vert foncé (support de l'insigne ou tissu de l'habit même). La partie cœur de cet insigne est cousue au point de broderie (point de tige) sur son pourtour, en fils de couleur claire, ce qui contribue à en accuser le contour. Cette broderie dessine également 3 rayons partant de chaque côté du pied de la croix, figurant ainsi les flammes représentées sur les anciens sacré-cœurs.

L'insigne mesure 2,6 cm pour la largeur et 3,5 cm pour la hauteur.



Planche 74

j - sacré-cœur brodé

Ce sacré-cœur fait partie de la Collection Dugast-Matifeux, rassemblée à Nantes. Il figure dans un ouvrage du P. Dehergne, "*Les Vendéens de 1793*", publié en 1939, ainsi que dans un article de la Société des Collectionneurs de Figurines Historiques (1961/4), qui en donne la description suivante: *"Morceau d'étoffe de laine, brodé en rouge, un cœur saignant et embrasé surmonté d'une croix, et la légende:"COR JESU MISERERE NOBIS"*.

Détails non précisés, le support devait vraisemblablement être de couleur blanche et les inscriptions apparemment écrites à l'encre noire.

Dimensions : hauteur, 7,5 cm et largeur 6,3 cm.

k - sacré-cœur d'officier du marais

Ce sacré-cœur appartenait à Jacques Guerry de Beauregard. Il est du même modèle, mis à part le nombre de "dents" du cadre extérieur, que celui porté par Charette, ce qui laisserait à penser qu'il y aurait eu un insigne uniforme pour les officiers attachés à ce général.

Ce sacré-cœur se présente sous la forme d'un rectangle de tissu blanc jauni, fixé sur un support de drap noir dentelé en forme de bras de croix de Malte. Le cœur et la croix sont brodés en fils de plusieurs couleurs afin de constituer une sorte de relief.

L'insigne se présente de la manière suivante : cadre extérieur en drap noir, de 6,3 cm de hauteur pour 6 cm de largeur. Chaque côté de ce cadre comporte 5 "dents" ou bras de croix de Malte. Le support blanc est cousu avec du cordonnet beige foncé, et au point de chausson, sur le fond d'encadrement (il est en tissu à trame serrée et apparente). Les dimensions de ce support sont : 4,4 cm pour la hauteur et 3,6 cm pour la largeur. L'emblème cordiforme brodé est décalé vers le haut et mesure : 2,1 cm de hauteur et 1,4 cm pour le seul cœur. Les couleurs sont les suivantes : cœur brodé en partie de fils de couleurs lie de vin, orangés et beiges. La croix est en fil orangé.

L'insigne comporte, à sa partie supérieure, une boucle en galon de soie large de 1,2 cm et de couleur marron (tirant sur l'olivâtre) et qui servait à le suspendre à la manière d'un scapulaire.

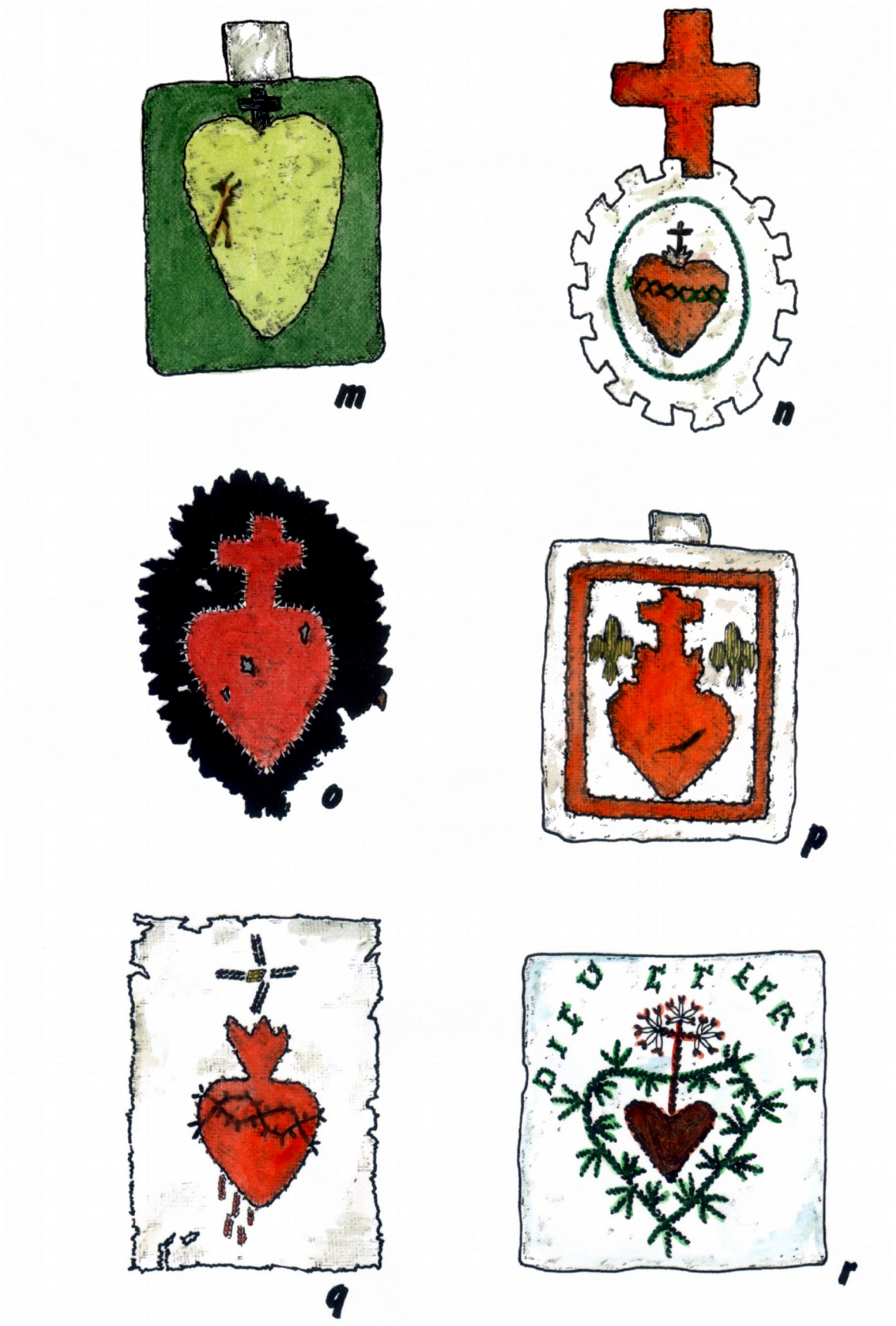


Planche 75

l - insigne cordiforme

Ce riche sacré-cœur illustre un ouvrage de J. Bruneau et J. Pageot : *"La Vendée Militaire-1793-1796"*. Dessiné par l'auteur d'après un habit vendéen représenté par A. T. E. Goichon, cet insigne stylisé est accompagné des indications suivantes : *"sacré-cœur Vendéen - rubans et paillettes brodées sur étoffe"*.

Le cœur principal servant de fond à l'insigne est de couleur rouge. La partie supérieure est occupée par le monogramme du Christ I.H.S. , le H étant surmonté de la croix latine. Ce monogramme est exécuté avec du ruban bleu et des paillettes jaunes (vraisemblablement dorées). A la pointe du cœur de tissu est un autre petit cœur enflammé, jaune, avec entourage intérieur de paillettes.

Dans leur ouvrage, J. Bruneau et J. Pageot font porter cet insigne à un personnage qu'ils désignent comme un combattant du Loroux, armée de Lyrot.

Les dimensions approximatives seraient les suivantes : 6 à 6,5 cm pour la largeur et 6,5 à 7 cm pour la hauteur.

m - scapulaire du père Guignard, secrétaire de Lescure et de la Rochejaquelein

Ce sacré-cœur figure sur un panneau regroupant 16 reproductions d'authentiques insignes vendéens. Ces reproductions ont été réalisées , vers 1914-1915, à la demande d'un religieux vendéen, le père Henri Perray, qui les aurait léguées à sa mort au Monastère de la Visitation de Paray -le-Monial, où ils sont actuellement exposés. La comparaison de certains d'entre eux avec les originaux encore connus permet d'accorder confiance à ces reproductions.

C'est un sacré-cœur assez surprenant par sa couleur et la disproportion existant entre le cœur et la croix de l'emblème. Le support est en drap vert olive avec ruban de fixation de couleur blanche. Le cœur est en tissu de drap vert jaunâtre clair. Petite croix et blessure saignante réalisées en fils de couleur marron.

Dimensions : 5,5 cm pour la largeur et 6,5 cm pour la hauteur.

Il est possible que ces couleurs inhabituelles aient été choisies par son propriétaire pour distinguer son état de religieux attaché à l'Armée Catholique et Royale du Haut-Poitou.

n - sacré-cœur du comte de Rochebrune

Comme le précèdent, ce sacré-cœur fait partie des reproductions déposées à Paray-le-Monial.

Support de drap blanc, ovale et crénelé sur la périphérie. Cœur découpé dans du drap rouge et cousu sur le support à gros points de fil blanc. Croix, flammes et gouttes de sang réalisées à l'aide de fils de couleur rose foncé. La couronne entourant le cœur est faite en broderies de fil vert pâle. L'emblème cordiforme est entouré d'une broderie de fil vert jaunâtre clair dessinant un ovale parallèle à l'extérieur du support. Une grande croix extérieure en drap rouge fixée à la partie supérieure du fond crénelé devait probablement servir d'attache à la manière des scapulaires.

Dimensions approximatives : cadre ovale crénelé 6,2 cm de hauteur pour 5 cm de largeur ; croix extérieure 3,3 cm, soit une hauteur totale de 9,5 cm.

o - sacré-cœur du Haut-Bocage

Ce sacré-cœur diffère de la forme classique par la présentation et la couleur de son support. Il se rapproche du modèle décrit en **(h)** ci-avant. Cet insigne peut être attribué à un officier ou capitaine de paroisse. L'ensemble cœur-croix est découpé dans du drap rouge très foncé et cousu, à grossiers points de fil de lin blanc, sur un support de drap noir de forme ovale dentelé sur la périphérie. Il provient de Saint-Michel-Mont-Mercure près des Haubiers (85).

Les dimensions hors tout de ce sacré-cœur sont : hauteur 9 cm, largeur 6,8 cm. Il appartient à une collection privée.

p - sacré-cœur de Jean le Hommède, capitaine de paroisse

Cet insigne fait également partie des reproductions exposées à Paray-le-Monial.

Fond de velours blanc. Cœur enflammé avec croix découpés dans du drap rouge cousus au fil blanc sur le support. Deux fleurs de lys en broderies de fil jaune sont disposées de part et d'autre de la croix et des flammes. Blessure en broderie de fil noir sur le côté droit (inverse des représentations habituelles). Un cadre découpé dans du drap rouge et cousu au fil blanc entoure le motif central.

Dimensions : environ 5,5 cm de largeur et 6,5 cm de hauteur.

q - sacré-cœur porté dans le Haut-Bocage

Ce sacré-cœur assez rustique fait appel à une certaine recherche dans la représentation de tous les éléments religieux de l'emblème. Il fait partie des collections du Musée des Guerres de Vendée de Cholet (49).

Cœur enflammé découpé dans du drap de couleur rouge et cousu sur fond de tissu blanc écru. Le cœur est entouré d'une couronne d'épines en laine noire. Les gouttes de sang brodées à la partie inférieure du cœur sont en laine de couleur rouge. Une croix surmonte les flammes du cœur : branches en laine noire avec point de broderie de laine jaune à la rencontre des deux branches.

Les dimensions de cet insigne sont les suivantes:environ 9,5 cm pour la hauteur et 6,5 cm pour la largeur.

r - sacré-coeur ayant appartenu à Joseph de Guerry de la Fortinière

Joseph de Guerry de La Fortinière commandait, sous Charette, la division du "Marais de Monts". Ce sacré-cœur est brodé sur fond de tissu blanc. Les broderies et inscriptions sont les suivantes : cœur et croix de couleur rouge. Les rayons partant des branches de la croix sont en fil blanc, avec extrémités en forme de V et brodées en rouge. La couronne d'épines entourant le cœur et en dessinant la forme, est en broderies de couleur verte. L'inscription *"DIEU ET LE ROI"*, également de couleur verte, se développe sur la partie supérieure de l'insigne en demi-cercle.

Ce sacré-cœur est pratiquement carré: 5,7 cm de largeur pour 5,8 cm de hauteur.

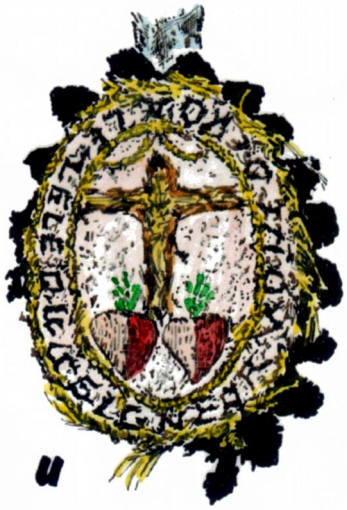
Un document écrit par la veuve de cet officier (née Osmane de Guerry de Beauregard) indique à propos de cet insigne : *"Croix en forme de sacré-cœur des officiers de M. De Guerry"*. Cette annotation laisserait donc à penser que dans cette région du marais, les officiers d'une même division vendéenne portaient un sacré-cœur distinctif uniforme, identique à celui de leur chef. Cette particularité se retrouve également dans le marais pour le sacré-cœur **(k)** décrit ci-dessus. Il appartient à une collection particulière.



s



t



u



v



w

Planche 76

s - sacré-cœur conservé à Angers

Ce sacré-cœur est déposé aux Archives Départementales du Maine-et-Loire à ANGERS (Série L). C'est dans cette ville qu'étaient détenus et jugés les prisonniers vendéens du Haut-Poitou (ceux du Bas-Poitou étant dirigés sur Nantes). On peut logiquement considérer que ce sacré-cœur appartenait à un combattant de l'Armée Catholique et Royale d'Anjou et du Haut-Poitou. Compte tenu de la richesse d'exécution, ce scapulaire devait être la propriété d'un officier. Le sacré-cœur est exécuté sur un fond de drap blanc ouvragé et finement dentelé sur son pourtour. Un peu en retrait de cette bordure, une broderie de fils orangée sert de cadre à l'insigne. Au centre, petit cœur de tissu rouge avec couronne de fils jaunes et croix brodée de couleur marron. Deux larges rameaux feuillus entourent le cœur. Trois points de broderie de fil orange : un dans la pointe supérieure, les deux autres dans les angles inférieurs, terminent la décoration.

La hauteur totale de ce scapulaire est de 9 cm et la plus grande largeur de 6,5 cm.

t- sacré-cœur du Haut-Poitou

Ce sacré-cœur est également déposé aux Archives Départementales d'Angers. Il est accompagné d'une annotation qui permet de dater cet insigne. Le sacré-cœur est composé d'un fond de tissu irrégulièrement découpé, de couleur bleue. Au centre, petit cœur rouge surmonté d'une croix de fil blanc. Autour, épousant les contours du cœur, une couronne d'épines exécutée au point à l'aide de fil jaune.

Cet insigne a les dimensions suivantes: 5 cm pour la hauteur et 4 cm pour la largeur.

u - sacré-cœur de Stofflet

Ce sacré-cœur est celui que portait le général vendéen lors de sa capture par les soldats républicains. Cet insigne est actuellement exposé dans le Musée Départemental de la Loire Atlantique à Nantes (Collection Parenteau).

Le sacré-cœur est en soie blanche, légèrement rosée. Il est de forme ovale et cousu sur un fond de drap noir à dentelure arrondie. Un petit galon de soie blanche servait à le suspendre à l'habit. La décoration, en broderies de diverses couleurs est la suivante :

Au centre, Christ en fil jaune rosé sur croix de couleur brune, la couronne du Christ est de couleur verte. Au pied de cette croix, 2 cœurs enflammés par moitié rose et rouge passé (le rouge à droite en regardant l'insigne). Une

branche verte est brodée de chaque côté et à l'extérieur des cœurs. Certains points de broderie de ces branches ont disparu et il n'en subsiste que les emplacements des trous d'aiguille. Une devise est inscrite en noir dans un cadre délimité à la périphérie de l'insigne par une broderie de fil jaune. 0n peut y lire : *"LE ZELE DU SEIGNEUR VOUS DEVORE"*.

Dimensions: hauteur 6 cm, largeur 4,5 cm.

v - sacré-cœur d'officier de l'Armée Catholique et Royale

Ce sacré-cœur a appartenu à François Rocquet des Vannes et provient de la région de Maulévrier (Haut-Poitou, entre Cholet et Châtillon-sur-Sèvre).

Il est de dimensions assez réduites : 3,8 cm de largeur pour 4,5 cm de hauteur. Il devait probablement, à l'origine, être cousu sur un support de tissu, dentelé ou non qui devait contribuer à mettre en valeur cette partie d'insigne. Le tissu de ce sacré-cœur est en grosse soie côtelée, actuellement de couleur beige-marron (autrefois "puce" d'après les descendants de F. Rocquet des Vannes qui assurent la conservation de ce sacré-cœur).

L'ornementation est composée de divers motifs exécutés en broderies de fils d'argent. On distingue le monogramme I.H.S [1]. disposé au centre. Un cœur flamboyant est disposé sous ce monogramme. Au-dessus, faisant pendant au cœur, une croix avec trois branches terminées par trois pointes. Chaque angle est garni par une fleur de lys placée en diagonale.

Le pourtour de ce sacré-cœur est arrêté au point de chausson (ce type de couture est fréquent sur les insignes montés sur support d'une autre nature ou couleur). Une tache de sang délavée marque la partie supérieure droite de cet insigne.

w - sacré-cœur à attributs religieux, civils et militaires

Ce sacré-cœur, très curieux et surchargé, est tiré d'une illustration du "*Dictionnaire de l'Histoire de France*" édité par la Librairie Académique Perrin (Paris), dans sa partie consacrée aux guerres de Vendée. Il est mentionné comme "insigne des combattants" avec la description suivante :

"Placé en son milieu, un cœur ardent entouré de symboles de la vie quotidienne (outils, instruments de travail, animaux de ferme), le tout complété par 3 fleurs de lys de France, et les mots "VIVE JESUS ET MARIE - VIVE LE ROI ET SA LOI" (cette légende est la réplique royaliste à la devise révolutionnaire "REPUBLIQUE FRANCAISE - DISCIPLINE ET OBEISSANCE AUX LOIS" ;on la retrouve sur d'autres ornements ou insignes de rébellion

1 Le monogramme du Christ I.H.S. signifiait : Jesus Hominum Salvator (Jésus sauveur des hommes)

du début de l'insurrection Vendéenne). Il est très vraisemblable que le fond de ce sacré-cœur devait être en tissu blanc et les broderies en fil de couleur rouge. 3 des 4 galons qui servaient probablement à le porter sont encore visibles sur le dessin.

L'origine, les dimensions et les couleurs exactes de ce sacré-cœur ne sont pas précisées.

4.2.2. Les cocardes

La cocarde était à l'origine un insigne exclusivement militaire attribué aux régiments d'infanterie après la paix de Ryswick en 1697; elle était alors en forme de nœud papillon et de couleur noire. Cet objet tirait son nom des plumes de coq jusque là portées au chapeau et qu'elle avait pour but de remplacer. Les divers règlements attribuèrent successivement les couleurs noires et blanches aux régiments royaux avec, parfois, le mélange des deux couleurs. Le blanc couleur de la royauté prédomine à la veille de la révolution. Devenue tricolore le 17 juillet 1789, elle fut imposée par une proclamation du roi Louis XVI, le 28 mai 1790. Cet insigne n'était plus réservé aux seuls militaires et son port devint obligatoire pour tous les individus. L'article 16 du décret du 5 juillet 1792 prescrit *"à tout homme résidant ou voyageant en France, de porter la cocarde nationale. Toute autre cocarde est considérée comme insigne de rébellion, et tout individu qui s'est revêtu à dessein d'un signe de rébellion sera puni de mort ..."*[1]. La cocarde en forme de papillon fut interdite et l'usage de la cocarde militaire (de forme circulaire) tricolore fut imposé.

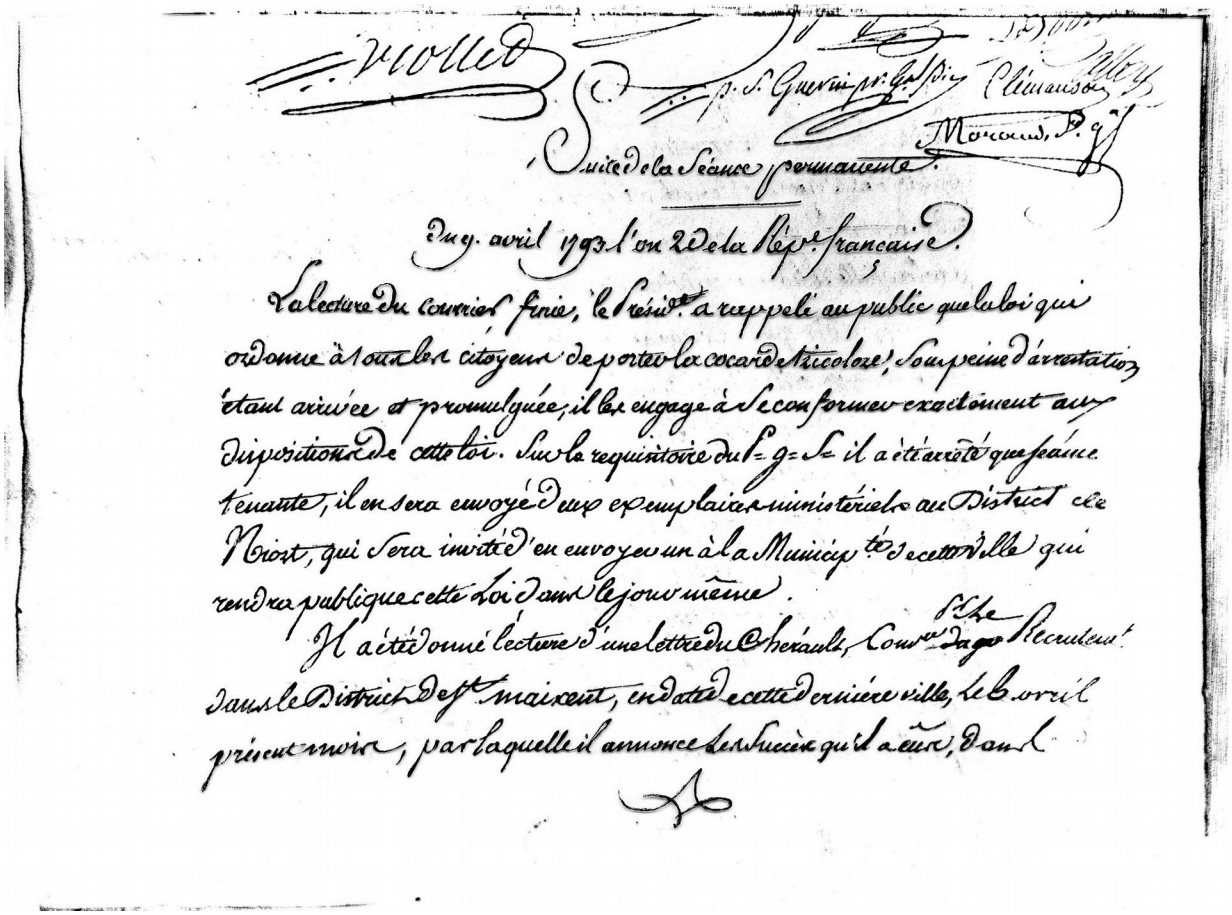
Il n'est donc pas surprenant, à la lecture des premiers compte-rendus de l'insurrection vendéenne, de remarquer l'insistance avec laquelle les commentateurs faisaient état de la cocarde blanche arborée par les premières bandes contre-révolutionnaires, des brigands portant tous la cocarde blanche. Cette couleur signifiait donc le défi au gouvernement et le rattachement à la cause royale. Elle sera de toutes les guerres de la Vendée.

Déjà, une émeute avait éclaté près de Bressuire en août 1792 et les révoltés Haut-Poitevins avaient arboré des cocardes et rubans blancs. Ce premier mouvement contre-révolutionnaire, vite réprimé, s'était soldé par des morts et l'arrestation de quelques participants dont certains furent condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Niort. Cette répression avait marqué les esprits dans cette région et explique le léger retard apporté à se joindre à la rébellion de mars 1793.

L'insurrection de mars 1793, très brutale, vit toute une floraison de cocardes confectionnées à la hâte, le plus souvent avec du papier de couleur blanche. Les papiers publics des officiers ministériels, parfois même des assignats républicains, servirent de matériau pour la confection des insignes contre-révolutionnaires.

---

1 *Les drapeaux français, étude historique*, par le comte L. de Bouillé, Paris 1875. Librairie militaire J. Dumaine. Paris



Extrait du registre des délibérations du Directoire du Département des Deux-Sèvres concernant l'ob1igation de porter la cocarde tricolore. Archives Départementales -Registre L. 8.

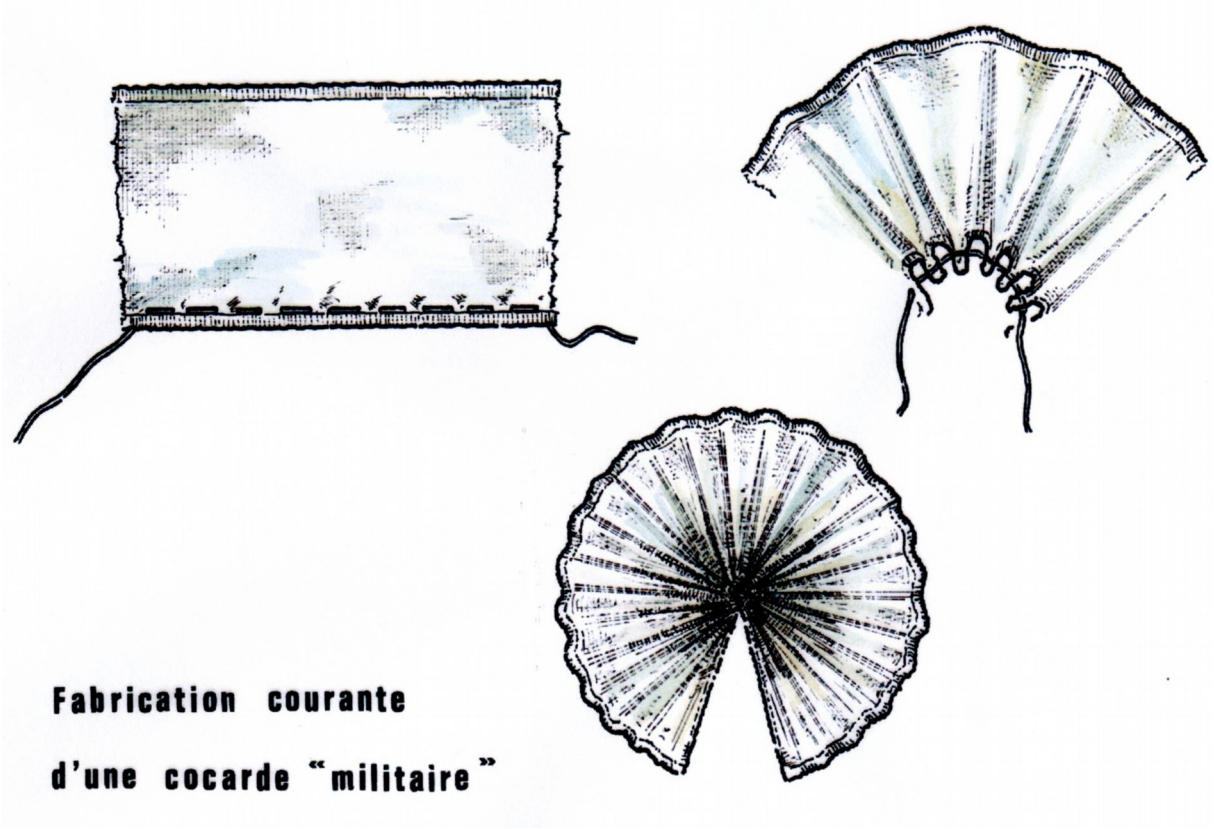
Mais tous les Vendéens ne portaient pas la cocarde au chapeau, le sacré-cœur suffisait à certains pour se faire reconnaître comme soldats royalistes. Il faut également noter que toutes les cocardes contre-révolutionnaires ne furent pas blanches puisqu'on en signale fréquemment de couleur verte ou noire, et cela dès le début de l'insurrection. L'abbé Deniau écrit : *"on fabriqua de toutes parts des cocardes blanches avec des rubans, des étoffes, et même du simple papier. Chaque soldat voulut en décorer sa boutonnière ou son chapeau. ... Six-Sous, canonnier de l'Armée Catholique, attache ... à son chapeau une cocarde blanche dont les longs rubans flottent sur ses épaules ...."*.

Le même auteur nous indique par la suite *"... qu'ils prirent (les vendéens) l'usage de décorer leurs chapeaux de cocardes et d'emblèmes royalistes (que beaucoup cependant négligèrent), ils affectèrent d'en porter de dimensions exagérées, et de se couvrir de longs rubans flottants ..."* [1] . Madame de la Rochejaquelein aborde également ce sujet en nous faisant

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome I, pages 596 et 658.

savoir que *"... les vendéens n'avaient aucune cocarde militaire. Beaucoup mettaient à leurs chapeaux des morceaux d'étoffe blanche ou verte, d'autres du papier, des feuilles, et plusieurs rien du tout ...".*

Le terme cocarde comprenait les insignes de toutes natures et formes fixés sur le chapeau. La célèbre marquise le précise bien quand elle écrit que les vendéens n'avaient pas de cocarde militaire c'est à dire de cocarde circulaire. Celle-ci était confectionnée à partir d'un ruban plissé sur un des bords et cousu en un point qui formait le centre de l'insigne (voir dessin ci-après).



Ces morceaux d'étoffe blanche, grossièrement découpés, affectaient parfois la forme d'un cœur, adoptant ainsi la symbolique religieuse du combattant vendéen. Certaines autres cocardes étaient en fait des nœuds de rubans (simples ou multiples), ainsi que les décrit l'abbé Deniau, mais il semble que ce type d'insigne ait davantage été porté par les officiers et à coup sûr par les généraux et commandants en chef. L'iconographie les représente tous avec le nœud blanc au chapeau.

Ce ruban blanc entrant dans la fabrication des cocardes fut également porté tel quel, non noué et flottant. L'abbé Brunellière [1] écrit : *"... d'autres adoptèrent encore des rubans blancs à leur coiffure avec dessus une devise ..."*.

1 *La Vendée Nantaise, la grande croisade*, par l'abbé G. Brunellière, Imprimerie Lusseaud, page 160

Cette précision est confirmée par un extrait du jugement du tribunal de Niort condamnant à mort, le 27 pluviôse An II (15 février 1794), le dénommé Jean-Clément Cendres *"... ayant suivi les rebelles à Bressuire et s'y étant montré armé d'un fusil et avec un ruban blanc à son chapeau sur lequel étaient écrits ces mots LE ROI OU LA MORT ..."* [1]. Cette devise était en fait la réplique de *"LA REPUBLIQUE OU LA MORT"* des républicains. Ce galon avec inscription devait vraisemblablement être cousu autour de la calotte du chapeau vendéen afin d'en laisser voir la devise.

Les cocardes avaient tout naturellement leur place sur le devant du ruban du large chapeau poitevin. Amédée de Béjarry [2] indique, à propos de ces coiffures vendéennes que *"... leur forme gênant le fusil, on releva contre le fond un des côtés de ces vastes bords. La cocarde trouva sa place sur ce retroussis ..."*. Cette disposition, pour les raisons invoquées ci-dessus, semble avoir été la plus utilisée, pour le moins dans les combats. Cette cocarde blanche, non militaire et de forme souvent indéterminée (quand elle n'est pas décrite comme un nœud de ruban) pouvait parfois être accompagnée de petites croix, médailles ou divers autres objets. L'abbé Martineau, dans une lettre datée du 13 avril 1793 relate qu'à Chemillé, "... le 13 mars 1793, sur les 5 heures du soir, une colonne de gens armés ... ayant tous des cocardes blanches décorées de petites médailles carrées en étoffe sur lesquelles sont brodées différentes figures, telles que des croix, de petits cœurs percés de piques et autres signes de cette espèce, se répandent dans la ville ..." [3]. Cette observation faite par un contemporain, de surcroît ecclésiastique, est assez curieuse, Ces petites médailles carrées en étoffe et le type de leur décoration laisseraient à penser que ce sont la des petits scapulaires ; mais l'une n'empêcherait pas l'autre et les rebelles auraient bien pu, en ce faisant, vouloir marquer leur ralliement à la religion et à la royauté, tous deux proscrites par la République.

Les cocardes de chapeau portées par les paysans rebelles étaient, si l'on en croit les auteurs (dont beaucoup étaient contemporains des évènements), des plus simples et des plus sommaires puisque parfois confectionnées avec du papier. Il faut en toute logique admettre que ce matériau dut être utilisé faute de tissu disponible en grande quantité alors que les bandes s'organisaient pour exploiter les succès des premiers jours de l'insurrection. Plus tard les paysans furent dotés ou se fabriquèrent eux-mêmes des cocardes en tissu ou rubans, plus durables et de meilleur aspect que les premiers insignes de fortune. Madame de Bonchamp, épouse du général vendéen, écrivait en mars 1793 : *"... Je distribuai à tous mes paysans ... des cocardes blanches et un drapeau avec des fleurs de lys ... Je les*

1 *La justice révolutionnaire à Niort*, par Antonin Proust (1869)
2 *Souvenirs Vendéens*, par A. de Béjarry (1884), page 15
3 *Blancs et Bleus d'Anjou*, par Claude Petitfrère (Archives départementales d'Angers - 1L. 1018), page 310

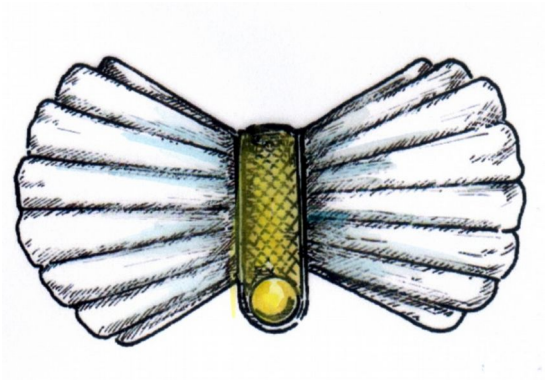
fis avec mon linge et mes robes, n'ayant point d'étoffes ... Je n'ai jamais cousu et brodé avec tant d'ardeur et de plaisir ..." [1]. A l'évidence, M[me] de Bonchamp réserva les broderies pour le drapeau et les cocardes de son mari et de ses officiers. Quoiqu'il en soit, les cocardes de soldats n'ont pas laissé de traces. Il est vrai qu'un morceau de tissu blanc, sans forme définie, ne dispose qu'exceptionnellement à une conservation durable.

Les cocardes d'officiers sont d'autant mieux connues que certains exemplaires peuvent être observés dans les musées régionaux. Quelques expositions , faisant appel aux collections privées , permettent également d'élargir les connaissances sur ce sujet. Les lithographies d'époque et les portraits sont également très utiles et ajoutent encore à notre connaissance. Tous ces renseignements font apparaître que les officiers généraux ou commandants en chef portaient le nœud de ruban blanc accompagné ou non d'un panache de plumes d'autruche, également blanc. Les officiers subalternes portent fréquemment la cocarde du type militaire. Lofficial assistant à l'arrivée de Charette pour la signature du pacte de La Jaunaye, le 12 février 1795, note que *"... tous ses officiers ... avaient des cocardes noires et blanches ... "* [2]. Ce type de cocarde bicolore, le noir étant disposé au milieu, paraît sur le portrait à l'aquarelle de d'Elbée peint par un officier républicain peu avant l'exécution du général vendéen à Noirmoutier. Une cocarde bicolore, exposée dans le Musée de Cholet, présente une disposition des couleurs inverse ; cela semble être un type de réalisation peu fréquent.

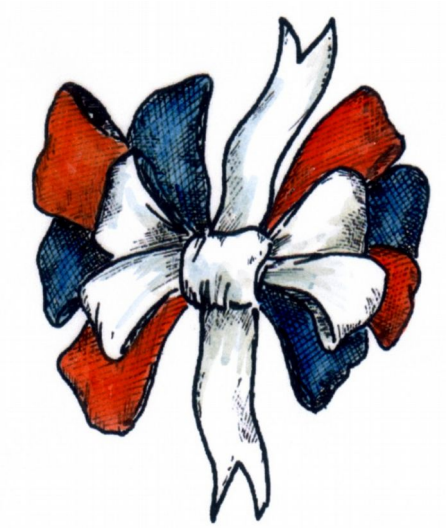
Les cocardes d'officiers sont réalisées avec les tissus nobles de l'époque. On en voit en soie, dentelle, basin, etc. Elles présentent pratiquement toutes la forme des cocardes militaires. Certaines sont agrémentées de petites fleurs de lys en métal ou broderies ou bien de petites croix argentées. Les musées et expositions des guerres de Vendée nous permettent de constater une assez grande diversité de présentation dans les cocardes royalistes (qui ne sont pas les vestiges les plus nombreux offerts à la curiosité du public). Fabriquées par les châtelaines, ces insignes ne présentaient aucune uniformité et les variétés pouvaient, dans une certaine mesure, être infinies.

1 *Histoire de la guerre des Vendéens 1792-1800*, par Désiré Lacroux, page 14
2 *Histoire de la guerre de la Vendée* par l'abbé F. Deniau, Tome V, page 59

Les planches ci-après montrent quelques modèles de cocardes d'officiers royalistes.



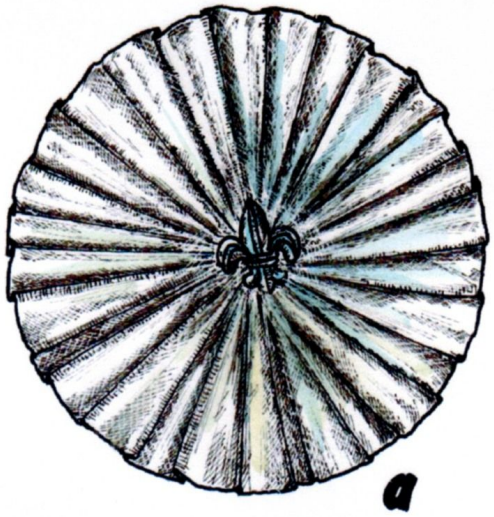
Ce modèle de cocarde militaire fut en usage de 1697 à 1790, époque où il fut remplacé par le type circulaire

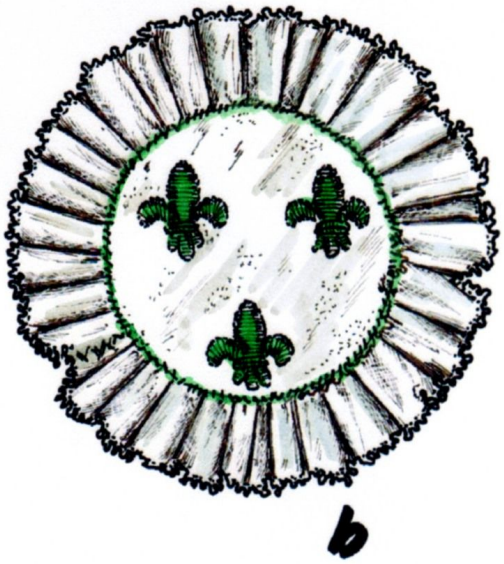


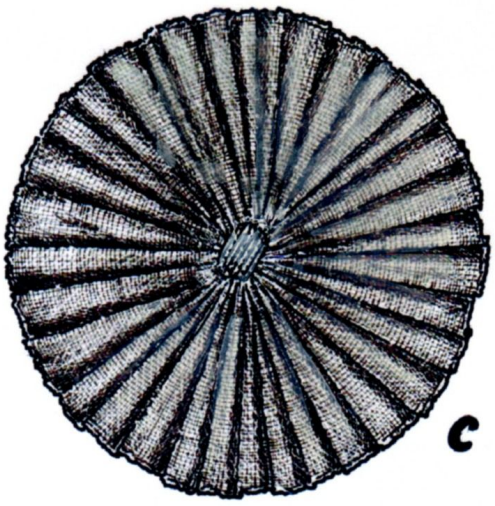
Nœud de rubans révolutionnaires aux trois couleurs nationales [1]

D'après L. de Bouillé, Les drapeaux Français, Étude historique, 1875

1 Le nœud de rubans porté au chapeau en place de la cocarde était d'usage courant à cette époque. On le retrouve donc tricolore pour les républicains et blanc pour les royalistes.







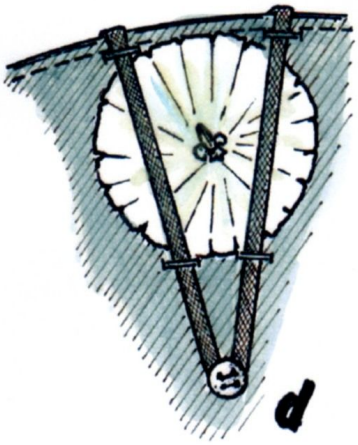


Planche 77

commentaire de la planche 77
les cocardes vendéennes

a - cocarde de chapeau poitevin

Bien que fixée sur un chapeau de feutre noir à larges bords porté par les paysans Poitevins, cette cocarde ne peut être attribuée à un simple soldat mais plutôt à un officier.

Elle est en soie blanche plissée, de forme militaire, et comporte en son centre une petite fleur de lys en argent. Le diamètre de cet insigne est d'environ 7 cm. Le mode de fixation de cette cocarde sur le bord relevé du chapeau est donné en **(d)** ci-après.

Musée de La Chabotterie (85), année 1985.

b - Cocarde d'officier

Cette cocarde est fixée sur un tricorne d'officier exposé au musée de La Chabotterie (85). Il fait partie d'un ensemble d'habillement représenté sur la planche 38.

Elle est confectionnée en deux parties : une centrale sur laquelle sont brodées 3 fleurs de lys en fil vert, et une partie plissée sur la périphérie. Ces deux parties sont en soie blanche. Les coutures, apparentes, pour l'assemblage de cet insigne sont en fils de couleur vert pâle.

Dimensions : diamètre extérieur 7 cm environ, diamètre de la partie centrale 4 cm environ.

c - cocarde vendéenne

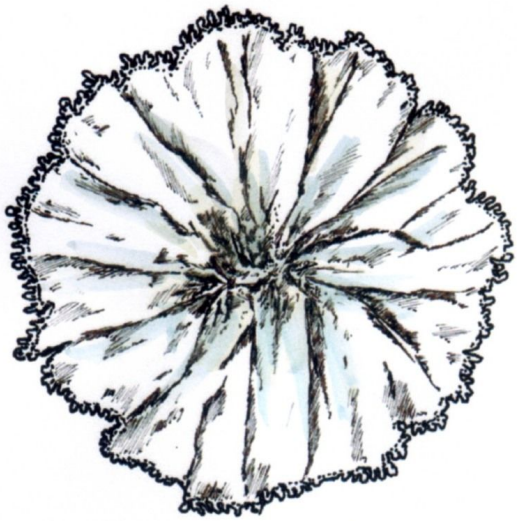
Cette cocarde est cousue sur un chapeau de feutre noir coiffant un mannequin de soldat vendéen. Elle appelle les mêmes remarques qu'en **(a)** ci-dessus. Cet insigne est confectionné à l'aide d'un large galon de couleur blanche et à tissage très apparent.

Diamètre 6,5 cm environ.

Musée de La Chabotterie (85), année 1985.



e



f



g

Planche 78

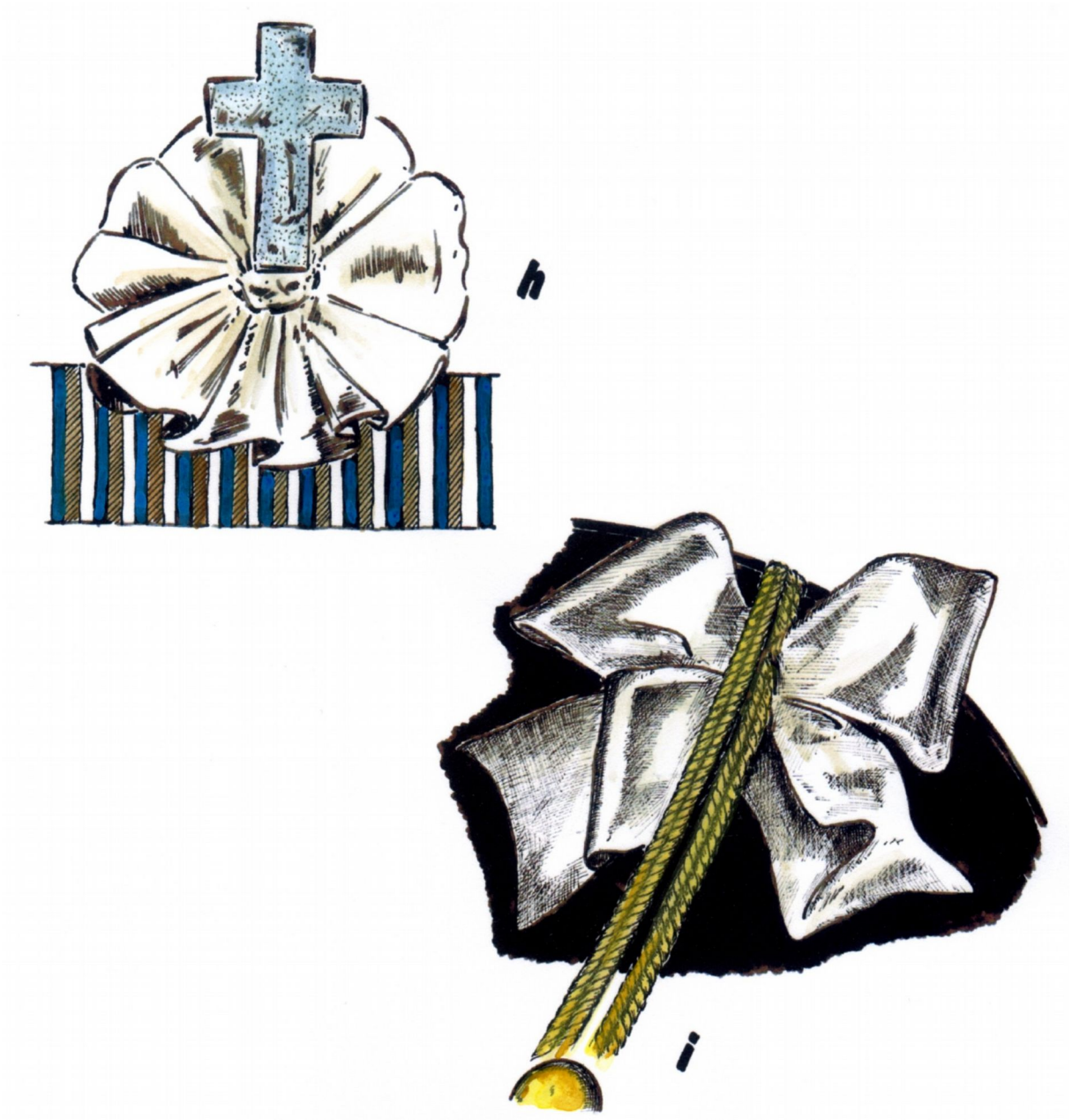


Planche 79

d- fixation de cocarde avec ganse

Le dessin montre la fixation de la cocarde **(a)** ci-dessus par une ganse disposée sur le rebord relevé du chapeau, à la manière militaire. Cette disposition diffère de la fixation par simple couture généralement adoptée par les paysans. Cette coiffure pourrait avoir appartenu à un capitaine de paroisse ou à un officier subalterne.

e - cocarde royaliste

Cocarde en fort galon tissé de deux couleurs. Elle est ouverte dans sa partie inférieure. Le plus grand cercle, de couleur noire a 8 cm environ de diamètre; le cercle central mesure 3 cm environ. Le plissé est retenu en son centre par une forte couture de fils blancs (c'est le même type de couture centrale que pour la cocarde **(c)** ci-avant).

Musée de Cholet (49), année 1984.

f - Cocarde portée par Jean Gabory, secrétaire de Cathelineau

Cette cocarde est en soie blanche plissée, vraisemblablement réalisée à partir d'un large ruban si l'on tient compte de la nature finement dentelée de la bordure extérieure. Son diamètre est d'environ 8 cm.

Musée de Cholet (49), année 1984.

g - Cocarde avec croix royaliste

Cet ensemble cocarde et croix royaliste appartient à la collection Jean Pageot. Un texte faisant partie d'un catalogue d'exposition indique que cette cocarde noire était portée par les Émigrés de l'armée de Charette en signe de deuil de Louis XVI, sur leur chapeau. La croix fleur de lysée était également portée par les Émigrés en Vendée ; elle porte la devise de PR/PA , pour PRO-DEO-REGE-PATRIA (Pour Dieu, le Roi et la Patrie).

h- Garniture de chapeau, d'après une illustration de l'ouvrage de J. Pageot et J. Bruneau : *La Vendée Militaire 1793-1796* (Planche V). Cocarde blanche avec croix argent. Galon de chapeau à bandes alternées de couleur bleu-brun et blanc.

i - cocarde de chapeau de Lescure, d'après le portrait peint par Robert Lefevre (musée de Cholet). Nœud de ruban blanc avec ganse de galon tressé or.

4.2.3. Les panaches et plumets

Les panaches des officiers étaient en plumes de couleur blanche. Les portraits, assez nombreux, leur donnent la forme de bouquets de plumes d'autruche. Ils étaient généralement disposés sur le côté gauche du chapeau, la base prise dans un nœud de ruban blanc. Le nombre de plumes composant ce panache était variable et vraisemblablement en rapport avec le grade ou les fonctions de l'officier.

Parmi les portraits des généraux en chef de la Vendée du Musée de Cholet, seuls d'Elbée et bien évidemment Charette sont représentés avec le panache de plumes d'autruche. Celui de Cathelineau également blanc est en plumes de coq. La nature particulière de cet insigne de grade reste en rapport avec le simple chapeau du peuple que porte ce général. Le panache est absent du chapeau des autres généraux vendéens.

Mais tous les chefs royalistes n'étaient pas aussi réservés que ceux du Haut-Poitou puisque, au combat du Mans en décembre 1793, Benaben, représentant de la République, *"... s'empara du chapeau "d'Autichamp, à six panaches blancs qu'il avait jeté dans la rue"* [1].

La Cathelinière, lui, porte à son chapeau un panache blanc et noir.

L'arrivée de Charette et de ses officiers au rendez-vous de La Jaunaye, le 12 février 1795, ne passe pas inaperçue ; la mise du général du Bas-Poitou est abondamment décrite par les observateurs républicains. Lofficial nous fait savoir que *"... tous ses officiers avaient de larges ceintures blanches et des panaches de même couleur ... Charette ... avait à son chapeau un plumet mêlé de plumes vertes, noires et blanches avec deux rangs de bourdaloue dorés ..."* [2]. A la lecture de cette description nous constatons qu'en plus du panache, Charette portait un plumet ; la remarque est importante car le distinguo pouvait réellement être fait par les représentants près des armées de la République qui étaient documentés sur les questions d'habillement et d'équipement militaires. Le plumet qui fut par la suite attribué à tous les grades et à toutes les armes sous le l[er] Empire était déjà en usage dans les armées royales puis républicaines (avec prédominance dans la cavalerie) aussi on ne peut être surpris de le retrouver dans les troupes vendéennes. Notons également que le plumet émergeant d'un panache était la marque des colonels généraux de la cavalerie et principalement des hussards.

L'abbé Deniau dans sa description de l'armée royaliste naissante indique que *"... les officiers ... n'avaient aucune marque distinctive pour faire remarquer leur grade. Quelques uns cependant avaient des plumets blancs ..."* [3]. Ce pouvait être là des anciens chapeaux militaires encore garnis de leurs

1 *Histoire de la guerre de la Vendée,* Abbé Deniau, Tome III, page 375
2 *Histoire de la guerre de la Vendée,* Abbé Deniau, Tome V, page 39
3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, Abbé Deniau, Tome I, page 706

plumets car beaucoup de chefs vendéens étaient d'anciens officiers et, à cette époque, l'armement et l'équipement restait leur propriété après cessation du service.

Un autre témoignage concret du port du plumet apparaît sur le portrait de d'Elbée réalisé d'après nature par un officier d'état-major républicain, peu avant l'exécution du général vendéen. Le chapeau de d'Elbée est agrémenté d'un plumet blanc à sommet noir dont le pied est masqué par une cocarde blanche à centre noir.

Ce type de plumet était également utilisé par Stofflet qui est remarqué, le 2 février 1795, alors qu'il participait à la Convention de Vihiers *"... avec un chapeau surmonté d'un grand plumet blanc tacheté de noir à son extrémité ..."* [1].

Afin de compléter ce sujet particulier des plumets portés par les vendéens, divers documents nous apprennent que quelques unités d'élite permanentes formées autour de certains généraux en chef portaient à leur chapeau des panaches pour les distinguer des autres soldats. A la fin de 1793, les généraux éprouvèrent le besoin d'organiser militairement leurs armées et d'imposer un uniforme. Il ne semble pas que cette résolution ait été effective en dehors de quelques rares unités attachées au service d'un général en chef. Une compagnie d'élite à cheval réunie autour de Charette se distinguait par des grands panaches en poils de boucs disposés sur leurs chapeaux ; *"l'ennemi les prenait pour des troupes étrangères, opinion qui frappait l'amour propre des chasseurs"* [2]. Une lithographie teintée de Bélliard, montrant le général en chef Stofflet laisse voir au second plan, quelques-uns de ses fameux chasseurs dont le chapeau est surmonté d'un groupe de plumes de coq, de couleur verte, et sortant d'une cocarde blanche. De même, le portrait de H. de la Rochejaquelein par Pierre Guérin (musée de Cholet), montre derrière le jeune chef, deux vendéens portant à leur chapeau la cocarde blanche de laquelle émergent plusieurs plumes de coq noires ou brun foncé (cf. planches 52 et 55).

Dans sa série de personnages vendéens, A.T.E. Goichon fait également figurer des combattants portant à leur chapeau, soit un bouquet de plumes de coq de couleur naturelle, soit une simple plume blanche.

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, Abbé Deniau, Tome V, page 27
2 *Vie du général Charette*, par Le Bouvier-Desmortier (1823), page 240

4.2.4. Les brassards de commandement

Les gravures et dessins, plus que les portraits peints, représentent certains combattants vendéens, principalement des officiers, portant au bras des brassards de formes diverses. Les sources iconographiques réservent ces insignes aux officiers nobles, reconnaissables à la coupe de leur habillement ainsi qu'aux capitaines de paroisses pour les distinguer des autres paysans dont ils portaient généralement le costume. Ces brassards, presque toujours représentés au bras gauche des personnages, étaient des marques de commandement.

Le besoin de discipliner et d'organiser militairement la masse des paysans vendéens s'était vite imposé aux généraux royalistes. Il leur était également apparu nécessaire de distinguer les chefs de la troupe par une distinctive, calquée sur le modèle militaire, mettant en valeur les divers grades et fonctions qu'ils occupaient dans l'Armée Catholique et Royale. Ces insignes de grade semblent avoir été en usage dès le début de l'insurrection armée, après que le regroupement des divers groupes rebelles se fut opéré sous le commandement des chefs locaux. L'Armée du Centre et surtout la Grande Armée Catholique et Royale d'Anjou et du Haut-Poitou s'étant donné un Conseil Militaire et des commandants en chef pour les différentes armes semblent avoir adopté, les premières, des insignes de grades distinctifs (cf chapitre suivant sur les écharpes des officiers).

Il faut néanmoins attendre le milieu de l'Année 1794 pour avoir une preuve concrète d'une réglementation sur les brassards et en connaître les détails d'attribution. En effet,le 28 juin de cette année, un exemplaire du règlement du Conseil Militaire de l'Armée Catholique et Royale [1] fut trouvé au domicile du chef de division Richard à Cerizay (nord des Deux-Sèvres). Ce document qui devait prendre appui sur des usages précédemment établis dans l'Armée Vendéenne de 1793, traite à la fois du costume, de l'organisation et du service des officiers, soldats et employés de l'armée royaliste ; les principaux articles intéressant le costume, les insignes de grade et l'organisation générale sont donnés au chapitre des "Uniformes militaires vendéens" ci-après.

Il est curieux de constater que nombre de gravures montrent des officiers panachant l'écharpe et le brassard, ce qui représentait un abus des distinctives non conforme au dit règlement.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les brassards, il ressort que cet insigne fut en premier lieu réservé aux commandants en second ou

1 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne (1824), page 77 et suivantes

lieutenants divisionnaires, qui ne bénéficiaient pas de l'écharpe. Le brassard, appelé curieusement ceinture dans le règlement du 28 juin 1794, était porté au bras gauche avec des variantes propres à chaque fonction (la multiplicité des variantes à créer amenant, en certains cas, à faire porter ce brassard au bras droit, voire même aux deux bras). Le tableau ci-après permet de regrouper d'une manière synoptique les diverses sortes de brassards et leurs attributions aux grades et fonctions créées.

Grade ou fonction dans l'armée vendéenne	**Bras affecté au port du brassard**	**Forme et couleur du brassard**
Commandant en second Lieutenant divisionnaire	bras gauche bras gauche	brassard blanc accompagné d'un nœud blanc
Major de division	aux 2 bras	brassard blanc attaché d'un ruban noir
Aide camp	bras gauche	brassard blanc attaché d'un ruban rouge
Aide-major Secrétaire Aide-major	bras gauche bras droit	brassard blanc attaché d'un ruban noir
Adjudant de division Adjudant-major	bras gauche aux 2 bras	2 rubans blancs avec un flot
Commandant des postes aux bords de la Loire et des frontières	bras gauche ?	brassard blanc attaché d'un ruban vert
Inspecteur général des vivres et munitions	bras gauche	brassard blanc attaché d'un, ruban jaune

Grade ou fonction dans l'armée vendéenne	Bras affecté au port du brassard	Forme et couleur du brassard
Secrétaire	bras gauche	brassard violet attaché d'un ruban violet
Chirurgien de division	bras gauche	brassard noir attaché d'un ruban noir
Chirurgien-major	aux 2 bras	brassard noir attaché d'un ruban noir
Commissaire aux vivres Commissaire général Vaguemestre	bras gauche aux 2 bras bras gauche	un ruban blanc cousu autour du bras
Boucher Boulanger	bras gauche bras gauche	un ruban rouge cousu autour du bras
Courrier des paroisses	bras gauche	3 fleurs de lys en drap écarlate

Ces descriptions pourtant bien précises laissent planer quelques incertitudes quant à la conception exacte de ces insignes, notamment pour ce qui concerne le brassard "attaché d'un ruban" de couleur. Il est vraisemblable que ce ruban devait ceinturer le brassard afin de le maintenir en place et y établir une distinctive visible : cette supposition est confortée par la description des insignes de reconnaissance des commissaires, vaguemestres, bouchers et boulangers qui avaient le seul galon "cousu autour du bras gauche". La fixation des brassards pleins pouvait être réalisée de diverses façons : par couture directe sur la manche de l'habit ou par agrafage ou boutonnage des deux extrémités du brassard. Dans le cas du brassard attaché d'un ruban, ce dernier pouvait être noué ou fixé à l'aide d'un bouton ou d'une boucle, à l'intérieur du bras. Aucun modèle de ces deux types de brassards n'est à notre connaissance conservé, aussi toutes les hypothèses peuvent être envisagées quant à leur mode de fixation.

L'iconographie n'emboîte pas le pas à ce règlement (qui n'était

vraisemblablement pas étendu à l'ensemble de la Vendée Militaire). Les représentations y sont assez libres, surtout pour ce qui concerne les capitaines de paroisses, dont les fleurs de lys sont souvent cousues sur un brassard de couleur blanche. Cette disposition est assez vraisemblable et rejoint celle des sacré-cœurs, également de teinte rouge, qu'il avait été nécessaire de fixer sur un support blanc afin de les détacher du fond des tissus des habits vendéens dans la couleur desquels ils se fondaient.

Hors ces quelques représentations, les historiens (même contemporains des guerres de Vendée) sont étrangement muets sur ce chapitre et on ne peut que s'en tenir à l'iconographie du soldat vendéen établie à partir de bases et de témoignages reconnus.

Notons que ce brassard orné de fleurs de lys était également porté par les troupes émigrées dont ils formaient une distinctive de l'uniforme [1].

Quoiqu'il en soit, ces insignes de grade ou de fonction de l'Armée vendéenne demeurent si rares qu'ils ne font généralement pas partie des conservations des musées régionaux, ni d'expositions de documents ou effets d'habillement des collections privées.

Les dessins ci-après, issus de sources diverses, donnent une indication des quelques types de brassards relevés sur des gravures ou tableaux représentant les combattants vendéens.

1 L'usage des brassards avec nœuds se retrouvait aussi dans l'armée républicaine, notamment au bras gauche des aides de camp (de couleur rouge pour les aides de camp des généraux de division).

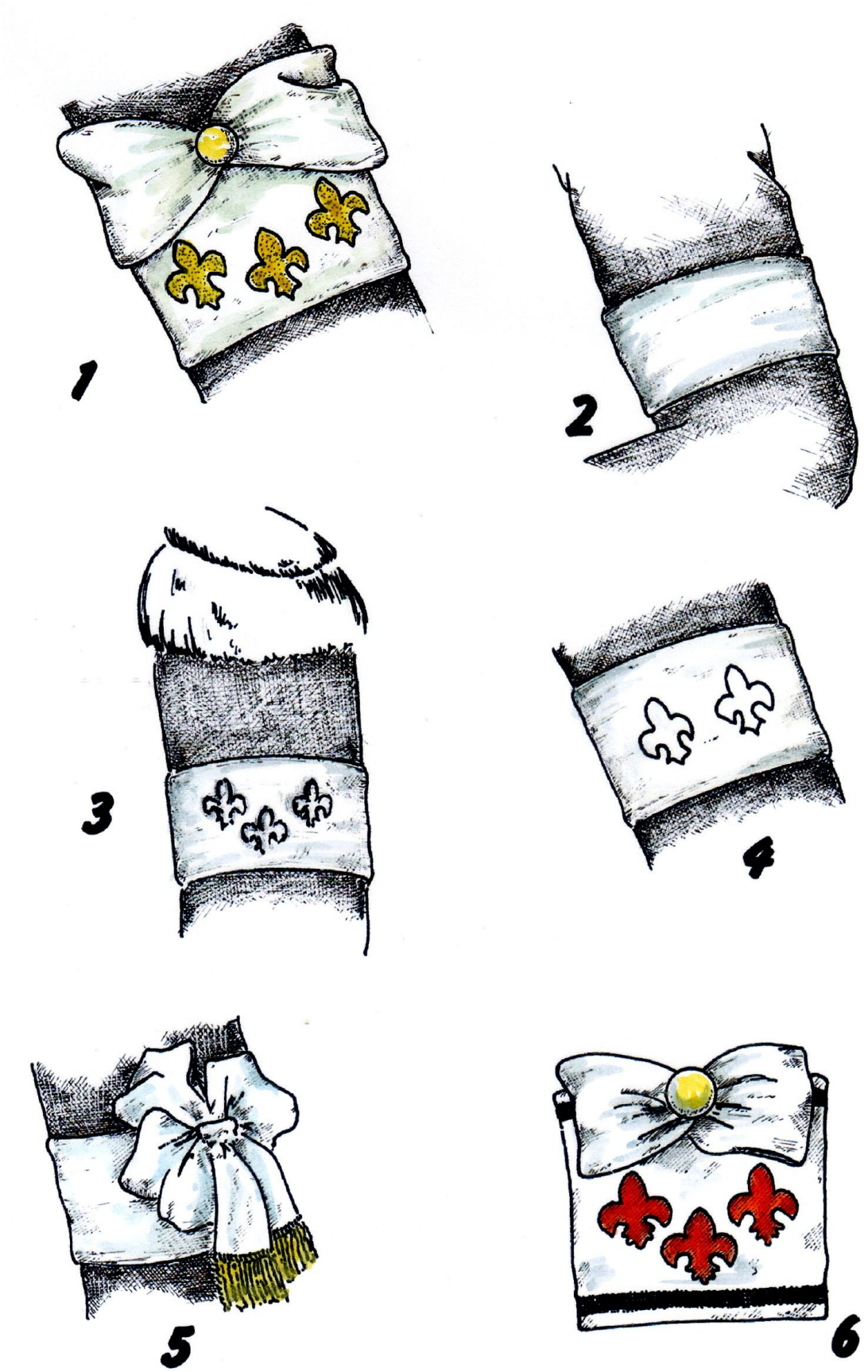


Planche 80

commentaire de la planche 80

Les brassards dans les armées vendéennes

1 - brassard de capitaine de paroisse, d'après un dessin de L. de Beaufort. Brassard blanc avec 3 fleurs de lys d'or. Nœud blanc avec gros bouton argenté. Insigne porté au bras gauche.

2 - capitaine de paroisse ? Lithographie en noir et blanc représentant la prise de Thouars, le 5 mai 1793 (d'après un document de la Bibliothèque Nationale).

Le brassard entièrement blanc uni est porté par un personnage en habits de paysan aisé. La Rochejaquelein est figuré sur la gravure avec le même type de brassard. insigne porté au bras gauche.

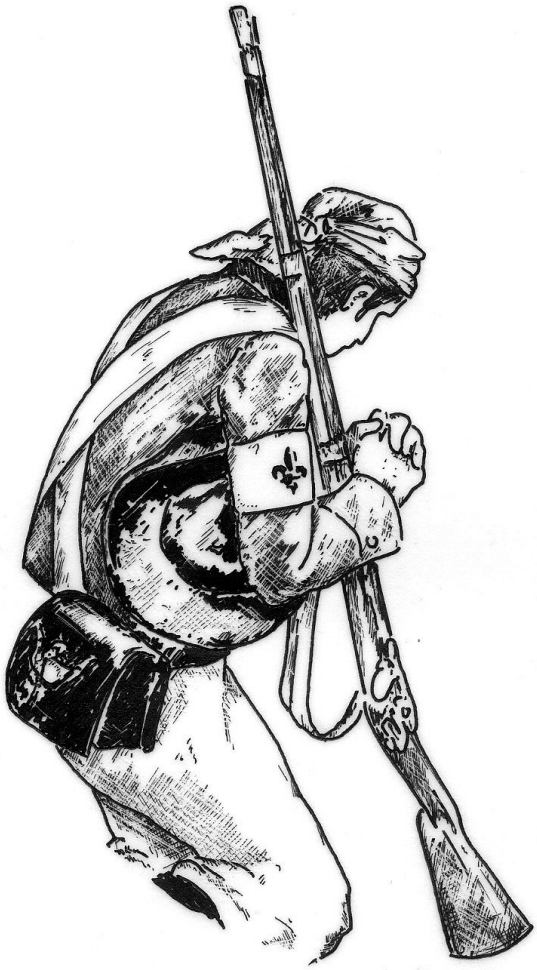
3 - brassard de Charette, d'après une gravure en noir et blanc montrant la capture de Charette (d'après Tony Johanot). Brassard porté au bras gauche.

4 - brassard d'officier. Gravure en noir et blanc de Philippoteaux *"Les chefs vendéens faisant leur soumission"*. Ce brassard est porté au bras droit.

5 - brassard d'officier, d'après un dessin de A.T.E. Goichon. Porté au bras gauche, ce brassard blanc est accompagné d'un nœud de même couleur avec retombées du ruban frangées d'or.

6 - brassard de capitaine de paroisse. D'après un dessin de l'ouvrage *"La Vendée Militaire 1795-1796"*, de J. Bruneau et J. Pageot.

Brassard formé d'un large galon blanc bordé de 2 bandes intérieures de couleur noire et surmonté d'un nœud également blanc. 3 fleurs de lys rouges sont cousues sur le corps du brassard.



7



8

Planche 81

commentaire de la planche 81
Les brassards dans les armées vendéennes

7 et 8 : illustrations tirées de l'ouvrage de l'abbé Deniau *Histoire de la Guerre de la Vendée* (seconde édition de l878) et reproduisant des vitraux de l'église du Pin-en-Mauges.

7- (Tome I, page 337) Une messe dite à La Besneraie du Pin-en-Mauges, par le curé Cantiteau (extrait). Brassard à 1 fleur de lys, porté au bras droit.

8 - (Tome III, page 73) Bonchamp pardonne aux prisonniers de Saint Florent (extrait). Les 2 officiers portent au bras gauche un brassard avec nœud sous lequel paraissent plusieurs fleurs de lys.

N.B. : le brassard **7** ci-dessus semble appartenir à un capitaine de paroisse.

4.2.5. Les écharpes des officiers

Les écharpes portées autour du corps étaient réservées aux officiers. Cet ornement était d'ailleurs un insigne de grade porté depuis très longtemps par les commandants supérieurs de toutes les armées européennes qui s'étaient attribué une couleur distinctive pour chaque nation. Le blanc était celle réservée au royaume de France. Devenue tricolore sous la révolution, elle avait été reprise de couleur blanche par les défenseurs de la cause royale. Cette écharpe était de dimensions variables, généralement en soie blanche, et parfois terminée par une bande de franges dorées. Les tableaux et gravures de l'époque semblent lui donner des proportions excessives car, malgré l'abondance des plis longitudinaux, l'écharpe recouvre une importante partie de la ceinture et du buste des personnages ; une série d'énormes nœuds ainsi que de très longs pans terminent cet ornement, lui donnant des caractéristiques trop importantes pour être réelles. En tout cas, elle ne pouvait être portée telle qu'elle dans les batailles sans constituer une gêne préjudiciable à toutes les actions de celui qui la portait. Ces mêmes tableaux nous montrent les écharpes parfois agrémentées de broderies, colorées ou non (sorte de damassage). Il semble, au vu des portraits que les généraux se réservaient pour la plupart l'usage de porter cet ornement sur le ceinturon porte-sabre, rendant ainsi cet insigne de grade plus apparent (devant parfois gêner quelque peu l'accès à la garde du sabre ou de l'épée).

Le rassemblement de généraux en chef, de commandants d'armes et d'officiers de toutes sortes, pendant la campagne d'outre-Loire, posa quelques problèmes puisque *"... les officiers n'étant pas connus de leurs nouveaux soldats du Maine et de Normandie, reconnurent la nécessité de se distinguer par quelques signes. Ils se mirent au bras gauche et autour du corps des écharpes blanches de différentes formes et de diverses grandeurs pour désigner leurs grades respectifs. L'écharpe des généraux était large et flottante, celle des commandants n'était qu'une simple ceinture, celle des officiers était attachée au bras* [1] *... Toutefois cette démarcation fut mal accueillie par un certain nombre d'officiers subalternes qui se plaignirent de voir des signes honorifiques apporter l'inégalité dans les rangs d'une armée toute composée de vo1ontaires ..."* [2]. Cette mesure ayant été adoptée au Conseil Militaire de Fougères, les principaux chefs complétèrent leur écharpe par une couleur distinctive. Ainsi, *".. H. de la Rochejaquelein choisit un nœud noir, Stofflet un nœud rouge, de Marigny un nœud bleu, etc ..."* [3]. Le prince de Talmont prit les couleurs de sa maison. Le principe des écharpes-

1 *Histoire de la guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome I, page 706
2 *Histoire de la guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome III, page 181
3 *Histoire de la guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome III, page 181

ceintures et rubans distinctifs du grade fut repris plus tard, lors de l'établissement d'un règlement d'organisation de l'Armée Catholique. Ce règlement du Conseil Militaire Vendéen, dont un exemplaire fut trouvé en août 1794, chez Richard, chef de la division de Cerizay, établit d'une manière détaillée toutes les distinctives attribuées à l'Armée Catholique, du général au courrier de paroisse. La teneur de ce règlement est donnée pour partie au chapitre précèdent (Les brassards de commandement), et d'une manière plus complète à celui des essais d'uniformes réglementaires des vendéens ci-après.

Peu d'écharpes d'officiers sont actuellement conservées dans les musées régionaux. Le Musée de Cholet expose 2 exemplaires d'écharpes d'officiers subalternes. L'une appartenait au capitaine Hy, officier dans l'Armée Catholique et Royale, donc du Bocage. La frange est assez richement composée de petites tresses torsadées du type "corde à puits" parmi lesquelles sont disposées, à distances régulières, des groupes de 2 plus grosses tresses du style "à graines d'épinards" pour employer les termes réservés à ce type d'ornements. Le tissu de cette ceinture est en soie blanche présentement très altérée par le temps. L'autre écharpe, de dimension moyenne, présente en plus des franges dorées (corde à puits), 2 fleurs de lys rapportées sur chacun des flottants. La longueur de cette ceinture ne permettait pas de la nouer à la manière de celles des officiers généraux et de constituer un nœud décoratif. Ce type d'écharpe était serré autour des reins en croisant l'une sur l'autre les extrémités pour ensuite les faire retomber. Le ceinturon de cuir portant ordinairement le sabre était alors serré sur cette écharpe qui était ainsi maintenue en place, cette disposition commune à tous les officiers subalternes apparaît fréquemment sur les dessins ou tableaux d'époque. Les écharpes, outre leur fonction d'insigne de grade, permettaient de porter plus aisément et sans dommage pour leur platines, les pistolets dont étaient armés la grande majorité des officiers.

Les ouvrages écrits sur les guerres de Vendée nous apportent quelques renseignements complémentaires dans leurs descriptions des faits et personnages ayant marqué ces insurrections. Lofficial nous apprend ainsi que lors de la rencontre de la Jaunaye, le 12 février 1795, pour les préliminaires de paix qui devaient y être signés, les officiers de Charette avaient de *"... larges ceintures blanches", et "... (qu')au bout de sa ceinture (de Charette) était une large dentelle noire ..."* [1] .

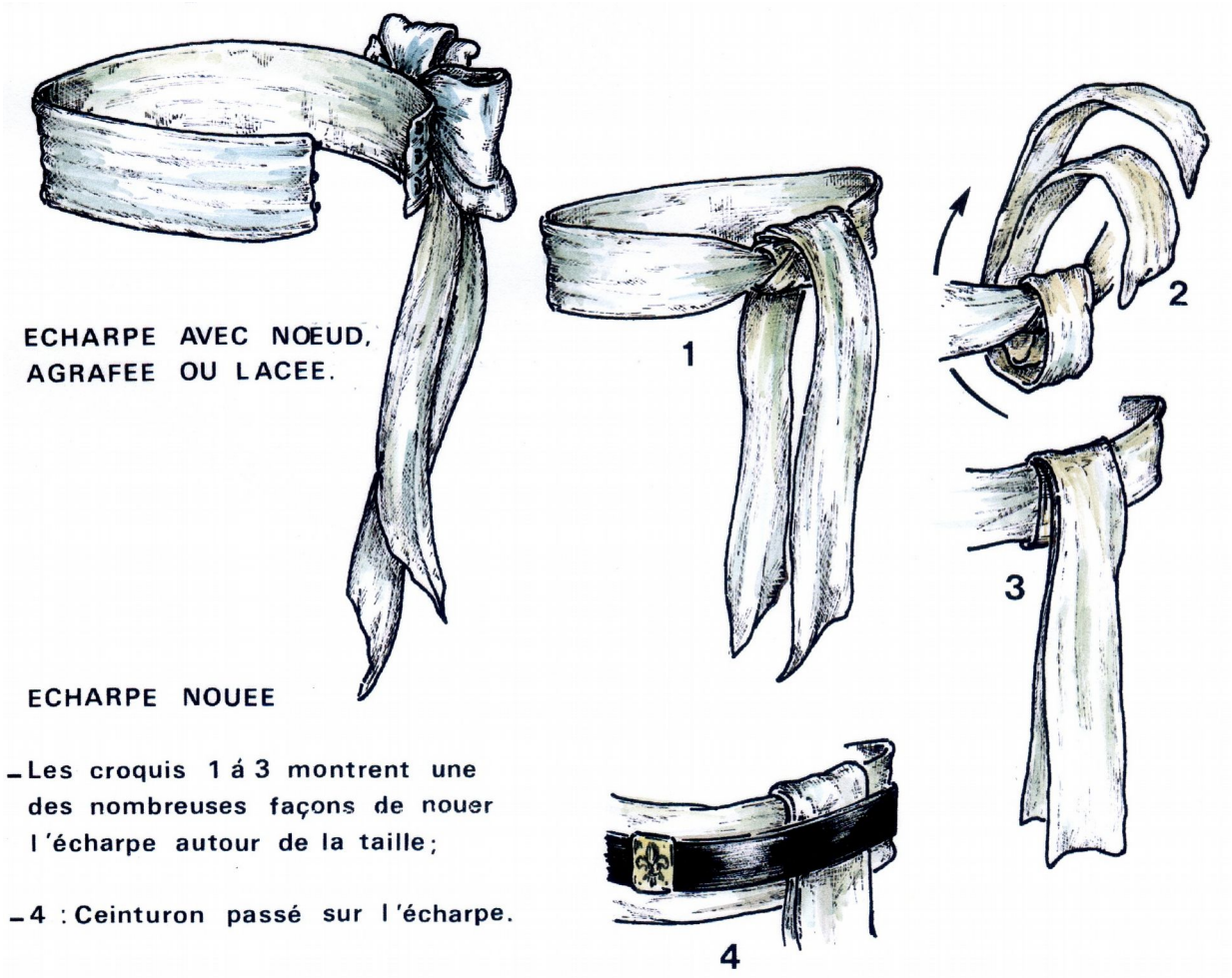
La paix établie, ce même général fait son entrée à Nantes *"... ceint d'une écharpe à franges et aux fleurs de lys d'or ..."* [2] (écharpe brodée dit-on par M^me^ de La Rochefoucauld). Une gouache du musée de Nantes le représente, le

1 *Histoire de la guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome V, page 39
2 *Histoire de la guerre de Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome V, page 40

même jour, portant une large écharpe blanche moirée et sans franges apparentes. L'année suivante, lors de sa capture, un officier républicain, dans une lettre datée du 17 mars d'Angers, décrit Charette avec une *"... ceinture de coton de différentes couleurs ..."* [1]. Une autre lettre mentionne : *"une ceinture de mouchoirs rouges"* [2]. Un dessin en couleurs le montre allant quelques jours plus tard au supplice avec une ceinture blanche à rayures transversales rouges qui semblerait proche de la description faite dans la première des lettres ci-dessus. Ce dessin est exposé dans le musée de Nantes.

Une gravure colorée représentant d'Elbée, peu avant son exécution, lui attribue une très large écharpe blanche à fines rayures brunes avec un volumineux nœud et très importants flottants de couleur blanche.

Quelques dessins d'officiers vendéens les représentent portant une écharpe blanche enroulée autour de la taille, sans nœud ni pans retombants, avec un ceinturon de cuir superposé.

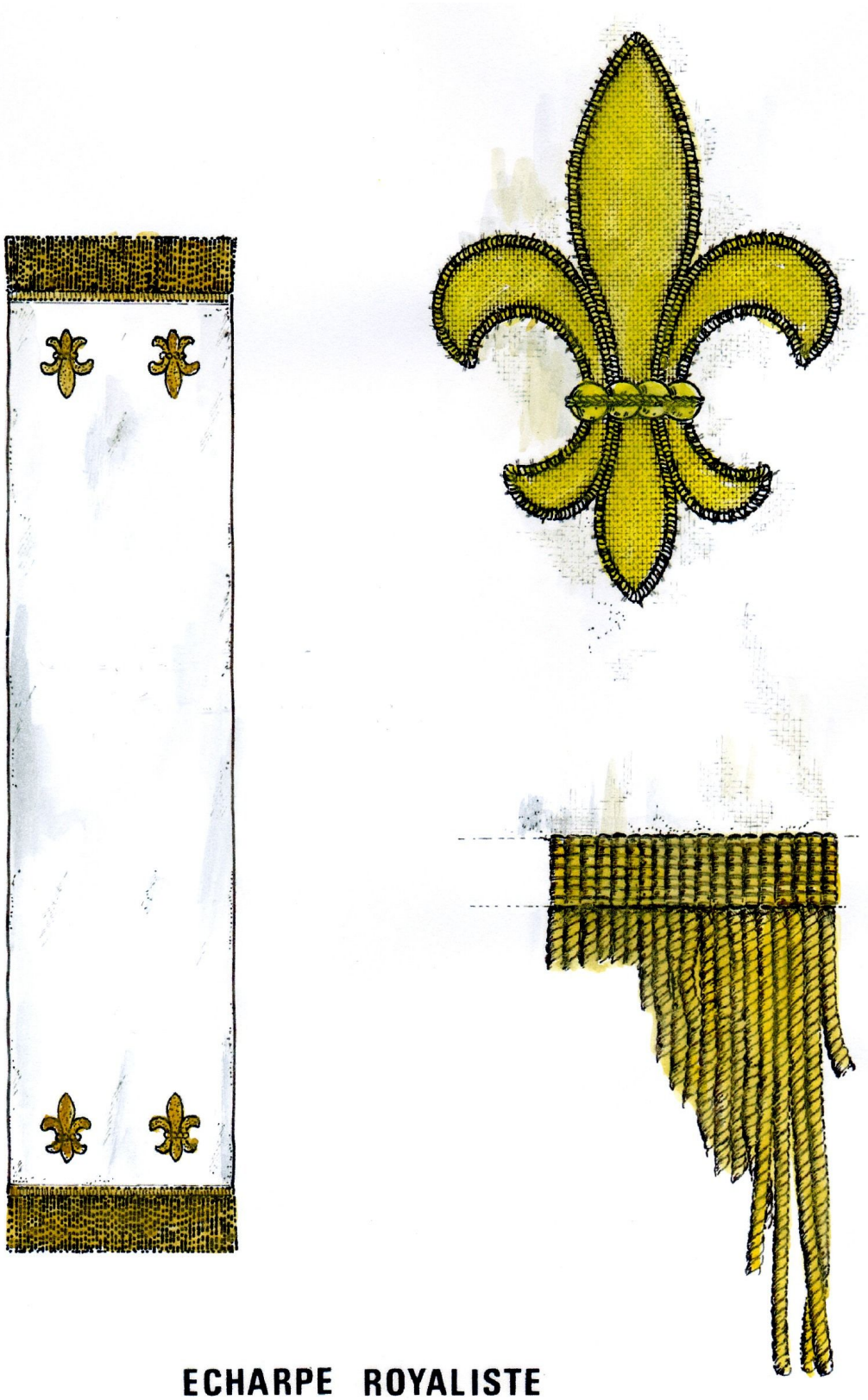


1 *Revue du Bas-Poitou année 1910. La prise de Charette*, M.A. de Goué, pages 377-378
2 *Revue du Bas-Poitou année 1910. La prise de Charette*, M.A. de Goué, pages 377- 378



Écharpe du capitaine Hy, des Armées Catholiques et Royales

Planche 82



ECHARPE ROYALISTE

Planche 83

Écharpes d'officiers vendéens

Écharpe du capitaine Hy, des Armées catholiques et Royales (musée de Cholet

L'écharpe est en soie blanche fortement endommagée par le temps. Les franges dorées ont une longueur d'environ 4,6 cm. Elles sont reliées au corps de l'écharpe par un galon tressé et doré de 0,4 cm de largeur. Ces franges sont composées d'un ensemble de petites "cordes à puits" avec, tous les 2,5 cm environ, un groupe de 2 tresses plus grosses (0,4 cm de diamètre) à "graines d'épinards" (Cf. Planche 82).

Écharpe royaliste

Écharpe en étamine blanche exposée dans le musée des Guerres de Vendée de CHOLET, avec la définition suivante : *"Écharpe royaliste avec à fleurs de lys et effilés dorés"*.

Autant que l'on puisse en juger au travers de la vitrine, cette écharpe présentée pliée, mesure environ 140 cm de longueur ; sa largeur est de 30 cm.

Les franges dorées prolongeant l'écharpe ont une hauteur d'environ 8 cm. Les fleurs de lys également dorées sont constituées d'un fond de tissu présentant un quadrillage non serré de fils dorés ; la bordure est en broderies de points jointifs dorés formant ganse. Le tout apparemment découpé après broderie est cousu à gros points sur le tissu de l'écharpe. Le milieu de chaque fleur de lys est formé de 4 paillettes dorées cousues sur le corps de la fleur et de ses branches.

Les dimensions de ce motif sont les suivantes : environ 8,5 cm de hauteur pour 6 cm de largeur. la base des fleurs de lys est disposée à 3,5 cm environ de la partie supérieure des franges (cf. Planche 83).

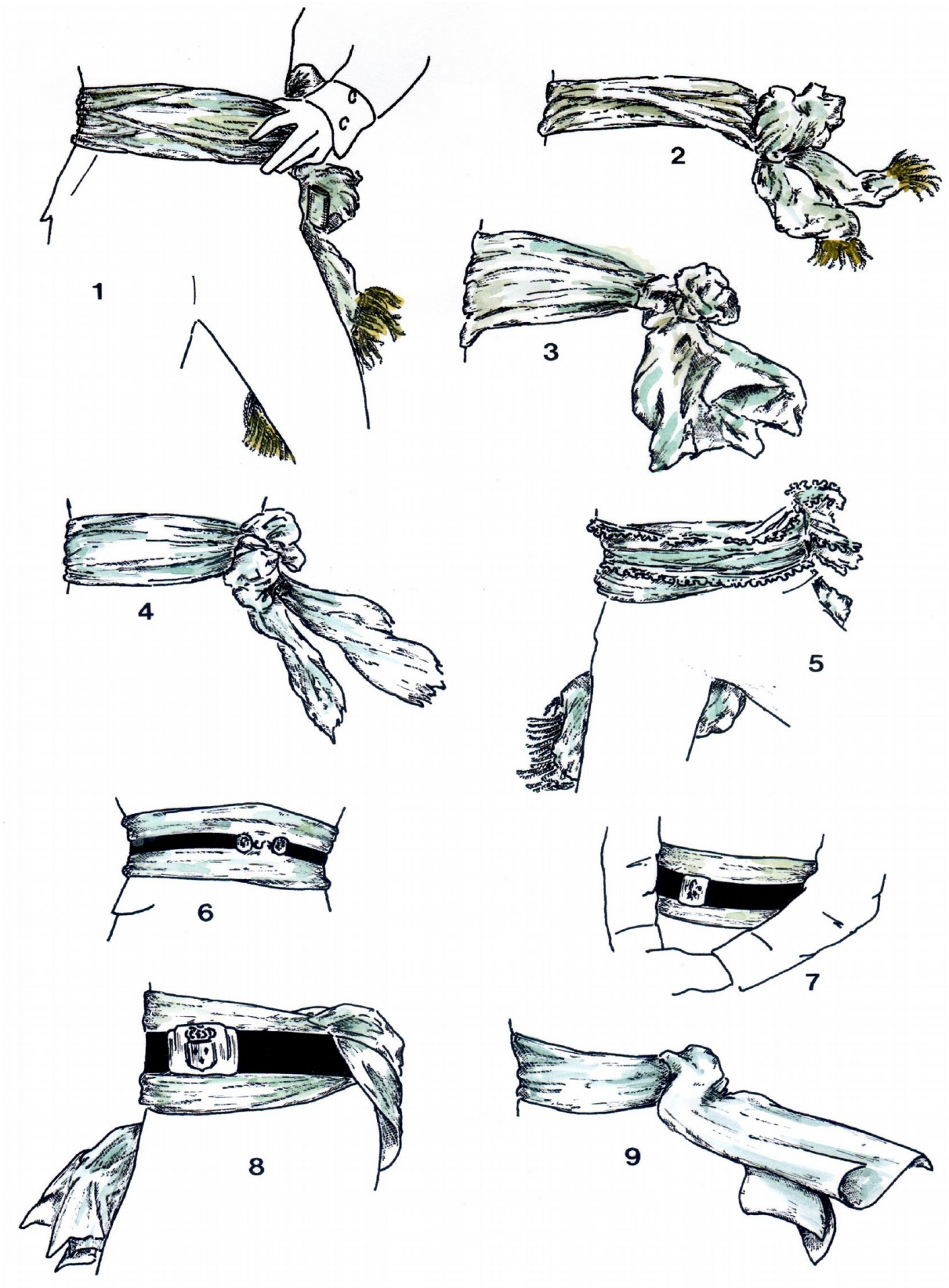


Planche 84

Les écharpes au travers de l'iconographie consacrée aux chefs vendéens

1 - Écharpe de d'Elbée, d'après un portrait de Paulin Guérin (Galerie des généraux de la Vendée - musée de Cholet).

2- Écharpe de Marigny, d'après un portrait.

3- Écharpe de Cathelineau, d'après un portrait de Bois-Héraud, musée de Cholet.

4 - Écharpe de Talmont, d'après un portrait de Léon Cogniet, musée de Cholet

5 - Écharpe de Charette, d'après un tableau de Paulin Guérin, musée de Cholet

6 - Écharpe d'officier vendéen, d'après une gravure d'époque.

7 - Écharpe d'officier vendéen, d'après un vitrail de l'ég1ise du Pin-en-Mauges.

8 - Écharpe de Lescure, d'après un portrait de Robert Lefevre, musée de Cholet.

9- Écharpe de Sapinaud de La Verrie, d'après un portrait.

4.2.6. Les insignes et décorations militaires

Les décorations de type militaire

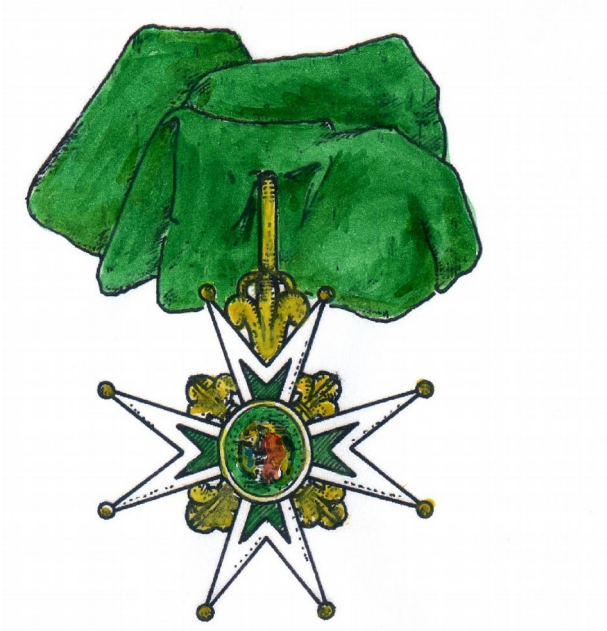
Les auteurs s'accordent à dire que rien, au début de l'insurrection, ne distinguait le paysan de l'officier si ce n'est la coupe et la qualité du vêtement. Cela ne dura que peu de temps, car à la bataille de Fontenay (Mai 1793), les chefs d'armées prirent le panache et la ceinture blanche, et à l'instar de la Rochejaquelein, se couvrirent la tête de mouchoirs rouges de Cholet. Le Conseil Militaire de Fougère (Novembre 1793) en affectant une couleur distinctive à chaque commandant en chef et en fixant les insignes de grade, établit définitivement la différence entre les soldats et les officiers.

Pourtant, en l'absence de ces insignes de grade, la différence était perceptible, notamment chez certains des chefs nobles ayant préalablement servi dans les armées du Roi. Anciens officiers, beaucoup de ces nobles étaient titulaires de décorations militaires qu'ils se faisaient un devoir de porter dès leur entrée en fonction dans cette nouvelle armée royale. L'usage en fut général puisque tous les auteurs de l'époque en font état. Ainsi, le canonnier républicain "Monte-en-l'air", prisonnier des vendéens décrit Marigny *"... portant d'ordinaire un habit rayé orné de deux croix de Saint Louis et Saint Lazare ..."* [1]. Pendant la Virée de Galerne, *"... un chasseur du l^er^ bataillon républicain fait rencontre d'un officier en habit vert, chevalier de Saint Louis ..."* [2](2), et MARIGNY paraît à Mortagne, en 1794, *"... en habit de paysan et décoré de sa croix de St Louis ..."* [3].

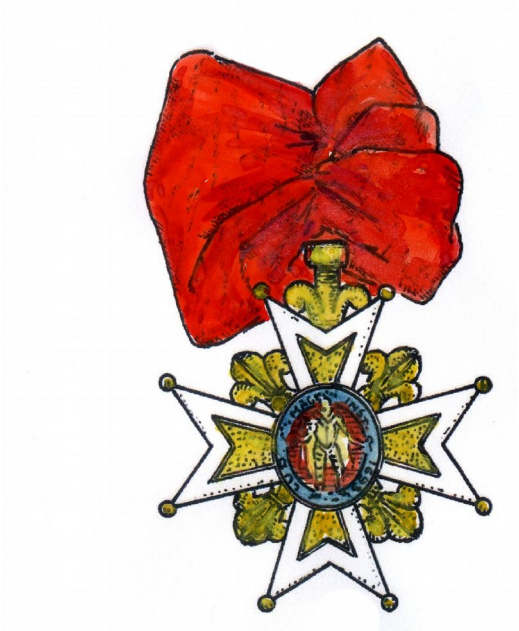
Cette même croix de St Louis, décidément très répandue parmi les anciens officiers royaux, orne également la poitrine de d'Elbée sur le tableau qui a été fait de lui par un officier du génie républicain, lors de sa capture à Noirmoutier. Les républicains, comme les vendéens, reconnaissaient donc les officiers royalistes aux décorations monarchiques qu'ils portaient. Le général Huché, dans un rapport adressé le 3 août 1794 au général Wimeux à Luçon, indique que *"... l'avant-garde a mis les brigands en déroute, leur a tué au moins 150 hommes, au nombre desquels est un de leurs chefs décoré de la croix de Saint Louis ..."* [4]. Ces lectures nous permettent de constater l'usage général des anciennes décorations tant dans les Armées d'Anjou et du Haut-Poitou que dans celle du Bas-Poitou et du Marais. Mais tous les officiers n'étaient pas titulaires de ces anciens ordres monarchiques. Charette, le dernier chef Vendéen, pourtant ancien

1 *La Vendée patriote 1793-1800*, par L. Chassin, Tome II, page 289
2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé F. Deniau, Tome III, page 375
3 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé F. Deniau, Tome IV, page 327
4 *la guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome IV, page 63

officier de la marine royale, n'avait aucune décoration. Le cordon rouge (croix de Saint Louis) ne lui fut attribué qu'en août 1795 *"... Le marquis de Rivière remit à Charette, de la part du roi, le brevet de Lieutenant Général de toutes les forces vendéennes et le cordon rouge ..."* (Stofflet qui était roturier bénéficia également de ces deux nominations, ce qui eut pour effet de provoquer la rancœur de Charette).



Croix de l'ordre de Saint Lazare (avers)
Ruban moiré vert



Croix de l'ordre de Saint Louis (avers)
Ruban moiré rouge

Cette tardive nomination arrivait en fait relativement peu de temps avant la capture du chevalier et son exécution (mars 1796). Pourtant Charette s'était paré de la croix de Saint Louis depuis quelque temps déjà ; il semble donc qu'il se l'était attribuée de fait estimant peut-être que le généralat en chef lui en donnait le droit. Cette affirmation est basée sur l'existence d'une croix de Saint Louis exécutée en broderies et qui est la propriété de la famille Guerry de Beauregard dont les ancêtres ont laissé leur nom dans l'histoire des guerres de Vendée (région du Bas-Poitou). Une anecdote est attachée à l'existence de cette décoration brodée. Elle vaut la peine d'être connue car elle situe dans le temps la fabrication de cet objet bien particulier.

M[elle] Osmane de Guerry de Beauregard, sœur des de Guerry exécutés à Quiberon, suivait l'armée de Charette. Elle avait 17 ans en 1795 lorsqu'elle épousa, pendant la trêve qui avait fait suite au traité de La Jaunaye (7 février 1795), son cousin Joseph Guerry de La Fortinière commandant une division de l'Armée de Charette. Osmane de Guerry qui s'était acquis par son courage le titre d'aide de camp du général Bas-Poitevin [1] fut conduite à l'autel par celui-ci, le 5 mai 1795. Le général du Marais détachant sa croix de Saint Louis l'attacha sur la poitrine de la jeune mariée en lui disant : *"... Je n'ai rien de plus précieux à vous donner, portez-la toute la journée, vous l'avez cent fois méritée ..."*. (Cette croix avait d'aillleurs été brodée par Osmane de Guerry). Le soir, lorsque Charette réclama sa croix, la jeune madame de la Fortinière lui répondit : *"... Général, vous m'avez jugé digne de la porter un jour, vous ne me jugerez pas indigne de la porter toute ma vie ..."*. Charette s'inclina galamment et la croix est depuis conservée par la famille de Guerry de Beauregard [2].

Cette croix de Saint Louis en broderies est certifiée par les notes d'André Collinet qui, le 25 mars 1796, donne la description de l'habillement que portait Charette au moment de sa capture : *"... Sur les revers et en dedans de sa camisole il y avait en broderie 3 crucifix ; à gauche, aussi en broderie, une croix de Saint Louis ..."* [3]. Cette description est claire. Le général de la Basse-Vendée portait encore la décoration brodée à laquelle il devait être très attaché car il possédait réellement, en ce moment là, la vraie croix de Saint Louis ; en effet, transporté blessé au manoir de La Chabotterie, Charette, à la demande de Travot (qui l'avait capturé) vide ses poches et *"... pose sur la table quelques louis d'or, un petit portefeuille, un médaillon et une croix de Saint Louis à ruban rouge ... deux lettres du roi de Vérone dont l'une nommait Charette Lieutenant Général et l'autre Général en chef de l'Armée Catholique et Royale (juillet 1795) ..."*. C'étaient là la croix (le cordon rouge) et les lettres remises par le marquis de Rivière en août 1795 ; tous ces objets furent remis par la suite au général Hoche. Notons que le médaillon et la croix de Saint Louis de Charette se trouvent aujourd'hui exposés dans le musée de Nantes. Quant à la croix brodée, elle disparut avec le chef vendéen sur l'habit duquel elle était attachée.

---

1 *Histoire de la Vendée Militaire* par J. Crétineau-Joly (1895), Tome IV, page 224

2 Cette croix fut un temps exposée à l'Écomusée Départemental du Puy du Fou (85) (Exposition de 1983, *Les traces des guerres de Vendée dans la mémoire collective*)

3 *Les pacifications de l'Ouest 1794-1801* par Ch. L. Chassin, Tome II, page 410

Ces deux exemplaires de croix brodées n'étaient pas les seuls car une autre décoration, identique à celle d'Osmane de Guerry est connue et fait partie des reliques d'une autre famille vendéenne. Il est possible que les nobles brodeuses de l'armée de Charette aient confectionné quelques autres croix de Saint Louis, du modèle réalisé pour le général en chef afin d'en doter les principaux officiers de cette armée. Charette et Stofflet avaient reçu du roi, en même temps que leurs nominations, un certain nombre de brevets de Saint Louis pour qu'ils y inscrivent le nom des officiers qu'ils jugeaient dignes de porter la croix.



Planche 85

commentaire de la planche 85

a - croix de Saint Louis du chevalier de Charette

Cette croix en broderie fut portée par le général vendéen Charette. Elle est en carton recouvert de tissu et brodée. L'entourage sur lequel sont exécutés les points de broderie, apparent par son léger débordement, est de couleur vert pâle (sorte de tissage assez lâche quoique rigide). La décoration est constituée par un médaillon central duquel partent les branches très ouvertes d'une croix de Malte. Ces branches sont séparées par un petit remplissage bombé qui se situe à l'emplacement habituel des fleurs de lys de la vraie décoration de Saint Louis. Toutes les broderies sont exécutées au point "lancé" donnant un certain volume à chacune des parties brodées. La croix mesure environ 4 cm sur chacun de ses côtés.

Les quatre V figurant les branches de la croix sont en fil d'or. Le médaillon central est en drap velouté blanc servant de fond à la broderie d'un sacré-cœur brodé en fil de soie blanche. La couronne d'épines du cœur, les flammes, la croix et les broderies d'extrémités sont en fil bleu verdâtre très clair, tirant sur le blanc (vraisemblablement altéré par le temps). Les petits macarons brodés entre chaque bras de la croix sont en fil de soie blanche. Le nœud de ruban est également blanc avec points de fixation au centre en fil doré. La couleur blanche de ce ruban surprend un peu quand on sait que celui de la vraie croix de Saint Louis était rouge, couleur qu'il n'était pas impossible de se procurer, même pendant cette période de guerre.

b - décoration de Saint Louis lors de sa capture et qui a, par la suite, été remise au général Hoche (actuellement au musée de Nantes).

c - insigne de costume de Charette

Cet insigne brodé est cousu sur un des costumes qu'a porté Charette et dont la description est donnée dans le commentaire de la planche 37 du présent ouvrage.

Il est réalisé en broderie de fil rouge clair (couleur peut-être altérée par le temps). Une fleur de lys en broderie de fil d'argent (ou vieil or passé) garnit la partie centrale. Les lettres PR-DE (manquantes) -RE-PA (pour PRO-DEO-REGE-PATRIA) sont brodées en fil noir sur les branches de la croix.

Cet insigne mesure 7,5 cm environ de côté. (musée de Nantes).

Voir également la croix fixée à la cocarde **g** de la planche 78 dont la forme est similaire.

d - insigne porté par Charette lors de sa capture

Cet insigne figure sur le portrait de Charette gravé sur une plaque pendant sa détention à Nantes. Exposée au Musée Municipal de Nantes, la gravure montrant Charette en buste, est accompagnée de la mention suivante : *" Dessiné et gravé dans la prison du Bouffay par Louis Crucy, ingénieur de la marine royale, graveur et peintre, frère de l'architecte Mathurin Crucy"*. C'est le fameux médaillon, crachat ou cocarde ovale (selon les descriptions des témoins) rouge, brodé d'une colombe blanche, que portait le général vendéen au moment de sa capture. Ce pourrait également être, comme pour la croix de Saint Louis brodée ci-dessus, une imitation de la plaque du Saint-Esprit. Charette n'était pas homme à reculer devant cette pratique qui consistait à s'attribuer les honneurs ou les récompenses qu'il croyait devoir mériter en se reconnaissant seul chef de la Vendée Militaire et représentant du roi en territoire insurgé.

e - insigne du chapeau de la Rochejaquelein

C'est le cœur vendéen porté en bijou au galon de chapeau des hommes aisés. Ce dessin est tiré de l'ouvrage: "Le cœur vendéen, bijou populaire ancien" de Baudouin et Lacouloumère (Institut National Bibliographique, Paris 1903). L'exemplaire porté par le jeune généralissime vendéen aurait eu la pointe de la flèche inversée par rapport au modèle présenté (tournée vers la droite).

4.2.7. Les insignes particuliers des armées vendéennes

Autre ornementation militaire, la fleur de lys. Cet insigne de la royauté abolie était la marque de l'armée (Catholique et) royale. Le sacré-cœur était quant à lui l'affirmation religieuse du soulèvement. Il n'est pas d'exemple connu que les paysans aient arboré la fleur de lys sur leurs habits, cet ornement étant exclusivement porté par les nobles dont les sentiments monarchiques étaient, dans ce conflit, ainsi affirmée.

Les fleurs de lys ornaient le plus souvent le chapeau des officiers royalistes. Elles étaient souvent en métal précieux, or ou argent, et tenaient alors du bijou. Certains de ces petits ornements, en cuivre doré ou argenté, complétaient la cocarde militaire et étaient fixés au centre de celle-ci. Mais toutes ces fleurs de lys n'étaient pas fabriquées en métal précieux ou non. Des officiers vendéens entrant au Mans, le 10 décembre 1793, se distinguaient par une fleur de lys en or brodée sur leur chapeau [1]. C'était pour eux le seul endroit de leur costume civil où pouvait être mis en évidence cet insigne royal.

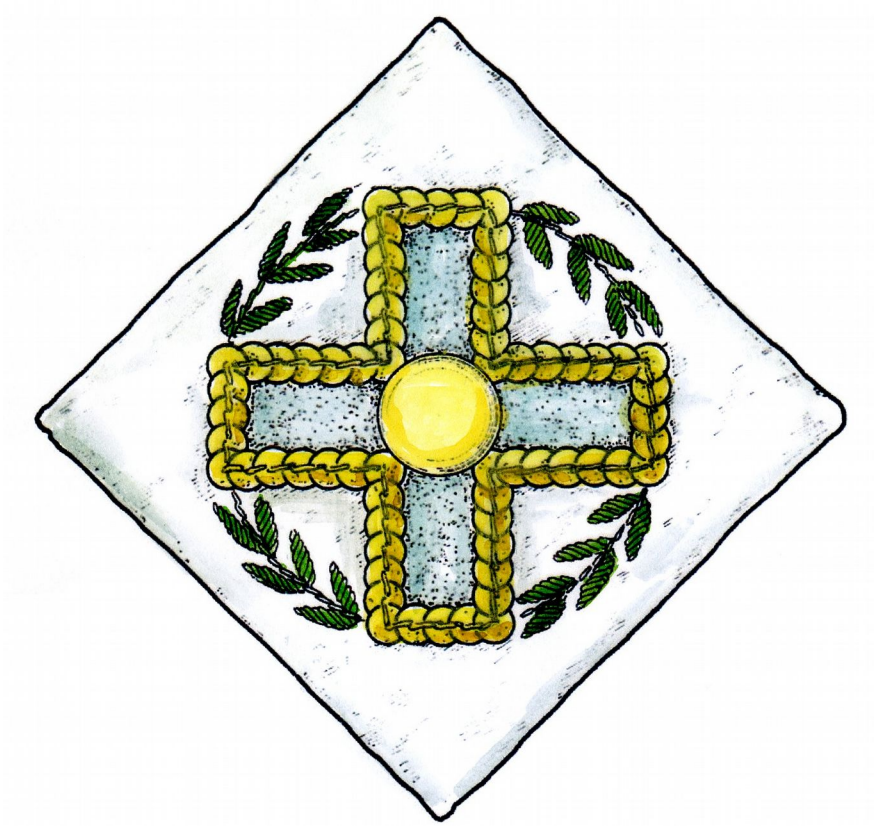
Beaucoup d'officiers nobles utilisaient les épées et autres armes frappées d'emblèmes royaux dont ils s'étaient déjà servi dans les armées du roi.

Certains chefs vendéens s'étaient parés d'équipements militaires. Ainsi, Dommaigné avait même revêtu son ancien habit d'officier de la Maison du Roi. Le chevalier de Vieux combattait avec un "... hausse-col sur lequel étaient 3 fleurs de lys ..." [2], tels qu'en avaient les officiers d'infanterie sous la monarchie ; c'était pour le moins curieux mais à coup sûr destiné, tout comme les fleurs de lys au chapeau, à montrer la qualité d'officier de celui qui le portait. Autre insigne royaliste, cette sorte de croix de Malte avec sigle monarchique portée par les "émigrés en Vendée" dont un exemplaire figurait pourtant sur un des habits attribués à Charette (exposé dans le musée de NANTES) ; il en existait en métal ou en broderies. Leurs descriptions sont données avec les planches 78 et 85.

Il existe dans quelques musées spécialisés des Guerres de Vendée quelques objets classés comme insignes de l'armée royale. Il est bien difficile de connaître ou d'imaginer leur destination ou leur utilisation, bien que leur appartenance à la rébellion vendéenne ne fasse aucun doute. Ce ne semble pas être des insignes de combattants, leur reproduction en grande quantité étant douteuse. Même affectés à une unité d'élite d'un des généraux vendéens, ces objets auraient laissé quelques traces dans la

1 *La Vendée en 1793 par Fr. Grille*, Tome I, page 336.
2 *La Vendée Nantaise, la grande croisade*, par l'abbé G. Brunellière, pages 100 et 130.

mémoire des historiens, mémorialistes ou témoins de cette époque. On pourrait supposer que ce sont des signes de reconnaissance pour certains courriers ou envoyés spéciaux, mais ce ne sont là qu'hypothèses. En tout cas, ils peuvent être apparentés au soulèvement vendéen (cf planche 86).



Insigne royaliste

D'après un dessin de ATE Goichon, représentant un officier de l'armée vendéenne.
La description de cet insigne est donnée dans le bulletin 1961-4 de la S.C.F.H. qui reproduit le dessin de Goichon. Cette description est la suivante: Croix (grecque) en galon argent bordée de petites paillettes d'or. Palmettes vertes dans les angles de la croix, le tout sur fond de soie blanche. Le dessin montre assez distinctement la présence d'un macaron ou bouton au centre de la croix. II est vraisemblable que cette partie centrale devait alors être ornée d'une figure religieuse (sacré-cœur) ou royaliste (fleur de lys).

Puisque nous avons envisagé l'éventualité de l'usage des médailles désignées ci-dessus à effet de signes de reconnaissance, notons à titre purement documentaire, l'utilisation particulière de quelques assignats républicains. Pliés d'une certaine façon, ce papier monnaie permettait de lire la mention *"LA MORT - DE LA REPUBLIQUE"*, servant ainsi au porteur à

se faire reconnaître comme favorable à la rébellion. Enfin, autre objet très particulier celui-là, pour lequel aucun doute n'est permis quant à son propriétaire et son usage : la plaque de garde-chasse de Stofflet à propos de laquelle l'abbé Deniau écrivait que le chef du Haut-Poitou *"... pour plaire aux paysans ... s'enorgueillissait de porter autour de son corps la bandoulière aux armes du comte de Colbert, son ancien maître ..."* [1]. Ancien sergent recruteur, Nicolas Stofflet avait été remarqué par son colonel, le comte Colbert de Maulévrier, qui l'emmena sur ses terres et en fit son garde-chasse. Dévoué à son maître, il prit les armes pour combattre les excès de la révolution. Rude et autoritaire, bien que subissant la néfaste emprise de l'abbé Bernier, son aumônier, il préfère les roturiers aux nobles pour le commandement des divisions de son armée ce qui le fit mal voir des autres généraux et émigrés. Il ne renia jamais son état et sa fidélité à la famille Colbert de Maulévrier. Quoi qu'il en soit, cette plaque est intéressante pour compléter l'image de ce chef vendéen (cf planche 87).

1 *Histoire de la Guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome IV page 472

Insignes de l'armée vendéenne



Insignes royalistes de l'Armée Catholique et Royale de la Vendée

1- médaille de bronze marquée d'emblèmes royalistes. Au centre, une chouette figurant de face et encadrée de 3 fleurs de lys et de la légende : *"VIVE LA/RELIGION/VIVE LE ROY"*, le tout surmonté d'une croix.

Cette médaille d'un diamètre de 6,5 cm est exposée dans le Musée départemental de la Loire-Atlantique à Nantes. Elle proviendrait de la région de Cholet.

2 - plaque uniface en argent présentant un visage travaillé au "repoussé". Elle est fixée par 6 clous sur une autre plaque portant sur sa périphérie une légende en forme de rébus : *"NOS 2 (cœurs enflammés) VI COMB. A. ON JUSQUE A LA (tête de mort) POUR. LA (les tables de la loi) ET POUR LE SOUTIEN (armes de la royauté, 3 fleurs de lys 2+1)"*. Le diamètre de cette plaque est de 3,1 cm. Un trou pratiqué dans la partie supérieure de la périphérie servait vraisemblablement à la fixer ou la suspendre. Cet objet fait partie des collections du musée de Nantes.

Planche 86

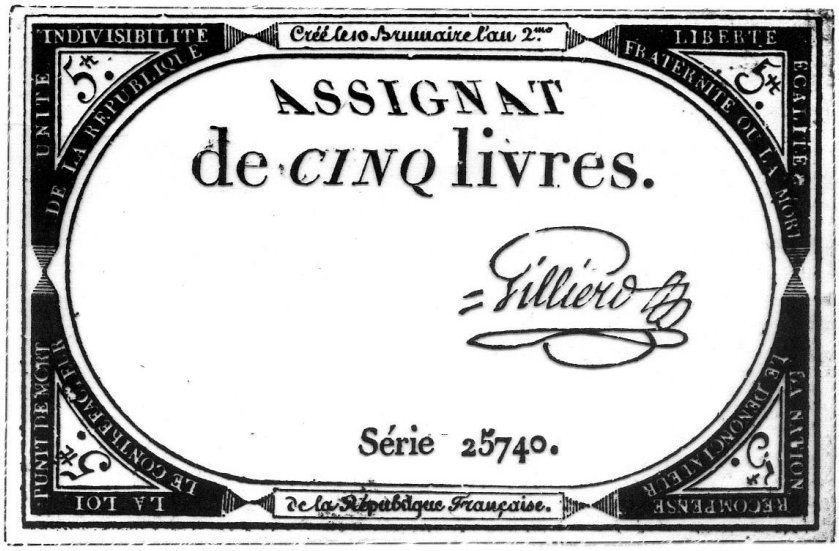


Plaque de garde-chasse de Stofflet
(Collection de M. H. Baguenier-Desorheaux)

Ce dessin figure dans l'ouvrage de la Société d'Ethnologie Nationale et d'Art Populaire (congrès de Niort, 1896) : *"La tradition en Poitou et Charente"* (Librairie ancienne et moderne, Poitiers 1977). Il illustre un article sur une exposition consacrée aux guerres de la Vendée (pages 100-101).

Cet objet est indiqué comme étant *"la plaque de garde-chasse, en cuivre repoussé, aux armes des Colbert de Maulévrier, que Stofflet continua de porter d'une façon fort apparente, lorsqu'il eut pris la tête du soulèvement. Un des tenons qui servait à l'attacher étant venu à se "briser, le général le confia au fermier de La Fromentinière, en Trémentines (49)pour le réparer. C'est là qu'elle fut retrouvée par le dessinateur Tom Drake qui la remit au marquis de Colbert ..."* .

Planche 87





Assignat républicain

plié de telle sorte que paraisse la mention : "LA MORT / DE LA REPUBLIQUE". Ainsi façonné, ce billet servait de signe de reconnaissance aux rebelles vendéens.

En haut, l'assignat dans sa présentation normale

En bas, le même assignat plié dans le but indiqué ci-dessus.

Planche 88

5. Les uniformes militaires des vendéens

Une gravure tirée de l'œuvre de l'abbé Deniau nous montre un groupe formé de vendéens dont un officier, tête nue, occupe le premier plan. Cette gravure est en noir et blanc, mais les nuances de teintes permettent de nettement distinguer les détails des habillements et de se rendre compte qu'il s'agit bien là de véritables uniformes. Les habits ont la coupe militaire et tous, soldats et officier, portent des collets et parements en botte de couleur noire qui sont de véritables distinctives d'habit d'uniforme, suivant les termes employés à cette époque. La teinte foncée de la gravure laisserait à penser que le fond de l'habit était de couleur verte ou bleue (planche 89).

Des tentatives d'uniformisation de l'habillement des armées vendéennes ont réellement été faites et des règlements pris en ce sens. Ils ne pouvaient pratiquement s'appliquer qu'à la fraction de combattants, soldés ou non, restant attachés à une armée ou à un chef bien déterminé. Les paysans accourant en masse à la première convocation répugnaient à rester plus de 4 ou 5 jours loin de leur foyer, et l'armée souvent considérable au début de l'engagement, se trouvait réduite à quelques individus peu de jours après. Aucune ville conquise ne pouvait de ce fait être conservée et le paysan devenait un éternel mobilisable, brave combattant pour la plupart, mais farouchement indépendant et casanier. Les effectifs ne pouvaient de ce fait être stables et sûrs et l'habillement utilement réglementé.

C'est l'Armée du Centre commandée par Royrand qui, la première reçut un semblant d'organisation. Réunis au camp de L'Oie, le 4 avril 1793, les principaux chefs se donnèrent un organisme centralisateur qui établit un règlement très étudié qui visait à la propre discipline militaire de cette armée, et qui définissait la hiérarchie et l'organisation des paroisses qui la composaient. Aux termes de ce statut, nul homme n'a le droit de prendre le titre de général ou de commandant d'armée s'il n'exhibe des pouvoirs émanés de généraux avoués et reconnus en cette qualité. Les paroisses devaient élire un conseil de 3 à 9 membres suivant leur importance [1].

1 *Société d'émulation de la Vendée*, année 1926



Planche 89

Nul doute que cette organisation militaire abordait également le sujet des équipements et d'un uniforme ou signes distinctifs destinés aux unités permanentes de l'Armée du Centre. En tout cas, dès le 17 juin 1793, eut lieu une rencontre *"entre une patrouille républicaine et un détachement de vendéens ... se composant de volontaires que Sapinaud avait organisés en une compagnie d'élite revêtus d'un uniforme vert ..."* [1]. Le plus curieux est que les volontaires patriotes de Fontenay qu'ils combattaient avaient également des habits verts. Boutillier de Saint-André confirme le fait. La date de création de cette unité d'élite et de l'attribution d'un uniforme de couleur verte n'est pas connue, mais cette décision dut être prise peu de temps après l'amalgame de tous les groupes rebelles de la première heure, pour être effective 3 mois environ après le début du soulèvement (si l'on prend cette date du 17 juin comme première apparition d'uniformes royalistes).

Les notes manuscrites du comte de Colbert mentionnent que ce fut un petit corps de gardes-chasses, formé par Stofflet, qui tourna les républicains et détermine leur déroute au combat de Bois-Grolleau (Lande des Pagannes), le 19 avril 1793 [2]. On ne nous indique pas quel était l'habillement de ces "brigands", mais qu'ils aient porté des vestes vertes n'aurait rien eu de surprenant, cette couleur étant celle des habits de chasse, et, à fortiori, des gardes-chasse. Dans ce cas particulier, la couleur uniforme verte qui aurait pu être remarquée sur cette unité combattante ne relevait pas d'une quelconque réglementation au sein du Conseil Militaire Vendéen de cette armée.

Les premiers commandants en chef, pour la plupart anciens officiers de la monarchie, restant imprégnés de l'organisation militaire, s'étaient constitués des unités d'élite qu'ils soldaient de leurs propres deniers. Lescure et Donissan, qui étaient très riches, s'étaient attachés des anciens soldats suisses et allemands ; d'autres avaient recruté sur place parmi les gens qu'ils connaissaient. *"Bonchamp avait formé parmi ses soldats des bords de la Loire, plusieurs compagnies d'élite habillées d'uniformes rouges"* [3]. J. F. Chiappe indique, sans citer ses sources, que ce général *"dota ses fantassins d'une tenue grise et ses artilleurs d'une rouge ..."* [4]. Les chefs du Haut-Poitou et de l'Anjou ne tardèrent pas à reconnaître les avantages d'une organisation militaire telle que celle qui était en usage dans l'Armée du Centre. Le premier plan d'un Conseil Supérieur de la Grande Armée, destiné à administrer l'ensemble du pays insurgé fut présenté par l'abbé Bernier au

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome II, page 315 : témoignages d'Ouvrard mentionné par M. Alexis des Moines, de Saint-Fulgent, dans ses notes manuscrites).

2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome I, page 640

3 *Bulletin du Souvenir Vendéen de mars 1960. Le costume dans l'armée Catholique et royale de Vendée*, par J. Pageot, page 7

4 *La Vendée en armes*, J. F. Chiappe, Tome I, page 249.

lendemain de le prise de Fontenay (26 mai 1793).

Après son élection à la tête de la Grande Armée Catholique et Royale, en juillet 1793, d'Elbée s'occupa de régulariser "... 3 compagnies de 120 hommes environ, destinées à faire le service régulier de l'arsenal de Mortagne. Les compagnies ne revêtirent aucun uniforme ..." [1]. Pourtant l'uniformisation de certaines unités de l'Armée du Bocage était en cours, notamment à l'armée de Stofflet qui, en juin organise la composition de ses divisions en affectant à l'état-major de chacune d'elles : un commandant en chef, un lieutenant, un sous-lieutenant, un adjudant-major, un porte drapeau, deux chirurgiens, un aumônier, un secrétaire et un trésorier. Chaque division avait, en plus de l'infanterie, un groupe de dragons, de cavaliers et de chasseurs à pied, formant environ 500 hommes. *"... Stofflet soumit ses chasseurs et ses "dragons à la hiérarchie militaire, leur donna des uniformes verts avec des parements blancs et des marques distinctives pour chaque grade. Les dragons portaient des casques et les chasseurs des schakos ..."* [2]. Ces compagnies de dragons et de chasseurs touchaient une paie de 10 sous par jour. La confirmation de d'Elbée au commandement suprême de l'armée du Bocage et du Haut-Poitou (Grande Armée Catholique et Royale) imposa une répartition des commandements entre les principaux généraux : Lescure, la Rochejaquelein, Stofflet. *"... On décida d'attacher à chaque division un corps d'élite de 1200 hommes soldés. On arrêta même de donner un uniforme, des vestes vertes à revers blancs et noirs aux officiers ..."* [3]. Ces corps d'élite devaient être *"soldés, exercés comme la troupe de ligne et soumis à la même discipline. Malheureusement les attaques redoublées des armées républicaines ne laissèrent pas aux généraux la facilité d'exécuter toutes ces dispositions ..."* [4] (on était au mois de septembre). Ces directives durent néanmoins être partiellement appliquées car des vendéens en habits verts sont signalés à l'attaque de la ville d'Angers (novembre-décembre 1793), et l'abbé Deniau écrit que quelques-uns des chefs *"... portaient habituellement pendant l'été (nous sommes toujours en 1793) ... des vestes de drap vert avec des collets noirs ou blancs ..."* [5]. L'existence d'habits militaires vendéens est confirmée dans les *"Mémoires d'un royaliste"* d'E. de Chabot [6] qui, se trouvant à Saint-Florent-le-Vieil au passage de la Loire par l'armée royaliste, écrit : *"... mon uniforme d'officier me fit trouver un peu de vin et de pain ..."*.

Après les difficultés éprouvées en cette fin d'année 1793, la reprise de Mortagne, le 24 mars 1794, rendit un peu plus de sécurité sur le territoire

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, Abbé Deniau, Tome II, page 377
2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome IV, page 474
3 *La Vendée patriote, 1793-1800*, CH. L. Chassin, Tome III, page 93
4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome II, page 527
5 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome II, page 617
6 *Mémoires d'un royaliste*, par E. de Chabot, page 79.

contrôlé par l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou. Stofflet avait fait aménager la forêt de VEZINS qui lui servait de dépôt de munitions, d'hôpital, d'imprimerie et de base d'opérations . Il y avait *"... d'immenses loges ou cabanes en planches, couvertes de bruyères, qui servaient à remiser ... les effets d'équipement qu'il avait pu recueillir. Sous d'autres hangars se trouvaient les ateliers d'étoffes, de chapellerie, de cuirs, pour la confection des uniformes, etc ..., c'était là sa place d'armes ..."* [1].

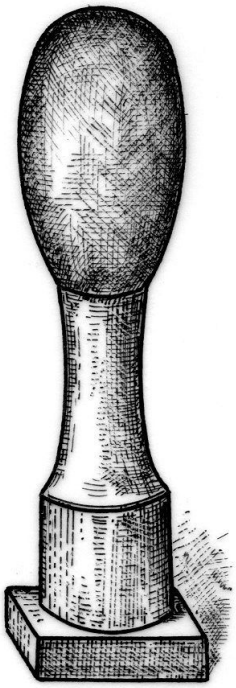
L'Armée du Marais, du moins dans ses débuts, n'avait pas non plus échappé à la mode qui voulait que des généraux primitivement indépendants lèvent des unités combattantes attachées à leur personne. M^me^ de Beauglie (Bulkeley) *"... commandait une compagnie de chasseurs qu'elle entretenait, dit-on, à ses frais et portait l'uniforme vêtue en amazone ..."* [2]. Il aurait été intéressant d'en connaître l'habillement ; le fait que M^me^ de Beauglie portait l'uniforme (coupé à l'amazone) laisse supposer que sa troupe devait également en avoir un. Charette n'était pas en reste pour la réorganisation des troupes qu'il contrôlait. Il avait formé *"... des compagnies de chasseurs pris entre les plus beaux et les plus aguerris de chaque division. Leur bravoure, leur belle tenue et de grands panaches de poils de bouc qui couvraient leurs chapeaux les faisait remarquer parmi les combattants et l'ennemi les prenait pour des troupes étrangères, opinion qui frappait l'amour propre des chasseurs ..."* [3]. Ces belles tenues qui contribuaient à faire prendre ces vendéens pour des troupes étrangères ne devaient donc pas, à priori, être de couleur bleue ou verte, teintes que l'on retrouvait généralement dans les armées de la République. La campagne d'outre-Loire et les difficultés rencontrées pour remplacer les effets d'habillement vit la disparition des uniformes portés par les officiers et les quelques unités d'élite qui en étaient dotés. Les vendéens confondus dans la même misère étaient vêtus de haillons quand ils se retrouvèrent sur les bords du fleuve frontière. Quelques officiers pouvaient encore se distinguer à l'extravagance de leurs tenues telles qu'elles ont été décrites par M^me^ de la Rochejaquelein notamment. Le seul fait uniformologique de cette désastreuse "Virée de Galerne" concerne la formation clandestine par Toutant de La Bogotière, le 8 novembre à Dol, d'un bataillon d'éclaireurs, appelé "La Bande Noire" et qui portait en signe de ralliement, un crêpe de deuil au bras gauche [4]. Ce bataillon composé d'alsaciens de la Grande Armée, auxquels s'étaient réunis des déserteurs républicains, s'était fait remarquer par ses exactions et avait vite été supprimé.

---

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome IV, page 333
2 *Vie au général Charette*, par Le Bouvier-Desmortiers, page 103
3 *Vie au général Charette*, par Le Bouvier-Desmortiers, page 240
4 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome III, page 192



Bouton d'uniforme de l'armée vendéenne
Ce bouton en métal argenté provient de la région de Nantes. Son diamètre est de 2,3 cm. Collections du musée de Nantes.





Cachet de Stofflet
Général en chef de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou

d'après une illustration de l'Histoire de la Vendée Militaire, par J. Crétineau-Joly (réédition de 1895)

5.1 Le Règlement du Conseil Militaire

La campagne d'outre-Loire et la répression républicaine avaient laissé des traces dans la Vendée Militaire et la réorganisation de l'Armée Catholique et Royale se faisait lentement. Il faut attendre l'été 1794 pour que de nouveaux règlements et ordonnances du Conseil Général de l'Armée Catholique soient arrêtés, le 28 juin à Trémentines, entre Cholet et Chemillé (49). Un exemplaire de ce règlement, trouvé à Cerizay, chez Richard l'un des chefs de division de l'armée de Stofflet, fut adressé, le 15 août 1794, au Représentant du Peuple Ingrand à Fontenay-le-Peuple [1], par le général Républicain Vimeux, ce qui nous permet d'avoir connaissance de son contenu. Ce règlement du Conseil Militaire de l'Armée Catholique de l'Anjou et Haut-Poitou (relevant de Stofflet), très étendu dans son domaine d'application, arrête le costume des officiers et employés de l'armée et l'organisation complète de celle-ci [2]. Il est donné ci-après dans son ensemble mais il convient de n'en retenir que ce qui se rapporte strictement à l'uniforme pour rester dans le cadre de cette étude.

1 Nom sous la révolution de Fontenay-le-Comte (85)

2 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome V, page 27 et suivantes.

RÈGLEMENT DU CONSEIL MILITAIRE.

TITRE PREMIER.

Du costume des officiers de l'armée et des employés près d'elle.

« Article premier. Le général en chef portera sur l'habit la ceinture blanche avec le nœud de taffetas rouge.

» Art. II. Les officiers généraux porteront sur l'habit la ceinture blanche avec le nœud de taffetas blanc.

» Art. III. Le lieutenant-général portera sur l'habit la ceinture blanche avec le nœud de taffetas violet.

» Art. IV. Le major portera sur l'habit la ceinture blanche avec le nœud de taffetas noir.

» Art. V. Il sera nommé un inspecteur-général et un lieutenant-général, inspecteurs des différens postes de la Loire et pays conquis. Ils porteront sur l'habit la ceinture blanche et le nœud de taffetas noir.

» Art. VI. Les commandans en chef des divisions porteront sur l'habit ou veste la ceinture blanche attachée d'un ruban blanc.

» Art. VII. Les commandans en second ou lieutenans divisionnaires porteront sur le bras gauche la ceinture blanche avec le nœud blanc.

» Art. VIII. Les majors des divisions porteront sur les deux bras la ceinture blanche attachée d'un ruban noir.

» Art. IX. Les aides-de-camp du général porteront au bras gauche la ceinture blanche attachée d'un ruban rouge.

» Art. X. L'aide major portera au bras gauche la ceinture blanche attachée d'un ruban noir ; les secrétaires aides majors porteront au bras droit la ceinture blanche attachée d'un ruban noir.

» Art. XI. Les adjudans des divisions porteront au bras gauche deux rubans blancs avec un flot ; les adjudans majors les porteront aux deux bras.

» Art. XII. Les capitaines des paroisses porteront au chapeau deux rubans blancs.

» Art. XIII. Les lieutenans des paroisses porteront au chapeau un ruban blanc.

» Art. XIV. Les commandans des postes au bord de la Loire et aux frontières des pays conquis porteront au bras la ceinture blanche attachée d'un ruban vert.

» Art. XV. L'inspecteur-général des vivres et munitions portera au bras gauche la ceinture blanche attachée d'un ruban jaune.

» Art. XVI. Les secrétaires porteront au bras gauche la ceinture violette attachée d'un ruban blanc.

» Art. XVII. Les trésoriers porteront au bras la ceinture violette attachée d'un ruban violet.

» Art. XVIII. Les chirurgiens des divisions porteront au bras gauche la ceinture noire attachée d'un ruban noir; le chirurgien major la portera aux deux bras.

» Art. XIX. Les aumôniers porteront à leur chapeau un ruban violet.

» Art. XX. Les commissaires aux vivres auront cousu autour du bras gauche un ruban blanc; le commissaire général le portera à chaque bras.

» Art. XXI. Les vaguemestres auront cousu autour du bras gauche un ruban blanc; le commissaire général le portera à chaque bras.

» Art. XXII. Les bouchers et boulangers auront cousu autour du bras gauche un ruban rouge; ils seront sous l'inspection du commissaire général.

» Art. XXIII. Les courriers des paroisses porteront sur le bras gauche trois fleurs de lys en drap écarlate; ils seront payés à raison de dix sous par jour. »

TITRE II.

Du conseil militaire.

« Article premier. Le conseil d'administration, soit civil,

soit militaire, sera composé du général, des officiers-généraux, du lieutenant-général et du major qui en sera le rapporteur.

» Art. II. Lorsqu'il manquera un des officiers-généraux ou que les membres du conseil seront en nombre pair et que les voix seront partagées, il sera appelé un des divisionnaires ou un officier, suivant son grade.

» Art. III. Lorsqu'il s'agira d'opérations militaires, MM. les chefs des divisions, en leur absence, les lieutenans: M. le commandant de la cavalerie, en son absence, son lieutenant, seront appelés au conseil et y auront voix consultative seulement. »

TITRE III.

De la division de l'armée.

« Article premier. Toutes les paroisses du pays conquis d'Anjou et du Haut-Poitou jusqu'à la rive droite de la Sèvre seront partagées en huit divisions.

» Art. II. Les divisions porteront le nom d'une des villes qui se trouvent dans l'étendue de son territoire.

» Art. III. Chaque division aura son état-major qui sera composé:

D'un commandant en chef,
Un lieutenant-commandant,
Un sous-lieutenant-commandant,
Un major,
Un adjudant-major,
Un adjudant,
Un porte-drapeau,
Deux chirurgiens,
Un aumônier,
Un secrétaire,
Un trésorier,

Et des officiers de cavalerie qui seront attachés aux escoua-

des de dragons et cavaliers dont il sera parlé au titre XI du présent règlement.

» Art. IV. Il sera formé par division une compagnie de chasseurs composée de quarante-deux hommes, un sergent major, deux sergens, quatre caporaux, un sous-lieutenant, un capitaine; *total*, cinquante-un hommes.

» Art. V. Il sera formé en outre une première compagnie de chasseurs de quatre-vingt-seize hommes, un sergent major, quatre sergens, huit caporaux, un sous-lieutenant, un lieutenant, un capitaine; total, cent douze hommes.

» Art. VI. Tous les étrangers sans domicile seront tenus de se faire inscrire dans cette première compagnie.

» Art. VII. Tous les commissaires des paroisses seront tenus d'envoyer au commandant de division de leur arrondissement la liste desdits étrangers sans domicile.

» Art. VIII. Tous les chasseurs porteront sur leur veste deux épaulettes vertes.

» Art. IX. Les chasseurs seront payés à raison de dix sous par jour.

» Art. X. Lors du rassemblement, soit qu'il soit général, soit qu'il ne le soit pas, les compagnies de chasseurs des huit divisions seront tenus de se joindre, lorsqu'ils seront arrivés au lieu du rassemblement, à la première compagnie, suivant le numéro de leur division. »

TITRE IV.

Du service des chasseurs.

« Article premier. Les chasseurs, tant de la première compagnie que des huit divisions, feront leur service séparément.

»Art. II. Ils marcheront en tête en allant à l'armée, et en queue à la retraite. Ils feront les détachemens et ne feront pas de corvées lorsque les divisions seront assemblées.

» Art. III. Les neuf compagnies réunies auront leurs drapeaux et leurs tambours.

» Art. IV. La première compagnie de chasseurs restera toujours en activité auprès du général et montera la garde à son drapeau.

» Art. V. Les compagnies de chasseurs de chaque division seront toujours en activité dans leur division et monteront la garde chez le commandant en chef, chez lequel sera déposé le drapeau de la division, et, en son absence, chez l'officier qui le représentera. »

TITRE V.

Du service en général.

« Article premier. MM. les officiers-généraux, lieutenant-général et major feront de jour et de nuit le service qu'ils jugeront convenable au bien de l'armée.

» Art. II. MM. les officiers divisionnaires, leurs lieutenans, adjudans-majors et adjudans, monteront la garde, feront les rondes de jour et de nuit, feront les visites des prisons et hôpitaux, marcheront en avant et aux arrière-gardes, et feront tout autre service qui leur sera ordonné.

» Art. III. Chaque divisionnaire aura son drapeau qui portera le numéro et le nom de la division.

Art. IV. Il sera attaché à chaque division trois tambours et un fifre, dont deux et le fifre se rendront dans tous les cas à l'armée avec le rassemblement, soit qu'il soit entier, soit qu'il ne le soit pas. Le troisième restera pour faire le service de ce qui ne sera pas parti.

Il pourra en outre y avoir un tambour à chaque poste, soit au bord de la Loire, soit aux frontières du pays conquis.

» Art. V. Il y aura cinq sapeurs et quatre garde-drapeaux dans chaque division. Les sapeurs et les garde-drapeaux recevront la même paie que les chasseurs, à partir du jour où le rassemblement sera convoqué, jusqu'à celui où les drapeaux rentreront à leur garnison.

» Les garde-drapeaux porteront une épaulette noire. Les sapeurs marcheront toujours en tête de leur division et se

rassembleront en masse lors du rassemblement; ils porteront sur leur bras gauche deux haches rouges.

» Art. VI. Au moyen de cette organisation, les divisions marcheront et camperont séparément.

» Art. VII. Le service sera ordonné par le major de l'armée, lorsqu'une ou plusieurs divisions seront réunies, et commandé par l'aide-major, les sous-aides-majors, et, en leur absence, par un adjudant.

» Art. VIII. Les aides-majors, sous-aides-majors et adjudans d'infanterie ou de cavalerie en seront crus à leur parole, lorsqu'ils affirmeront avoir commandé MM. les officiers pour le service.

» Art. IX. MM. les colonels et lieutenans-colonels feront le même service que MM. les commandans et lieutenans-commandans des divisions.

» Art. X. MM. les majors d'infanterie feront des rondes de jour et de nuit et la visite des prisons et des hôpitaux.

» Art. XI. Aucun officier à l'armée ne pourra s'absenter sans la permission du général ou de l'officier qui commandera à sa place; et les adjudans, capitaines, lieutenans et soldats, sans celle des commandans de division.

» Art. XII. Lorsque les divisions s'en retourneront, après le licenciement ou la dispersion de l'armée, le commandant en chef de la division sera tenu de remmener son drapeau, de le faire escorter par ses garde-drapeaux et le plus d'hommes possible, et par ses tambours et fifres; et, s'il ne peut y être en personne, de se faire représenter par son lieutenant ou un officier.

» Art XIII. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre MM. les officiers seront renvoyées devant le conseil militaire qui prononcera à cet effet; elles seront adressées sous cachet au major de l'armée pour en faire le rapport. »

TITRE VI.

Du chirurgien-major et des autres chirurgiens.

« Article premier. Il sera nommé un chirurgien-major

dont les fonctions seront de surveiller celles des chirurgiens de l'armée, de visiter les hôpitaux et d'en rendre compte au général.

» Art. II. Il sera attaché à chaque division deux chirurgiens dont l'un marchera à chaque rassemblement et l'autre restera pour soigner les blessés et malades de la division.

» Art. III. Ils marcheront chacun à leur tour et, au premier rassemblement, ils tireront au sort à qui marchera le premier.

» Art. IV. Le chirurgien de semaine de chaque division sera tenu de rendre compte par écrit, tous les huit jours, au major de l'armée, du nombre des blessés qu'il y aura à l'hôpital de la division. »

TITRE VII.

Des aumôniers.

« Article unique. Il sera nommé, par chaque division, un aumônier qui sera tenu de se rendre à chaque rassemblement et de suivre l'armée. »

TITRE VIII.

Du tambour-major, des fifres et des tambours.

« Article premier. Le tambour-major, les fifres et les tambours seront en uniforme.

» Art. II. Les tambours-majors et les tambours ne pourront faire battre dans aucun cas qu'ils n'en reçoivent l'ordre d'un officier supérieur.

» Art. III. Les divisionnaires à l'armée ne pourront se servir que d'un tambour pour faire annoncer le service ou toute autre chose relative à leur division.

» Art. IV. Arrivés à l'armée, tous les fifres et tambours des huit divisions seront sous les ordres du tambour-major et punis sévèrement lorsqu'ils lui désobéiront.

» Art. V. Le tambour-major, les fifres et les tambours seront autorisés à se loger dans la maison la plus voisine de celle où sera le quartier-général, et le tambour-major sera tenu

de laisser jour et nuit un tambour de planton chez le général ou l'officier qui commandera à sa place.

» Art. VI. Le tambour-major sera tenu tous les soirs de faire battre la retraite par ses tambours réunis et de marcher à leur tête; il en sera de même lorsqu'on battra la messe.

» Art. VII. Il sera nommé un tambour-maître qui sera chargé de l'école et remplacera le tambour-major en son absence.

» Art. VIII. La générale et le rassemblement seront toutours battus par tous les tambours et fifres réunis.

» Art. IX. Le tambour-major ne pourra s'absenter sans la permission du général ou de celui qui commandera à sa place; le tambour-maître, les fifres et les tambours, sans celle du tambour-major. »

TITRE IX.

Des peines.

« Article unique. Les peines pour MM. les officiers seront: 1°. les arrêts, 2°. la prison, 3°. la destitution, 4°. la tête cassée.

» Les peines des sous-officiers et soldats sont 1°. les amendes, 2°. le piquet, 3°. les verges, 4°. la tête cassée. »

TITRE X.

De l'administration.

« Article premier. Chaque divisionnaire, aussitôt le présent règlement reçu, mettra en réquisition tous les cordonniers qui sont dans l'étendue de son territoire, de manière qu'il y en ait au moins quatre par division. Si une division ne pouvait compléter ce nombre, elle en prendra dans la division voisine qui en aurait plus de quatre, et si les divisions n'avaient que le nombre nécessaire, le commandant de division se retirera par devers le général qui lui en fournira.

» Sont exceptés de cette réquisition, les cordonniers qui travaillent pour le quartier-général.

» Art. II. Les chasseurs des divisions seront les premiers

chaussés, et leurs souliers que fournira l'atelier seront distribués en présence des soldats de la division.

» Art. III. Chaque division aura deux commissaires aux vivres, lesquels rendront compte à l'inspecteur-général des vivres et munitions des besoins que chaque division pourra avoir.

» Art. IV. Chaque division aura également deux bouchers et deux boulangers.

» Art. V. A chaque rassemblement, il se rendra un commissaire de chaque division de l'armée avec le commissaire général; les autres resteront pour faire suivre le pain nécessaire à leur division.

» Art. VI. Chaque commissaire sera chargé de pourvoir à la nourriture de sa division, sauf à ceux qui n'auront pas de ressources dans leur division à s'en procurer dans les autres, ce que le commissaire et l'inspecteur-général seront tenus de surveiller.

» Art. VII. Chaque division aura son vaguemestre sous la conduite d'un vaguemestre général, et chaque commandant de division sera chargé de faire conduire et traiter ses malades.

» Art. VIII. Il sera nommé un trésorier par division.

» Art. IX. Le produit des prises sur l'ennemi et de rechange des bestiaux sera versé entre les mains du trésorier et servira aux frais de la guerre.

» Art. X. Les amendes, que devront payer ceux qui n'auront pas marché à leur tour à l'armée, seront fixées par le commandant de la division, suivant l'aisance des délinquans. Elles pourront être portées jusqu'à cent cinquante livres, et ne pourront être moindres de dix. Seront réputés n'avoir pas marché à leur tour ceux qui ne se seront pas trouvés *au choc*.

» Art. XI. La totalité des amendes appartiendra à ceux qui l'auront fait payer, sauf aux soldats à en faire l'usage qu'ils jugeront convenable.

» Art. XII. Les officiers ou soldats, qui seront convaincus d'avoir composé avec ceux qui devaient payer l'amende, après

qu'elle aura été fixée par le commandant de la division, seront punis sévèrement. Ils seront tenus de faire note par écrit de ceux qui l'auront payée et de la remettre au chef de la division.

TITRE XI.

De la cavalerie.

« ARTICLE PREMIER. Les officiers de cavalerie porteront les épaulettes, chacun suivant son grade, comme les portaient les troupes du roi avant 1789.

» Art. II. Chaque division aura douze dragons qui formeront une escouade; ils seront soldés à raison de dix sous par jour.

» Art. III. Il faudra, pour être reçu dragon, avoir la qualité de brave et être bien monté.

» Art. IV. Tous les dragons porteront sur le bras gauche un chevron brisé de galon blanc.

» Art. V. Il sera fourni un cheval au dragon qui n'en aura pas; celui qui en aura un le fera estimer et le prix lui en sera remboursé par le trésor royal.

» Art. VI. A tout rassemblement, soit qu'il soit entier, soit qu'il ne le soit pas, les douze dragons de chaque division seront tenus de se rendre au lieu du rassemblement avec l'infanterie de leur division.

» Art. VII. Arrivés au lieu du rassemblement, les dragons de chaque division y prendront rang, suivant le numéro de leur division.

» Art. VIII. Le corps de cavalerie formera huit escouades de douze hommes, avec chacune un brigadier; quatre divisions de chacune vingt-quatre hommes, avec chacune un maréchal-des-logis, et deux compagnies de quarante-huit hommes avec chacune un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un porte-guidon et un grenadier.

» Art. IX. Chaque escouade aura pour officiers et sous-officiers, savoir :

» Celle de *Montfaucon*, un lieutenant, un maréchal-des-logis et un brigadier.

» Celle de *Cerizais*, un capitaine et un brigadier.

» Celle du *Loroux*, un sous-lieutenant, un maréchal-des-logis et un brigadier.

» Celle de *Chollet*, un porte-guidon, un maréchal-des-logis et un brigadier.

Celle d'*Argenton-Château*, un porte-guidon et un brigadier.

» Celle de *Châtillon*, un capitaine et un brigadier.

» Celle de *Beaupreau*, un sous-lieutenant, un maréchal-des-logis, un brigadier.

» Celle de *Chemillé*, un lieutenant et un brigadier.

» Art. X. Chaque division aura en outre douze cavalier qui porteront une fleur de lis sur le bras droit et qui ne seront point au compte du roi, mais qui seront également tenus de se rendre à l'armée, lorsque le rassemblement sera général.

» Art. XI. Lorsque le rassemblement ne sera que de la moitié de la paroisse, il ne viendra que la moitié des cavaliers

» XII. Chaque commandant de division sera tenu d'envoye auprès du général, tous les quatre jours, un dragon et u cavalier. Les dragons et cavaliers ne pourront s'en retourne sans qu'ils n'aient été remplacés par leurs camarades, dragor ou cavaliers, à peine de punition.

» Art. XIII. Toute autre personne ne pourra se présenter cheval à l'armée, à peine d'être démontée sur-le-champ.

» Art. XIV. Sont exceptés de l'article précédent : les

Aumôniers,
Chirurgiens,
Commissaires aux poudres et salpêtres,
Secrétaires,
Trésoriers,
Commissaires aux vivres,

Bouchers,
Boulangers,
Marchands,
Commissaires de paroisses,
Vaguemestres,
Courriers,
Domestiques d'officiers,

Et ceux qui auront par écrit la permission des généraux.

» Art. XV. Pourront cependant MM. les commandans de division des bords de la Loire et des frontières du pays conquis, avoir un plus grand nombre de cavaliers et de dragons pour faire le service de différentes gardes; alors les cavaliers excédans auront une permission par écrit, mais dans aucun cas il ne pourra s'en rendre plus de douze à l'armée.

» Art. XVI. Toutes les corvées seront faites par les cavaliers.

» Art. XVII. Les cavaliers qui seront organisés prendront place à l'armée et auront leurs officiers, comme il est dit aux article six, sept, huit et neuf, du titre neuf du présent règlement concernant les dragons.

» Art. XVIII. Tous les dragons et cavaliers ne pourront avoir chez eux plus de deux chevaux chacun.

» Art. XIX. Tout habitant du pays conquis sur la rive droite de la Sèvre, excepté les dragons et cavaliers inscrits, qui gardera chez lui un ou plusieurs chevaux propres à monter un cavalier, sera puni par la confiscation du cheval et de plus une amende égale à la valeur d'icelui, s'il n'a fait sa déclaration au chef de sa division dans les quinze jours de la publication du présent règlement.

» Sont exceptés ceux qui ont par écrit une permission des généraux.

» Art. XX. Les commandans de division, leurs lieutenans, les inspecteurs-généraux, les commissaires des paroisses tiendront la main à l'exécution du présent article. »

TITRE XII.

Articles généraux.

« ARTICLE PREMIER. Tout soldat qui sera convaincu d'avoir vendu ou échangé des armes aux patriotes, pour des denrées ou marchandises, sera puni de mort.

» Art. II. Toute personne qui aura connaissance d'un pareil commerce et qui le déclarera recevra la somme de mille livres de récompense.

» Art. III. Il est expressément défendu à tous officiers et soldats de faire des rassemblemens pour aller en pays ennemi, même de porter des postes chez les républicains, sans la permission du commandant de la division.

» Art. IV. Sont exceptés du présent article les commandans de postes.

» Art. V. Il est défendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition que ce soit, de porter les marques distinctives qui, par le présent règlement, désignent les grades des officiers de l'armée et des employés auprès d'icelle.

» Art. VI. Les prises faites par les divisions réunies seront partagées entre elles par égales portions.

» Art. VII. Lorsque les inspecteurs-généraux, les inspecteurs divisionnaires et commissaires de paroisses auront besoin de la force armée, ils s'adresseront aux chefs de division qui seront tenus de la leur donner, sous leur responsabilité.

» Art. VIII. Si les divisionnaires trouvent de la résistance dans l'exécution de leurs ordres, ils feront conduire les délinquans au conseil militaire, pour y être jugés suivant l'exigence des lois.

» Art. IX. Il sera délivré une copie du présent règlement à chaque officier supérieur, à chaque officier divisionnaire, aux divisionnaires tant d'infanterie que de cavalerie, et aux tambours-majors, afin de s'y conformer.

» Art. X et dernier. MM. les commandans des divisions fe-

ront donner lecture du présent règlement à la tête de leur division;

» Le commandant de la cavalerie à tous les cavaliers;

» Le tambour-major à tous les fifres et tambours;

» Afin que personne n'en puisse prendre cause d'ignorance.

» Mandons et ordonnons à nos chefs de division, leurs lieutenans, nos inspecteurs divisionnaires et commissaires des paroisses de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, et que la présente ils fassent transcrire sur leur registre pour y avoir recours au besoin.

» Donné et fait en conseil général militaire à Trementines le 28 juin 1794, l'an deuxième du règne de Louis XVII.

» *Signé*, Stofflet, Bérard, chevalier de Fleuriot, de Rostaing, Labouere, Trotouin et Gibert, secrétaire général de l'armée. »

On remarque d'entrée, que le général en chef (Stofflet), conserve la distinctive rouge pour le nœud d'écharpe, telle qu'elle lui avait été attribuée au Conseil Militaire de Fougères (cf Les écharpes des officiers). Les autres commandants en chef qui avaient participé à l'expédition d'outre-Loire ayant tous ou presque disparu, leurs couleurs distinctives devenaient disponibles : le nouveau général en chef en dispose donc pour ses officiers (ainsi, le nœud de taffetas noir qui avait appartenu à la Rochejaquelein est donné au major de l'Armée).

Ce règlement concerne tous les grades et emplois de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou. Si nous essayons de nous représenter la façon de porter les insignes de grades qui y sont définis, certaines questions viennent à l'esprit. En effet, mis à part la ceinture avec nœud de taffetas des officiers supérieurs qui était agrafée autour de la taille, comment pouvaient être fixées les ceintures portées aux bras par les officiers subalternes ? (ceintures blanches "attachées d'un ruban de diverses couleurs").

L'article VI précise pour les "commandans" en chef des divisions la ceinture blanche attachée d'un ruban blanc alors que le suivant impose aux "commandans" en second la ceinture blanche avec le nœud blanc. La différence devait être légère et le distingo résidait vraisemblablement dans la grosseur de la "nouette" et la longueur du flottant du ruban. On ne sait pas également si les rubans d'attache étaient directement cousus aux extrémités de la ceinture pour être noués ou s'ils chevauchaient tout le pourtour de cette ceinture de bras pour être ainsi plus apparents.

Les commissaires aux vivres, les vaguemestres, les commissaires généraux, les bouchers et les boulangers (art.XX à XXII) ne bénéficiaient pas quant à eux de cette petite rosette ou nœud de ruban, car celui-ci était cousu autour du bras gauche, formant ainsi un anneau de couleur sur le fond de l'habit (rejoignant en cela la disposition évoquée ci-dessus pour les rubans sur ceintures blanches).

Enfin, en complément des articles se rapportant à la création des compagnies de chasseurs (Titre III), il est bon de rappeler que les quelques rares gravures ou les allusions faites sur les"chasseurs de Stofflet" leur donnent, pour compléter leur habillement, un chapeau avec une touffe de plumes de coq.

5.2 Les fournitures anglaises

Si l'habit vert à parements noirs ou blancs fut un habit d'uniforme réglé par le Conseil Militaire des Armées Vendéennes, il en est d'autres dont la forme et la couleur échappèrent totalement aux chefs de l'insurrection, mais qu'ils firent pourtant porter à certaines de leurs troupes. Ce sont les habillements de fournitures anglaises, puissance à priori extérieure au

conflit mais qui en tirait directement profit et ne se privait pas de l'alimenter.

La perte des forêts de Vezins et de Maulévrier, dans lesquelles Stofflet avait fait installer ses parcs à munitions et d'artillerie ainsi que les hôpitaux et magasins, porta un rude coup à l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou qui eut, par la suite, beaucoup de difficultés à maintenir ses approvisionnements en matériel et habillements. Il en était de même pour l'Armée du Marais. Les suspensions d'armes décidées à La Jaunaye (avec Charette) et La Mabilais (avec Stofflet) permirent aux généraux vendéens de réorganiser leurs troupes avec le concours de l'Angleterre. Charette et Stofflet, répondant aux émissaires du comte d'Artois et du Cabinet anglais, demandèrent, outre un corps de 10 O00 hommes de troupes réglées et entretenues par l'Angleterre et des bouches à feu avec des artilleurs pour leur service, *"des habillements pour la troupe qui commençait à être mal "entretenue parce que le pays était épuisé ..."* [1]. L'Angleterre, refroidie par le désastre de Quiberon, se garda bien de satisfaire à la demande d'envoi d'un corps d'armée, mais fit débarquer, à l'intention de Charette et en échange d'un chargement de blé, des munitions, des armes, et des effets d'habillement.

L'interrogatoire de Mathurin-Louis Barion, marchand à Sainte-Gemme (près de Luçon) et royaliste, confirme cette livraison. Répondant aux questions du tribunal républicain (8 septembre 1795), il donne le détail des fournitures anglaises et précise, entre autres, qu'elles comprenaient : *"... 5000 habits rouges et blancs avec simple tresse rouge, des chapeaux, des bonnets, guêtres, chemises et souliers ..."* [2]. Ces habits furent distribués de suite.

Ces habits rouges équipant les soldats de Charette surprennent quelque peu : d'abord parce qu'ils étaient de coupe militaire, ce qui était mal supporté par les vendéens (l'origine du soulèvement résidait pour une grande part dans le refus de servir dans les milices ou l'armée) et ensuite parce qu'ils étaient de la couleur réservée à la nation anglaise dont ils avaient jusqu'alors, toujours eu à déplorer les attaques (les côtes du Poitou avaient de tout temps été le théâtre de descentes navales de la part des anglais. Même Charette, qui les avait combattus, ne les aimait pas et redoutait leur duplicité). Mais, dans cette affaire, trois ans de guerre avaient sans doute, pour un temps, bien changé les mentalités, et les soldats du Marais qui suivaient encore leur général, étaient presque devenus des combattants permanents.

Ces habits rouges et blancs avec simple tresse rouge n'étaient apparemment pas des uniformes déclassés de l'armée anglaise ni des

1 *La Vendée patriote*, par CH. L. Chassin, Tome IV, page 508
2 *La pacification de l'Ouest* par CH. L. Chassin, Tome II, page 61

costumes militaires portés par les troupes d'émigration mises sur pied par nos voisins d'outre Manche. La description du dénommé Mathurin-Louis Barion n'est confortée par aucune autre, ce qui est bien dommage pour reconstituer avec certitude cette partie d'habillement.

On peut considérer que le fond de l'habit est de couleur rouge (et de coupe anglaise) avec distinctive blanche pour le collet, les parements et les revers étroits ; la simple tresse rouge étant la ganse plate à extrémité droite pour être qualifiée de simple. Cette tresse rouge est d'ailleurs surprenante car les costumes militaires britanniques étaient toujours agrémentés de ganses de couleur blanche. C'était peut-être là la manière d'introduire une variante pour faire de l'habit livré à l'insurrection vendéenne, un uniforme qui ne pouvait pas être attribué à l'armée anglaise.

Cette importante livraison d'habits anglais ne devait pourtant pas être la première du genre, puisque lors de l'attaque de Saint-Cyr par Charette le 25 septembre 1794, les vendéens furent repoussés par un bataillon de la 157ème demi-brigade, ce qui permit à Grouchy d'écrire dans le rapport adressé au général en chef et au Comité de Salut Public *"... (qu')en un instant les brigands ont été mis dans une déroute complète et ont fui de tous les côtés laissant la terre jonchée de morts, d'habits rouges, de souliers, de sabots ..."* [1].

Ainsi, à la reprise des hostilités, Charette avait pu rééquiper ses soldats en armes et habillements. Cette entrée en campagne avait également été mise à profit par un grand nombre d'émigrés pour grossir l'Armée du Marais (Stofflet leur préférant des chefs de division roturiers ayant déjà fait la guerre à ses côtés). *"...Revêtus de brillants uniformes ... ils refusaient de marcher sous les ordres des anciens officiers qui avaient fait toute la guerre et qu'ils méprisaient à cause de leurs vêtements grossiers ... La plupart des lieutenants de Charette étaient, il est vrai, habillés de bure ..."* [2]. Pourtant de nombreux nobles poitevins combattaient de longue date dans l'armée du Bas-Poitou en tant que divisionnaires. On se demande si les vêtements de bure de la plupart des lieutenants de Charette personnalisaient les officiers roturiers ou si la pénurie en effets d'habillement était à ce point sensible dans l'Armée du Bas-Poitou, pour que tous les chefs soit pareillement et si pauvrement vêtus. Pourtant un rapport du général républicain Delaage fait état de succès remportés sur les postes vendéens (aux landes de Nesmy, entre Luçon et La Roche-sur-Yon) et de la capture de chevaux, d'armes et d'un "magasin d'uniformes verts à parements blancs" [3].Il était donc bien porté (ou on s'apprêtait à porter), conformément aux règlements pris en ce

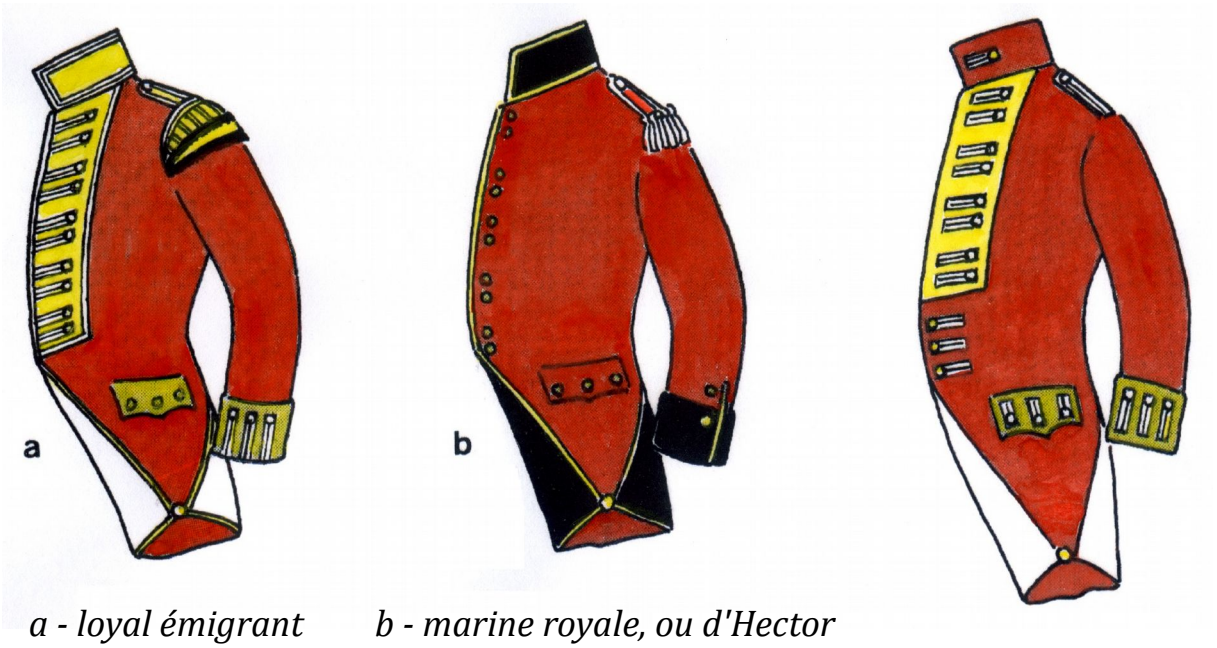
1 *Les pacifications de l'Ouest*, par CH. L. Chassin, Tome II, page 80
2 *Histoire de la guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome V, page 325
3 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Tome V, page 398

sens, des habits d'uniformes qui furent donc identiques sur l'ensemble de la Vendée Militaire. Le rapport du général Delaage est daté du mois de septembre 1795, soit de l'époque où la plupart des lieutenants de Charette sont signalés en vêtements de bure. Il est curieux que ces officiers ne soient pas (ou plus) habillés de cet uniforme qui devait à priori leur être réservé.

Qu'étaient donc les brillants uniformes portés par les émigrés ? L'appellation d'uniforme se rapportant à l'habillement militaire, et de plus mettant en avant l'identité de la base de cette tenue (forme générale et couleur), on peut s'attendre à trouver une certaine analogie avec les uniformes rouges dont l'Angleterre avait équipé les officiers et soldats qu'elle avait déjà jetés sur les côtes de Quiberon. Les nombreux corps d'émigrés organisés par les ennemis de la République étaient d'ailleurs vêtus d'uniformes "à l'anglaise". Rien ne permet d'écarter cette hypothèse.

Il convient de revenir aux uniformes des compagnies de chasseurs anciennement formées par Charette et que "l'ennemi prenait pour des troupes étrangères". On peut se demander si, à l'époque, le général du Marais n'avait pas déjà fait appel au fournitures anglaises pour équiper son corps d'élite (fournitures qui pouvaient tout aussi bien être des uniformes déjà façonnés, ou plus simplement, des étoffes pour les confectionner sur place, les uns et les autres de couleur rouge, pour qu'ils soient à ce point remarqués des uniformes en usage sur le territoire national).

Modèles d'uniformes de fabrication anglaise



a - loyal émigrant *b - marine royale, ou d'Hector*

infanterie anglaise (1789)

6. Les uniformes républicains dans l'armée vendéenne

Les vendéens ne portaient pas seulement leurs habits de paysans ou les uniformes issus des règlements militaires de leurs armées. Les rebelles revêtirent également des uniformes républicains, soit par nécessité, en remplacement de la partie de leur habillement qui faisait défaut, soit pour répondre au besoin d'organisation militaire de la nouvelle Armée Royale, l'habit uniforme faisant en ce cas le soldat. L'uniforme républicain eut également un autre usage (qui semble avoir le plus souvent eu cours) pendant toute la durée de la Grande Guerre de 1793 à 1796 : celui de s'en revêtir à dessein de tromper l'ennemi. Les combats et coups de main, qui succédèrent aux grandes batailles de 1793, firent maintes fois appel à cette ruse. On peut relever, à la lecture des nombreux mémoires royalistes et comptes rendus républicains, que l'Armée de Charette, plus portée sur la guérilla, utilisa fréquemment l'habillement militaire républicain pour surprendre et exterminer les Bleus.

E. de Chabot, qui fit la Grande Guerre de Vendée, écrit dans ses mémoires, que les cavaliers vendéens avaient *"... des selles de gendarmes, de hussards ou d'artilleurs républicains ... Chaque Blanc qui tuait un Bleu endossait son uniforme. Je laisse à penser quel coup d'œil offrait notre cavalerie ... "* [1]. Il faut croire que cet usage fut général dans l'Armée Catholique et Royale de 1793, d'autres auteurs contemporains nous en apportant la confirmation, notamment lors de l'attaque d'Angers, à la fin de cette même année 1793 (frimaire An II). Ainsi, ces témoins racontent que : "... à 9 heures et demie, des colonnes vendéennes se déplacent dans les trois faubourgs ... Ils (l'auteur et sa famille) rencontrèrent au bas de la rue Pierre Lise, 2 brigands en habit de dragons qu'ils prirent pour des soldats de la République ... Passant outre, ils aperçurent bientôt 60 autres vendéens vêtus en dragons, en hussards et en toutes sortes de nos costumes militaires ..." [2]. L'habitude de s'équiper avec des effets d'habillement républicains trompait

1 *Mémoires d'un royaliste*, par E. de Chabot, page 24
2 *La Vendée en 1793*, par FR. Grille, page 172

l'adversaire et contribuait à semer le doute dans l'esprit des Bleus. Un exemple particulier et tragique nous est donné dans le récit de la mort du général républicain Haxo. Démonté, celui-ci est entouré par les vendéens dont il pare les coups. *"... Un second cavalier, nommé Domès, qui portait un casque, s'approche de lui ; Haxo le prend pour un de ses chasseurs. A moi! dit-il, camarade! Domès lui lance un coup de sabre ..."* [1]. On mesure le tragique de la situation après le fol espoir un moment entrevu par l'officier républicain. Cet habillement républicain était également prisé par certains officiers royalistes qui n'hésitaient pas à s'en revêtir. Gaston, qui bien curieusement avait personnalisé l'insurrection vendéenne naissante, avait été capturé habillé d'un uniforme militaire de l'ancienne monarchie (il faut se souvenir que parmi les républicains, certains régiments, notamment les ex-Aunis et Armagnac, combattaient en Vendée sous l'habit blanc de l'ancien règlement.

En juin 1794, au camp de La Rouillière, le général Crouzat rapporte au général Wimeux, que *"... les brigands sont commandés par le nommé Bureau, ex-noble vêtu ordinairement en habit de Garde Nationale ..."* [2]. Cette observation, de la part d'un militaire, démontre que cet officier royaliste faisait preuve de constance dans la façon de se vêtir ; on était alors en juin 1794, l'évolution de la guerre commandait pourtant, à cette époque là, plutôt la discrétion aux vendéens dans le port du costume militaire républicain.

Les officiers généraux vendéens ne furent jamais équipés d'effets d'habillement dévolus à l'armée républicaine, sauf, peut-être, pendant la retraite de l'expédition d'outre-Loire où la grande misère dans laquelle se trouvait l'armée royaliste pouvait l'imposer. Mais il était alors préférable, pour échapper aux poursuivants, de prendre les habits d'un paysan. A son retour en Vendée, en janvier 1794, la Rochejaquelein "... monta le cheval de l'officier (républicain) qu'il venait de tuer, quitta son déguisement et s'affubla de la redingote bleue du défunt ..." [3]. C'est ainsi vêtu qu'il fut tué et enterré peu de temps après. L'Armée de Charette, qui ne pratiquait les mêmes règles de la guerre, utilisa beaucoup l'habillement militaire républicain, mais pour tromper les Bleus et bénéficier de leur surprise, et ce, dès 1793. En décembre de cette année, Joly, un de ses divisionnaires, après avoir embusqué ses soldats dans le bois voisin, attaque le camp des *"Quatre-Chemins ... Il se couvre d'un manteau d'officier républicain, met à son chapeau une cocarde tricolore à la place de sa cocarde blanche, et, accompagné de quelques cavaliers, il s'avance résolument vers le camp ..."* [4]. La

1 *Vie du général Charette*, par le Bouvier-Desmortier, page 195
2 *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonnes, Tome I, page 549
3 *Histoire de la Guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome IV, page 217
4 *La guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonnes, Tome IV, page 110

même scène se répète au camp de La Rouillière, en septembre 1794, où les brigands commandés par Charette, Couëtus et Rossignol, surprennent le camp après avoir égorgé les avants-postes. 300 hommes sont tués par la cavalerie vendéenne dont *"... la plupart portant l'uniforme de hussards a fait toute la besogne ..."* [1]

Ces expéditions permettaient de s'approvisionner en armes et munitions, mais également, de s'équiper en habillements militaires. A Segré, vers les 7 heures du matin, 3000 rebelles commandés par Turpin et Dieuzie, attaquent le camp républicain ; au cours de cette action, *"... 100 hommes ont péri, le commandant est de ce nombre. 38 ont été pris, déshabillés et égorgés de sang froid ..."* [2].

L'autre moyen est la capture de convois d'approvisionnement. Après un coup de main victorieux, Charette *"... fit briser les canons, brûler les affûts ... six ambulances chargées de pain, d'habillements, d'objets de pharmacie, d'effets appartenant aux soldats que les vendéens se partageaient entre eux ..."* [3].

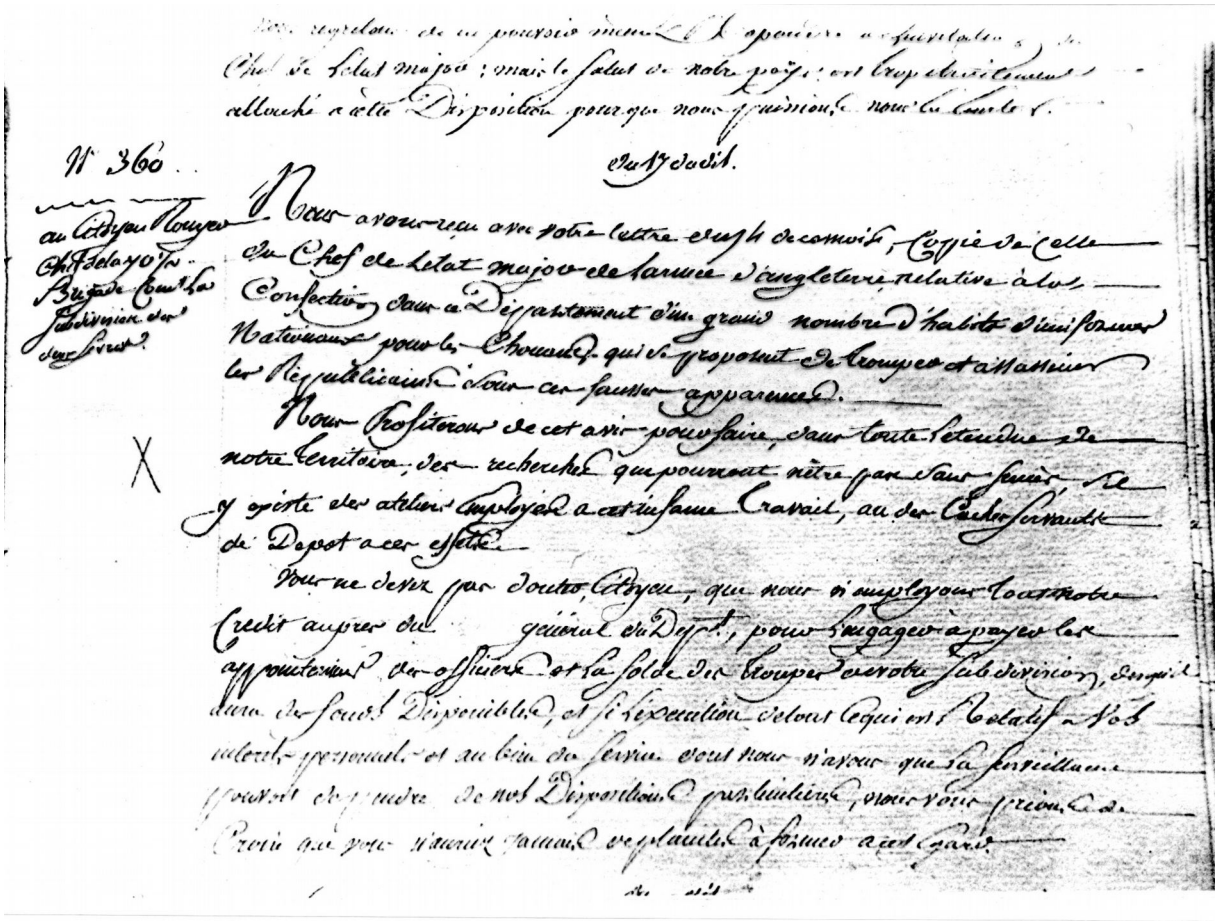
Cet usage de s'habiller en soldats ennemis pour mieux les tromper fut également utilisé par Lazare Hoche, vers la fin de la Grande Guerre, pour traquer Charette ; ce dernier qui avait tant fait usage de ce procédé se voyait rendre la monnaie de sa pièce. Le général en chef républicain créa quelques petits groupes d'espions habillés avec l'habit du pays et parlant le patois, afin de se renseigner sur les déplacements du général vendéen et de ses derniers fidèles, n'utilisant *"... ces déguisements de soldats en paysans que parce que depuis très longtemps cette ruse de guerre avait été en usage par l'ennemi ..."* [4]. Ce stratagème se montra d'autant plus efficace que Charette aux abois, et de plus en plus impopulaire dans son territoire, voyait se détacher de lui tous ceux qui l'avaient jusqu'ici soutenu et aidé à se soustraire aux recherches. Les uniformes capturés à usage de ruse de guerre resservaient, bien évidemment, dans leur état d'origine. Néanmoins, certains habits militaires pouvaient trouver une réutilisation civile après les nécessaires transformations. L'abbé G. Brunellière nous apprend qu'il existait, dans l'armée du Marais, du personnel affecté à la confection de vêtements. *"... Une vieille femme de 68 ans, arrêtée par les bleus à Machecoul, dit qu'elle comptait rejoindre à Legé les troupes de Charette dans l'armée duquel elle servait en qualité de tailleuse - LA L 1544- (ce terme désignait dans le parler local toute couturière) ..."* [5].

---

1 *Histoire de la Guerre de la Vendée*, abbé Deniau, Tome IV, page 70
2 *La guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonnes, Tome V, page 219
3 *Vie du général Charette*, par le Bouvier-Desmortier, page 152
4 *Les pacifications de l'Ouest*, par CH. L. Chassin, Tome II, page 61
5 *La Vendée Nantaise - La grande croisade*, abbé G. Brunellière, page 142

Pour cette femme, le fait de préciser qu'elle servait dans l'armée de Charette, en qualité de tailleuse ou couturière, laisse à penser qu'elle n'était pas, à priori, attachée à la confection de la garde-robe du général du Bas-Poitou (à laquelle les femmes nobles de sa "cour" s'employaient), mais plutôt à la confection ou à la transformation d'habits de la troupe ou des officiers subalternes.

Ces confections d'uniformes nationaux et l'existence de dépôts d'effets militaires républicains dans les pays en rébellion (Vendée et Bretagne notamment), étaient connues du gouvernement. Des correspondances en font état, visant à les dénoncer et à les découvrir.



Pour clore ce chapitre de l'habillement républicain réutilisé par les soldats vendéens, notons la curieuse et bien temporaire transformation de l'uniforme gouvernemental, telle qu'elle nous est connue au travers de la désertion de M. de Boispréau au combat de Saumur en juin 1793. *"... le combat commença aussitôt, sur leurs invitations (celles des soldats vendéens), je mis mon habit à l'envers, c'était l'usage imposé aux déserteurs ...".* (M[me] de la Rochejaquelein. L. c. page 173) [1]. L'habit d'uniforme était alors doublé de

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome II, page 166

tissu blanc. Ainsi, une fois retourné ce vêtement perdait sa couleur bleue caractéristique et mettait son propriétaire à l'abri d'une méprise des vendéens au milieu desquels le nouveau rallié combattait (et puis, coïncidence heureuse, le blanc n'était-il pas la couleur de la royauté ... ?) et ainsi, l'expression "retourner sa veste" retrouvait, dans ce cas, sa véritable origine.



Boutons d'uniformes républicains

7. Les étrangers, déserteurs et troupes soldées

Les armées vendéennes ne furent pas essentiellement composées de paysans Angevins et Haut et Bas-Poitevins. Ces soldats volontaires, dont le nombre pouvait être très important, faisaient à la fois la force et la faiblesse de l'armée royaliste. Enthousiastes et prompts à se mobiliser au premier appel des capitaines de paroisses, les paysans répugnaient à rester loin de leur foyer plus de 4 à 5 jours consécutifs, ce qui réduisait à néant le gain des batailles et mettait en péril l'administration militaire ainsi que les approvisionnements des armées catholiques et royales. Les généraux

vendéens firent donc appel aux volontaires et aux déserteurs républicains pour constituer des troupes soldées et permanentes attachées à leur armée. Les déserteurs demandant à lutter pour la cause royale furent en majorité des étrangers provenant d'anciens régiments royaux et incorporés dans les troupes républicaines nouvellement formées pour aller combattre en Vendée.

Il semble pourtant que beaucoup d'anciens soldats étrangers aient déjà cherché refuge dans le Poitou, puisque on en fait mention dans les premiers temps de l'insurrection vendéenne, bien avant que les désertions en masse soient observées et signalées par les mémorialistes républicains.

A l'Armée du Haut-Poitou, Lescure et Donissan (son beau-père), qui étaient très riches, entretenaient un corps d'à peu près 300 hommes composés de Suisses et d'Allemands [1]. Ces deux nobles, Donissan surtout qui détenait une charge à la cour, étaient en poste aux Tuileries jusqu'à la chute du roi, le 10 août 1792. Doit-on y voir là une relation de cause à effet ? Bouthiller de Saint-André écrit qu'il y avait, pour défendre Mortagne, une compagnie de Suisses dont plusieurs avaient servi sous Louis XVI, et que *"... leur uniforme était noir ..."* [2]. Ils auraient été au nombre de 72.

Il est apparent que les anciens soldats étrangers, plus ou moins réfugiés dans le Poitou et coupés de leur lointain pays d'origine par la tourmente révolutionnaire, furent tout désignés pour former les premières troupes mercenaires au service des généraux vendéens. Leurs compatriotes, incorporés dans les nouvelles troupes républicaines, les rejoindront très vite, au gré des nombreux combats qui allaient les mettre en présence.

Dès le 7 mai, certains soldats alsaciens de l'ancien régiment de la Marck, devenu 72e régiment d'infanterie, se rallièrent à l'Armée du Bas-Poitou après le combat de Pont James, où 300 d'entre eux avaient été faits prisonniers. Ils suivirent Charette jusqu'à la fin de son combat.

Le plus célèbre apport de déserteurs dans l'armée vendéenne fut celui de la Légion Germanique, dont l'histoire fut très agitée . La Légion Germanique, de formation républicaine, était une sorte de cohorte étrangère formée, en septembre 1792, *"de tous les déserteurs Allemands, Suisses, Polonais, Lorrains, Alsaciens, Belges, Italiens, et commandés par le Prussien Dambach"* [3]. La moitié d'entre eux venaient des villes frontières comme Mayence, Trêves, Francfort et Cologne. Son décret d'organisation prévoyait un effectif de: [4]

1 *La Vendée patriote 1795-1800*, par CH. L. Chassin, Tome I
2 *Mémoire d'un père à ses enfants*, par Bouthilier de Saint- André, page 100.
3 *Revue du Bas-Poitou. Les Allemands dans les armées républicaines et royalistes*, par E. Gabory, année 1919, page 248
4 *Carnet de la Sabretache, année 1894 (2e semestre) . La Légion Germanique*, par le général Vanson

" - 4 escadrons de cuirassiers légers, l'escadron à 2 compagnies de 62 hommes, officiers compris;

- 4 escadrons de piconniers à cheval ou dragons piquiers, ou piquiers à cheval (ces différentes dénominations furent employées), de même force;

- 1 bataillon d'arquebusiers, de 4 compagnies de 120 hommes;

- 2 bataillons d'infanterie légère, ou chasseurs à pied, chacun de 120 hommes;

enfin, 1 compagnie d'artillerie de 158 hommes. "

Cet effectif ne resta pas longtemps au complet, *"la moitié de ces déserteurs, après avoir touché la prime aux bureaux de recrutement, désertèrent de nouveau, ne reparurent plus"* [1].

Cette troupe, dont la Convention se méfiait à juste titre et qu'elle accusait d'antipatriotisme, fut envoyée en Vendée de préférence aux armées engagées sur les frontières de la France. Et puis, la Vendée devenait meurtrière pour les armées républicaines et cette guerre offrait ainsi une excellente occasion d'utiliser cette Légion Germanique qui se révélait encombrante. Cette dernière est acheminée en Vendée en mai 1793 et, dès le 23, elle donne l'exemple de la fuite aux soldats républicains lors de l'attaque d'Argenton-Château. La désertion en masse se produit au mois de juin quand les vendéens entrent victorieusement dans la ville de Saumur où ils se trouvaient à ce moment là. *"La Légion Germanique comptait alors 113 "hommes d'infanterie et 365 cavaliers ..."* [2].

Le paradoxe est que ces déserteurs sont en grande majorité protestants, quelques uns israélites, et qu'ils se battent maintenant pour la "Religion et le Roi". Doublement déserteurs, ils se montrent bons soldats chez les royalistes, bien que durs, souvent cruels même, et taxés d'introduire la débauche, la rapine et le blasphème parmi les paysans vendéens de la Grande Armée Catholique et Royale. L'uniforme qui avait été attribué à la Légion Germanique, lors de son organisation par le gouvernement républicain, était le suivant : [3]

- Cuirassiers légers : habit et soubreveste couleur chamois, casque, panache, cocarde, bottes fortes, éperons bonnet de police, manteau;

- Piconniers : habit vert doublé de rouge, col blanc, revers rouges, gilet chamois à simple rang de boutons, boutons d'habit et de gilet à la hussarde blancs, casque, cocarde, plumet, col noir, manteau;

---

1 *Revue du Bas-Poitou, année 1919. "Les Allemands dans les armées républicaines et royalistes pendant les guerres de Vendée*, par E. Gabory, page 248

2 *Revue du Bas-Poitou, année 1919. "Les Allemands dans les armées républicaines et royalistes pendant les guerres de Vendée*, par E. Gabory, page 248

3 *Carnet de la Sabretache, année 1894 (2e semestre) . La Légion Germanique*, par le général Vanson

- Arquebusiers : habit vert bouteille, doublure et revers noirs, parements bleu et rouge, boutons jaunes avec l'inscription comme l'infanterie, gilet noir, double rangée de boutons, pantalon vert, chaussures d'infanterie, casque, cocarde et plumet aux 3 couleurs mêlées de vert, col noir, deux épaulettes aux 3 couleurs;

- Infanterie : habit vert dragon, doublure blanche, col blanc, revers rouges, parements bleu de ciel et la petite patte rouge, boutons avec l'inscription "Liberté et égalité" et sur le pourtour "Légion des Germains", gilet chamois à double rang de boutons, pantalon chamois, souliers et demi-guêtres, casque avec cocarde et plumet;

- Artillerie : habit, gilet et pantalon bleus, doublure rouge, col blanc, parements bleu de ciel et rouge, boutons rangés comme l'infanterie, 2 épaulettes, casque, cocarde et plumet comme l'infanterie.

Après son élection à la tête de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou, en juillet 1793, *"d'Elbée s'occupa de régulariser 3 compagnies, de 120 hommes environ, destinées à faire le service régulier de l'arsenal de Mortagne ..."* [1].

La première, qu'il nomma Compagnie Française, fut composée de soldats français déserteurs ou recrues de bonne volonté qui consentaient toujours à rester sous les drapeaux;

La seconde, dite compagnie suisse, renfermait tous les transfuges de cette nation ...;

La troisième, appelée compagnie allemande, et composée d'alsaciens et d'allemands transfuges, comme les Suisses, le plus grand nombre de la Légion Germanique ...;

Les 3 compagnies ne revêtirent aucun uniforme. Elles continuèrent à être habillées en paysans et devinrent les tirailleurs habituels de l'armée ...".

L'habillement de ces étrangers stationnés à Mortagne pose déjà problème quant à leur nature. En effet, la description ci-dessus (abbé Deniau), précise que ces soldats continuèrent d'être habillés en paysans alors que, parlant des mêmes troupes, Émile Gabory [2] écrit : *"...dans ces quelques centaines d'étrangers au service des vendéens, groupe continuellement armé et vêtu d'un uniforme bleu ..."*. Il est probable que ces déserteurs (ou certains d'entre eux, avaient dû conserver leur ancien uniforme républicain plus ou moins transformé pour le service de l'armée royaliste. On peut également envisager que ce groupe d'étrangers puisse représenter le contingent d'artilleurs de la Légion Germanique.

Certains déserteurs de cette Légion Germanique constituèrent, au sein

1 *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Deniau, Tome II, page 577

2 *Revue du Bas-Poitou - les allemands dans les armées républicaines et royalistes pendant les guerres de Vendée*, année 1919, page 251

de l'armée vendéenne, un corps qui se fit appeler "les Vengeurs de la couronne".

Lors de l'organisation militaire de la Grande Armée Catholique et royale d'Anjou et du Haut-Poitou, la garde du drapeau (guidon général) fut confiée aux unités permanentes et soldées. Les allemands se virent confier cette tâche.

Les étrangers de la Grande Armée suivront celle-ci dans l'expédition d'outre-Loire. Comme les vendéens, ils y périront presque tous, tués ou capturés par les troupes républicaines lancées à leur poursuite. Un certain nombre d'entre eux se firent remarquer à Dol, en décembre 1793, où quelques *"... alsaciens réunis à des déserteurs républicains formèrent clandestinement un bataillon d'éclaireurs, sous la conduite de Toutant de La Bigotière, et s'intitulèrent la Bande Noire"*, portant en signe de ralliement un crêpe de deuil au bras gauche. Leurs actions relevant davantage du meurtre et du pillage, les généraux vendéens la supprimèrent très vite. On peut aussi se demander si le nom de Bande Noire leur fut donnée pour le crêpe de deuil qu'ils portaient au bras ou si la fraction d'Alsaciens qui la composaient étaient encore vêtus de l'uniforme noir que certains auteurs leur attribuaient. Il est curieux de constater que c'est en dehors de la Vendée, notamment lors de la marche sur Granville, que l'attention des Représentant du Peuple près des Armées de La République, est attirée sur les effectifs étrangers de l'armée royaliste. On observe parmi les prisonniers des hommes singuliers au teint pâle, aux cheveux blonds, parlant diverses langues, l'allemand le plus souvent. Ces types contrastent nettement avec la physionomie générale des Poitevins au teint plutôt bronzé et aux cheveux bruns. Le Représentant Laplanche, entre autres, écrit : *"... on a remarqué parmi eux des russes, des allemands et beaucoup de juifs ...".* Il dit encore : *"... dans les brigands on voit beaucoup d'étrangers, russes, polonais, juifs ..."* [1](1). . La massive désertion de la Légion Germanique semblait totalement oubliée par ces représentants républicains.

Les quelques rares survivants étrangers de la "Virée de Galerne" se retrouveront par la suite dans ce qui restera de l'Armée d'Anjou et du Haut-Poitou, principalement réunis autour de Stofflet dont ils formeront la garde.

L'armée de Charette, qui n'a pas quitté le Bas-Poitou, conserve ses effectifs étrangers auxquels ils faut bientôt ajouter la petite troupe d'Irlandais qui suivait le divisionnaire Bulkeley. Après la mort de ce général, la "Brigade Irlandaise", nom pompeux pour l'effectif de ce corps, s'attachera à sa veuve, la célèbre amazone (très souvent appelée Bauglie), et disparaîtra progressivement au fil des combats.

---

1 *Revue du Bas-Poitou. Les allemands dans les armées républicaines et royalistes pendant les guerres de Vendée*. Année 1919, page 247

Les "Allemands" de Stofflet et de Charette serviront avec fidélité et dévouement, n'ayant plus rien à espérer de la cause royaliste. Après la défection presque totale des derniers fidèles vendéens, lassés par la guerre et la dureté de leurs chefs, ils persisteront jusqu'au dernier combat. Ainsi, un Allemand surnommé Cassel, se pare du chapeau de Charette et tombe sous les balles républicaines, permettant ainsi à son chef d'échapper à ses poursuivants. Ce geste sera repris par Pfeiffer, autre Allemand et homme de confiance du général du Marais. Ces allemands se montrent d'ailleurs les exécuteurs des basses-œuvres de leurs chefs. Ils accomplissent ces tâches sans répugnance. Ce sont des allemands attachés à Stofflet qui fusillent Marigny dans le dos, sans lui laisser le temps de se préparer à la mort. Ce sont les allemands de Charette qui tuent Delaunay, divisionnaire du Bas-Poitou, réfugié près de Stofflet et que ce dernier abandonne à la mort. C'est également Pfeiffer, bourreau avoué de Charette, qui confond et fait assassiner le curé de La Rabatelière qui s'était engagé à négocier la reddition du généralissime. Cette action pèsera lourd dans l'abandon des combattants de ce qui restait de l'Armée du Marais.

Nous avons donc vu que, suivant les auteurs, certains étrangers au service de la cause vendéenne ont eu un uniforme, et d'autres pas. La couleur de cet habillement est donnée tantôt noire, tantôt bleue, sans autres détails. La logique voudrait que ces troupes soldées aient bénéficié des uniformes verts à parements blancs, ou de distinctives ayant fait l'objet des règlements des Conseils Militaires royalistes. Ces troupes permanentes étaient plus aptes à porter un uniforme que les paysans rassemblés pour des opérations de courte durée et qui, de surcroît, répugnaient à une militarisation trop poussée. Il est certain qu'à partir de 1794, l'insécurité provoquée par les colonnes républicaines incitait davantage les soldats vendéens, étrangers ou non, à se fondre dans l'anonymat des campagnes sous l'habillement des paysans avec lequel ils sont parfois décrits (surtout dans les ultimes moments de la rébellion).

Seule la tenue de la Légion Germanique, servant sous son nom et avec son uniforme dans les rangs vendéens, nous est bien connue grâce aux dessins laissés par Job dans son ouvrage sur la *"Tenue des troupes de France"*, et par Goichon dans sa série d'aquarelles consacrées aux soldats vendéens.

Plusieurs dessins nous montrent ces troupes dans des uniformes vraisemblablement hérités de la République. Ainsi, les cavaliers sont représentés en veste sans revers et pantalons de couleur vert foncé (couleur des chasseurs à cheval). Le chapeau à 3 cornes, comme en portaient alors les cuirassiers, est orné d'une cocarde blanche retenue par une ganse dorée. Les boutons sont en cuivre. Le baudrier et la ceinture sont en cuir blanchi, de même que les bélières du sabre de cavalerie légère. La sabretache de cuir

noir est retenue par 3 bélières de cuir blanc. Les chaussures sont en cuir noir. Seule particularité, la large ceinture ceinture rouge nouée sur le côté gauche, ainsi que le mouchoir de Cholet également de couleur rouge dont les extrémités retombent sur la poitrine du cavalier. Pas de sacré-cœur pour ces soldats, mais une croix de tissu blanc cousue sur le côté gauche de la poitrine. Les cavaliers sont pourvus de gants à crispin de couleur chamois. Le harnachement du cheval est en cuir noir. Tapis de selle de petites dimensions, de couleur fauve. Les chaperons sont de forme ovale, à fond vert, et bordés d'un galon jaune. La décoration est la suivante : armes de France surmontées d'une couronne de broderies de couleur jaune, le tout entouré de branches de lauriers de même couleur.

Il est assez difficile de reconnaître, dans cette représentation, des cavaliers de la Légion Germanique dans l'uniforme imposé par le décret d'organisation du 16 septembre 1792. Seuls les piconniers et les arquebusiers auraient un uniforme approchant (les arquebusiers, n'étant pas nécessairement des piétons, avaient formé des unités de cavalerie). Les habits des cavaliers dessinés par Job et Goichon tiennent davantage du frac de petite tenue des chasseurs à cheval que de l'uniforme réglementaire de la Légion Germanique. Le chapeau de feutre noir, porté à la place du casque de dotation, n'est pas déplacé. Cette coiffure, garnie d'un fond renforcé et armé, équipait encore les régiments de cuirassiers au début du I^{er} Empire.

Charette, qui semble être le seul à avoir fait usage des habits rouges fabriqués et livrés par l'Angleterre, possédait une garde à cheval dite "Garde rouge" [1]. Partant toujours du principe que les soldats attachés en permanence aux généralissimes faisaient partie des troupes régulières et soldées, et que les étrangers (surtout les allemands) se révélaient les plus fidèles et à la cause royale et les plus attachés à Charette, on peut logiquement supposer que ces déserteurs étaient effectivement revêtus de ces uniformes rouges à parements blancs qui nous sont malheureusement si peu connus dans leurs autres détails.

1 *Revue du Souvenir Vendéen - Le costume dans l'armée catholique et royale de Vendée*, par J. Pageot. Mars 1960, page 7.


Cavalier de la Légion Germanique et Vendéen
d'après GOICHON.

Planche 90

8. Bibliographie

- *Histoire de la guerre de la Vendée*, par l'abbé Félix Deniau, J. Siraudeau Éditeur - Angers 1878.
- *La Vendée en 1793*, par François Grille, Chamerot libraire Éditeur - Paris 1851.
- *Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres,* par C. Dupin, préfet de ce département, an IX de la République Française - Niort, chez Plisson, imprimeur de la préfecture.
- *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République Française*, par Savary de Chalonne, Baudouin Frères, Libraires Éditeurs - Paris 1824
- *La tradition en Poitou-Charente* - congrès de Niort, 1896, Société d'Ethnographie nationale et d'art populaire.
- *Revue du Bas-Poitou*.
- *Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein*, Bourloton Éditeur, 20 boulevard Montmartre, Paris 1889.
- *La Vendée patriote 1793-1800*,par Ch. L. Chassin, Imprimerie Paul Dupont - Paris 1893
- *Bréviaire du Vendéen à l'usage des habitants de l'ouest*, par Billard de Veaux Alexandre, Paris 1840, chez l'auteur, rue du Cherche-midi,76.
- *Histoire de la Vendée militaire*, par J. Crétineau-Joly, 1840 - réédition de 1895.
- *Souvenirs Vendéens*, par Amédée de Béjarry, E. Grimaud Éditeur - Nantes 1884.
- *Le chevalier Charette roi de la Vendée*, par Gilbert Charette, SFELT - Paris 1951.
- *Société d'émulation de la Vendée* (Bulletins).
- *La préparation de la guerre de la Vendée 1789-1793*, par Ch. L. Chassin -Paris 1892.

- *Blancs et Bleus d'Anjou 1789-1795*, par Claude Petitfrère. Toulouse 1977 - thèse présentée devant l'Université de Toulouse en 1977.
- *La Vendée Nantaise, la grande croisade*, par l'abbé G. Brunillière. Imprimerie Lusseaud, 1960.
- *La guerre au bocage Vendéen,* par le chanoine A. Billaud et Jean d'Herbauges, Imprimerie Lusseaud -1960.
- *Un poète du dessin, Paul Gellé - costumes poitevins et scènes paysannes*, par M. Poignat, réédition D. Brissaud - Poitiers 1981.
- *Au temps passé à travers Poitou-Charente*, par Henri Gelin, Lafitte Heprints - Marseille 1977.
- *Mémoires d'un royaliste,* par E. de Chabot, Librairie générale H. Hilaire -Paris 1882.
- *D'Elbée généralissime des armées Vendéennes, 1752 - 1794*, par l'abbé Charpentier, Société Saint Augustin, Desclée, de Brouwe, Imprimeurs des Facultés catholiques de Lille -1904.
- *Vie du général Charette*, par M. le Bouvier-Desmortiers, Imprimerie de Mellines-Malassis - Nantes 1823.
- *Les femmes dans la tempête. Les Vendéennes*, par E. Gabory, Librairie académique Perrin Éditeur -1935.
- *Les drapeaux Français - Étude historique*, par le comte L. de Bouillé. Librairie militaire J. Dumaine - Paris 1875.
- *Archives départementales des Deux-Sèvres*, Niort.
- *La justice révolutionnaire à Niort*, par Antonin Proust - 1869.
- *Histoire de la guerre des Vendéens 1792-1800*, par Désiré Lacroix. Éditions et librairie, 5 rue des Moulins Paris l^{er}.
- *Les chevaliers en sabots - Histoire populaire de la guerre de Vendée 1793-1796*, par N. Gaignet, Librairie Alfred Cattier - Tours 1933.
- *Revue du Bas-Poitou*, Fontenay-le-Comte
- *La Vendée et les Vendéens*, par Claude Petitfrère (archives), Éditions Gallimard-Julliard.
- *Les Vendéens d'Anjou - 1793,* par Claude Petitfrère, Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution Française - Paris 1979.
- *Guide à l'usage des artistes et du costumier*, par H. Malibran, (Réimpression de l'édition originale - Paris 1904), Verlagheere der vergangenheit, J. Olmes - Krefeld 1972.

- *Entrée des Vendéens à Ancenis*, par Benjamin Fillon, Imprimerie de Robuchon - Fontenay 1847.
- *Le cœur Vendéen, bijou populaire ancien*, par M. Baudouin et G. Lacouloumère, Institut International de bibliographie, 93 boulevard St Germain - Paris 1903.
- *Vues et costumes les plus pittoresques du département des Deux-Sèvres*. Lithographies de Paul Gellé, .Texte de Ch. Arnault, Niort, Morisset Imprimeur-éditeur. Réédité dans l'ouvrage *Un poète du dessin, Paul Gellé - Costumes Poitevins et scènes paysannes*, par M. Poignat, D. Brissaud Éditeur - Poitiers 1981.
- *La Vendée militaire - 1793-1796*,de J. Bruneau et J. Pageot, Pierre Gauthier Éditeur - 1983.